هكذا من الأصل

LE MONDE diplomatique

JUIN 1979 — N° 303 - 26e année

36 PAGES

Prix : 6 F

Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50$c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 100 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 1 300 lires

Abonnements : voir tarif page 18.

Publication mensuelle

5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Le commerce des moyens de répression

(Pages 18 et 19.)

EUROPE DES RÊVES, EUROPE DES RÉALITÉS

Si...

Par CLAUDE JULIEN

Si l'Europe, sans pour autant négliger de plus vastes aspirations, doit d'abord constituer un marché plus vaste que chacune des nations qui la composent, et si les mots-clés de son programme demeurent : prospérité, expansion, équilibre des échanges, harmonisation monétaire, restructuration industrielle, etc., à l'exclusion de tout autre projet autrement que dans des discours sans suite ;

Si l'édifice inachevé doit garder comme principales fondations les institutions de la Communauté économique européenne, et si les champions du capitalisme continuent de céder à la tentation de cet économisme qu'à juste titre ils dénoncent chez les tenants d'un « marxisme vulgaire » ; si, comme le déplore Emmanuel Le Roy Ladurie, on admet l'idée, « à la fois véritable et simpliste », *que* « l'histoire actuelle s'écrit en langage économique » *et que l'économie fonctionne* « comme premier moteur » *de l'histoire ;*

Si, dès lors, cette aventure à la fois difficile, limitée et frustrante ne peut que rechercher un équilibre délicat entre les bureaucraties envahissantes des Etats-nations et la technocratie de Bruxelles, ces deux grands acteurs ayant tout à craindre non pas d'un Parlement européen (quel que soit son mode de désignation), mais des firmes géantes qui dominent le marché mondial,

Alors, soumise à ses tensions internes, comme à de formidables pressions extérieures, la construction européenne sera vouée à se dissoudre ou à voler en éclats.

SI, d'autre part, comme un grand partisan de l'unification européenne, le chancelier Helmut Schmidt, vint l'an dernier le dire à Strasbourg, « l'épanouissement de l'idée européenne n'est pensable que sous le bouclier des Etats-Unis »,

Et cela bien que, comme l'écrit Raymond Aron, lui aussi à la fois « européen » *et* « atlantiste », *les Etats-Unis* « ont tout fait, par aveuglement ou par cynisme, pour conduire le monde industrialisé à l'impasse présente »,

Alors les Européens, renonçant à la facilité, doivent sortir des sentiers où ils s'embourbent depuis un quart de siècle, chercher des alliés mais refuser des protecteurs, penser leur propre puissance et leur propre destin en des termes qui n'ont cours ni à Moscou ni à Washington, élargir leurs ambitions au-delà d'une « société de consommation » *qui devient aussi une société du chômage permanent, dépasser leurs objectifs économiques pour redonner un sens à leur civilisation et à leur histoire, bâtir leur avenir sur ce constat : l'Occident dont ils sont le foyer n'est pas seulement ou d'abord défini par ses structures capitalistes, mais aussi, et surtout, par une constante quête de la liberté et par l'épanouissement de cultures diverses et complémentaires.*

LE premier souci devient alors la démocratie, et celle-ci ne se contente pas d'une élection au suffrage universel : elle se propose de contrôler le pouvoir souvent aveugle et oppressif de toutes les bureaucraties, elle n'accepte pas de se soumettre à la puissance des entreprises et des banques multinationales, elle rejette le concept d'ordre judiciaire européen, elle récuse un enseignement qui sacrifie toute pensée à l'étroite compétence professionnelle, elle subordonne d'éphémères avantages économiques à des visées plus hautes et plus durables, elle résiste à quiconque tente de lui imposer ou de lui vendre d'autres choix, elle favorise les nations plus faibles qui souhaitent partager sa vision de l'homme et du monde, elle n'attend pas un prodigieux soulèvement populaire pour découvrir qu'un despote ami s'appuyait sur la corruption et la SAVAK, elle n'a nul besoin d'un massacre d'enfants pour s'apercevoir que Bokassa est indigne de l'aide française, elle se montre plus généreuse à l'égard des signataires de la convention de Lomé et, avec eux, s'acharne à inventer un autre mode de vie et de croissance.

Deux médailles : à l'avers de la première, une prospérité dont l'Europe se grise bien qu'elle soit fragile, en feignant d'ignorer son revers, la misère des trois quarts de l'humanité ; à l'avers de la seconde, des libertés dont l'Europe jouit alors qu'elles se rétrécissent, en feignant d'ignorer son revers, les dictatures qui maintiennent l'ordre dans les pays où elle réalise ses plus fructueuses affaires. Et ces deux médailles n'en font qu'une.

Cette Europe-là peut renforcer ses institutions communautaires et élargir le champ de leurs compétences. A persévérer dans la voie choisie, elle n'en serait pas moins condamnée. Nationaliste ou supranational, aucun discours électoral n'ose le dire.

Alliée ou vassale ?

Par JACQUES CERNON

EUROPE européenne ? Europe atlantique ? Vieux débat qui n'a pas fini de peser sur l'évolution de la Communauté économique européenne. Jean Monnet avait rêvé d'unir « *deux grandes puissances atlantiques* » — les Six et les Etats-Unis — dans une association à la fois politique et économique qui, débordant le cadre de l'alliance militaire, renforcerait la cohésion de partenaires d'inégale force. Mais qui assurerait le leadership de cet ensemble ? Le « grand dessein » de John Kennedy ne manquait pas de générosité puisqu'il envisageait un « *equal partnership* » entre l'Europe et les Etats-Unis au sein de l'OTAN et acceptait l'idée, inscrite dans l'article 2 du traité d'alliance, de passer du plan strictement militaire aux plans politique et économique. « *Nous sommes prêts*, disait-il le 4 juillet 1962, *à discuter avec une Europe unie des moyens de former une association atlantique concrète.* »

Le projet n'eut pas de suite, non seulement parce que Kennedy fut assassiné quelque seize mois plus tard, mais parce qu'un obstacle majeur était insurmontable : comment fonder l'alliance militaire sur « *deux piliers* » égaux alors que l'un d'eux, les Etats-Unis, disposait de la suprématie atomique ? A Washington, aucun gouvernement ne pouvait y renoncer en se fondant dans un ensemble plus vaste avec ses alliés européens. Marquées du sceau de l'inégalité dans le domaine vital de la sécurité nationale, les relations entre l'Europe et les Etats-Unis resteraient déséquilibrées. Et il en serait ainsi, pour d'évidentes raisons stratégiques, même si l'Europe, dépassant le simple stade d'une union douanière, parvenait à une véritable union économique, monétaire et politique.

Or voilà qu'à ce déséquilibre stratégique vient s'en ajouter un autre lorsque l'Europe accède à la première place dans le commerce mondial. Deux déséquilibres qui, dans leur influence sur les intentions américaines, s'additionnent au lieu de se compenser. La première dévaluation du dollar (décembre 1971) et la visite de M. Richard Nixon à Pékin annoncent un changement que Raymond Aron résume avec clarté : « *Les ennemis — Chine, Union soviétique — deviennent des interlocuteurs, peut-être des partenaires, cependant qu'à l'intérieur du marché mondial la Communauté européenne et le Japon deviennent des rivaux, presque des adversaires* » (1). Subordonnée aux Etats-Unis en matière de stratégie nucléaire, mais rivale sur le plan commercial, l'Europe, eût-elle renforcé et élargi son union, ne saurait être le « *partenaire égal* » de son grand allié.

Les tensions s'accentuant entre les deux rives de l'Atlantique, M. Henry Kissinger avait cru pouvoir annoncer une « *année de l'Europe* » qui, pour la diplomatie américaine, fut en fait l'« année *du Vietnam* ». Mais, *dès que les accords* de Paris (janvier 1973) *eurent* permis à Washington de se dégager du bourbier *vietnamien*, M. Kissinger revint au problème central : le 23 avril 1973, en proposant une « *nouvelle charte atlantique* », il insistait sur la nécessité de « *revitaliser l'association atlantique* ». Mais, dans son esprit, il ne pouvait nullement s'agir d'un « *equal partnership* » : les Etats-Unis sont investis d'une responsabilité mondiale, alors que l'Europe, dit-il, n'a que des « *intérêts régionaux* ». Il en découle qu'elle doit les envisager dans la perspective plus large qui est celle du grand allié, lequel conserve naturellement son rôle de leader.

Contrairement à John Kennedy, MM. Nixon et Kissinger ne se résignent pas à ce que l'Europe parle d'une seule voix, à moins que cette voix ne soit un fidèle écho de Washington, et ils souhaitent avoir leur mot à dire dans tous les grands débats des Neuf concernant leur cohésion de partenaire commercial ou les dispositions qu'ils entendent prendre pour assumer leurs responsabilités « régionales ».

C'est la crise pétrolière (automne 1973) qui va poser le problème en termes concrets. Dans un premier temps, les Etats-Unis ont favorisé la hausse des tarifs pétroliers (2). Ils y voient un double avantage : du point de vue de leurs responsabilités mondiales, ils pensent y trouver un élément contribuant au règlement au Proche-Orient ; du point de vue commercial, c'est un moyen d'amoindrir leurs rivaux européen et japonais. Pour les Européens, le souci prioritaire est d'assurer la stabilité des approvisionnements en pétrole et de dégager les moyens de paiement nécessaires jusqu'à la mise en place de *nouvelles* sources d'énergie. Les Arabes ont le pétrole et les pétro-dollars, les Européens les équipements et la technologie : *telles peuvent* être les bases d'une coopération euro-arabe dont les Neuf esquissent les grandes lignes dans la résolution du 6 novembre 1973, précisées le 15 décembre (« *sommet* » de Copenhague) puis le 4 mars 1974. Un tel dialogue ne pourrait que renforcer l'autonomie relative de la C.E.E. et élargir son champ d'influence vers le Proche-Orient, alors que ce dernier s'inscrit de droit dans l'aire des responsabilités « mondiales » des Etats-Unis. Or, à ce moment-là, les Etats-*Unis entendent fonder le règlement* israélo-arabe sur une entente avec Moscou, en évitant que le jeu euro-arabe ne trouble *leurs* relations avec *le* camp soviétique. Washington a donc un double intérêt, commercial et stratégique, à *associer les Européens à une politique* énergétique commune dont la Maison Blanche dessinerait les grandes orientations. *Cet objectif est accessible du fait* que les Etats-Unis sont le *premier* producteur mondial de pétrole et que les grandes compagnies *pétrolières, sauf* une, sont américaines.

Au début de 1974, M. Kissinger entre*prend donc de rallier les Européens* à sa cause en les pressant de constituer, avec Washington, un front commun *des consommateurs qui s'efforcera de* contraindre les producteurs à accepter un double système de prix-plancher et *de prix-plafond*, *particulièrement* adapté aux intérêts américains.

(Lire la suite page 12 et voir aussi, pages 7 à 13 : « Europe des rêves, Europe des réalités ».)

(1) Raymond Aron, *République impériale*, Calmann-Lévy, Paris, 1973, p. 157.

(2) Cf. Claude Julien, « Pétrolégende », *le Monde diplomatique*, janvier 1979, et, surtout, *Foreign Policy*, n° 25, hiver 1976-1977.

Dans ce numéro :

La démocratie égyptienne fourvoyée

Par MOHAMED SID-AHMED *

LES élections législatives du 7 juin en Egypte sont supposées inaugurer une étape entièrement nouvelle après la signature du traité de paix avec Israël. Cette évolution est présentée comme le couronnement d'une œuvre à laquelle M. Sadate s'est attaché depuis son accession au pouvoir, mais il s'agit aussi de marquer une rupture avec les réalités d'une Egypte en état de guerre depuis trente et un ans.

Le 19 avril dernier, un référendum a fait entériner par la population non seulement les accords conclus avec Israël, mais aussi un certain nombre de mesures visant à « *approfondir la démocratie* », préconisant notamment la dissolution de l'Assemblée du peuple (Parlement) deux ans avant terme, sans même lui savoir gré d'avoir approuvé le traité à une écrasante majorité. Le peuple fut aussi appelé à se prononcer sur « *la levée des restrictions sur la création de nouveaux partis, la proclamation des droits de l'homme égyptien, la création d'un conseil consultatif considéré comme le conseil de famille de tous les Egyptiens, la consécration légale de la presse en tant que « quatrième pouvoir »*.

Somme toute, le contentieux avec Israël ayant été réglé, l'Egypte de la paix est désormais en mesure de se consacrer à l'effort de reconstruction et de rénovation économique qui mettra fin aux problèmes endémiques du pays et lui assurera la place qu'il mérite parmi les nations prospères.

Ce tableau euphorique de l'avenir, sans cesse repris par le discours officiel, est pourtant terni par des difficultés bien tangibles. M. Sadate se réclame d'une certaine conception de la démocratie qui donne cohérence au projet de société auquel il aspire, mais la réalisation de ce projet est loin d'être chose assurée.

Le président égyptien inscrit en effet à son actif « *l'élimination des groupes de pression* (1), *l'instauration de la souveraineté de la loi, la liquidation des séquestrations, la fermeture des camps de concentration, la promulgation d'une Constitution permanente* », et présente ces mesures comme autant de garanties de l'inviolabilité de la dignité du citoyen contrastant nettement avec les pratiques qui sévissaient sous Nasser et qui ont encore cours ailleurs dans le monde arabe. Ces garanties ne résultent pourtant pas d'un choix gratuit. Après avoir graduellement abandonné le militantisme révolutionnaire nassérien et l'animation d'une politique visant à affirmer la dignité collective arabe dans la lutte contre l'impérialisme et le sionisme, M. Sadate cherche maintenant à asseoir sa popularité en redressant les torts qu'un tel projet révolutionnaire avait souvent infligés à la dignité de l'individu. La défaite de 1967 n'avait-elle pas gravement porté atteinte à la dignité *nationale*, sans rien diminuer des *offenses qu'endurait* la dignité *personnelle* ?

(Lire la suite page 19.)

* Journaliste égyptien.

(1) Groupe Ali Sabri, Sami Charaf, Cha'raoui Gomaa, proches collaborateurs de Nasser, éliminés par la « *révolution rectificative* » que le président Sadate a entreprise quelques mois après son accession à la présidence.

Comment des courtiers de l'éphémère, bien installés dans les moyens de communication de masse, s'appliquent laborieusement à conditionner l'opinion publique

«Le pouvoir intellectuel en France»

« *PENSER, c'est dominer* » : les « *nouveaux philosophes* » en ont, refait naguère à Paris la découverte bouleversante. S'agissait-il d'une mise en garde contre le risque de la pensée ? Avertissement tardif et manifestement superflu. Mais cette platonique lapalissade n'avait besoin, pour devenir féconde, que d'un léger déplacement de terrain. L'idéologie française, ses modes *et ses pompes, ses codes et ses trompes* assurément offrent moins l'occasion d'y chercher le pouvoir de l'intelligence que l'intelligence du Pouvoir.

Le « pouvoir *intellectuel* » en *France*, c'est désormais l'alliance des metteurs en scène de l'intelligence et de la communication de *masse*, la *fusion* des *idéologues et de leurs médiateurs*, des marchands d'universel et des courtiers de l'éphémère. Cette jonction des porte-*parole et des porte-voix* constitue la nouvelle médiocratie : cette chaîne étroite de la haute intelligentsia qui assure en ondes concentriques — télévision, radio, journaux, *éditions*, — le conditionnement symbolique de la *société française induit par les moyens de com*munication de masse.

Le livre superbe de Régis Debray nous apporte l'analyse neuve d'un phénomène neuf (1). *Son premier intérêt est* d'en cerner les contours ; sa force est d'en discerner la structure et d'en expliquer l'histoire : la concentration du contrôle idéologique dans la structure sociale française en confie le monopole à ce qui constitue de ce fait la haute intelligentsia. *Dans les sociétés capitalistes*, on le sait, la fonction de l'inculcation idéologique n'est réservée exclusivement à aucun corps de mandarins. Du clergé à l'université, et de l'université au journalisme, l'histoire de la régulation *idéologique et du façonnement de* l'imaginaire social est celle d'une laïcisation et d'une privatisation croissante de leurs commis : les fondés de pouvoir de la régulation globale de la culture par le marché n'ont plus d'uniforme que leur tête.

Tout le monde peut constater que, *comme le note* Debray, « *cette intégration aux grands moyens de diffusion par laquelle la haute intelligentsia a acheté sa suprématie sociale s'est payée d'une considérable dégradation de la fonction intellectuelle* ». Mais tout le monde ne peut pas constater le procédé de banalisation des grands officiers de notre police culturelle. Ceux-là ne sont jamais sans alibi. Le *pouvoir ? Eux sont toujours* ailleurs. En se présentant, comme le dit fortement Debray, « *en héros de la société civile, dont la séparation d'avec l'Etat (distinction méthodique dans l'analyse métamorphosée en distinction réelle dans l'objet) ne procède plus seulement d'un colossal contre-sens théorique sur la nature du pouvoir politique* (mais devient) *un alibi pratique... Les intellectuels (...) sont en fait les hommes d'Etat les plus efficaces dont dispose notre système de domination* ».

Spécialistes des idées générales et *pourfendeurs de la politique professionnelle* — voir Jacques Julliard, — les véritables professionnels de l'idéologie font aujourd'hui profession de leur amateurisme. Cinquante personnes en France s'assurent ainsi la jouissance paisible et exclusive de l'écoute des « mouvements sociaux » d'autant plus facilement que lesdits mouvements n'ont qu'eux à qui *parler pour se faire entendre...* des moyens de communication de masse. Ainsi mise en musique, la grande rumeur sociale se fond dans une stéréophonie dont les haut-parleurs *permutent* indifféremment de droite à gauche (mais la gauche fait toujours prime dans les résidences secondaires de l'intelligentsia *française*). Voici *venir le règne des* grands synthétiseurs. De Jean Daniel, ce Joseph II du socialisme éclairé qui dispense à une petite bourgeoisie frissonnante le recollement hebdomadaire de ses déchirements de conscience, à l'inventeur — au sens où le code civil l'entend d'une mine ou d'un trésor — de l'Autonomie des mouvements sociaux *du vingtième siècle (Alain Touraine)*, la haute intelligentsia surplombe du haut de son piédestal médiatique les partis pris de la *militance* et *l'impassibilité* de l'Etat.

Non sans l'humilité considérable que donne leur pratique de masse de l'auscultation sociale, mais avec la certitude orgueilleuse que pour comprendre le langage des petits oiseaux il a bien fallu que ceux-ci rencontrassent saint François d'Assise (et nous aussi), les membres de la haute intelligentsia y *sont appelés selon leur* aptitude *à entretenir* un commerce direct avec les voix de la France. Cette délimitation entre haute et basse intelligentsia — celle du *pouvoir* de *diffuser des idées* — exclut de celle-ci la quasi-totalité des enseignants et des chercheurs et place les sociologues aux postes de commande de l'idéologie dominante. En examinant toute l'histoire de l'idéologie française sous l'angle de l'évolution technologique de ses grands organes d'information, on aperçoit clairement comment celle-ci a *fait passer successivement la clé du* pouvoir intellectuel de l'université à l'édition puis, avec l'explosion de l'audiovisuel, au journalisme. Mais c'est la superposition du système des moyens de communication de masse à la centralisation de l'Etat français et de ses appareils qui donne au champ idéologique une cohérence et une puissance de nivellement qu'aucune bourgeoisie n'avait obtenue ailleurs.

L'exode *rural* a commencé en France à la naissance de l'industrie, mais ses plus hautes *marées* n'ont que trente ans *d'âge. C'est une idée reçue que* l'idéologie française (2) trouverait dans la proximité d'un enracinement terrien une forte capacité de résister au libre échange culturel dont le trait distinctif, comme on sait, n'est pas la libre propagation de la lumière, mais le marchandage de la culture. Au sein même de l'industrialisation en série de la culture *de masse, une ruralité encore fraîche préserverait les voies de la pluralité*. Ainsi le visage audiovisuel de la France est-il devenu ce grand village où le monopole de l'appellation contrôlée sauvegarderait l'authenticité, donc la diversité des grands crus de l'esprit.

Par DIDIER MOTCHANE *

Plusieurs terroirs, un seul négoce, tel est le ressort français de l'économie culturelle de marché. Contre le nivellement dévastateur de la *consommation* de masse, les Français, ces spécialistes de l'intelligence passive, auraient, Dieu merci, plus que d'autres la ressource de *rester au moins intelligents* par procuration. Dans une nation entrée à reculons dans le capitalisme moléculaire, un centralisme culturel *unique au monde délègue leur pensée à la médiation en* chaîne des chaînes de télévision et de *radio*, journaux et livres. Constituée en intelligence publique, c'est elle *qui* confère par la représentation de consciences, qui n'existent l'une pour l'autre que dans la conscience de cette représentation, une *présomption d'existence* devenue la forme statutaire de la vérité : pas de connaissance sans reconnaissance, cela signifie désormais que la *pensée n'est que regard* d'un *regard*, et le regard clin d'œil ; rien n'existe en France qu'au télé-objectif, par la grâce des clins d'œil croisés de MM. Gicquel, Revel, Daniel *et* autres Chevrillon.

Faiseurs d'opinion, faiseurs d'anges. La médiatisation de la pensée en France assure l'anéantissement de toute pen*sée illégitime. Non point qu'elle* bannisse absolument la contestation ni la dissidence, encore qu'elle les préfère exotiques. Mais elle les choisit, et surtout leur impose son espace. Rien d'extérieur aux moyens de communication de masse que l'absence : ils ont le monopole du présent. Y paraître, c'est l'attester et reconnaître en eux le lieu de l'*universel* ; y faire état de la volonté de les subvertir, c'est faire éclater la plus subtile et *souvent* la plus inconsciente des allégeances.

Eugénisme culturel

CET eugénisme culturel n'existe, au moins à ce point, nulle part ailleurs. C'est qu'en France le développement de la bourgeoisie, la plus ancienne d'Europe *(sauf l'anglaise)*, *est consubstantiel* à celui de l'Etat. En sorte que la France est devenue le pays le plus intellectuellement *policé* du monde. Cette fusion de la bourgeoisie et de l'Etat confère aux intellectuels un rôle politique d'autant plus grand qu'il ne se laisse pas discerner en tant que tel : la police culturelle s'exerce d'autant mieux qu'elle est moins *visiblement* constituée : ainsi ceux qui l'exercent, loin d'être enfermés dans le cloisonnement de leur propre institution, inspectent librement toutes *les autres*. Ce *trait n'est pas neuf, mais* les transformations récentes de l'information, de la communication et de la culture de masse renforcent l'illusion que les grands intellectuels, tenus par leur grande conscience à l'écart de tout pouvoir (version Crozier-Touraine), ou disposés par elle *a priori* contre lui (version Foucault), s'interdisent pour *l'exercice même de leur intelligence* toute fonction d'Etat. La République de Giscard n'est pas *celle* de *Platon*, et l'intelligentsia n'a pas besoin de se constituer en corps ni *même* en chœur pour être l'âme instituante du libéralisme avancé ; en confiant la *régulation* idéologique de la culture de masse à une élite définie précisément seulement par cette fonction, la bourgeoisie ne fait pas autre chose que d'assurer, mieux que le contrôle, la production de la conscience sociale, donc la perpétuation de son pouvoir.

Ce pouvoir, en effet, est fondé sur l'extorsion de la plus-value, pratiquée dans une mesure croissante à l'échelle internationale et sur un conditionnement idéologique qui s'exerce pour l'essentiel *dans un champ culturel national. La* médiocratie détient désormais un rôle central dans les opérations de contrôle et d'inculcation idéologique, et l'étude que Debray lui consacre touche par conséquent à un point stratégique. Elle ne lui sera pas pardonnée par la gauche « américaine ». L'analyse doit en effet sa solidité et son alacrité d'être à l'intersection d'un travail *théorique*, d'une recherche historique et d'une expérience littéraire. La recherche théorique — qui doit aboutir à un traité de médiologie en instance de publication — porte sur la fonction symbolique dans ses rapports organiques avec le pouvoir d'Etat et la technologie politique et culturelle induite par les moyens de communication de *masse* dans les sociétés occidentales. *Le pouvoir intellectuel en France en est* l'application à un fragment de notre histoire intellectuelle et politique, considérées sous l'angle de la communication de masse.

A la rigueur de ce travail, Régis Debray ajoute la vigueur de sa mémoire d'écrivain. On aurait tort de n'y reconnaître qu'un ornement. Une machine ne se démonte bien que par celui qui a pris part à sa construction. C'est, évidemment, *le courage d'avoir remis en* cause cette implication personnelle qui lui sera par-dessus tout imputé à crime. Le club des *locataires du système des médias admet toutes les connivences*, et surtout celle des injures, il plaisante de toutes les vérités, sauf de la sienne. Démasqué en tant que tel, un système *répond en personne*, c'est-à-dire qu'il s'attache à disqualifier non pas les arguments — il faudrait en avoir, — mais la personne de celui qui argumente. Ainsi l'animateur d' « Apostrophes » (voir *le Matin* du 14 mai), dans une réponse que le journal qui la publie qualifie de *pertinente, déclare tranquillement* que le fait d'avoir participé une fois (en 1975) à son émission télévisée interdit d'expliquer le refus de Debray d'y revenir aujourd'hui pour « défendre son livre » autrement que par le goût du tapage. Sophisme ou soufisme, telle est bien l'aporie dans laquelle la médiocratie prétend *nous enfermer* : ou *bien faire son salut à l'écart du siècle, ou bien* faire la preuve que, plus on le dénonce, moins on y renonce, puisque la dénonciation *n'existe* que là et quand la *médiocratie* la fait sortir de l'ombre.

D'aucuns *diront* que la mise en place d'un totalitarisme assez subtil pour passer inaperçu des larges masses ne gêne que quelques intellectuels. Ils oublient que ce totalitarisme-là *n'est* qu'un *détour de* la *barbarie* et que *les* certitudes édifiantes du libéralisme avancé construisent la servitude générale. Donnons acte à la médiocratie qu'elle n'est pas dogmatique, bien trop employée pour cela à *dénoncer* dans les mots les prisons des autres. La clé de son enseignement, c'est *l'équivalence* ; celle de sa morale, le refus de choisir. Pour elle, les jeux sont déjà faits. Que personne n'imagine qu'on pourrait en inventer d'autres.

En 1909, le numéro deux de la *Nouvelle Revue française*, cité par Debray, affiche « *la prétention de lutter contre le journalisme, l'américanisme, le mercantilisme, et la complaisance de l'époque envers soi-même* ». Une histoire à suivre...

* Rédacteur en chef de *Repères*, revue du CERES.

(1) Régis Debray, *le Pouvoir intellectuel en France*, éd. Ramsay, 1979, 277 pages, 52 F.

(2) C'est-à-dire d'abord la manière française de fonctionner à l'idéologie.

Dans les revues...

Les élections européennes du 10 juin fournissent à la revue **PROJET** le principal thème de sa livraison de mai. Elle examine notamment l'attitude des principales forces politiques en Grande-Bretagne (M. Charlot), en Allemagne (F. Hengsbach) et en Italie (P. Fornara). (N° 135, mai, mensuel, 13 F. - 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

L'APPEL continue de projeter ses feux sur l'Europe. Michel Debré, dans un entretien avec Geneviève de Gaulle, explique en quoi c'est lui qui est un vrai européen. J. Charbonnel décrit la stratégie du refus. Et c'est une autre stratégie (pas seulement nucléaire) qu'évoque, pour le futur, P.-M. Gallois, avec ce qu'il appelle les « trois fers au feu » de l'Allemagne. (Avril, mensuel, 9 F. - 39, rue de Lille, Paris-7°.)

DAEDALUS, « Journal de l'Académie américaine des arts et sciences », a invité des observateurs qualifiés américains et européens à décrire l'Europe d'aujourd'hui — du moins, en Europe, ce groupe de pays « pris entre des forces centripètes et des forces centrifuges » qui forment la C.E.E. Les auteurs restent acquis à l'idée européenne, malgré leurs réflexions teintées de pessimisme sur l'évolution en cours. (Vol. 108, n° 1, printemps, trimestriel, 4 dollars. - 7, Linden Street, Harvard University, Cambridge, Massachusetts 02 138, Etats-Unis.)

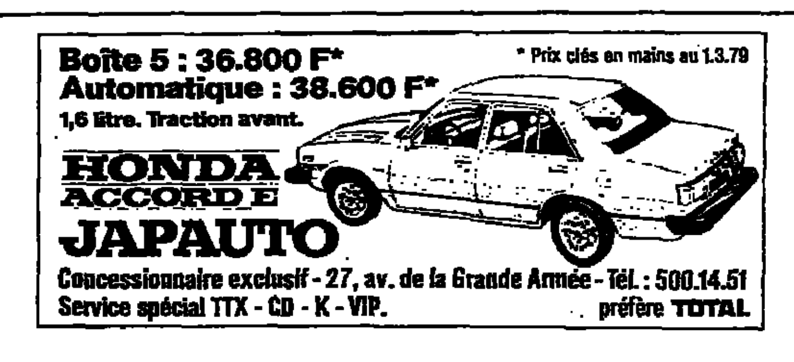
En frontispice des **ETUDES**, on trouvera désormais un portrait : le premier est celui du chancelier *Helmut Schmidt*, par Joseph Rovan. A propos de son modèle, caractérisé par « une sérénité pessimiste et active », le peintre se montre optimiste quant aux chances « plus grandes que jamais » d'un mariage France-Allemagne. *D'autre part, C. Larre* suggère de « relativiser notre savoir » pour nos relations avec la Chine, en découvrant que les Chinois ont, eux aussi (notamment en médecine), une approche scientifique de la réalité. (Mai, mensuel, 14 F. - 15, rue Monsieur, Paris-7°.)

Encore l'Europe : cette fois, face au « *désordre alimentaire mondial* » : dans la revue de Patrick Wajsman, **POLITIQUE INTERNATIONALE**, Claude Cheysson présente la politique des Neuf en ce domaine. Constatant l' « échec relatif » de la révolution verte, le commissaire européen *réclame une « globalisation des efforts »*. Dans le même numéro, un entretien avec M. André Giraud, ministre français de l'industrie, sur la politique de l'énergie en Europe. (N° 3, printemps, trimestriel, 50 F. - 4, rue Cambon, 75001 Paris.)

Placée dans la perspective du redéploiement industriel à l'échelle mondiale, la politique économique de la C.E.E. en Afrique — notamment la convention de Lomé, — fait l'objet d'une critique dans **LIBERATION AFRIQUE**. On y lira, d'autre part, un entretien avec le syndicaliste sénégalais Sally N'Dongo. (Nouvelle série, n° 2, avril-juin, trimestriel, 7 F. - 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.)

Dans **CROISSANCE DES JEUNES NATIONS**, Dom *Helder Camara* interpelle l'Europe au nom du tiers-monde. Claude Cheysson lui répond, en sa qualité de commissaire européen chargé des problèmes du développement. A signaler aussi, dans ce numéro, un témoignage du Père Wei, qui, après cinquante ans d'exil, put retourner en Chine en août dernier pour y avoir des contacts avec les chrétiens du pays. (N° 206, mai, mensuel, 8 F. - 163, bd Malesherbes, 75849 Paris Cedex 17.)

Dans **LES TEMPS MODERNES**, *J. Baron, B. Billaudot, A. Granou* sont d'accord (en y mettant moins de précautions) avec M. Barre : « la crise est devant nous ». Il s'agit de la crise mondiale, en particulier dans le monde capitaliste. Au même sommaire : la reproduction du témoignage qu'Ahmed Ben Othman est parvenu à faire sortir de sa prison du Nador en Tunisie. (Avril, mensuel, 20 F. - 26, rue de Condé, Paris-6°.)



Les deux derniers numéros de **MONDE EN DEVELOPPEMENT** traitent du concept d'externalité dans son rapport avec *le développement. Initiative utile* pour les non-initiés : Xavier Greffe tente de cerner la définition de ce concept et d'expliquer la place qu'il occupe aujourd'hui dans l'analyse économique. (N°s 23 et 24, 1978, périodicité non précisée, 45 F. - *Ed. Economica, 49, rue Héricart, 75015* Paris.)

Salaires de huit à dix fois moindres qu'en Occident, journées de travail de moitié plus longues : c'est le lot des travailleurs dans les zones franches d'Asie dont traite un récent numéro de la **FAR EASTERN ECONOMIC REVIEW**. L'auteur y discerne la naissance d'une « nouvelle génération » de zones franches en Asie. (Vol. 104, n° 20, 18 mai, hebdomadaire, 5 dollars de Hongkong. - Centre Point, *181-185 Gloucester Road, Hongkong.*)

« Les paysans et la terre en Inde » : l'un des dossiers de **FAIM - DEVELOPPEMENT** était consacré le mois dernier à ce thème sous la signature de Joseph Tremblay. Au terme d'une présentation des structures et des résultats des réformes agraires en ce pays, sa conclusion : « La révolution verte a accru les disparités entre paysans riches et paysans pauvres. » (Dossier n° 76, mai, mensuel, 5 F. - 27, rue Guénégaud, 75006 Paris.)

« Cris d'un peuple contre la tyrannie » : **CIMADE INFORMATION** consacre son premier numéro de l'année à des témoignages de détenus uruguayens qui décrivent l'organisation de la « barbarie *comme mode de gouvernement* » *en* Uruguay et, aussi, la résistance qui commence à se développer. (N° 1, 1979, bimestriel, 8 F. - 176, rue de Grenelle, 75007 Paris.)

NEW AFRICAN revient sur le renversement du régime d'Amin Dada en Ouganda et tente de définir les contours politiques des nouveaux dirigeants à l'aide du programme adopté à la conférence de Moshi par tous les opposants à l'ancien régime. En outre, un entretien avec *M. Yusufu K. Lule, devenu depuis lors* le chef du nouveau gouvernement. (N° 141, mai, mensuel, 50 pence. - 63 Long Acre, Londres WC2E 9JH.)

LA PENSEE NATIONALE, revue nationaliste de droite, consacre la quasi-totalité de son dernier numéro aux Palestiniens : les droits nationaux, les organisations de la résistance, les relations avec la France. (N° 21, avril-mai, six numéros par an, 10 F. - 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.)

L'archéologie et l'ethnographie au Sahara sont au sommaire de **THE MAGHREB REVIEW**, avec de brèves études de Nicole Petit-Maire sur les « aspects de la vie humaine dans la *région côtière du Sahara occidental* au cours des six mille dernières années » et de Jeremy Keenan qui s'intéresse à un phénomène plus récent : l'histoire des Touaregs du Hoggar depuis le début du dix-huitième siècle jusqu'à la conquête *française. A signaler*, aussi, une étude plus consistante sur le conflit actuel entre le Maroc et l'Algérie à propos du Sahara occidental. (Vol. 4, n° 2, mars-avril, bimensuel, abonnement : 18 livres. - 96, Marchmont Street, Londres, WC1N 1 AG.)

LE VIETNAM LIBRE, partisan de la réunification, dénonce ce qu'il appelle une « réunification de revanche », caractérisée par « quatre ans de colonialisme interne », « quatre ans d'abaissement culturel », « quatre ans d'inégalités sociales ». (Avril, semi-mensuel, abonnement : 66 F. - 95, av. A.-Briand, 92160 Antony.)

ALTERNATIVES NON VIOLENTES croit pouvoir montrer qu'en août 1968 *la défense populaire non violente* en Tchécoslovaquie avait désemparé l'occupant, à qui toute issue politique était bouchée, et qu'elle fut trahie par la négociation des dirigeants restés en place. Elle permit au pouvoir soviétique de *reprendre l'initiative* qui conduisit à la « normalisation ». D'autre part, publication d'un document : un projet du gouvernement hollandais pour une « défense civile » (études menées de 1974 à 1978). (Avril, bimestriel, 6 F. - B.P. 28, *69341 Lyon Cedex 2.*)

PROGRAMME COMMUNISTE juge nécessaire de « défendre le marxisme ». On y trouve une étude historique sur le prolétariat et la guerre. Enfin, des « *nouvelles des faux socialismes* » qui, non moins que le vrai capitalisme, développent une certaine croissance : celle de l'exploitation de l'homme. (Avril, trimestriel, 8 F. - 20, rue Jean-Bouton, Paris-12°.)

Un numéro *spécial* de **SOCIOLOGIE DU TRAVAIL**. F. Ferraresi y analyse la « crise de la ville en Italie » ; M. Dagnaud et J.-P. Alduy, l'évolution des institutions de Paris et de l'aménagement de sa *région. Une autre étude, due à I. Szelenyi*, considère la sociologie urbaine, éclairée ou contredite par le marxisme. L'auteur propose de nouveaux concepts. (Avril-juin, trimestriel, 33 F. - Edit. du Seuil, Paris.)

C'est des villes nouvelles de la *région* parisienne que traite J.-P. Alduy dans une étude très élaborée des **ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE** qui viennent d'être fondées. J. Dreyfus y justifie la recherche sociologique appliquée à la ville et à l'habitat *urbain* (n° 2). *Dans* le dernier numéro, deux thèmes : les migrants et la ville ; les transports urbains. (N° 2, hiver 1979 ; n° 3, printemps, trimestriel, 30 F. - 74, rue de la Fédération, Paris-15°.)

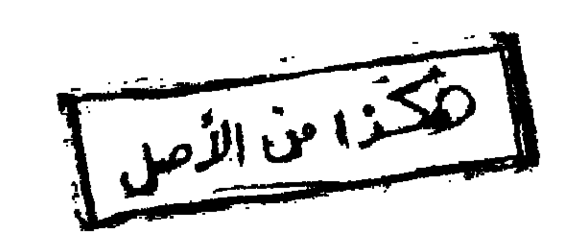
Des théologiens brésiliens qui assistèrent à Puebla, commentent, dans **REVISTA ECLESIASTICA BRASILEIRA**, les conclusions de la troisième conférence générale du CELAM. On lira notamment des articles d'Alberto Libânio sur « les tendances politiques à Puebla », et de Ricardo Antoncich sur « le thème de la propriété dans les discours du Pape au Mexique ». (Volume 39, n° 153, trimestriel, mars, 120 cruzeiros. - Rua Frei Luis, Caixa Postal 23, 25.600 Pétropolis, Rio-de-Janeiro (Brésil).

Dans **LA SEMAINE MEDIA** (qui se voit contrainte d'interrompre sa parution pour raisons financières) : des textes sur « L'enfant face à la publicité » (n° 27), « Des *satellites pour le tiers-monde* » (n° 28), « Le rôle de la télévision dans les élections européennes » (n° 29). (Hebdomadaire, abonnement annuel 550 F. - 43, bd de Clichy, 75009 Paris.)

CINÉMA

LES CAHIERS DU CINEMA proposent, pour leur trois centième livraison, un numéro exceptionnel entièrement réalisé par Jean-Luc Godard. Celui-ci évoque notamment son expérience actuelle au Mozambique, le tournage de cinq émissions intitulées : « Nord contre Sud, ou Naissance (de l'image) d'une nation ». (N° 300, mai, mensuel, 25 F. - 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

Les films québécois présentés au dernier Festival de Poitiers sont analysés avec perspicacité par Guy Gauthier dans la dernière livraison de **LA REVUE DU CINEMA** (image et son). (N° 339, mai, mensuel, 10 F. - 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07.)



LE RETOUR AU POUVOIR DES CONSERVATEURS BRITANNIQUES

Du programme électoral aux réalités

Par MONICA CHARLOT *

UNE belle victoire que celle du parti conservateur et de son chef, Mme Margaret Thatcher, aux élections générales britanniques du 3 mai 1979. On disait le parti conservateur dépassé et voué à l'opposition perpétuelle dans une société fortement syndicalisée et soucieuse, avant tout, de sécurité et de dirigisme économique, tous enjeux dont le parti travailliste apparaissait comme le *champion « naturel »*. Or voici le parti conservateur revenu au pouvoir avec une majorité de quarante-trois sièges sur l'ensemble des autres partis représentés aux Communes, avec un avantage de plus de deux millions de voix — sept points de pourcentage — sur le rival travailliste, avec un mandat clair et net du peuple britannique. Mandat d'autant plus net que *jamais les politiques conservatrice et* travailliste n'avaient été aussi différentes depuis la guerre et que Mme Margaret Thatcher n'a nullement cherché à biaiser ou à « gommer la différence » dans sa campagne électorale. Plus qu'un changement d'hommes, c'est un changement de politique que la situation imposait. Or le plus frappant est que son appel a été *entendu*. *L'analyse des* transferts de voix d'octobre 1974 à mai 1979, à travers un sondage effectué le jour du scrutin montre en effet clairement que la victoire conservatrice est due, pour l'essentiel, à un taux exceptionnellement élevé de conversions directes d'électeurs travaillistes au vote conservateur (un électeur travailliste sur dix environ), *ainsi qu'au report massif sur les* conservateurs des voix perdues par le parti libéral.

La victoire de Mme Thatcher n'est cependant pas sans ombres. Des différences régionales marquées dans le vote traduisent *en effet* une sorte de résurgence du vieux clivage des « deux Nations », celle des possédants et celle des pauvres. Au Sud-Est prospère et conservateur s'oppose le Nord-Ouest déclinant, où le travaillisme résiste mieux que partout ailleurs. A la nouvelle classe ouvrière relativement bien payée des Midlands et de l'industrie automobile, qui bas-*cule*, correspond la classe ouvrière traditionnelle, qui s'accroche au travaillisme. Le vote blanc suit le mouvement du balancier électoral, le vote ethnique le freine ou le bloque. L'Angleterre change de majorité, alors que l'Ecosse redonne sa confiance aux travaillistes comme aux conservateurs, pour reléguer en troisième position le parti nationaliste écossais. Il est *clair que si Mme Thatcher cède* à la tentation d'abuser de sa victoire, elle ne pourra que creuser le fossé *des différences régionales et* compromettre l'idéal conservateur de l'unité nationale.

La fin du «Welfare State» ?

LES adversaires de Mme Thatcher craignent que l'ampleur même de son succès électoral, qui lui assure normalement un confortable mandat de cinq ans, ne la conduise à une politique de confrontation syndicale et sociale du genre de celle de M. Edward Heath de 1970 à 1974. Ses partisans, au contraire, ont plutôt *tendance à craindre que ses désirs* de changement politique ne soient rapidement réduits à rien, ou à leur contraire, par la force des groupes d'intérêts concernés comme cela avait été le cas, précisément, pour M. Edward Heath.

La situation économique à laquelle le gouvernement conservateur se trouve aujourd'hui confronté est bien plus mauvaise que celle de 1970. Le budget, il y a neuf ans, était équilibré ; la balance du commerce extérieur était en voie d'amélioration et le chômage commençait tout juste à monter. Le chômage, aujourd'hui, est à son *niveau le plus haut depuis la* fin de la guerre ; le taux de l'inflation reste élevé et promet de s'aggraver ; quant à la balance commerciale, elle ne doit qu'au pétrole de la mer du Nord son fragile équilibre. Pétrole et gaz mis à part, la production nationale britannique est de 5 % inférieure à ce qu'elle était il y a seulement cinq ans.

Devant cette situation préoccupante, Mme Thatcher demeure confiante, sûre qu'elle est d'avoir trouvé, selon la formule du Manifeste conservateur, *à défaut d'une réponse à toutes* les questions, du moins la réponse à la question fondamentale du déclin britannique : « *Aller dans le sens de la nature humaine, en aidant les gens à s'aider eux-mêmes et à aider les autres. C'est la seule manière de restaurer la confiance en soi et l'assurance qui sont à la base de la responsabilité personnelle et du succès national.* » Cette idéologie néolibérale s'inspire directement, en matière économique, du néoclassicisme de M. Milton Friedman dont Mme Thatcher se plaît à citer la formule : « *Le déjeuner gratis, cela n'existe pas.* »

Beaucoup avaient pensé, cependant, que, ayant le temps pour elle, Mme Thatcher tenterait d'appliquer *graduellement son programme. Le* discours du Trône, le 15 mai, les a détrompés. Le nouveau premier ministre conservateur a fait lire à la reine, sous une forme à peine différente, le manifeste électoral victorieux de son parti. C'est dire que la « dame de fer » entend appliquer tout son programme et affirmer son autorité sur sa majorité et son parti.

Le changement essentiel concerne la politique économique. Comme en 1970, la priorité demeure la maîtrise de l'inflation ; mais, contrairement à M. Heath, Mme Thatcher ne compte pas sur la croissance de la masse *monétaire* et une *diminution* de l'endettement public.

En matière fiscale, les conservateurs se sont à nouveau engagés à réduire fortement le poids de l'impôt sur le revenu. Il est vrai que ce poids est particulièrement lourd outre-Manche. Avec un salaire hebdomadaire de 48 livres sterling (moins de 2 000 francs mensuels), le contribuable reverse au fisc — en impôt direct — et à la sécurité sociale, 39,5 % de chaque livre supplémentaire *gagnée*. Le prélèvement fiscal direct, dans les tranches de revenus supérieures, atteint 83 % sur les revenus salariaux et 98 % sur les revenus du capital. Il est clair que toute politique fondée sur la restauration de l'esprit d'entreprise individuel doit commencer par une réforme fiscale. Le premier budget du nouveau gouvernement conservateur montrera jusqu'où il est prêt à aller dès maintenant dans la réduction des taux d'imposition. Il devra prévoir également les inévitables compensations de recettes, en augmentant les impôts indirects — la T.V.A. notamment. Le pari, ou plutôt l'axiome, de Mme Thatcher est que dans un pays libre on travaille d'autant plus dur qu'on est payé en conséquence.

Mais le souvenir le plus cuisant, pour les conservateurs, de l'expérience Heath demeure l'échec de sa politique *de réforme des syndicats britanniques*. Or les grèves de l'hiver 1978 et l'incapacité du gouvernement travailliste de M. James Callaghan de s'entendre finalement avec les syndicats sur une politique commune des revenus ont remis la réforme à l'ordre du jour. La nouvelle équipe conservatrice est persuadée que l'impopularité actuelle du pouvoir syndical suffira à l'exorciser en le limitant par la loi. D'autant que, tenant compte de l'échec de son prédécesseur en février 1974, Mme Thatcher a soigneusement défini les limites et modalités d'une réforme des syndicats. Le manifeste électoral conservateur s'en tient à la réglementation des pouvoirs les plus contestés du mouvement syndical : limitation légale des piquets de grève aux seuls grévistes de l'usine concernée, restriction de l'obligation d'appartenir à un syndicat *(closed shop)* et généralisation du vote à bulletin secret pour toute décision à prendre, notamment en matière de grève. Toute législation dans ce sens fera l'objet de consultations approfondies, avant Noël, avec les organisations syndicales. La démarche de Mme Thatcher, en l'occurrence, est à la fois déterminée et prudente.

Le revers de l'engagement idéologique néolibéral et néoclassique des conservateurs est leur critique non déguisée du *Welfare State*. Depuis le début des années 50, le débat sur la question opposait les partis sur la limite à ne pas dépasser et le coût de l'immense effort social entamé au lendemain de la guerre par *le premier gouvernement travailliste* de majorité. Mais personne ne niait la nécessité d'un *Welfare State*. Il était vu comme normal, dans une société civilisée, de mettre la puissance publique au service de la santé, du logement, de l'emploi, de l'assistance des plus pauvres pour pallier l'insuffisance des moyens individuels et collectifs privés. Ce consensus de l'après-guerre est aujourd'hui menacé. Aux idées généreuses de Beveridge s'opposent les idées pessimistes d'Hayek et Friedman, sans parler des craintes soulevées par le collectivisme. Les conservateurs, qui viennent de rétablir le système des chambres privées payantes dans les hôpitaux publics, attendent des bénéficiaires des services de santé une participation financière plus grande, au risque de recréer une distinction entre la médecine des riches et celle des *pauvres. Ils ont d'ores et déjà annoncé* une législation nouvelle et des incitations fiscales visant à redonner au secteur médical privé un plus grand rôle dans le système de santé britannique. Leur politique de logement encouragera la propriété privée et la vente, à des prix intéressants, des H.L.M. à leurs occupants. Toutes mesures susceptibles d'intéresser les membres les moins démunis des classes moyennes et ouvrières, aux dépens des plus pauvres, et que ne saurait com-*penser l'annonce d'un relèvement* des pensions de vieillesse.

Les travaillistes avaient voulu dans les années 60 appliquer au système scolaire le principe de base du système de santé — un système non *sélectif qui assurerait à tous les mêmes* droits et le même niveau. C'était peut-être louable, ce n'était guère réaliste. Entre 1966 et 1972, le coût de l'éducation a doublé ; entre 1972 et 1976, il doublait de nouveau, pour atteindre un total de 7,3 millions de livres. Le parti travailliste reconsidéra alors toute sa politique scolaire, estimant qu'après tout le trop était parfois l'ennemi du bien. Tandis que le gouvernement réduisait les dépenses d'éducation à tous les niveaux, des établissements préscolaires aux universités, le premier ministre lui-même s'inquiétait de la baisse du niveau scolaire de la Grande-*Bretagne et lançait un grand débat* sur les méthodes d'enseignement et la nécessaire réintroduction d'un contrôle national du niveau des enseignements donnés.

Les conservateurs, lors de l'élection de 1979, expriment dans une affiche à l'orthographe fantaisiste — *Educashum isn't working* — la faillite du système. Leur conclusion : ils avaient bien raison d'être contre l'école unique (*Comprehensive school*).

Un des premiers actes du gouvernement conservateur sera d'abroger la loi travailliste de 1976 qui obligeait les municipalités à transformer toutes *leurs écoles en Comprehensive* (ouvertes à tous) et supprimait ainsi le système des *Grammar Schools* sélectives, mais subventionnées. Sortes de lycées qui permettaient aux meilleurs éléments, quelle que soit la situation sociale de leurs parents, de tirer le profit de ce qu'on appelait alors la « méritocratie ». La nouvelle législation conservatrice marque un coup d'arrêt à cette politique et permettra, en fonction des pressions des parents et des politiques des autorités locales, un certain retour à une forme d'enseignement plus sélectif et ouvert.

Une nouvelle politique étrangère

RESTE la politique étrangère. Elle est rarement au centre des préoccupations électorales. Les engagements conservateurs, en ce domaine, marquent cependant un net changement par rapport à la politique travailliste.

Alors que les travaillistes se contentaient, par exemple, de laisser la force de frappe britannique en l'état, les *conservateurs s'engagent à maintenir* son efficacité compte tenu des accords SALT — ce qui supposera vraisemblablement le remplacement, à terme, des Polaris de construction américaine, qui arment les quatre sous-marins nucléaires britanniques, par des missiles aériens ou tout autre système de conception britannique. Soucieux de revaloriser la condition militaire, le premier soin du gouvernement conservateur a été d'octroyer une augmentation de 8 % aux trois cent *dix-sept mille* membres des forces armées. Les dépenses militaires seront accrues au minimum de 3 % l'an en livres constantes pour renforcer la contribution britannique à l'OTAN.

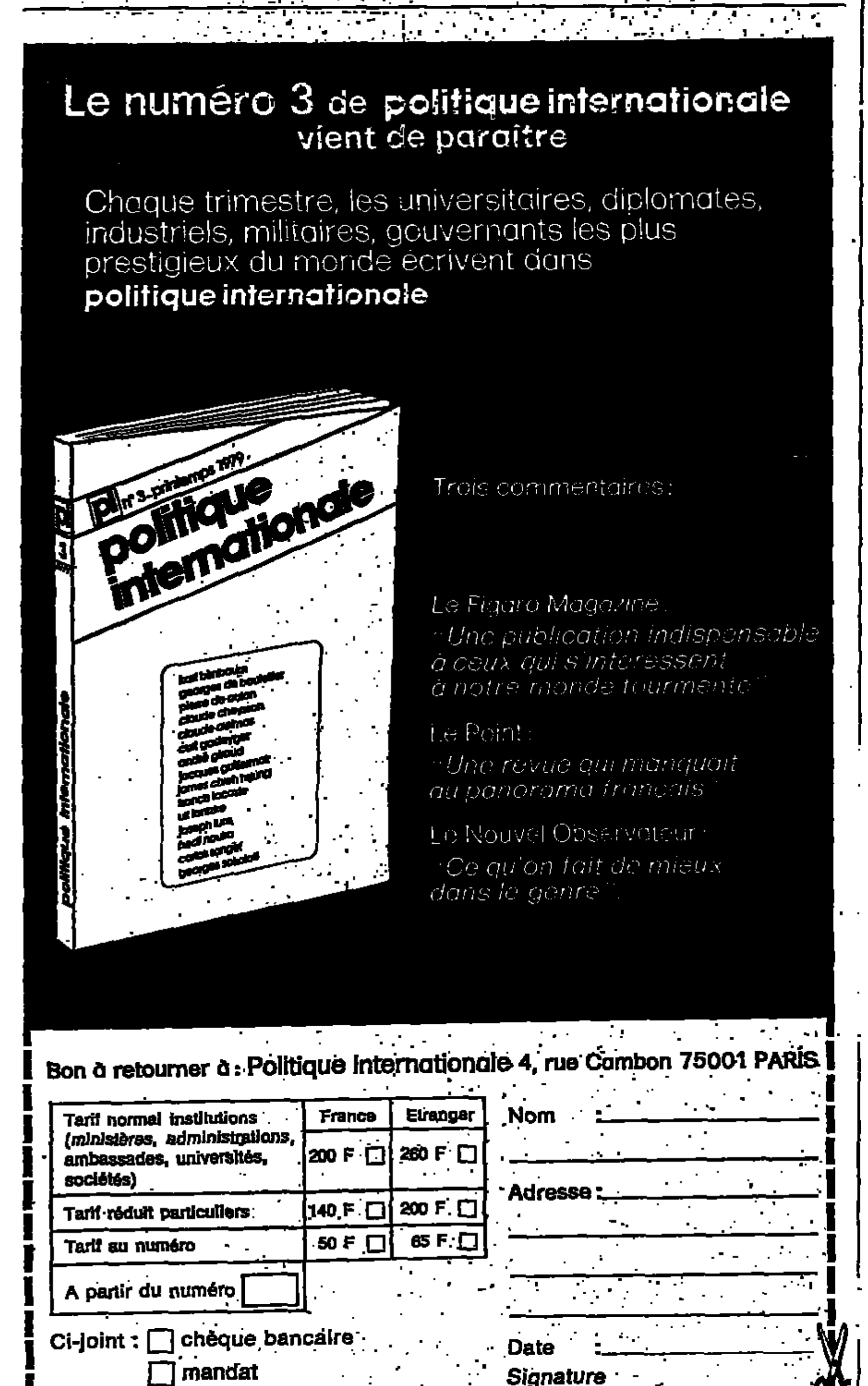
En matière européenne, la différence est plus nette encore entre l'approche conservatrice et l'approche travailliste. Le premier ministre précisait elle-même la différence, dès le 10 mai devant M. Helmut Schmidt en visite officielle à Londres : « *Notre but est de limiter les désaccords, et non de les élargir ; de régler les conflits, et non de les exacerber.* » Le temps du maintien à contrecœur de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne est révolu, même si la Grande-Bretagne entend mettre toute son influence dans la balance pour la défense des intérêts britanniques, notamment en matière de pêches, pour la réforme de la politique agricole commune, pour une répartition plus juste des dépenses et recettes communautaires. Fermement attaché à une Europe confédérale, plus démocratique et moins bureaucratique, le gouvernement conservateur aura une attitude plus positive que son prédécesseur envers le système monétaire européen ; il envisage l'Europe, dans un esprit gaullien, comme un moyen d'échapper à la domination des super-puissances, à commencer par celle des Etats-Unis à l'égard desquels Mme Thatcher tient à marquer ses distances.

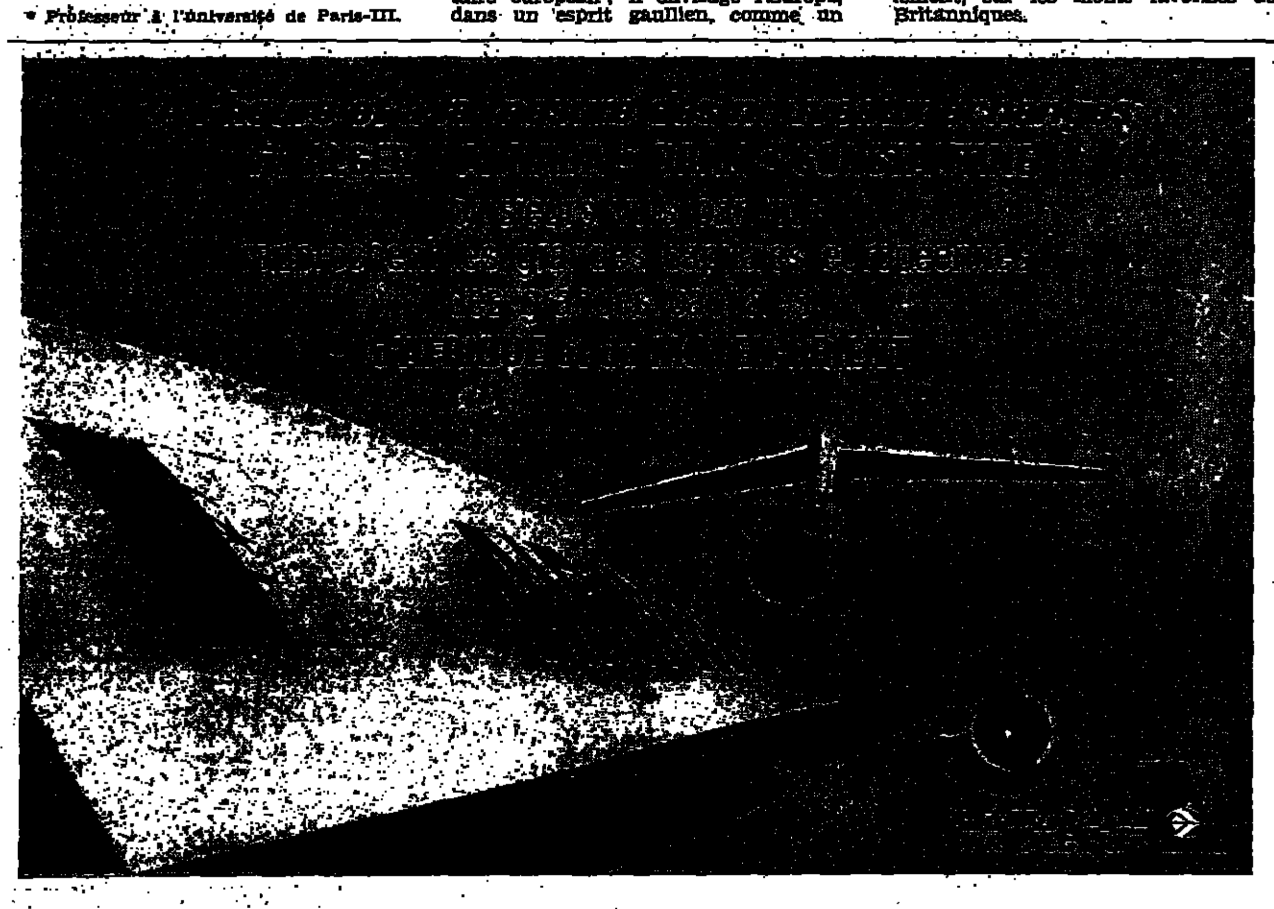
Mais le point de discorde le plus net entre les deux partis concerne l'attitude à avoir à l'égard de la Rhodésie. Le manifeste conservateur est sans ambiguïté à cet égard : « *Si les Six Principes, que tous les gouvernements britanniques ont défendus ces quinze dernières années, sont totalement respectés à la suite des élections qui ont lieu en Rhodésie, le prochain gouvernement aura le devoir de revenir à une situation de légalité, de lever les sanctions et de faire son possible pour assurer que le nouvel Etat indépendant soit reconnu internationalement.* » Les observateurs conservateurs qui ont suivi sur place les élections rhodésiennes des 17 et 20 avril dernier ont estimé que ces élections avaient eu lieu dans des conditions de liberté démocratique satisfaisantes. *Le discours du Trône*, cependant, ne fait nulle mention d'une levée des sanctions et *a fortiori* de la reconnaissance du régime de M. Ian Smith.

A majorité nouvelle, politiques nouvelles. Jamais, sans doute, l'expression n'a semblé plus appropriée à la situation britannique actuelle depuis l'expérience travailliste de l'après-guerre. Il reste la différence entre les programmes et les nécessités du pouvoir, entre l'ambition d'imprimer un cours nouveau aux événements et la latitude d'action réduite de tout gouvernement d'une puissance *moyenne dans un monde de contraintes* le plus souvent extérieures.

Tout se paie, en effet, comme dit Milton Friedman. Le peuple souverain de Grande-Bretagne a choisi avec Mme Thatcher un retour au libre marché et aux lois économiques du néocapitalisme. Il reste à souhaiter que les bénéfices de cette option soient assez rapides et suffisants pour que la facture ne retombe pas, finalement, sur les moins favorisés des Britanniques.

* Professeur à l'université de Paris-III.





Vives tensions politiques et misère sociale

L'IRAN ENTRE LES ASPIRATIONS

Par AHMAD FAROUGHY *

QUATRE mois après l'effondrement du régime du chah, et à la veille de la publication de la nouvelle Constitution qui doit définir les lois fondamentales de la République islamique, la tension s'accroît dans le pays. La course pour le pouvoir est engagée. Indépendamment des formations politiques en présence, trois grands courants s'affrontent : les islamisants laïcs, dont M. Bazargan est le chef de file ; les musulmans intégristes, dont l'ayatollah Khomeiny est l'imam ; les progressistes laïcs et islamiques qui regroupent aussi bien la gauche marxiste que la droite libérale.

La confusion totale qui règne dans le domaine politique n'a d'égal que le désordre économique. Le nouveau régime se montre incapable de choisir un mode de développement qui puisse déboucher sur une amorce de solution et le gouvernement provisoire reste paralysé devant l'ampleur des problèmes à résoudre.

Dans les quartiers aisés du nord de Téhéran, où vivent les nouveaux riches et les hauts fonctionnaires du régime déchu, la tension est vive, l'inquiétude extrême, en raison de l'ostracisme qui s'est abattu sur tous les membres de l'ancienne classe dirigeante. Les soupçons de corruption dont ils font l'objet, tant de la part des mollahs inquisiteurs que des formations de gauche, les arrestations de *« personnalités distinguées »* par de jeunes miliciens armés de mitraillettes et l'absence de tout processus judiciaire qui puisse se réclamer d'un quelconque code pénal connu ont singulièrement tempéré leurs velléités républicaines. L'exécution, début avril, d'Amir Abbas Hoveyda, suivie de celles d'autres ministres et hauts fonctionnaires, a soulevé un vent de panique au nord de la capitale. Tant qu'il s'agissait de fusiller des tortionnaires de la SAVAK, ou des hauts gradés de l'armée, les habitants des beaux quartiers n'avaient guère réagi ; mais, lorsque les pelotons d'exécution ont abattu les chefs de file des technocrates du chah, tout l'*establishment* iranien s'est senti visé. Cloîtrés dans leurs confortables demeures, les membres de l'ancienne classe dirigeante ont peur. Lequel d'entre eux n'a pas étroitement travaillé avec les suppliciés ?

« Khomeiny nous accuse d'avoir servi le chah ! », s'exclame l'un des ex-technocrates de l'Organisation du plan. *« C'est absurde. Nous n'avons fait que servir l'Etat. Dans ce cas, pourquoi ne pas renvoyer les huit cent mille fonctionnaires qui sont aujourd'hui à la disposition du gouvernement de la République, car n'ont-ils pas tous été au service du régime impérial ? »* Or tel est précisément l'un des griefs que les révolutionnaires formulent contre M. Bazargan...

Ce dernier refuse en effet d'épurer la pléthorique administration héritée des Pahlavi et se contente de remplacer les hauts fonctionnaires de l'ancien régime par des hommes qui lui sont acquis. Même cette mini-purge au sommet de la pyramide bureaucratique a laissé un goût amer chez ceux qui reconnaissent que, par sa formation, par son idéologie politique et par la manière dont il a naguère rempli les fonctions qu'il occupait au sein du cabinet du Dr Mossadegh, M. Bazargan partage leur conception de gouvernement. Ne s'est-il pas maintes fois élevé contre toute révolution dans les structures de l'Etat, s'opposant, par exemple, à l'élection des responsables de l'administration par la base ? Respectueux de l'ordre et de la hiérarchie, M. Bazargan a toujours prôné un gouvernement autoritaire dont la gestion doit être confiée à des technocrates. Or bon nombre de ces derniers ont été limogés par le gouvernement de la République parce qu'ils avaient diligemment servi celui du chah : ils estiment ainsi être les victimes d'une *« injustice »*.

« Le chah s'est enfui, la République islamique est proclamée, alors que veut de plus l'imam Khomeiny ? », demande avec inquiétude un technocrate du ministère de l'intérieur, maintenant en disgrâce. *« Heureusement qu'il y a encore M. Bazargan »*, ajoute-t-il avec soulagement. Notre interlocuteur a fait partie de ces nombreux employés du gouvernement qui, expulsés par les révolutionnaires pour avoir *« activement collaboré avec le régime déchu »*, sont allés voir le nouveau premier ministre pour lui demander de les réintégrer dans leurs fonctions. En signe de bonne volonté, M. Bazargan leur a fait savoir au début du printemps qu'il avait demandé à l'imam *« d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui n'avaient pas volé, torturé ou tué »*.

« Si on le laisse faire, si les mollahs et les groupes de gauche arrêtent de lui mettre les bâtons dans les roues, alors M. Bazargan — qui est un politicien habile et un excellent administrateur — saura remettre de l'ordre dans le pays et imposer l'autorité du gouvernement », déclare un ex-sous-secrétaire du gouvernement Hoveyda.

Il est paradoxal d'entendre M. Bazargan ainsi loué par ceux qui s'étaient naguère opposés à lui. Mais si ces derniers se sont aujourd'hui ralliés, c'est que les adversaires d'hier sont maintenant conscients que leur conception de la gestion de l'Etat — fondée sur le respect de l'autorité, de la hiérarchie et de l'omnipuissance de la technocratie — ne pourra survivre que si la révolution s'éteint. Il y a donc collusion tacite entre les fonctionnaires de l'appareil d'Etat et M. Bazargan pour que finisse la révolution. Ils s'opposent ainsi aux deux factions pour qui la République n'est viable que si la révolution continue : les khomeinistes et la gauche.

Le pouvoir de Dieu

SUR le plan théorique, l'imam Khomeiny a longuement décrit sa vision de l'organisation politique de la République islamique (1). En substance, elle doit comporter deux instruments de gouvernement : l'appareil judiciaire et l'appareil exécutif. L'appareil judiciaire doit se borner à mettre en application les lois divines — *qavânîné charca*, — lesquelles sont immuables. *« La différence fondamentale entre un gouvernement islamique et une monarchie ou une république*, écrit-il, *c'est que, dans ces deux derniers régimes, ce sont le monarque ou le peuple qui établissent les lois ; tandis que, dans le régime islamique, le pouvoir législatif n'appartient qu'à Dieu. Seules les lois divines de l'islam établissent le pouvoir législatif. Nul n'a le droit de légiférer, et aucune loi — à l'exception des lois divines — ne peut être appliquée. »*

Pour l'imam, ceux qui sont chargés de gouverner — ou plutôt de veiller à l'application des lois coraniques — doivent remplir deux conditions : *« Avoir une connaissance approfondie des lois divines et agir avec justice. » « Puisque le gouvernement islamique est régi par les lois de Dieu*, poursuit-il, *il est essentiel que les gouvernants aient une connaissance complète de ces lois. »* S'il n'est pas nécessaire que tous les fonctionnaires de l'Etat islamique les connaissent, cela est cependant obligatoire *« pour tous ceux qui veulent occuper de hautes responsabilités ou avoir une position élevée dans le gouvernement »*. Or, puisque les seuls spécialistes de l'interprétation des lois coraniques sont les mollahs, les mieux habilités à gouverner le pays sont les membres du clergé chiite. Une République islamique est par essence un régime théocratique.

Pour ce qui est de l'appareil exécutif, l'imam Khomeiny a ainsi défini son rôle : *« Etant donné que, dans un régime islamique, seul Dieu a le pouvoir de légiférer, l'Assemblée législative — traditionnellement l'un des trois piliers du gouvernement — doit être remplacée par une assemblée de planification. Celle-ci aura pour fonction de planifier l'action des ministères dans le cadre des lois divines et de veiller à ce que ces plans soient appliqués à l'échelle nationale dans le sens du bien-être social. »*

Au sommet du pouvoir temporel se trouve l'imam, dans sa fonction d'*« interprète suprême »* des lois divines, de guide spirituel et de coordonnateur des appareils judiciaires et exécutifs ; la philosophie politique de l'imam Khomeiny exclut toute indépendance des institutions, toute séparation des trois pouvoirs, qui n'en font qu'un : *« celui de Dieu »*. Le pouvoir est confié par le Seigneur à celui que la communauté chiite juge le plus apte à la gouverner en attendant que le douzième imam — celui qui a « disparu » — refasse son apparition pour apporter la justice sur terre, prélude au jugement dernier.

Les revendications de la gauche

QUANT aux forces de gauche, il se dégage de leurs revendications et de leurs activités sur le terrain qu'elles ont adopté trois moyens d'action pour tenter d'affaiblir l'emprise de l'Etat sur la société : la décentralisation, la participation et la démocratisation.

En raison de l'étendue de l'Iran et de la diversité de ses peuples, la gauche souhaite une décentralisation et donne son appui inconditionnel à l'autonomie régionale dans le cadre de l'unité nationale. Lors des récents événements du Kurdistan, les formations progressistes ont pris fait et cause pour les Kurdes qui exigeaient une plus grande liberté de décision et d'action à l'intérieur de leur province. Après les sanglants affrontements qui opposèrent les insurgés kurdes — appuyés par des forces de gauche et des progressistes religieux — aux représentants du pouvoir central, l'imam a finalement permis que les élections municipales et cantonales désignent les comités locaux qui auront à s'occuper des affaires intérieures du Kurdistan. Pour couper court à de pareilles revendications dans d'autres provinces, l'ayatollah Taleghani, proche des forces de gauche, a convaincu l'imam d'étendre ces *mesures à l'ensemble du territoire* national. L'imam demanda au Conseil de la révolution, instance suprême de gouvernement, de rédiger une charte définissant le rôle des comités élus régionalement et chargés des affaires locales. Cette charte tracerait les limites du pouvoir du gouvernement central dans les campagnes et les villes, mettant ainsi fin au concept de l'Etat-nation imposé à l'Iran par les Pahlavi.

Pour les forces de gauche, notamment pour l'organisation des *Fadâî-yé khalq* (guérilleros marxistes-léninistes), la participation des travailleurs à la *gestion des entreprises* est l'une des revendications premières. Dans les usines, les militants tentent d'aider les ouvriers à organiser des *« syndicats révolutionnaires »* pour que soient abrogées les lois *« anti-ouvrières »* passées sous l'ancien régime ; mais ils essaient surtout de faire acquérir aux travailleurs une *« conscience de classe »*. Si ces efforts sont parfois couronnés de succès, notamment dans les petites entreprises du secteur privé, la « chasse aux communistes », déclenchée par les « comités Khomeiny », empêche provisoirement les forces progressistes d'étendre leur influence dans les secteurs nationalisés. Nombreux sont les cas où, dénoncés par des *« travailleurs islamiques »*, les militants de gauche sont expulsés *manu militari* de ces entreprises, accusés d'avoir *« œuvré contre la religion »*. Dans la fonction publique, les tentatives d'organiser les travailleurs en *« comités révolutionnaires »*, ou d'organiser l'élection des responsables par la base, se sont soldées par des échecs. Le premier ministre en personne a fait savoir aux fonctionnaires de l'Etat qu'il s'opposerait à toute tentative de ce genre. Pour M. Bazargan, *« les employés du gouvernement peuvent faire des suggestions, mais il revient ensuite à l'autorité de choisir et d'investir les chefs »*.

Dispersion des forces

LE refus de l'imam Khomeiny et de M. Bazargan de permettre aux courants progressistes de participer au gouvernement provisoire a eu pour effet de provoquer des rapprochements. Aussi certains mouvements — Ligue socialiste, Union pour la liberté et l'indépendance, groupe Djâmi, etc., — auxquels se sont joints de nombreux intellectuels et une partie du corps enseignant, ont-ils formé un Front démocratique et national. Numériquement faible par rapport aux partisans de l'imam, ce front bénéficie du soutien de l'intelligentsia, que le désenchantement à l'égard du gouvernement de M. Bazargan et la peur du totalitarisme religieux ont repoussé dans l'opposition. L'hostilité croissante des partisans de l'imam à l'égard des groupes d'extrême gauche a également permis au Front démocratique et national de bénéficier de l'appui non négligeable des guérilleros *Fadâî-yé khalq* et *Modjâhédîné khalq* (gauche islamique). L'extrémisme religieux a favorisé l'union tacite de la gauche iranienne autour d'une aspiration commune : la démocratie, avec la participation de toutes les forces qui ont combattu le chah à un gouvernement provisoire de coalition nationale.

I la censure qui s'exerce en permanence à l'encontre des progressistes *à la radio-télévision, ainsi que* les brimades ou le boycottage des journaux indépendants, semblent avoir momentanément renforcé l'emprise des khomeinistes sur les masses, les provocations, arrestations et violences continuelles dont la gauche fait l'objet de la part des « comités Khomeiny » ont singulièrement aggravé la tension politique. Un net clivage est perceptible au sein de l'ancienne opposition du chah : d'un côté, les partisans inconditionnels de l'imam ; de l'autre, les divers mouvements nationalistes, progressistes ou marxistes alliés à d'importants éléments religieux qui s'opposent à l'orientation antidémocratique que l'imam Khomeiny veut imposer à la révolution iranienne.

A la pointe du combat politique de l'imam se trouve le Parti de la République islamique (P.R.I.). Créé au mois de mars, ce parti — animé par l'ayatollah Behechti — tente, comme son nom l'indique, de s'imposer comme parti unique de la République. Adhérant strictement à la philosophie politique de l'imam, ce parti se caractérise surtout par son anticommunisme et sa démagogie populiste, recrutant d'ailleurs la plupart de ses adhérents parmi les fanatiques religieux des couches défavorisées. Hostile à la démocratie — *« Il n'y a qu'un parti, le parti de Dieu ! »*, proclame l'un de ses slogans — le P.R.I. est perçu par l'ensemble des formations politiques progressistes comme un *« authentique parti fasciste »*.

Toujours dans la mouvance islamique, le Parti de la République du *peuple musulman (P.R.P.M.)*, créé fin avril par l'ayatollah Chariat-Madari, vise surtout à empêcher le P.R.I. d'être le seul parti à représenter l'idéologie islamique. L'ayatollah Chariat-Madari a momentanément réussi à éviter que le pouvoir politico-religieux soit monopolisé par les partisans de l'imam. La plupart de ses fidèles se recrutent parmi les mollahs modérés et l'immense majorité des habitants turcophones de la province d'Azerbaïdjan, d'où il est originaire.

A l'extrême gauche du mouvement islamique se trouve l'Organisation des *Modjâhédînes khalq*, qui vise à établir *« une société sans classes, à abolir le capitalisme et à lutter contre l'impérialisme »*. L'auréole de gloire qui entoure ces *« combattants de l'ombre »*, l'héroïsme dont ils ont fait preuve pendant les années noires de la dictature Pahlavi, ont rendu les *Modjâhédînes* extrêmement populaires parmi les jeunes du prolétariat urbain. Hostiles aux extrémistes religieux, ils ont récemment annoncé qu'ils se plaçaient symboliquement *« sous le commandement de l'ayatollah Taleghani »*, l'une des personnalités religieuses les plus progressistes, la plus proche de la gauche et des milieux intellectuels.

A la droite des mouvements laïcs se trouve le Front national dont M. Karim Sandjabi — l'ex-ministre des affaires étrangères de la République — assure la présidence. En perte de vitesse depuis qu'il s'est aligné sans réserve sur les positions des extrémistes religieux, le Front national finit par perdre la confiance des laïcs lorsqu'il accepta de participer au gouvernement de M. Bazargan et de cautionner la campagne lancée contre les progressistes. En dépit de la démission de M. Sandjabi, à la mi-avril, pour protester contre *« le manque de pouvoir du gouvernement »*, l'ambiguïté des positions du Front national — notamment le fait que certains de ses membres participent toujours au cabinet de M. Bazargan, tandis que d'autres se trouvent dans une *« opposition loyale »* — ont affaibli son audience au profit du Front démocratique et national.

Ce dernier, animé par Mᵉ Matine-Daftari, petit-fils du Dr Mossadegh, est devenu le pôle de rassemblement des progressistes et de la gauche indépendante. Militant pour l'indépendance nationale, pour la démocratie et pour une révolution des structures sociales, le Front démocratique se caractérise notamment par son souci de respecter les libertés. L'abolition de la censure à la radio-télévision et dans la presse est devenue la revendication première de tous les démocrates iraniens. La fermeture à la mi-mai du journal libéral *Ayandégân*, la mainmise des mollahs sur les deux grands quotidiens du soir *Kayhan* et *Etela'at*, ainsi que la clandestinité à laquelle est désormais voué le journal de gauche *Payghâmé Emrouz*, ont déclenché un signal d'alarme dans tous les milieux progressistes. *« Sans la liberté de critiquer le pouvoir*, s'exclame l'un des responsables du Front, *il ne peut y avoir ni justice sociale, ni démocratie, ni in-*

* Journaliste iranien résidant en France.

(1) Cf. *Le Gouvernement islamique*, ouvrage en langue persane qui est une transcription des cours que l'imam Khomeiny donna à ses élèves lors de son exil en Irak ; publié à Nadjaf (Irak) en 1971.

Bibliographie

Les échecs de la dictature

IRAN, Dictatorship and Development : publié quelques semaines avant le départ du chah, cet ouvrage de Fred Halliday (1) tente de fournir une analyse politique et économique des causes qui allaient, éventuellement, provoquer l'effondrement du régime Pahlavi. Toutefois, en minimisant, voire en négligeant le rôle prépondérant de l'impérialisme, M. Halliday s'enferme dans un schéma d'analyse qui, au mieux, n'a que peu de rapports avec la réalité politique de ce pays, au pire la déforme pour la couler dans un moule préconçu.

Ainsi, dans les chapitres historiques, l'auteur passe totalement sous silence les complots anglo-russes contre l'indépendance de l'Iran et, de ce fait, n'aborde que rarement le mouvement nationaliste et religieux qui tentait de les combattre. La lutte qu'a menée Mossadegh contre l'empire pétrolier britannique est à peine mentionnée et Mossadegh est lui-même décrit comme un propriétaire foncier « de droite », un anticommuniste virulent, « qui n'a rien fait pour aider le mouvement des travailleurs, des femmes, et qui a tenté de s'allier aux Etats-Unis ». Lorsque l'on sait que les fondateurs de la jeune République islamique iranienne se veulent aujourd'hui les continuateurs du mouvement nationaliste et religieux du début du siècle ; que la plupart des forces progressistes et démocratiques ont pris pour symbole Mossadegh et son combat anti-impérialiste, les omissions ou les déformations historiques de M. Halliday ont de quoi étonner.

De même, dans les chapitres économiques, l'analyse de l'auteur se fonde sur l'affirmation erronée qu' « une part substantielle de l'économie iranienne n'a jamais été transformée pour satisfaire les nécessités économiques des nations capitalistes développées » ; et que la destruction systématique de l'agriculture et la dépendance industrielle de l'Iran sont dues uniquement à une mauvaise utilisation des revenus pétroliers, décrits ici comme « ayant donné à l'Etat iranien une opportunité historique limitée pour se développer ». Or, pour une fois, l'ensemble des forces politiques iraniennes sont d'accord pour affirmer l'inverse.

En effet, nul aujourd'hui en Iran ne conteste que les causes profondes de la révolution résidaient précisément dans le rejet par le peuple du dynamisme destructeur imposé à l'économie — et, par extension, à la société iranienne — qui a transformé ce pays en un monoproducteur multiconsommateur, en un exportateur de pétrole importateur de produits agricoles et de biens industriels. En évitant d'analyser ce mécanisme, l'ouvrage de M. Halliday n'est guère explicite sur les raisons qui ont poussé le peuple iranien à rejeter l'intégration politique, économique et culturelle de son pays dans le marché mondial. C'est, en revanche, ce que démontre l'excellent ouvrage élaboré par Behrang — pseudonyme qui recouvre un groupe de militants iraniens et français dont certains sont membres du Cedetim (Centre d'études anti-impérialistes) (2).

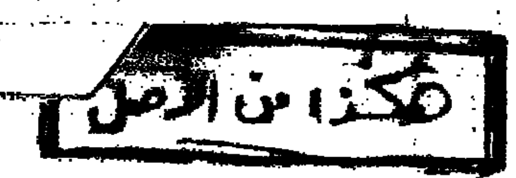
PAR des analyses détaillées, auxquelles s'ajoute un travail de documentation sérieux, les auteurs situent la révolution iranienne dans la perspective d'une lutte anti-impérialiste mondiale. La montée des forces révolutionnaires en Iran est retracée à travers les deux coups d'Etat des Pahlavi, et la lutte religieuse — précisément décrite ici comme une lutte populaire — est perçue comme un moyen pour le peuple de réaffirmer son identité culturelle, de s'opposer aux rapports sociaux inégaux et au capitalisme multinational imposés par l'impérialisme à ce pays dans la division internationale du travail.

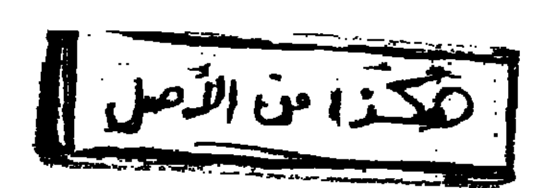
L'on ne peut que regretter que, dans le chapitre traitant des « luttes et résistances », l'accent soit essentiellement mis sur le rôle des fedayin marxistes-léninistes, au détriment des autres courants oppositionnels. Même si l'on ne partage pas toutes les conclusions des auteurs — et tant s'en faut, — du moins ceux-ci ont-ils le mérite d'apporter un dossier sérieux sur les causes profondes de la révolution iranienne.

A. F.

(1) Fred Halliday, *Iran, Dictatorship and Development*, Penguin Books, Londres, 1979, 1,50 livre.

(2) Behrang, *Iran - Le Maillon faible*, Ed. François Maspero, Paris, 1979, 65 F.





RÉVOLUTIONNAIRES ET LA PARALYSIE

dépendance nationale. Bâillonner le pays, c'est creuser la tombe de la révolution ! »

Cet avis est partagé par les *Fadâï-yé khalq*, quoique d'une manière beaucoup plus radicale. Tout comme leurs camarades *modjâhédines*, ils ne veulent pas que les sacrifices qu'ils ont consentis pendant de longues années restent vains. « *Nous n'avons pas donné des milliers de morts*, nous explique un *fadâï*, *pour que la révolution soit confisquée par un gouvernement de bourgeois réformistes appuyé par une poignée de fanatiques religieux. Les classes laborieuses ont des demandes légitimes. Si elles ne peuvent faire entendre leurs voix, faire valoir leurs droits, nous reprendrons les armes.* » En butte aux provocations croissantes des extrémistes religieux, les *fadâïs* — dont les qualités militaires ne sont plus à démontrer — rongent leur frein. Jouissant d'un grand soutien dans la classe ouvrière, populaires auprès des minorités ethniques du pays, notamment au Kurdistan, les *fadâïs* sont décidés à ne pas se laisser priver des fruits de la révolution sans résister. Seule la nécessité de maintenir « *l'unité des forces révolutionnaires face aux complots des agents de l'impérialisme* » les incite momentanément à tenter de régler les conflits d'une manière pacifique. « *Les impérialistes et les sionistes veulent nous pousser à la guerre civile*, déclare l'un des militants *fadâï*. *C'est encore la seule chance qui leur reste de restaurer leur hégémonie en Iran.* »

La catastrophe économique

CE souci d'éviter que tout conflit ne s'envenime est aujourd'hui partagé par tous les courants politiques iraniens qui, de l'imam à l'extrême gauche, tentent de préserver la fragile unité du pays et les maigres acquis de la révolution. Mais, plus grave encore que toutes les divisions internes est l'insouciance quasi suicidaire dont fait preuve le nouveau pouvoir à l'égard de la situation catastrophique dans laquelle est plongée l'économie iranienne. Ainsi, si pour certains la révolution est finie, si pour d'autres elle commence à peine, pour la majorité du peuple tout se passe comme si elle n'avait pas eu lieu.

Macht'Ali S. est un ouvrier du bâtiment. Au chômage depuis novembre — à cause des grèves qui ont paralysé la construction à Téhéran — il est marié et père de six enfants. Il habite avec sa famille — à laquelle se sont récemment jointes sa mère, sa sœur et la mère de sa femme — dans deux pièces minuscules enfouies quelque part dans le dédale des rues misérables du sud de Téhéran. Pour survivre, les onze membres de la famille vivent de l'argent que rapportent les deux enfants de Macht'Ali. Le premier, un garçon de douze ans, travaille quatorze heures par jour chez un boulanger et gagne 4 500 rials par mois (2) ; l'autre, une fillette de neuf ans, travaille dix heures par jour comme tisseuse de tapis et gagne 5 000 rials par mois. Après avoir payé le loyer, il ne reste guère à la famille que le salaire de la fille pour vivre. Tous les jours, Macht'Ali fait la queue devant les rares chantiers qui fonctionnent encore, en quête d'un emploi. Qu'attend-il de la révolution ? « *Du travail*, nous dit-il sans trop y croire. *J'ai manifesté contre le chah et j'ai fait la grève parce que je suis croyant et que Khomeiny est mon imam. Mais, aujourd'hui, c'est pire qu'avant. Le gouvernement nous promet le paradis, mais on continue à vivre en enfer.* » Après un moment de silence, il ajoute, en baissant le ton : « *Au moins, à l'époque du chah, on avait de quoi manger...* »

Omol Bani N. a quarante ans et elle est mère de huit enfants, dont six sont à sa charge. Son mari est paralysé à la suite d'un accident du travail. Ils vivent entassés dans une pièce misérable dans les bas quartiers du sud de la capitale. Tous les jours, elle se lève à 5 heures du matin et se couche à minuit, parcourant inlassablement la ville à la recherche d'un emploi. Lorsqu'elle en trouve, c'est comme employée de maison occasionnelle, en remplacement de l'une de ses connaissances. En six mois, elle n'a gagné que 30 000 rials. L'un de ses fils est en prison pour vol et l'une de ses filles s'est prostituée. C'est elle qui envoie — en cachette — de l'argent à sa mère pour l'aider à survivre. « *Je n'en peux plus* », nous confie Omol Bani, les larmes aux yeux. Nous lui demandons ce qu'elle pense de la révolution. « *Quelle révolution ?* », répond-elle.

Deux exemples entre beaucoup d'autres, car près de quatre millions de chômeurs croupissent aujourd'hui dans les bidonvilles qui peuplent la périphérie des grandes cités iraniennes. Il ne se passe pas une journée sans qu'un long cortège, comportant plusieurs milliers de sans-emploi, assiège les différents ministères. Ces manifestations dégénèrent parfois en émeutes, vite réprimées par les « comités Khomeiny », qui n'hésitent pas à recourir aux méthodes les plus brutales pour imposer l'« ordre islamique ». En l'absence d'un quelconque plan économique, le gouvernement provisoire de M. Bazargan exhorte la population à faire preuve « *de patience et de modération* ». Il espère que les quelques milliards de rials qu'il a débloqués en catastrophe pour être distribués parmi ceux qui sont les plus touchés par le chômage désamorceront provisoirement la sourde colère qui monte des quartiers pauvres. La cohorte grandissante des sans-emploi peut être politiquement exploitable par tous ceux qui refusent l'emprise des religieux sur le gouvernement. A moins de mesures énergiques de la part du gouvernement provisoire — ce qui paraît peu probable car il n'y a pas de programme économique, — la situation de l'emploi va continuer sérieusement à se dégrader dans les mois à venir.

En effet, le secteur privé, qui emploie près du tiers de la main-d'œuvre nationale, est au bord de la ruine. Les grèves de 1978, le retrait des capitaux et des techniciens étrangers, ainsi que la fuite des capitaux locaux, avaient déjà conduit, à la veille de la révolution, bon nombre d'entreprises à la banqueroute. Celles qui restent aujourd'hui se débattent dans des difficultés insurmontables, et nombreuses sont celles qui, depuis la chute du régime Pahlavi, ont cessé toute activité.

L'un des problèmes les plus aigus auxquels les patrons doivent faire face est celui du *cash-flow* : les entreprises qui, avant la révolution, avaient emprunté aux banques privées sont maintenant menacées par la faillite. En raison des grèves et de l'inexistence d'une politique économique cohérente, ces banques ont déjà presque toutes fermé leurs portes. L'activité bancaire du pays est paralysée.

Les patrons, que le chah avait habitués à des profits faciles et exorbitants, se plaignent, maintenant que les bénéfices ont chuté, des « *lourdes charges sociales* » qui pèsent sur eux, notamment les assurances. D'après les lois passées sous l'ancien régime et toujours en vigueur, 30 % du salaire de chaque employé doivent en effet être versés à diverses caisses d'assurances (20 % à la charge de l'employeur, 10 % à la charge du salarié et de l'Etat). Pour les patrons qui n'ont pu sortir leurs capitaux à temps, ou qui essaient de se comporter d'une manière plus « civique », la situation est bloquée. Tel est le cas du P.D.G. de la N.P. Co., entreprise moyenne, dont 25 % du capital sont détenus par une firme étrangère. Il se plaint de ce qu'en dépit des grèves qui ont paralysé son usine pendant trois mois de l'année il ait dû partager 12 % des bénéfices de son entreprise avec ses ouvriers. Ce qui démontre qu'en dépit de la mauvaise conjoncture, certaines entreprises ont néanmoins fait des profits. Dans celle-ci, typique de beaucoup d'autres, le cadre recevant le plus haut salaire touche 230 000 rials par mois, l'ouvrier le mieux payé 75 000 rials et l'O.S. 14 000 rials. « *Ces salaires élevés, les charges sociales, l'effondrement du système bancaire, les grèves continuelles dans les circuits de distribution et, surtout, la diminution de la production m'obligent maintenant à fermer mon usine* », déclare le P.D.G. Pourquoi ne licencie-t-il pas du personnel ? Il explique que le gouvernement ne le lui permet pas. Alors la faillite ? « *Impossible*, dit-il, car, *d'après une loi qui est toujours en vigueur, si une entreprise fait faillite, l'Etat s'engage à la reprendre. Toutefois, les dettes de l'entreprise doivent être personnellement réglées par les propriétaires. Et je n'ai pas suffisamment d'argent.* »

A l'usine N.P., les travailleurs attendent beaucoup de la révolution. « *Nous voulons que le gouvernement fasse cracher les patrons* », nous déclare un ouvrier syndicaliste. Sinon, que l'Etat nationalise l'usine. Sur cinquante ouvriers interrogés, quarante-huit étaient pour la nationalisation. Les principales revendications ? Augmentation des salaires, diminution des heures de travail, amélioration des conditions de travail et droit de regard sur la bonne marche de l'usine.

Dans une autre usine, qui monte des machines-outils importées, les ouvriers ont spontanément constitué un syndicat, expulsant eux-mêmes leurs anciens « *représentants* » qui étaient des « *agents de la SAVAK* ». Leurs revendications sont radicales : doublement immédiat de tous les salaires ; abolition de l'inégalité salariale ; aucune permission d'embaucher ni de licencier sans l'autorisation des syndicats ; retraite avancée pour certaines catégories d'ouvriers ; et la sécurité du travail, qui est, pour le moment, inexistante. Dans cette usine, 70 % des ouvriers sont analphabètes, y compris les responsables syndicaux. Même types de revendications dans cinq autres usines visitées, où les exigences des ouvriers prennent parfois un caractère plus impératif, notamment la demande de l'élection des chefs d'entreprise par l'ensemble des travailleurs.

Contre le capitalisme étranger

L'IMPUISSANCE du gouvernement provisoire à juguler la crise économique dans laquelle est plongé l'Iran provient du fait qu'il se trouve confronté à des thèses de développement radicalement différentes, chacune d'elles âprement défendue par l'une des forces politiques qui composent l'actuel pouvoir islamique.

Ainsi, le Bazar, qui a financé l'opposition islamique et nationaliste au chah, prône-t-il un retour rapide à la libre entreprise. M. Manïân — secrétaire général de la puissante association des commerçants — va même plus loin : « *Il faut que le nouveau gouvernement islamique transfère certains secteurs nationalisés au secteur privé ; la pétrochimie, par exemple*, déclare-t-il. *Il ne faut plus que l'Etat se mêle d'économie. La production, la distribution et la vente doivent être du seul ressort des entrepreneurs privés. Dans le nouvel Iran, il faut que les lois du marché, celles de l'offre et de la demande, jouent à fond, sans aucune interférence de la part du gouvernement.* » Dans l'immédiat, M. Manïân demande que le gouvernement provisoire cesse toute importation qui n'est pas « *absolument nécessaire* » et qu'il recycle le capital énorme qu'il accumule, grâce aux revenus pétroliers, en partie dans le circuit de la production privée interne. « *Désormais, l'Etat islamique doit tout mettre en œuvre pour extirper le capitalisme étranger, et ce pour accroître la puissance du capitalisme intérieur et national* », ajoute-t-il.

A cette vision d'un capitalisme « sauvage » s'oppose celle de M. Bazargan et de ses alliés politiques du Front national, pour lesquels le respect de la propriété de l'Etat est l'un des fondements de l'idéologie nationaliste. Ils ne peuvent concevoir que la nation renonce à ses moyens de production au profit d'une classe qui, en les accaparant, serait à même d'agir indépendamment de l'autorité de l'Etat. Cependant, M. Bazargan et le Front national n'ont jamais milité pour une nationalisation à outrance : ils penchent plutôt pour un système économique semi-libéral dans lequel les fonds publics et les capitaux privés seraient associés à la production, à la vente et aux bénéfices ; les secteurs-clés de l'économie nationale (pétrole, pétrochimie, gaz, aciéries, etc.) demeurant, toutefois, propriété de l'Etat.

La conception économique de l'imam paraît toujours entourée du plus grand mystère. S'il est difficile de cerner ses intentions en ce domaine, les rares discours et écrits qu'il a consacrés à ce problème — pourtant fondamental à la survie de sa République islamique — semblent indiquer qu'il envisage pour l'Iran une économie de subsistance. La primauté du spirituel sur le matériel, de l'ascétisme sur la consommation, le pousse en effet à mépriser toute entreprise à but lucratif. L'ordre que l'imam a donné en vue de créer une « *banque islamique* » qui, selon les lois coraniques, ne prêterait pas à intérêt, les attaques virulentes qu'il lance contre « *les commerçants qui vendent cher* » ne sauraient guère stimuler les investissements. Effectivement, où passe la frontière entre « *profits licites et illicites* » aux yeux des lois divines de l'islam ? Celles-ci sont-elles compatibles avec le capitalisme ? Comment relancer les investissements, résorber le chômage, planifier l'économie, en puisant ses références uniquement dans la législation divine, puisque toute autre règle est désormais prohibée ?

L'ampleur de ces problèmes théologico-économiques paraît avoir paralysé l'action des responsables gouvernementaux. Confronté au double pouvoir du clergé et du gouvernement, aux conflits qui déchirent la haute hiérarchie religieuse, aux contre-pouvoirs de guérilleros, de la gauche et des organisations populaires, aux pouvoirs régionaux des autonomistes kurdes, baloutches, turkmènes et autres, l'autorité de l'Etat s'est effondrée.

Ainsi, les deux traits marquants de la révolution iranienne aujourd'hui sont le décalage extraordinaire qui existe entre les aspirations et les demandes des forces vives de la nation, et la paralysie totale des actuels dirigeants de la République devant une crise économique qui risque de tout emporter. En effet, les tiraillements, les déchirements et les conflits qui agitent la nouvelle classe politique iranienne sont mal perçus par le peuple dont la vie quotidienne — chômage, conditions de travail et pauvreté — est à la limite du tolérable. Si le fossé continue à s'élargir entre la base et le sommet, si la situation désastreuse de l'économie n'est pas réglée rapidement, une nouvelle explosion paraît difficilement évitable.

AHMAD FAROUGHY.

(2) Le rial vaut environ 0,6 centime.

Les relations franco-soviétiques et la situation internationale

PARTISANS ET ADVERSAIRES DE LA DÉTENTE

Par NIKOLAI INOZEMTSEV *

LES conversations entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing, à Moscou, ont abouti à des résultats importants, marquant une nouvelle étape. C'est ainsi que les caractérisent la majorité des hommes politiques et de nombreux organes de presse. Dans le même temps, ces entretiens ont suscité de vives critiques de la part des adversaires de la détente internationale, qui se sont efforcés, par tous les moyens, d'en réduire la portée.

Comment s'explique cet immense intérêt manifesté par l'opinion publique la plus large, tant dans les pays socialistes que dans les pays capitalistes ? A mon avis, cela peut s'expliquer par trois facteurs :

— Premièrement, par le fait même que ces entretiens réunissaient les plus hauts dirigeants de deux grandes puissances dont les positions dans les affaires internationales et le caractère de leurs relations mutuelles déterminent, pour une bonne part, le climat politique du monde actuel ;

— Deuxièmement, par les particularités du moment où se sont déroulés les entretiens ; je pense avant tout au rapport des tendances favorables ou hostiles à la paix, car les rencontres au sommet soviéto-françaises sortent largement, de par leur portée, du cadre des relations bilatérales ;

— Et, troisièmement, par le contenu réaliste des documents et des accords qui résultent des entretiens.

L'Union soviétique est l'Etat socialiste le plus important : elle occupe la deuxième place dans le monde de par son potentiel économique, scientifique et technique, et s'est assurée des positions de parité avec les Etats-Unis dans le domaine de l'arme stratégique nucléaire. L'U.R.S.S. est un pays qui a proclamé et qui applique constamment une politique de paix, de coexistence pacifique entre Etats à régimes sociaux différents et de large coopération internationale.

La France est un Etat qui depuis longtemps joue un grand rôle politique dans l'histoire universelle, dans la politique, l'économie et la culture mondiales. C'est un des Etats les plus développés sur les plans économique, scientifique et technique, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les relations d'amitié qui unissent les peuples soviétique et français ont franchi une nouvelle étape après la visite qu'a effectuée en U.R.S.S. le général de Gaulle en été 1966. L'amélioration des relations avec l'Union soviétique répondait à l'aspiration de la France d'adopter une ligne politique indépendante ; elle lui a ouvert la perspective de participer plus activement au règlement de plusieurs problèmes internationaux. L'Union soviétique a hautement apprécié le développement positif de ses relations avec la France, voyant en cela un témoignage du passage de la « guerre froide » à la détente internationale, un facteur important de consolidation de la sécurité en Europe et dans le monde entier.

Limiter la course aux armements

LE réalisme et l'aspiration commune à garantir la sécurité internationale, voilà ce qui caractérise notamment les relations soviéto-françaises et qui est apparu pleinement lors de la dernière rencontre ; celle-ci a contribué à porter le niveau de ces relations à un degré nouveau, plus élevé.

« Comme au cours des années 60 et 70, faisait observer M. Leonid Brejnev dans une déclaration à la presse, *où l'U.R.S.S. et la France furent les promotrices de la détente et contribuèrent activement avec les autres pays à son raffermissement, aujourd'hui, elles ont établi des accords qui, dans la conjoncture présente dans le monde, font avancer la détente ».*

Or la situation, disons-le franchement, requiert instamment cela. Car la lutte entre partisans et adversaires de la diminution de la tension internationale a pris ces dernières années une acuité toute particulière. Le processus d'intensification des dépenses militaires, de création de types d'armements toujours nouveaux et de plus en plus destructeurs se poursuit dans le monde. Depuis de nombreuses années se déroulent des pourparlers sur la réduction des armements et des forces armées au centre de l'Europe, ainsi que plusieurs autres négociations sur tel ou tel aspect de la limitation des armements, sans que l'on perçoive une évolution sensible vers un mieux.

L'achèvement de la préparation du traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques offensifs est un facteur d'importance considérable. L'annonce de la prochaine rencontre entre MM. Brejnev et Carter a été positivement accueillie dans différents pays, y compris la France. Toutefois, ce n'est pas un secret, il existe au Sénat américain une opposition sérieuse à la ratification du traité SALT 2.

Enfin, les derniers mois ont été marqués par toute une série de situations de crise aiguë dans différentes régions du globe. Cela est vrai tant du Proche-Orient (où le récent accord conclu par l'Egypte avec Israël n'a nullement contribué à rapprocher d'un règlement politique global) que des derniers événements en Afrique australe et en Asie du Sud-Est ; nous pensons ici à l'aggression à laquelle s'est livrée la République populaire de Chine contre le Vietnam socialiste.

Dans ces conditions, les pourparlers au sommet soviéto-français revêtent une importance particulière. Aujourd'hui, les relations entre l'Union soviétique et la France constituent, non seulement un indice essentiel de l'état général des affaires internationales, mais aussi un facteur important de leur progrès. Consolider la détente, la rendre irréversible, renforcer la détente politique par la détente militaire : les accords signés lors des derniers pourparlers soviéto-français renferment des mesures concrètes allant en ce sens.

Dans le programme de développement de la coopération, dans l'intérêt de la détente et de la paix, les deux pays déclarent solennellement qu'ils feront tout ce qui dépend d'eux pour que l'humanité soit débarrassée de la menace de la guerre. L'U.R.S.S. et la France confirment leur attachement à la réalisation de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki.

Il est important que les deux pays aient conjointement exprimé leur désir de contribuer activement à freiner la course aux armements. Ils s'accordent pour mettre l'accent sur les points suivants : cessation concertée de l'accroissement quantitatif et qualitatif des armements et des forces armées, nature complémentaire de la détente politique et des mesures relatives au renforcement de la confiance dans le domaine militaire, nécessité de nouveaux efforts dans des domaines tels que la limitation des armements stratégiques, la non-dissémination de l'arme nucléaire, la limitation du commerce d'armes conventionnelles.

Les pourparlers de Moscou contribuent au développement de liens mutuellement avantageux entre l'U.R.S.S. et la France. Exprimant leur satisfaction devant les résultats obtenus dans le domaine de la coopération économique, notamment de l'important accroissement de leurs échanges au cours du quinquennat écoulé, les deux pays se proposent de parvenir, dans les prochaines années, à de nouveaux et substantiels progrès. Les deux parties sont convenues de mettre tout particulièrement l'accent sur la réalisation des grands projets industriels. Elles encourageront l'échange mutuel d'informations économiques en vue d'utiliser plus efficacement leur potentiel économique. Elles ont prévu de travailler en commun afin que les besoins à long terme des économies de l'U.R.S.S. et de la France soient mieux pris en considération dans le développement de leur coopération.

Coopération à long terme

CONSCIENTES du fait que, devant l'humanité, se dressent des problèmes à l'échelle globale, l'U.R.S.S. et la France se sont déclarées déterminées à coordonner leurs actions, tant entre elles qu'avec tous les autres Etats, pour chercher à résoudre des problèmes comme la préservation de l'environnement, la lutte contre les maladies et la faim, l'élévation du niveau social et économique des pays en voie de développement, l'étude des mers, des océans, de l'espace, la découverte de nouvelles sources d'énergie, etc.

A la suite de cette rencontre, les perspectives de coopération entre l'Union soviétique et la France deviennent plus précises, non seulement en ce qui concerne l'avenir immédiat, mais encore dans un avenir plus lointain ; les deux pays encourageront la comparaison, au niveau des établissements de recherche scientifique et, parfois même, à celui des ministères des affaires étrangères, des analyses et des prévisions des principales tendances de la politique internationale effectuées dans chacun des deux pays.

La coopération entre l'U.R.S.S. et la France démontre sa solidité, sa stabilité et sa vitalité. Cela est normal, car elle s'appuie sur l'amitié traditionnelle entre les peuples soviétique et français. Cela est normal, car elle s'inscrit organiquement dans le processus général positif de la coopération internationale au nom de la paix et du progrès de l'humanité.

* Académicien, directeur de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales près l'Académie des sciences de l'U.R.S.S.

ERRATUM. — Une erreur d'impression a rendu incompréhensible un passage de l'article d'Alain Brouillet sur « Le Parlement européen et la politique étrangère » paru dans le dernier numéro du *Monde diplomatique*. Page 14, la deuxième phrase de l'avant-dernier paragraphe est la suivante : *« Si l'on fait l'addition des deux premières séries de questions, suivant l'ordre de classement, les problèmes européens dans leur ensemble, qu'ils touchent à la politique agricole commune ou aux autres secteurs de la coopération européenne, représentent 36 % des sujets abordés par les députés dans leurs questions écrites. »*

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

BELGIQUE

(3 avril 1979)

Premier ministre : *M. Wilfried Martens* ; vice-premiers ministres : *MM. Guy Spitaels* (budget), *Willy Claes* (affaires économiques), *Paul Van den Boeynants* (défense nationale).

Ministre de la justice : *M. Renaat Van Elslande* ; affaires étrangères : *M. Henri Simonet* ; prévoyance sociale et pensions : *M. Alfred Califice* ; fonction publique et réformes institutionnelles : *M. Willy Calewaert* ; agriculture et classes moyennes : *M. Albert Lavens* ; communications : *M. Jos Chabert* ; éducation nationale (secteur néerlandais) : *M. Jef Ramaekers* ; affaires communautaires néerlandaises : *Mme Rika De Backervan Ocken* ; santé publique et environnement : *M. Luc Dhoore* ; finances : *M. Gaston Geens* ; commerce extérieur et politique scientifique : *M. Lucien Outers* ; affaires bruxelloises : *M. Léon Defosset* ; affaires wallonnes : *M. Jean-Maurice Dehousse* ; travaux publics : *M. Guy Mathot* ; poste, télégraphe et téléphone : *M. Robert Urbain* ; coopération au développement : *M. Mark Eyskens* ; emploi et travail : *M. Roger de Wulf* ; éducation nationale (secteur français) : *M. Jacques Hoyaux* ; intérieur et réformes institutionnelles : *M. Georges Gramme* ; affaires flamandes : *M. Marc Galle* ; affaires communautaires françaises : *M. Michel Hansenne*.

Secrétaires d'Etat : *MM. François Persoons* (affaires communautaires françaises), *Antoine Humblet et Bernard Anselme* (affaires wallonnes), *Paul Akkermans et Daniël Coens* (affaires flamandes), *Guy Oudell et Mme Lydia De Pauw-Deveen* (affaires bruxelloises) et *Mlle Rika Steyaert* (affaires communautaires néerlandaises).

MAURITANIE

(6 avril 1979)

Premier ministre : *lieutenant-colonel Ahmed Ould Boucelf* ; ministre chargé de la permanence du comité militaire de salut national : *lieutenant-colonel Mohamed Ould Abdel Kader*.

Ministre des affaires étrangères et de la coopération : *M. Ahmedou Ould Abdalla* ; défense : *lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla* ; intérieur : *commandant Thiam El Hadj* ; justice et affaires islamiques : *commandant Moulaye Ould Boukhreiss* ; plan et pêches : *Mohamed El Mokhtar Ould Zamel* ; finances et commerce : *MM. Moulaye Ould Mohamed* ; industries et mines : *M. Ahmed Ould Zein* ; développement rural : *Dr Bâ Ommar* ; équipement et transports : *lieutenant-colonel Ahmed Salem Ould Sidi* ; enseignement fondamental et secondaire : *M. Seck Mame Diack* ; fonction publique et formation des cadres : *lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud O. Ahmed Louly* ; travail, santé et affaires sociales : *Dr Youssouf Diagana* ; culture, information et télécommunications : *M. Abdel Kader Ould Sidi* ; jeunesse, sports, artisanat et tourisme : *M. Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud*.

[A la suite du décès du premier ministre le 27 mai, le lieutenant-colonel Ahmed Salem Ould Sidi a été chargé de diriger le gouvernement par intérim.]

Le carnet des ambassades

● M. de Banitz, ambassadeur des Pays-Bas, a donné une réception le 3 mai à l'occasion de la fête des tulipes.

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République socialiste de Tchécoslovaquie et Mme Jan Pudlak ont offert une réception le 8 mai.

● Le ministre des affaires étrangères et Mme Jean François-Poncet ont donné une dîner, le 11 mai, au ministère des affaires étrangères, à l'occasion de la visite en France du président de la République de Nauru, M. Hammer de Roburt.

● A l'occasion du départ de M. Raja Tan Sri Aznan, ambassadeur de Malaisie, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, a offert un déjeuner le 11 mai au ministère des affaires étrangères.

● M. Tchervonenko, ambassadeur de l'U.R.S.S., a donné une conférence à l'Assemblée nationale le 15 mai, sur le thème : « La coopération franco-soviétique après la visite du président de la République française à Moscou. »

● A l'occasion du trentième anniversaire de la proclamation de la Loi fondamentale, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et Mme Herbst ont offert une réception le 22 mai.

● L'ambassadeur du Cameroun et Mme Bakoto ont donné une réception le 22 mai à l'occasion de la fête nationale.

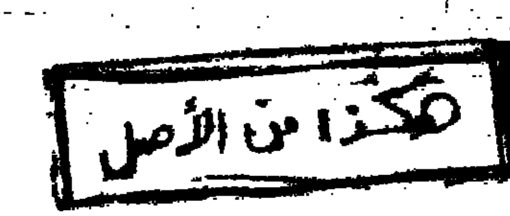
Calendrier des fêtes nationales

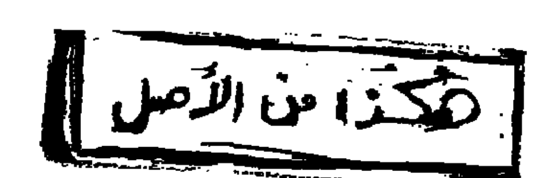
15-30 JUIN

17	ISLANDE	Fête nationale
23	LUXEMBOURG	Fête nationale
24	ESPAGNE	Fête nationale
26	REPUBLIQUE MALGACHE	Fête nationale

1er-15 JUILLET

1	BURUNDI	Fête nationale
1	CANADA	Anniversaire de la Confédération
1	RWANDA	Fête de l'Indép.
4	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Fête de l'Indép.
5	ALGERIE	Fête nationale
5	VENEZUELA	Fête nationale
6	MALAWI	Fête nationale
11	MONGOLIE	Fête nationale
14	FRANCE	Fête nationale
14	IRAK	Anniv. de la procl. de la République







EUROPE DES RÊVES EUROPE DES RÉALITÉS

Loin de l'Europe des rêves que présentent les partisans d'une intégration plus poussée, loin des cauchemars que dénoncent ses adversaires, l'Europe des réalités.

Trop de questions fondamentales ont, en effet, été esquivées que Pierre Dabezies évoque ci-dessous. Le débat sur les mécanismes institutionnels et juridiques a tenté d'accréditer l'idée selon laquelle l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, le 10 juin, ne renforcerait pas le caractère supranational de la construction européenne : Anne Dalloz lance ici une mise en garde, solidement argumentée. Par crainte de réveiller les démons du militarisme, les problèmes de défense sont soigneusement évités : Alain Joxe expose leur dynamique propre et en montre les inquiétantes orientations. La crise économique ? En prenant l'exemple de la sidérurgie — d'autres secteurs de production auraient aussi bien pu être choisis, — Pierre Judet analyse le déclin relatif d'une Europe qui s'est trop longtemps bercée d'illusions.

Paradoxe : une vision européocentrique n'a pas empêché le Vieux Continent de se vassaliser. A la fois imbu d'un faux sentiment de supériorité et souffrant à l'endroit de son plus puissant allié d'un complexe d'infériorité parfois injustifié, il a multiplié en faveur des Etats-Unis des concessions (commerciales notamment, et en particulier dans le domaine agricole) qui, en aucun cas, ne sauraient garantir que le gouvernement américain, pour protéger l'Europe, exposerait son propre territoire national au feu nucléaire. Europe des rêves, Europe de dupes ?

Affrontement entre plusieurs conceptions de la France et du monde

La soumission, à pas feutrés...

Le renforcement des pouvoirs des institutions communautaires est inscrit dans le traité de Rome, et la souveraineté nationale est déjà entamée dans maints domaines, sans qu'on le crie sur les toits. L'élection du 10 juin marque un nouveau pas dans la voie de l'Europe supranationale, dont il n'est pas sûr qu'elle reste bien européenne.

Par PIERRE DABEZIES *

LORSQU'IL déclare que « *jamais dans notre pays le consensus sur l'Europe n'a été aussi grand* », le président de la République parle comme ce professeur qui, dans un récent débat sur la défense, arguait du consensus des Français en soulignant qu'aucun parti n'exige notre retrait de l' « alliance ». « *Ce n'est pas tout à fait exact,* lui était-il rétorqué, *personne ne demande notre retour dans l'organisation intégrée !* » Nuance, litote, ambiguïté, bouteille à moitié vide ou bouteille à moitié pleine, philosophies *largement divergentes* ? Nul doute qu'il s'agit pour l'Europe d'optiques totalement opposées.

S'affrontent à la fois deux conceptions de la France et deux lectures du traité de Rome. Pour les uns, la France, presqu'île de l'Europe, n'a jamais été et n'est aujourd'hui qu'un appendice du Saint-Empire ou de l'atlantisme. C'est, selon le mot de M. Jacques Chirac, le parti de l'étranger que l'on retrouve à travers toute notre histoire et auquel une certaine bourgeoisie n'a cessé d'adhérer, comme le prouvent non seulement bien des péripéties passées, mais plus récemment de nombreux sondages (1). Priment sur le sens *national le scepticisme*, la solidarité tantôt capitaliste, tantôt « occidentale », et, bien sûr, à l'heure du *redéploiement mondial*, l'*intérêt*. En face, l'emporte une France isthme et synthèse de l'Europe, que sa culture originale et ses attaches révolutionnaires prédisposent au rôle de perturbateur, de semeur d'idées, de soutien des opprimés, hors des blocs et des ornières où l'idéologie et les soucis économiques des nantis veulent l'enfermer. France gaulliste et France progressiste contre France libérale et sociale-démocrate, cette dernière — tout en accusant ses adversaires d'irréalisme ou d'archaïsme — s'apprêtant, en guise de novation, à rechausser les bottes de la IVe République, *condamnée, on le sait,* à n'importe quelle Europe par démission et incapacité... aux grands *applaudissements de la plupart* des alliés qu'une France soumise tend plutôt à arranger.

Rien d'étonnant à ce que la Communauté européenne soit, de part et d'autre, différemment considérée. Il s'agit *ici* de reprendre *les fils* de 1956, et là de s'en tenir à l'optique que de Gaulle a imposée. L'Europe, soit ! *mais forte* de ses lumières et de sa diversité ; le Marché commun, certes, mais dans la *voie pratique de l'approfondissement* de ses « politiques » qui, pour la plupart, ont été délaissées ou tronquées, et non l'Europe mythique, idéologique, capitaliste, et finalement « germano-américaine » des technocrates apatrides de Bruxelles. A l'inverse, prôner la Communauté dans les termes stricts du traité, c'est en réalité accepter le supranationalisme. Sans doute *s'y* est surajoutée, ces dernières années, la réunion des chefs de gouvernement, susceptible de limiter certains débordements. Mais la mécanique initiale, celle de la Commission et de *la* Cour de *justice*, le véritable pouvoir juridique, la pente du texte et la règle sous-jacente de la majorité, *tout concourt* à *condamner* à terme les souverainetés. Sur ce plan, l'opposition entre une perspective *confédérale et fédérale* est une mystification que l'élection d'une Assemblée au suffrage universel — contraire à toute idée de confédération — ne peut évidemment que renforcer.

Il est vrai que la *crainte* de l'électeur étant le commencement de la sagesse, les partisans de l'Europe à tout prix ont fait quelques pas en arrière. A ce titre, ceux qui, depuis des mois, se sont étonnés *des contradictions entre* les propos officiels français et les déclarations supranationales, souvent péremptoires, des Schmidt, Thorn, Andreotti et autres responsables hollandais... ceux qui se sont insurgés contre la confusion volontairement entretenue entre le mandat qu'exercent nos députés dans le cadre de la « souveraineté nationale » et la responsabilité strictement limitée à l'application du traité de Rome qu'implique l'élection à l'Assemblée européenne..., ceux qui se sont offusqués des menées sournoises de la Commission *de* Bruxelles et des interprétations extensives d'une Cour de justice *dont les décisions juridiques sont* en fait politiques... enfin, ceux qui n'ont cessé de s'inquiéter de nos *faux airs résolus et de notre timidité* devant des pratiques qui mettent en cause tant notre souveraineté *que* nos intérêts..., tous ceux-là peuvent avoir le *sentiment* de ne pas avoir perdu leur temps !

Comme un hommage que le *vice* rend à la vertu, les supranationalistes ont, pour le moins, mis une *sourdine* à leur triomphalisme, conscients, notamment, qu'au vu des avatars de notre industrie, la méfiance populaire s'était éveillée. Ils ont bien essayé de crier à l'antigermanisme : comme si c'était faire preuve d'antigermanisme que de penser aux intérêts français face à la puissance et à l'ambition, d'ailleurs légitime, des Allemands ! Puissance en Europe, mais aussi hors d'Europe, où ceux qui voyagent savent qu'ils sont souvent là, alors même que nous sommes absents. A cet égard, ne peut-on craindre — circonstance aggravante — que l'Europe, qu'ils dominent géopolitiquement, ne devienne pour nous un alibi au moment où elle n'est *déjà plus pour eux* qu'une *commodité* ou un complément ? Bref, que l'Allemagne ait su mieux mener sa *barque — la distance séparant* les deux économies n'était pas tellement marquée il y a seulement dix ans — cela ne justifie pas la fuite en avant et la soumission institutionnelle, économique, culturelle et militaire auxquelles on nous condamne éventuellement.

Les faux « verrous »

SOUS l'angle institutionnel, il est de bon ton de dire que tous les verrous sont mis pour que l'Assemblée nouvelle ne déborde pas de son cadre actuel. Or, il faut bien constater qu'en fait de verrous, seules existent la vigilance du Parlement et la volonté politique du gouvernement français. Un Parlement dont les membres réticents ont adopté sans vote, en 1977, la loi sur l'élection européenne, faute d'avoir *le courage de s'y opposer*, et un gouvernement qui s'ingénie à en nier les innombrables dangers... quitte à ce que le président de la République, habile ou lucide, suggère contradictoirement, pour finir, un *pacte entre les partis susceptibles* d'empêcher tout déviationnisme...

Notons d'abord qu'à travers le suffrage universel, une confusion volontaire n'a cessé d'être introduite entre légitimité démocratique et souveraineté européenne. En droit *français*, la première n'a de *sens* que dans le cadre du « contrat social » commun, de la souveraineté nationale, étayée *par le principe* de l'indivisibilité de la République. Le vote du 10 juin ne saurait donc *ni* transférer aux nouveaux élus des pouvoirs analogues à ceux qu'exerce le Parlement national, ni conférer à l'Assemblée de Strasbourg la moindre compétence interne. Hélas ! en prohibant tout mandat impératif, l'article 4 du traité non seulement rend impossible tout contrôle sur les députés qui, ne l'oublions pas, seront — selon leur parti — liés à des groupes politiques en majorité étrangers, mais cet article revient à faire de la France une circonscription de l'Europe, et *de tous ses* représentants les mandataires de l'ensemble de la Communauté. Lorsqu'on sait que, *en très grand nombre*, nos partenaires sont ouvertement pour l'atlantisme et la supranationalité, force est d'admettre que ces notions peuvent, pas à pas, acquérir droit de cité, sans qu'à Paris le Conseil *constitutionnel, voué aux contrôles* internes, puisse s'y opposer.

Le président de la République, après son premier ministre, a certes dit que, pour toute modification de souveraineté, le peuple serait *consulté. Outre que cette* précaution oratoire prouve déjà que le cas est envisagé, c'est oublier les *textes et le poids des réalités. Non* seulement la décision de décembre 1974 prise par les chefs de gouvernement porte que, « *à la suite du scrutin populaire, les compétences du Parlement seront élargies, notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des Communautés* », mais l'article 235 du traité prévoit, pour ces dernières, des pouvoirs de révision implicites sans ratification par les Etats membres, dès lors que des aménagements apparaîtraient justifiés par leurs finalités.

(Lire la suite page 8.)

* Professeur à l'université de Paris-I.

(1) Voir notamment l'étude de Jean Charlot : « les Elites et la masse devant l'indépendance nationale », dans les actes du colloque sur l'indépendance, *éditions Cujas, Paris, 1977.*

Lire pages 8 à 13 :

■

Le général de Gaulle et l'Europe (voir pages 14 et 15)

(Suite de la page 7.)

Sans compter que l'Assemblée de Strasbourg, indépendante, maîtresse de son règlement et de son ordre du jour, disposant du dernier mot en matière budgétaire et du pouvoir de censurer la Commission de Bruxelles qui, au besoin, l'y aidera pour souligner son rôle parlementaire, n'a pas attendu la consécration qui va lui être apportée pour tenter de déborder de son cadre. En particulier, sous l'angle des armements ou de la défense européenne. Passant dès lors, avec le suffrage universel, du plan du droit international à celui du droit interne, cette Assemblée risque, très vite, d'arguer des nécessités économiques pour pousser *dans la voie de* l'Europe politique, puis de l'Europe unitaire. Non sans l'appui de la Cour de justice dont les décisions s'imposent, *en théorie et généralement* en pratique, à toutes les instances judiciaires, tout comme la réglementation de Bruxelles est partout obligatoire sans réception dans l'ordre interne. N'est-ce pas Bismark qui, en 1871, disait : « *Il faut garder les apparences confédérales pour passer à une fédération de fait !* » Est-il besoin d'épiloguer ?

Vers une « doctrine européenne de sécurité » ?

EN marge du débat institutionnel se profile un débat connexe touchant à la démocratie et aux libertés. Quelle part de libre arbitre restera-t-il finalement aux Français, sous l'angle individuel comme *sous l'angle* collectif ? L'un des buts européens du « libéralisme avancé » n'est-il pas de lier sans retour le pays à un ordre à la *fois* économique, social et politique tel qu'on puisse se demander de quel degré d'autonomie disposeront les citoyens pour continuer à se déterminer eux-mêmes, et notamment choisir à l'occasion, s'ils le souhaitent, un régime différent ? Le poids de l'Allemagne dans le nouveau système monétaire ne risque-t-il pas un jour — les conseilleurs étant les payeurs — de mettre en cause, de son côté, certaines libertés, la liberté syndicale en particulier ? A l'échelle collective, se posent des questions identiques, l'étau européen ne cessant de se resserrer. Sait-on par exemple que les douanes françaises sont inspectées par des *fonctionnaires* de la Communauté ou que la moindre « Sicav » régionale, désireuse d'améliorer un quelconque marché, se voit interdire cette initiative si, d'aventure, Bruxelles la juge contraire aux principes concurrentiels ?

Et que dire à un niveau plus élevé de l'érosion de la souveraineté nationale ? Déjà atteinte, à divers titres, par l'hégémonie soviéto-américaine, limitée dans certains domaines, comme le domaine nucléaire, par les pressions de Washington, qu'en restera-t-il au sein d'une Europe dont le traité, dans divers articles, lie la coopération diplomatique aux problèmes de défense et de sécurité, tandis qu'on suggère, ici et là, un retour à l'idée de CED (2) et qu'en France *même certains* bons esprits — *parfois* militaires — se font les champions d'une légitimité européenne qui postule à la fois la répression éventuelle et l'abandon ? Le gouvernement y pourvoira ? Mais qui en est bien sûr, et qui le contrôlera à l'heure des rencontres informelles, de la diplomatie au sommet et des négociations secrètes dont non seulement l'opinion publique mais, souvent, l'administration même des affaires étrangères se trouvent écartées ?

On ne sait plus trop *désormais* où *commencent* et où finissent les concessions, les compromis, les démissions, les assurances ou les garanties. *Pour son avenir comme pour* ses intérêts, chacun doit approuver les yeux bandés !... Certes, l'oracle parle : nous voilà rassurés ! Mais d'aucuns *ne* suggèrent-ils pas déjà, par exemple, que notre refus de participer aux conversations SALT 3 est trop rigide pour être crédible ? Qu'en sera-t-il *quand, insérée dans l'Europe*, la France sera seule à prétendre s'en écarter ? De quelles pressions ne serons-nous pas l'objet, dans la ligne de la Cour de justice qui cherche déjà à nous enlever toute autonomie sous l'angle des matières fissiles, pour renoncer, en particulier, à une indépendance nucléaire dont nos partenaires savent qu'elle bloque en partie l'Europe et limite notre altlantisme ?

Il en va de même sur le plan des libertés individuelles, notamment des garanties judiciaires. Déjà atteintes *sur le plan interne*, elles risquent, dans l'espace européen, de pâtir aussi bien de l'anticommunisme sommaire et du penchant à l'« amalgame » de certains de nos voisins que de la brutalité de systèmes policiers auxquels le nôtre est de plus en plus connecté.

L'affaire Klaus Croissant — quoi qu'on en pense — n'a-t-elle pas révélé, outre-Rhin, une conception des règles d'incrimination, des droits de la défense ou de la présomption d'innocence qui cadre assez mal avec la tradition et l'esprit français ? A quand la délation institutionnalisée, la chasse aux sorcières et une « doctrine européenne de sécurité » ?

Un rôle de comparse

LES perspectives économiques ne sont pas toutes plus réconfortantes. Sans doute est-ce le point fort des européistes, nul, en deçà, ne niant la nécessité d'un effort commun sur ce plan et, du même coup, ne proposant de quitter la Communauté. Au lieu, cependant, de parfaire le Marché commun au *sens strict*, en approfondissant et en multipliant ses secteurs d'activité avant même de l'élargir, c'est un tout autre processus *qu'on semble privilégier*. Sans doute ne faut-il pas manier des mythes, voir des chefs d'orchestre clandestins où ils ne sont pas et donner à la Commission trilatérale une importance plus grande qu'elle n'a. Mais on n'en assiste pas moins, avec l'émergence de nouveaux pays industriels outre-mer et le « dégraissage » des économies, à une restructuration mondiale où le moins que l'on puisse dire c'est que la France ne se trouve pas particulièrement favorisée au regard des maîtres du jeu, *Washington*, Tokyo et Bonn.

Recartellisation de l'industrie allemande, refus d'appliquer toute clause de sauvegarde, confusion voulue entre l'autarcie et la protection légitime qui pousse Bruxelles à être lénifiant dans les conversations du GATT, et — comme le dit M. Michel Debré — à laisser le Marché commun *se transformer en passoire... Tout se* passe en définitive, avec l'abaissement du tarif extérieur, la mise en cause du marché agricole et la nouvelle *orientation* industrielle, comme si le but poursuivi était de plus en plus le développement d'une vaste zone de libre-échange contraire à l'esprit comme à la lettre du traité. Bref, sans céder à la logomachie et aux simplismes, force est de reconnaître que le capitalisme, s'appuyant sur ses filiales multinationales, mène un jeu où la France — arguant du « redéploiement » nécessaire — accepte de s'insérer, c'est-à-dire accepte *définitivement un rôle économique* de comparse en feignant de ne pas voir que la délocalisation des industries et des investissements vaut *délocalisation* du pouvoir.

S'ensuit un alignement sans précédent, l'abandon de nos velléités Nord-Sud et d'une politique autonome à l'égard du tiers-monde, et l'acceptation implicite de voir l'Europe définitivement dominée par les Etats-Unis et la R.F.A. qui, pour y parvenir, n'avaient pas besoin de cela ! Sans doute la critique est aisée... Mais si on ne peut pas faire autrement, ou s'il s'agit d'une *politique délibérée, qu'on le dise plutôt* que de continuer à parler d'indépendance ou à parler de « gagner » ! Si elle n'est pas l'Europe de la *démission, l'Europe, telle* qu'on s'y engage, est l'Europe de la soumission, et, en ce qui concerne la France, probablement de la régression. Les mouvements régionalistes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés : récusant hier encore l'Etat, les voilà conscients qu'ils n'ont *rien* à gagner dans une aventure où Bruxelles peut les flatter pour affaiblir la France, mais où le capitalisme international ne leur fera pas de quartier. Bref, ce pays ne peut sans doute pas se passer de l'Europe, mais tout s'enchaîne comme si l'Europe, liée aux Etats-Unis, était bien décidée à l'empêcher désormais de jouer les trouble-fête en le rétrogradant à la place modeste que seule « *une certaine idée de la France* » lui avait jusqu'ici permis de dépasser.

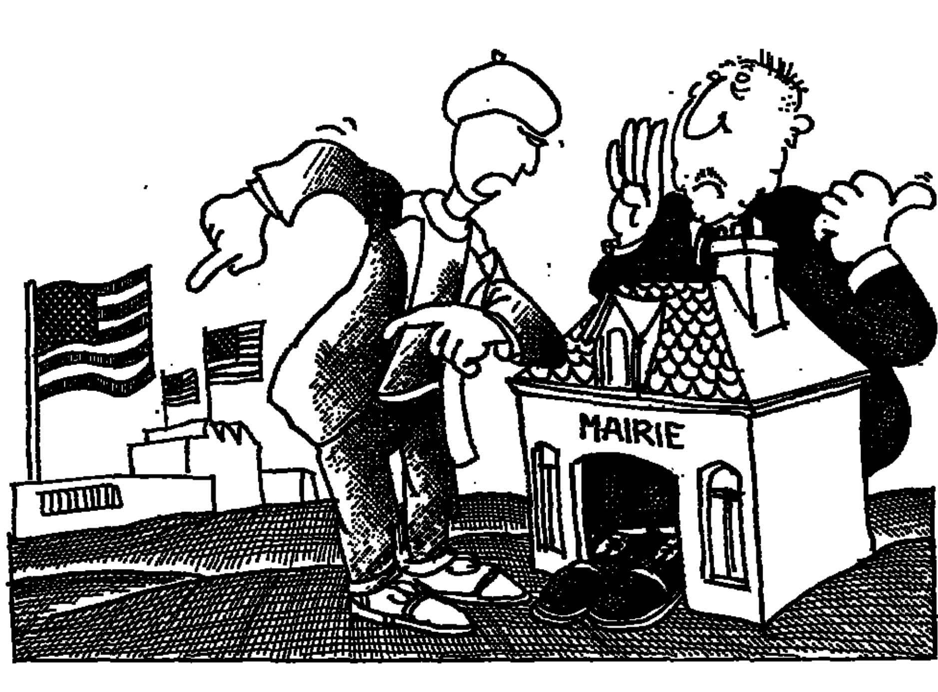
Est-il, dans cette perspective, tellement besoin d'insister sur la précarité tant de notre spécificité culturelle que de notre indépendance militaire ? Contrairement aux idées reçues, la formation de l'Amérique s'est moins faite selon la méthode du « melting pot » qu'en vertu de l'alignement des vagues d'immigrants sur une minorité. Or avec la domination de fait de l'Europe saxonne et nordique, acquise au modèle américain et étayée par lui, n'est-ce pas la voie où nous sommes engagés ? Seule une véritable Europe des patries, une Europe confédérale, riche, d'ailleurs, de sa diversité, indépendante par là même des blocs, et jouant de ce fait un autre rôle pourrait nous permettre de demeurer nous-mêmes, tout en continuant à contribuer pleinement à l'épanouissement d'une communauté de civilisation jusqu'ici inégalée. Hélas, tout ce que nous venons de dire tend, à terme, non seulement à nous laminer, mais, à coups de renoncements et de complicités, à faire de notre continent un satellite *culturel* des Etats-Unis.

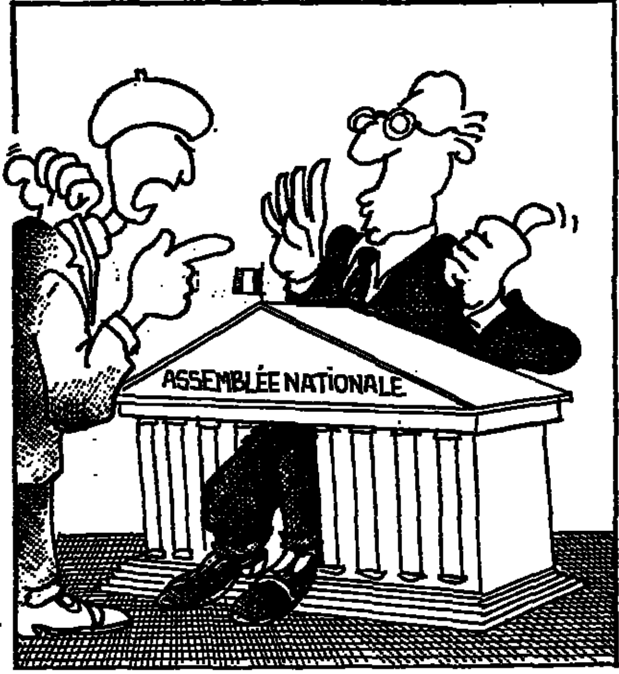
Quant à l'indépendance militaire, on comprend qu'elle constitue de moins en moins pour nos alliés une gêne : d'abord parce que, tout en maintenant la *force* nucléaire française, nous revenons de plus en plus vers l'« altantisme » ; ensuite et surtout parce que la « liberté de décision » d'un pays étant, comme celle d'un individu, dépendante de l'environnement et du conditionnement qu'il subit, la *nôtre* risque fort de devenir — si elle ne l'est déjà — une illusion, un alibi ou un mythe.

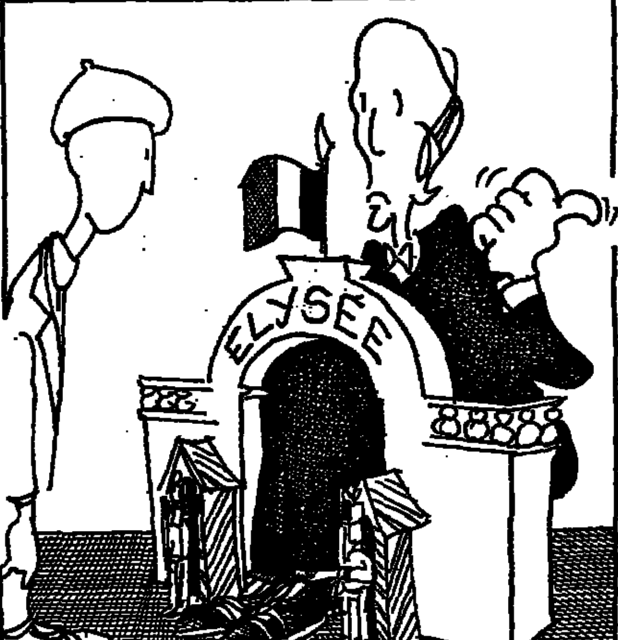
Tableau pessimiste, certes. Serait-il cependant outré qu'il aurait au moins le mérite de mettre en exergue un certain nombre d'obstacles que nos responsables, pour mieux l'emporter *dans* une compétition électorale, s'acharnent à dissimuler, comme si, déjà, les Français devaient s'habituer à accepter leur sort sans plus le mesurer, ni véritablement en décider.

PIERRE DABEZIES.

(2) Communauté européenne de défense, projet de création d'une armée européenne intégrée, rejeté par le Parlement français en 1954.







La nouvelle fonction des forces militaires

ÉROSION DE LA SOUVERAINETÉ DE DÉFENSE

Par ALAIN JOXE *

EN Occident comme en U.R.S.S., sans doute, la course aux armements est auto-entretenue par les fonctions dynamiques de la branche armement au niveau technico-économique (1). L'armement, cependant, est surtout une arme économique américaine visant à faire souffrir l'économie russe, qui suit seulement le mouvement, comme le montre le fait que les relances sont toujours qualitatives du côté américain et quantitatives du côté soviétique. Des bruits de guerre surgissent nécessairement à chaque phase nouvelle de la « *course* ». *Nous vivons actuellement* une de ces phases de relance et d'intoxication qui vient appuyer une tendance à la dénationalisation des missions militaires dans le cadre d'une défense européenne.

Les militaires se chargent en permanence, par profession, de produire des scénarios de guerre, évidemment alarmants, mais ce n'est que par période qu'on les propulse dans le grand public, comme il arrive en ce moment.

* Maître-assistant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, secrétaire général de l'Association française de recherches sur la paix, les conflits et le développement, auteur de *le Rempart social*, aux éditions Galilée, 1979.

Face à face, on vulgarise depuis trois ans et *surtout depuis un an deux « postures » ou « scénarios »* impliquant davantage de guerre réelle en Europe : la « guerre grise » américaine et le « Blitzkrieg des tanks soviétiques ».

La guerre grise — une guerre peut-être classique, peut-être nucléaire, — lancée en vertu de la « doctrine Schlesinger », s'insère facilement dans ce fourre-tout stratégique que constitue, *dès sa naissance*, la flexible response (riposte souple). Il lui suffit d'acquérir une épaisseur tactique par le simple déploiement *du matériel néo-classique, issu du champ de* bataille vietnamien et perfectionné depuis la guerre d'octobre. Il n'y a guère de percée technologique dans tout cela, mais des décisions politiques de combinaisons *industrielles mariant* des techniques *généralement* prêtes depuis vingt ans (2), et l'électronique de pointe.

Cette décision est partie intégrante de la gestion de la crise : elle soutient la concentration des industries de pointe. Il n'y a pas, en outre, d'objet mieux adapté à la fonction *de destruction de capital, nécessaire actuellement, que le couplage d'une machine moderne* (c'est-à-dire de capital très concentré) avec une dose d'explosif. Du point de vue militaire, sans *doute, c'est la machine sophistiquée qui* est l'auxiliaire de l'explosif, et on parle de munition ; mais, du point de vue économique, c'est l'explosif qui est l'auxiliaire, ce qui garantit un « changement de vitesse de destruction de capital », la faculté de passer de la destruction lente, par obsolescence dans la course aux armements, à la destruction rapide, par explosion *dans* la guerre, sans avoir — avantage politique — à mettre en danger un équipage, remplacé par un équipement.

Dans le nouveau système, c'est la dynamique de l'armement néoclassique, rendu hyperprécis par l'électronique, qui « anime » le niveau nucléaire arrivé à un palier, et non *plus l'inverse. La bombe à neutrons, que le* président Carter a décidé de fabriquer « en pièces détachées » (3), n'est pas à inventer, mais à produire en série ; les missiles Cruise, engins gris par excellence, et les P.G.M. (missiles guidés avec précision), en général, brouillent les distinctions entre guerres nucléaire et classique qu'elles visent à coupler en dissuasion et à découpler en défense. On sera toujours justifié d'en construire en nombre non limité puisque, en tant que non nucléaires, *ces engins sont vraiment des munitions consommables*, et plus aucune limitation du stock n'est imposée par l'entrée dans le niveau absurde de l'overkill. Cette ligne de production-destruction va jouer le rôle que le tank et *l'avion et la voiture particulière ont pu jouer* dans la phase antérieure d'expansion. Mais, plus que le nucléaire, elle ouvre sur des vraies guerres. On cherchera *sans doute à en faire des « guerres du désert »*.

Les tanks comme épouvantail

LE Blitzkrieg soviétique, scénario archaïque d'invasion-surprise par colonne de tanks, *fondé sur une prétendue supériorité classique des Soviétiques appuyable par un arrosage* nucléaire local, constitue le deuxième volet de l'entreprise d'intoxication. Le déséquilibre *entre chars du pacte de Varsovie et chars de* l'alliance atlantique en Europe existait déjà en 1974 (26 500 chars de bataille à l'Est contre 10 000 à l'Ouest) *et n'a pas changé de nature depuis (en 1978, 27 900 contre* 12 200, selon l'International Institute of Strategic Studies, I.I.S.S., de Londres) (4). Il ne *soulevait à l'époque aucun malaise particulier* dans l'establishment stratégique, parce que, sur le plan qualitatif, « l'OTAN faisait plus que conserver son avance » *et que, dans l'avenir*, l'avènement de nouveaux systèmes d'armes P.G.M. et la négociation M.F.R. (réduction mutuelle des forces en Europe devaient permettre d'« équilibrer l'avantage du pacte en nombre de tanks et d'avions » (5). *Trois ans* plus tard, l'I.I.S.S. reflétait avec un décalage les vues nouvelles, très alarmistes, de Washington qui avaient été rendues publiques *à la suite d'une mission d'enquête de la* commission des forces armées du Sénat, conduite en Europe par le sénateur Nunn du 31 octobre au 14 novembre 1976 (6). Les *armes classiques soviétiques se seraient à ce point améliorées en deux ans qu'on peut parler* de supériorité (« Soviet Weapons are now Superior ») ; le retard qualitatif serait comblé *dans l'aviation tactique* ; quant aux P.G.M., « elles peuvent encore compenser l'avantage du pacte » mais « l'équilibre militaire est en train de se retourner contre l'Occident » (7).

Si on *passe à ce niveau d'alarme, c'est que le moment du déploiement général des* P.G.M. est venu et qu'une vaste opération industrielle et commerciale est en jeu. On *réhabilite* donc au niveau des moyens de communication de masse la menace d'attaque par surprise d'une colonne blindée au moment même où *la* colonne blindée *est considérée par* les experts *comme obsolète* (8). *Pour justifier* le déploiement de P.G.M. antichars et antiavions, il faut bien qu'il y ait en face des objectifs traitables par ces armes. Si les chars *russes n'existaient pas, il faudrait les inventer.*

Cinq raisons permettent de montrer que ce déséquilibre est bien *partiellement* inventé dans *la tradition du* missile *gap des années 60* :

1° Le déséquilibre-alliance pacte en matière de chars concerne les chars lourds ; l'OTAN reste supérieur en autres véhicules blindés et armements anti-chars ;

2° En faisant le total des chars lourds du pacte, on suppose que les alliés des Russes *seraient réellement partie prenante d'une offensive générale, ce qui est politiquement douteux* ; si on compare les seuls chars russes aux déploiements atlantiques (France comprise), il y a un bien meilleur équilibre numérique (9) ;

3° *Les statistiques de l'I.I.S.S.* n'incluent pas les chars qui, du côté occidental, sont maintenus en stocks, non déployés ou non affectés à des unités d'intervention immédiatement disponibles par air *lift*, soit 1 500 chars lourds en 1974, 1 750 en 1975 (10) et encore beaucoup plus depuis ;

4° Les treize divisions d'infanterie mécanisées américaines d'active, affectées à l'OTAN, donc à l'Europe, possèdent déjà sur le territoire allemand et à l'avant (11) une partie de leur matériel de dotation qui *n'est comptabilisé*

(1) Cf. Raimo Vayrynen, « Military R & D as an aspect of the Arms Race », *Current Research on Peace and Violence*, no 3-4, 1978.

(2) Ce que le général Gallois appelle volontiers des gadgets. Cf. « La défense de l'Europe face au pacte de Varsovie », *le Monde des conflits*, no 2, 1978.

(3) Cf. Michael Klare, « Letter from Washington », *The Nation*, 3 février 1979.

(4) I.I.S.S., *Military Balance*, 1974-1975, page 99.

(5) I.I.S.S., *Military Balance*, 1974-1975, page 101.

(6) 95th Congress, 1st Session, Committee print. *Nato and the new soviet Threat. Report of Senator Sam Nunn and Senator Dewey F. Bartlett to the Committee on Armed Services*, United States Senate, January, 24, 1977. US Government Printing Office, Washington, 1977, 20 p.

(7) I.I.S.S., *Military Balance*, 1977-1978, page 109.

(8) F.O. Mikache, « Les A.O.P. changent les formes de combat », *Défense nationale*, décembre 1977, page 59.

(9) Douze mille deux cents chars atlantiques contre seize mille cent cinquante chars soviétiques en octobre 1978. Cf. I.I.S.S., *Military Balance*, 1978-1979. (Chars en service opérationnels en temps de paix déployés en Europe.)

(10) I.I.S.S., *Military Balance*, 1974-1975, page 99, note h, et 1975-1976, page 99, note j.

(11) I.I.S.S., *Military Balance*, 1977-1978, page 108.

Avancée ou recul de la démocratie dans les États membres ?

Une assemblée dans l'engrenage du pouvoir

Siégeant dans un Parlement à vocation fédérale, les députés européens n'auront pas à connaître des actes de leurs gouvernements respectifs. L'ordre juridique communautaire n'aura pas à connaître des principes constitutionnels de chaque Etat. Il ne s'agit pas seulement de choix de consommation : toute la vie privée du citoyen sera affectée par le déplacement du lieu du pouvoir.

Par ANNE DALLOZ

FAUT-IL attendre de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct un dérapage supranational de l'Europe, un pas décisif vers la proclamation des Etats-Unis d'Europe ? S'apprête-t-on à célébrer, à la messe de Strasbourg, une légitimité nouvelle ? L'article 138 du traité de Rome en constitue l'origine première. Conformément à son alinéa 3, l'Assemblée en place à Strasbourg devait élaborer des projets relatifs à sa propre élection au suffrage direct. Ce qu'elle fit en 1960. Puis, dit le texte, « *le Conseil statuant à l'unanimité arrête les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives* ». La réalité fut partiellement différente : c'est un texte international, l'Acte du 20 septembre 1976, que les *Etats adoptèrent ; la loi française du* 30 juin 1977 en précise les modalités d'application sur le territoire français.

Moins discrets que leurs fils spirituels, les « Pères » de l'Europe n'ont jamais dissimulé leur volonté d'aboutir pas à *pas à une Europe fédérale. Ils ont* attendu que le mécanisme d'engrenage créé par les traités de Paris et de Rome *(signés en 1951 et 1957) produise tous* ses effets, que l'Europe intégrée soit en place par décision de ses propres organes, loin des parlements nationaux. *Le 11 juin au matin*, les européistes n'auront-ils plus rien à attendre ? Tout sera-t-il réalisé ? Dans le processus en place, l'élection du 10 juin ne représente qu'une étape, certes importante, mais ponctuelle, vers le bouclage institutionnel. *Un exécutif, une chambre des* régions (cf. la proposition de M. Jacques Chaban-Delmas reproduite dans *le Monde du 8 mai 1979*), *peut-être aussi la* signature de nouveaux traités étendant la construction européenne à de nouveaux *domaines (militaire...)* constituent *les* passages obligés souhaités par les *héritiers des Pères fondateurs* ; l'élection *du 10 juin ouvre une percée.*

« *L'Europe de l'espoir* », affiche-t-on. Est-ce bien sûr ? *Si le droit de vote traduit pour le citoyen la liberté de* participer à la construction de la société de son choix, l'élection du Parlement *européen se présente en fait, et malgré* des apparences contraires, comme le meilleur moyen de réaliser une régression de la démocratie et de la *protection de* l'individu. Non seulement parce que, comme tout organe fédéral et même *confédéral*, le Parlement européen *mettra* en œuvre la politique de la plus grande puissance qui le compose, la R.F.A., *mais encore parce que le choix exprimé* à Strasbourg par les élus d'une nation ne pourra jamais se matérialiser dans *un acte politique*. Arithmétiquement, et même dans le cas de figure impensable où les 81, 24, 16... membres élus par chaque pays *s'exprimeraient dans le* même sens, toutes opinions politiques réunies, ils n'obtiendraient pas la majorité dans une assemblée de quatre cent dix membres. Le Parlement européen est un instrument de blocage de l'évolution des sociétés nationales, qui peuvent encore progresser par des élections et dans des assemblées étatiques.

> ### L'article 235 du traité de Rome
>
> **« Si une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser, dans le fonctionnement du marché commun, l'un des objets de la Communauté, sans que le présent traité ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, prend les dispositions appropriées. »**

En termes d'évolution sociale, la fonction du Parlement européen apparaît comme conservatrice, et même réaction*naire, par seule prise* en charge du *plus* petit commun dénominateur entre les Neuf (cf. la régression des droits à l'avortement et à la contraception). Renforcer le contrôle du Parlement européen sur l'autorité communautaire ne peut davantage constituer une mesure démocratique. Il ne s'agit pas d'établir au niveau supérieur la démocratie classique. Depuis des années déjà, les pouvoirs exercés à Strasbourg sont ceux d'une assemblée parlementaire classique : pouvoir de censurer la Commission, de poser des questions à l'exécutif, travail en commissions parlementaires, répartition en groupes politiques... Il importe de ne pas accroître ce pouvoir de contrôle du Parlement européen, fût-ce aux dépens apparents des « technocrates de Bruxelles ». Chacun y trouverait son bénéfice... sauf les Etats : l'Assemblée à l'évidence, mais aussi l'organe donneur (Conseil ou Commission) puisque tout surplus de légitimité *européenne porte atteinte à la souveraineté* des Etats et donc fortifie les communautés.

Depuis le 1er janvier 1975, le budget des Communautés est financé intégralement par des ressources propres (prélèvements, droits de douane, T.V.A.) perçues directement par la C.E.E. sur le territoire des Etats membres. La mise en place du système fut progressive ; un règlement du Conseil du 21 avril 1970 déclare que « *les agents mandatés par la Commission pour les vérifications sur place* (des administrations nationales désignées à cet effet) *ont accès aux livres et à tous les autres documents ayant trait aux dépenses financées par le FEOGA (1). Ils peuvent notamment vérifier :*

« a) *La conformité des pratiques administratives avec les règles communautaires ;*

» b) *L'existence des pièces justificatives nécessaires, leur concordance avec les opérations financées par le Fonds ;*

» c) *Les conditions dans lesquelles sont réalisées et vérifiées les opérations financées par le Fonds* ».

Depuis 1974, la Commission a créé des « brigades volantes » pouvant effectuer des contrôles dans les Etats membres sur la gestion des fonds communautaires ; et une directive du Conseil du 27 juin 1977 généralise ces contrôles à toutes les entreprises bénéficiaires ou redevables de fonds communautaires.

Logique d'une évolution

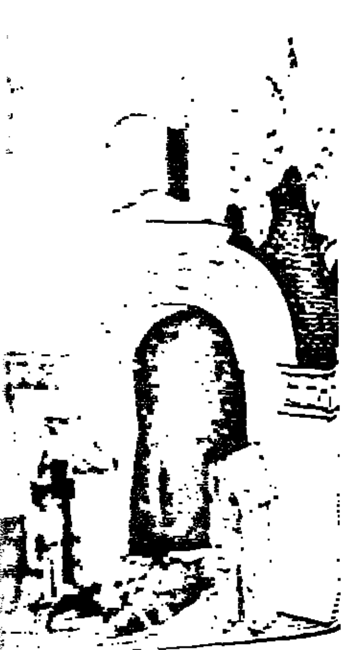
C'EST dire que les parlements nationaux n'ont plus à consentir aux contributions financières jusqu'alors accordées par chaque Etat à la Communauté ; et que des fonctionnaires venus de Bruxelles contrôlent à la place de fonctionnaires nationaux des secteurs importants de l'activité économique. Encore surpris, ou déjà habitués, les agriculteurs et les viticulteurs français ne l'ignorent pas. *On présente alors* comme une exigence démocratique l'attribution au Parlement européen de pouvoirs essentiels dans *l'établissement* et le contrôle du budget communautaire. Tel fut l'objet des traités signés à Luxembourg le 22 avril 1970 et à Bruxelles le 22 juillet 1975. Or ces pouvoirs *budgétaires* du Parlement européen ont un caractère antidémocratique évident en ce qu'ils s'exercent au détriment du Conseil où chaque Etat peut, dans ce domaine encore, dire « non » en utilisant son droit de veto (2). Les incidents juridiques qui ont émaillé l'adoption du budget communautaire de 1979 illustrent parfaitement les conséquences inquiétantes de l'amoindrissement des pouvoirs du conseil des ministres européen, et *les* difficultés que *les* gouvernements éprouvent à faire respecter par le Parlement européen ses compétences, notamment *celles* acquises depuis la signature du traité de Rome. Le Parlement européen dépassa alors le plafonnement fixé par la Commission à l'augmentation annuelle des dépenses budgétaires. Malgré l'hostilité de la France, du Royaume-Uni et du Danemark, le Conseil ne s'y opposa pas à la majorité requise (3).

(Lire la suite page 10.)

(1) Fonds européen d'orientation et de *garantie agricole*.

(2) Les « accords de Luxembourg » qui tentaient malgré tout de maintenir, conformément à la rédaction du traité de Rome, *le droit de veto de l'Etat* lorsque ses intérêts vitaux étaient en cause ont été interprétés dans un sens laxiste depuis la première conférence « au sommet » à laquelle a participé le président Giscard d'Estaing : « *Dorénavant, le Conseil déterminera à l'unanimité celles des questions qu'il n'y a pas lieu de considérer comme importantes et sur lesquelles il statuera à la majorité.* »

(3) Cf. *le Monde* des 16 décembre 1978 et 18-19 mars 1979.











nulle part, et ces stockages augmentent *actuellement* (12) ;

5° *Il existe enfin une différence* considérable de conception entre la logistique de l'Est et de l'Ouest : la logistique américaine est une arme organisée de manière autonome pour venir en appui des unités au combat avec des *moyens propres*. La logistique OTAN est mauvaise, mais l'américaine est excellente et prête à se substituer à celle des armées alliées et même à gérer leur non-standardisation, comme une entreprise de services ultramoderne. Les Soviétiques conservent une logistique organisée plus classiquement sur la base des grandes unités et conçoivent une partie du réapprovisionnement au feu sous forme de « cannibalisation » des engins mis à mal par les moins touchés. « Dans le système logistique du pacte, ce sont des tanks en formation qui constituent les réserves » (13). Une partie des chars soviétiques déployés doivent, dans ces conditions, être considérés comme stocks logistiques ; ou bien encore, une partie du stock logistique occidental doit être considérée comme dotation opérationnelle. L'un ou l'autre type de recensement aboutirait peut-être, à lui seul, à neutraliser même au niveau comptable la « supériorité soviétique ».

Par les I.R.B.M. « *mirvés* » (fusées balistiques de portée moyenne portant plusieurs têtes nucléaires autonomes) à trois têtes, dits SS-20, que les Soviétiques déploient un peu vite ces temps-ci, Moscou annonce une forme de guerre dans laquelle le seuil nucléaire serait « *grossièrement* » et brutalement franchi, conformément à la doctrine russe, et on peut évidemment considérer que l'U.R.S.S. manœuvre ainsi en dissuasion de la « guerre grise » peaufinée par l'industrie américaine.

D'ailleurs, la vague de propagande qui déferle sur *l'Europe est déjà un peu décalée*, provinciale par rapport à la mode venue de Washington. Un document présidentiel américain a *freiné les estimations les plus alarmistes* dès l'été 1977 : le Presidential Review Memorandum n° 10 (P.R.M. 10), étude dirigée par *MM. Brzezinski et Samuel Huntington*, de Harvard, soutient que le taux d'accroissement de la puissance militaire soviétique s'est déjà *ralenti et est en voie d'être compensé par* l'OTAN (14). Mais l'heure est plutôt aux romanciers qu'aux esprits froids, car l'objectif *de la campagne d'intoxication* en Europe est beaucoup plus politique que militaire. La campagne convient à l'avènement de l'Europe *politique et soutient la création d'un état d'esprit* nouveau qui ressemble à celui de la guerre froide.

Intoxication et ordre intérieur.

SIMULTANÉMENT, dans plusieurs pays européens, apparaissent en 1978 des romans *militaires prospectifs sur* le thème de la troisième guerre mondiale déchaînée par une attaque soviétique par surprise. En Grande-*Bretagne, le général Sir John Hackett* suppose, dans The Third World War (15), l'Europe sauvée de l'invasion par la cohésion de *l'alliance, et notamment l'apport français*. Au contraire, le lieutenant-colonel Doly, dans la Sixième Colonne (16), publié sous le *pseudonyme* de François (17), imagine une France « veule » et « pacifiste » et un président de la République indécis, empêché *de donner l'ordre de feu nucléaire par* une grande manifestation populaire cernant l'Elysée, groupant gauchistes et communistes agents *de Moscou, armés de Kalachnikovs* sortis des caves de l'ambassade soviétique *et* encadrés *par d'anciens F.T.P. (francs-tireurs et partisans pendant l'occupation)*. Les Américains ne font rien car les Russes et les Chinois sont réconciliés. Entrée des chars russes à Paris. *Fin de l'Europe et de la civilisation.*

La débilité des hypothèses politiques et stratégiques de notre auteur le disqualifie sans *doute aux yeux des officiers généraux, ou du* moins des officiers intelligents. Mais ce ne sont probablement pas eux qui sont visés, *plutôt cette nouvelle génération de* Saint-Cyriens qu'on fabrique dans le ghetto de Coëtquidan avec des programmes de culture *générale militaire si amputés qu'il* sera aisé de leur faire prendre des vessies pour des lanternes (18). En romançant la défaite de *l'Europe, l'objectif est de « vendre »* la défense européenne. Le principal porte-parole de la nouvelle doctrine française est encore Guy *Doly, qui l'a clairement exposé* dans un ouvrage sérieux publié en 1977 (19) ; préfacé par le commandant de l'Ecole de guerre, *l'ouvrage fut sanctionné par* une promotion du commandant Doly au grade de lieutenant-colonel. Bien entendu, Doly y tourne en dérision les thèses extrêmes du général Gallois sur la sanctuarisation nucléaire limitée au territoire national et l'inutilité de toute défense classique. Mais également les thèses de Brossolet visant, sous parapluie nucléaire et sans guère d'A.N.T. (armes nucléaires tactiques), à absorber toute colonne blindée dans des modules de D.O.T. (défense opérationnelle du territoire) très technifiés.

Cette dissuasion en profondeur, peut-être inspirée de la Chine, exigerait sans doute une nouvelle alliance de classes et un esprit de défense populaire dont *Doly n'a que faire*. Pour lui, dans une nouvelle union européenne dotée d'une nouvelle *armée* européenne, les *Allemands retrouveraient le droit au port* d'arme nucléaire, et la défense européenne reprendrait un sens offensif contre l'Est. Les *forces armées, devenues professionnelles*, pourraient entrer en campagne contre leurs propres peuples : les patries seraient devenues des provinces auxquelles on interdirait le séparatisme par des interventions au besoin étrangères, reposant en toute légitimité sur un « principe de la souveraineté limitée » que Doly trouve admirable et emprunte à M. Brejnev sans hésiter. Sous le vocable de « défense populaire », une force de mobilisation dirigée contre l'ennemi intérieur sur la base d'une conscription sélective serait montée. La « stratégie intérieure » *ainsi préconisée* est, dit l'auteur, « à bâtir ». On sait par son roman qu'elle serait dirigée contre la gauche et toutes les *organisations* autonomes des travailleurs, éventuellement contre un gouvernement de gauche.

Quant aux chances de voir surgir une nouvelle C.E.D. (Communauté européenne de défense), des ballons d'essai comme ceux de Guy Doly, d'autres encore, moins spectaculaires (20), ne peuvent rien contre le fait que l'Allemagne fédérale n'est pas favorable aujourd'hui à une armée européenne institutionnalisée mais, comme toujours, mise tout sur le cadre OTAN et sur les Etats-Unis. Et son avis compte. Il n'y aura pas de nouvelle C.E.D., scandale inutile, et les coordinations s'approfondiront sans traité. Même si, juridiquement, l'Assemblée européenne élue ne peut *pas déborder de ses attributions*, une érosion de « souveraineté de défense » aura néanmoins lieu du fait de ces élections, événement non visible, du domaine de l'*imaginaire* politique : pour la première fois, la relation bi-univoque entre suffrage universel et service militaire universel qui fonde l'Etat républicain sera brisée. Cette rupture est une crise réelle et un *danger pour la démocratie*.

Pour retrouver certains traits de la logique de défense antérieure, les défenseurs de l'Hexagone sont tentés de projeter sur l'Europe leur patriotisme. Ils *s'accrochent aux scénarios délirants fournis par* les Etats-Unis pour se masquer ou masquer ce fait nouveau : il n'y a plus de guerre française, plus de *guerre « bien à nous » ; finies l'Indochine, l'Algérie* et même la guerre nucléaire française qui, réelles ou imaginaire, ne furent pas des guerres OTAN. *L'avènement de l'Europe* politique s'accompagne d'une volonté gouvernementale de dénationaliser les missions de *l'armée : participation à la bataille de l'avant*, interventions outre-mer au service des alliés qui ne peuvent pas apparaître comme gendarmes (*Allemands ou Belges au Shaba*) et, finalement, maintien de l'ordre interne. Trois missions déjà dénationalisées qui poussent à l'armée de métier.

Même si on tire de ce nouveau mercenariat quelques avantages compensatoires dans la nouvelle division internationale du travail, et une sorte de gloriole politique, ce ne sera pas suffisant pour neutraliser le fait que, sans défense nationale, il n'y a plus de souveraineté populaire et qu'on exigera des militaires français, sur un mode plus raffiné, la même vocation à la « défense antipopulaire d'un continent » qui a fini par criminaliser les armées latino-américaines.

ALAIN JOXE.

(12) Déjà l'équivalent de l'équipement complet de deux divisions mécanisées et le transfert du matériel de trois autres est en cours. Cf. J. Finkelstein, « L'administration Carter et la politique de défense » (première partie), *Stratégique*, premier trimestre 1979, page 78.

(13) I.I.S.S., *Military Balance*, 1975-1976, page 99, note 1.

(14) *Presidential Review Memorandum*, n° 10 (PRM 10), étude dirigée par Brzezinski et S. Huntington. Cf. J. Finkelstein, *op. cit.*, page 89.

(15) General Sir John Hackett, *The Third World War*, Sidgwick and Johnson, Londres, 1978.

(16) François, *la Sixième colonne*, Paris, Stock, 1978.

(17) Selon *le Figaro*, 13 mars 1979, page 30, François est le pseudonyme de Guy Doly. Cette information n'a pas été démentie.

(18) Lors d'un voyage organisé en 1976 à Coëtquidan, par le SIRPA, pour les universitaires de l'Association universitaire des études de défense, à la question posée : « *Pourquoi les programmes ne comportent pas l'étude des stratégies soviétique et américaine* », le commandant de l'école répond que Saint-Cyr forme des chefs de section et que la problématique stratégique est du niveau de l'état-major.

(19) Guy Doly, *Stratégie France-Europe*, éditions *Média*, Paris, 1977.

(20) Par exemple le livre d'Yves Laulan, *Visa pour un désastre*, Paris, 1978, ou tel rapport de l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) de la région de Franche-Comté, *Défense nationale et défense européenne*, avril 1978.

(Suite de la page 9)

Le phénomène sera à l'évidence amplifié lorsqu'il s'agira de l'Assemblée directement élue par les citoyens, et ce indépendamment de tout « excès de pouvoir », de tout débordement qui historiquement caractérise, il est vrai, les débuts de bien des assemblées populaires. Du seul fait que le suffrage s'exprimera au niveau européen, le 10 juin marquera nécessairement un déplacement du pouvoir, de la légitimité et de la souveraineté (on le répète : même en l'absence de débordement juridique) vers Strasbourg (l'Assemblée), mais aussi Bruxelles (la Commission) sans oublier Luxembourg (la Cour de justice). Le lieu du pouvoir politique sera alors adapté au cadre géographique jugé nécessaire à l'évolution de l'économie capitaliste. Nul n'oublie le rôle qu'a joué en France la modification constitutionnelle apparemment modeste de 1962 : relative au seul mode d'élection du chef de l'Etat, elle a modifié l'équilibre institutionnel général et justifié une nouvelle lecture de la Constitution de 1958. De même, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct permettra-t-elle à certaines règles communautaires — toutes inscrites dans les traités, ou en découlant directement, donc toutes « légales » — de développer leurs effets supranationaux sans que pour autant soient modifiés les textes conventionnels ou de droit dérivé relatifs aux pouvoirs du Parlement européen.

C'est là, dans sa fonction chaotique, destructrice de la souveraineté, que réside le plus grand danger de l'élection du 10 juin. Certes, en France le Conseil constitutionnel a cru pouvoir préventivement déclarer, dans sa décision du 30 décembre 1976, ne pas accepter une extension des pouvoirs du Parlement européen qui résulterait, hors de toute révision du traité de Rome, d'un glissement de compétences communautaires des autres organes vers l'Assemblée. Mais que peut le juge constitutionnel français contre la volonté politique d'une assemblée à vocation fédérale ? Comment évitera-t-il qu'une disposition apparemment secondaire de l'Acte du 20 septembre 1976 ne serve de fondement à des débordements incontrôlables ? « Les représentants votent individuellement et personnellement. Ils ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir de mandat impératif » (art. 4). Titulaires d'un mandat représentatif, les membres du Parlement européen ne sont pas des délégués représentant la volonté et mettant en œuvre les choix des peuples de chaque Etat membre. Au contraire, ils expriment à Strasbourg une volonté qui est censée ne pas leur préexister, celle de l'Europe. En clair, ils seront les titulaires de la souveraineté, et elle s'exprimera au niveau européen. En ce sens, on comprend la remarque de M. François Mitterrand relevant la contradiction du P.C.F. : « M. Georges Marchais dénonce la Communauté, lui reproche d'attenter à l'indépendance de la France... Pourtant il ne demande pas l'abrogation du traité de Rome, le retrait de notre pays » (4).

Enfin, comment le juge constitutionnel pourra-t-il résister à l'ordre juridique communautaire dégagé par la Cour de justice des Communautés européennes (C.J.C.E.) ? « Attendu que, à la différence des traités internationaux ordinaires, le traité de la C.E.E. a institué un ordre juridique propre, intégré au système juridique des Etats membres lors de l'entrée en vigueur du traité et qui s'impose à leurs juridictions ; qu'en effet, en instituant une communauté de durée illimitée, dotée d'attributions propres (...) et plus précisément de pouvoirs réels, issus d'une limitation de compétence, ou d'un transfert d'attributions des Etats à la Communauté, ceux-ci ont limité, bien que dans des domaines restreints, leurs droits souverains... » (5). On le voit, l'ordre juridique communautaire dépasse celui établi par les Etats : « L'invocation d'atteintes portées (par un acte communautaire) soit aux droits fondamentaux tels qu'ils sont formulés par la Constitution d'un Etat membre, soit aux principes d'une structure constitutionnelle nationale, ne saurait affecter la validité d'un acte de la Communauté ou son effet sur le territoire de cet Etat... » (6). Jurisprudence toujours en vigueur au moment où l'on présente l'élection du 10 juin comme devant rétablir, à un niveau supérieur, la démocratie. L'Europe n'a que faire de l'organisation constitutionnelle de l'Etat, des rapports qu'entretiennent entre eux ses pouvoirs publics, et d'où résulte le caractère parlementaire ou semi-présidentiel du régime politique de l'Etat. Peu importe la mise en cause de la responsabilité gouvernementale, le contrôle de la constitutionnalité des lois et la garantie d'un domaine réservé à la loi. A l'heure de l' « espace judiciaire européen », il est bon de savoir que des principes constitutionnels comme celui de la protection des droits de l'homme, de la liberté de la presse, etc., ne s'imposent qu'aux organes de l'Etat, et pas à ceux de la C.E.E. D'où l'inanité de la prétention à garantir par l'article 2 de la loi adoptée sans vote le 30 juin 1977 la non-extension des pouvoirs du Parlement européen, en déclarant « de nul effet à l'égard de la France » toute modification à venir des compétences de l'Assemblée de Strasbourg. Seule l'introduction d'une disposition équivalente dans le traité de Rome révisé aurait pu constituer une garantie. Tel était le sens de la proposition de M. Michel Debré.

E problème ne résulte pas tant de la hiérarchie établie entre droit européen et droit national ; il pourrait somme toute résulter de l'article 55 de la Constitution française, qui pose le principe de la supériorité du droit international. Mais le droit européen n'est pas du droit international, et c'est lui-même qui s'attribue — et non pas la Constitution de 1958 qui lui attribue — la prééminence que l'on sait dans la hiérarchie des normes, et proclame son applicabilité directe aux particuliers, sans intervention de lois ou de règlements de l'Etat. Pour reprendre l'expression régulièrement employée par la C.J.C.E. : « Les sujets (de l'ordre communautaire) sont non seulement les Etats membres, mais également leurs ressortissants. » C'est dire que « tout juge national saisi dans le cadre de sa compétence a l'obligation d'appliquer intégralement le droit communautaire et de protéger les droits que celui-ci confère aux particuliers, en laissant inappliquée toute disposition éventuellement contraire de la loi nationale, que celle-ci soit antérieure ou postérieure à la règle communautaire (...) sans qu'il ait à demander ou à attendre l'élimination préalable de celle-ci par voie législative ou par tout autre procédé constitutionnel... » (7). Feu le Conseil d'Etat, feu le Conseil constitutionnel et feu le Parlement ! L'Assemblée nationale n'exprime plus la souveraineté, la loi n'est plus l'expression de la volonté générale. La fonction de l'Etat est de mettre en œuvre le droit européen, le gouvernement s'y emploie, le plus souvent en dehors de toute habilitation de la loi, même lorsqu'il s'agit d'exécuter, conformément à l'article 34 de la Constitution française, un règlement de la C.E.E. dont l'objet relève de la compétence du Parlement (8).

Les Etats européens ont vocation à devenir des Etats gestionnaires, à ne plus être des lieux d'impulsion et de volonté politique, mais des agents de contrôle, voire de répression. Dans un tel contexte, les Parlements nationaux sont maintenus, mais dépossédés, vidés de leur substance. Ils votent les lois... mais les choix stratégiques sont effectués lors de sommets informels et mis en œuvre à Bruxelles. Ils contrôlent l'exécutif, mais comment censurer un gouvernement qui exerce trop de compétences déléguées ? La réponse de chaque ministre de l'agriculture aux revendications de « ses » producteurs de lait et de « ses » vignerons traduit cette impuissance de l'Etat. Et surtout, comment connaître du projet européen camouflé derrière une sur-information apparente ? Les débats sont systématiquement évités, le silence ou la cacophonie accompagnent les progrès d'une volonté supranationale qui refuse maintenant de se proclamer comme telle. Les Parlements nationaux des neuf Etats membres de la C.E.E. sont, d'une façon générale, suffisamment soumis à leurs gouvernements respectifs pour voter les textes de lois qui leur sont proposés, mais on préfère en formuler le contenu dans des règlements européens. Plus de risques d'émission de réserves à des traités. L'article 235 du traité de la C.E.E. limite d'ailleurs au maximum la nécessité de recourir à leur signature, en donnant au conseil les moyens d'accroître les compétences communautaires donc, en fait, de réviser les traités hors des procédures prévues. Article fondamental, où l'insuffisance des garanties nationales va de pair avec les possibilités légales insidieusement offertes par les traités de Paris et de Rome. Et quand on ne peut échapper à la nécessité de ratifier un acte international, on choisit en France la procédure de l'adoption sans vote offerte par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution de 1958.

Et le citoyen ? Il se sent déjà très loin de son pouvoir national, mais enfin il le reconnaît comme légitime et a une certaine prise sur lui. La distance s'agrandit dans le cadre européen, et refuser d'accorder la légitimité à la construction communautaire ne constitue-t-il pas le moyen d'action adapté aux institutions supranationales ? L'ampleur de la participation électorale le 10 juin donnera la mesure de la légitimité acquise.

ANNE DALLOZ.

(4) Le Monde du 6 janvier 1979.
(5) C.J.C.E., 17 décembre 1970, aff. 11/70.
(6) C.J.C.E., 15 juillet 1954, aff. Costa/E.N.E.L.
(7) C.J.C.E. du 9 mars 1978, affaire Simmenthal.
(8) Ex. décret n° 69/1276, décret n° 72/151.

LE PROBLÈME DU POUVOIR

En quête de « légitimité supranationale »

LES fonctionnaires qui, à Bruxelles, assurent le fonctionnement de la Communauté sont bien placés pour parler de la construction européenne. Ils auront cependant observé une remarquable discrétion durant tout le « débat » précédant les élections du 10 juin. Un livre publié en anglais, aux Pays-Bas, quelques semaines avant la consultation, montre que ce n'est pas faute d'idées sur la question (1).

Cet ouvrage reproduit les travaux d'une conférence organisée en juin 1977, dans la perspective de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, par la Commission de Bruxelles, de concert avec le Parlement européen et le Comité de recherche pour l'unification européenne de l'Association internationale de science politique. Thème (apparemment anodin dans sa formulation anglaise) : The European Alternatives ; c'est aussi le titre du livre. En bon français, cela signifie « Solutions de rechange européennes ». De rechange à quoi ? Tout un lot de fonctionnaires de la C.E.E. et d'éminents universitaires européens ont été mobilisés pour l'expliquer, à l'aide d'un bilan critique des activités européennes (2). Rapport, contre-rapports, conclusion : chacun des neuf cas retenus donne lieu à une fructueuse confrontation de points de vue, souvent d'une manière qui en dit long sur l'état d'esprit qui, à Bruxelles, préside déjà aux destinées des neuf pays membres.

L'impression qui se dégage de l'ensemble (même s'il faut rendre justice aux quelques chercheurs qui se sont contentés de produire leur travail sans mettre sur le tapis le problème du pouvoir européen), c'est, en effet, qu'on se trouve ici devant une entreprise consistant à monter en épingle le travail de la Commission tout en imputant les carences ou les échecs de la politique communautaire à la ténacité des intérêts nationaux et à l'impossibilité, en l'état actuel des institutions, de passer outre. L'élection du Parlement européen au suffrage universel apparaît alors comme le moyen idéal de renforcer le pouvoir de la Commission, face au conseil des ministres, en lui conférant une « légitimité supranationale ». Point n'est besoin, on le voit, de renforcer les pouvoirs du Parlement européen. Et, surtout, cette analyse permet d'escamoter les vrais problèmes, les raisons profondes qui contraignent les gouvernements, précisément, à sauvegarder un minimum de prérogatives nationales face à la bureaucratie de Bruxelles. L'ouvrage ne fait pratiquement jamais allusion aux bouleversements de structures et de conditions de vie qui résultent, dans les Etats membres, de la concentration accrue du pouvoir économique, au nom de l'Europe.

LES fonctionnaires européens, et un bon nombre des universitaires qui ont collaboré à ce travail, regrettent d'autant plus la limitation du pouvoir de la Commission qu'ils paraissent convaincus qu'elle seule est en mesure d'offrir, sans contraintes, ces fameuses « solutions de rechange européennes », laissant entendre que les gouvernements nationaux devraient se contenter de gérer leurs opinions publiques.

Tout cela, nul texte ne le dit mieux que la conclusion du principal responsable de l'édition de ce livre, M. Ghita Ionescu, professeur à l'université de Manchester :

« ...On ne saurait nier qu'un obstacle permanent réside dans les réserves fondamentales nourries par pratiquement tous les gouvernements nationaux, pour des raisons prééminentes de souveraineté nationale, et qui les empêchent de s'engager dans les voies d'action nécessaires à une politique communautaire cohérente et suivie. Souvent soucieux des problèmes politiques nationaux, qui, parfois, ne sont que de simples problèmes de partis, ou électoraux, les gouvernements nationaux (...) ont, à peu d'exceptions près, retardé, ou émasculé, ou même rejeté bien des politiques proposées par la Commission...

» Le Parlement européen ne saurait être blâmé pour n'avoir pas gagné le soutien de l'opinion publique aux idées européennes, pour la simple raison qu'il n'était pas élu directement et qu'il manquait donc de crédibilité. La plupart des groupes d'études (dont les travaux sont consignés dans cet ouvrage) ont ouvertement exprimé l'espoir que l'élection directe du Parlement européen et le Parlement, lui-même issu de ce scrutin direct, permettront à la Communauté de changer et d'améliorer son processus de prise de décision...

» ...Le conseil des ministres et les gouvernements nationaux ont souvent fait échec au progrès de l'intégration, soucieux qu'ils étaient des différences objectives entre les intérêts des neuf pays mais aussi des conséquences, auprès de l'électorat et dans la politique des partis, que pouvaient avoir, dans leurs pays respectifs, les mesures prises par la Communauté...

» Du moment où le Parlement européen sera élu, et bien que ses pouvoirs seront naturellement limités par le pouvoir des parlements nationaux, le processus de décision de la Communauté acquerra une légitimité supranationale qu'elle n'avait pas auparavant... L'expérience de l'actuelle Assemblée européenne, quoique formée de délégations nationales, montre, de façon convaincante, que l'Assemblée a, à maintes reprises, exprimé le point de vue communautaire de la Commission à l'encontre des objections multinationales du conseil des ministres ou des Etats membres. »

MICHELINE PAUNET.

(1) The European Alternatives, An Inquiry into the Policies of the European Community, sous la direction de G. Ionescu, Sijthoff & Noordhoff, Alphen aan den Rijn (Pays-Bas), 1979, 522 pages, 60 florins.
(2) Neuf secteurs d'activité spécifiques sont soumis à l'examen : agriculture, énergie, charbon, matières premières, aide alimentaire, industrie aéronautique, textiles, environnement et politique économique et financière.

Le Manifeste des travaillistes britanniques

CONTRE L'EUROPE DU PLUS FORT

Par CLAUDE BOURDET

SEUL de toutes les grandes formations politiques des pays de la C.E.E., le parti travailliste britannique ira aux élections européennes avec un programme qui remet en cause l'esprit et le fonctionnement sinon le principe du Marché commun, et envisage le retrait britannique si le traité de Rome n'est pas modifié de fond en comble. La victoire conservatrice remet évidemment à une date plus ou moins lointaine l'effet politique direct de cette menace, mais Mme Thatcher ne pourra pas l'ignorer, d'autant plus que, dans l'opposition, les travaillistes auront toute liberté pour jouer sur les réserves de la population britannique à l'égard du Marché commun.

Ce Manifeste de 11 pages (1), adopté en janvier dernier par l'exécutif national du parti (comité directeur), a son origine dans un effort de plusieurs années de la gauche travailliste, et reprend l'argumentation de la brochure plus importante sur le Marché commun publiée l'an dernier par le Labour Common Market Safeguards Committee, groupe d'action intérieur du parti où la gauche est nettement majoritaire (2). En conséquence, les arguments mis en avant sont moins des thèses spécifiquement britanniques que des raisons qui intéressent (ou devraient intéresser) tous les socialistes ou esprits progressistes en Europe.

Le ton est modéré, mais les conclusions sont nettes. Il est d'abord souligné que la population britannique « a été profondément déçue par son expérience de six ans à la C.E.E. », et il est rappelé que les travaillistes avaient prévenu le pays des dangers de la participation au Marché commun. C'est pourquoi le Labour se déclare décidé à exiger de profonds changements « dans l'intérêt non seulement de la population britannique, mais des travailleurs de tous les Etats membres ».

Le Labour est opposé à toute supranationalité, et notamment à l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Mais il va beaucoup plus loin. Il exige la restitution à la Chambre des communes du pouvoir de rejeter ou de modifier toute législation européenne et, en conséquence, la modification de l'Acte communautaire de 1972 et du traité de Rome. « Mais si nous n'obtenions pas l'accord de la Communauté pour ce changement, cela ne nous empêcherait, en aucun cas, de prendre les mesures législatives nécessaires. » Ce qui signifie, en clair, la remise en question d'un principe essentiel du traité de Rome et l'abolition de tous les empiétements de souveraineté qui sont le fait de la Commission de Bruxelles et de la Cour de justice.

Le Manifeste souligne ensuite que, pour rétablir le plein emploi et la prospérité, toute une série de mesures seront nécessaires : nationalisation des industries-clefs, contrats de planification passés avec les firmes privées qui sont placées « à des positions stratégiques », accroissement du pouvoir de l'Etat sur l'emploi, l'investissement, les prix, utilisation sélective de l'aide d'Etat, mise en place de « plafonds d'importation » (contingents) et de dispositifs d'organisation des marchés, contrôle des mouvements de capitaux, fixation autonome du taux de change. « Et nous croyons, dit le Labour Party, que tout gouvernement socialiste, que ce soit en France, en Italie, dans le Royaume-Uni ou ailleurs, devra prendre des mesures analogues s'il désire planifier l'économie et aller vers le plein emploi. »

Le document ajoute alors, avec un souci britannique de l'euphémisme : « Mais le traité de Rome, fondé sur une économie de libre-échange, place des restrictions considérables à l'usage de ces instruments de planification économique et de contrôle démocratique. » De façon moins euphémique, on peut dire que le texte du traité et la pratique de la C.E.E. font à peu près totalement obstacle à l'usage de la plupart de ces « instruments ». Pour lever la contradiction, le Labour Party ne se propose pas d'emblée de quitter la C.E.E. ; assez adroitement, il laisse la responsabilité à ses partenaires : il recherchera l'appui de ses « partenaires socialistes et syndicalistes, pour obtenir que chaque Etat membre puisse poursuivre une politique industrielle socialiste, la seule qui puisse réussir à vaincre le chômage ». « Nous demanderons des dérogations ou exemptions spécifiques des exigences communautaires, nous rechercherons des modifications du traité de Rome, afin que la Commission (de Bruxelles) ne puisse pas se mettre en travers de notre chemin ou de celui de nos collègues socialistes. »

Mais le Labour sait bien, même s'il reste discret à ce propos, que ses exigences visent à transformer de fond en comble le Marché commun. Il sait aussi que celui-ci, dans sa forme actuelle, est le cadre nécessaire de l'économie ultra-libérale de type friedmanien qui est essentielle à la domination du grand capital et des multinationales. Il n'ignore pas non plus que cette structure assure la prééminence du « géant économique » qu'est la R.F.A. et, du même coup, le pouvoir en Europe (pour le moment tout au moins) de la social-démocratie allemande alliée aux multinationales et à l'Amérique de la Commission trilatérale. Lesdites exigences ont donc bien peu de chances d'être satisfaites... C'est pourquoi le Labour rappelle de façon polie encore que claire : « Nous réaffirmons que la participation britannique à la C.E.E. dépend de la continuation de l'assentiment du Parlement britannique. » Autrement dit, cette participation peut cesser du jour au lendemain à la suite d'un vote des Communes. Et voici la conclusion, dont la courtoisie cache à peine la fermeté : « Si les réformes demandées ne sont pas obtenues dans un délai raisonnable, le Labour Party devra examiner très sérieusement la question de savoir si la participation à la C.E.E. sert au mieux les intérêts de la population britanique. »

Le Manifeste vise aussi la politique agricole commune (dont le Labour se retirera si elle n'est pas réformée dans l'intérêt des consommateurs), les pêcheries, la politique énergétique (chaque Etat devant pouvoir décider en fonction de ses besoins sociaux et nationaux), les relations avec le tiers-monde. Il approuve l'élargissement à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal, mais indique que cet élargissement et la réforme dans le sens d'une structure plus « lâche » sont liés. Mais il est clair que ce qui est ici en cause, c'est avant tout l'incompatibilité entre le Marché commun et toute politique socialiste ou progressiste, chaque fois que celle-ci se veut différente d'une simple gestion « sociale » de la stratégie économique du grand capital (à la manière allemande). Ce point de vue officiel du socialisme britannique n'a pas été évoqué au congrès de Metz du parti socialiste français et, généralement, on en parle le moins possible en France, où aucune formation politique n'ose remettre nettement en cause le traité de Rome.

La position du Labour Party paraît assez populaire, et certains observateurs pensent qu'elle n'a pas été étrangère à la remontée des voix travaillistes dans les dernières semaines avant les élections à la Chambre des communes. Pourtant, elle risque de ne pas amener de nombreux élus du parti au Parlement européen, car l'impression que l'on retire, dans les circonscriptions, c'est que, malgré les efforts des propagandistes du Labour, l'électorat travailliste est en général si hostile à toute liaison avec la C.E.E. qu'il ne se dérangera pas pour aller voter. En tout cas, le groupe parlementaire travailliste à Strasbourg, quel que soit son nombre, aura des positions radicalement différentes de celles des européistes, et cette contradiction risque de poser de graves problèmes au groupe socialiste multinational de l'Assemblée qui sera élue le 10 juin.

(1) Literature Sales, The Labour Party, Transport House, Smith Square, Londres SWIP 3 JA. 25 pence.
(2) Common Market Safeguards Committee, 72 Albert Street, Londres NWI 7 NR, 50 pence.

Face aux Japonais et aux nouveaux producteurs du tiers-monde

La sidérurgie européenne dans la tourmente

Après trente ans de CECA, la sidérurgie européenne tend à s'effacer devant de nouveaux venus. La restructuration se traduit, en France notamment, par des fermetures d'usines et des licenciements massifs. Et si cette évolution ne correspondait qu'à la nécessité d'entériner de nouveaux rapports de force à l'intérieur de la sidérurgie européenne pour la préparer à jouer un meilleur rôle dans le redéploiement mondial ?

Par PIERRE JUDET *

TANDIS que le gouvernement français met en œuvre un « plan sidérurgique » d'une exceptionnelle rigueur, les *nouvelles* de l'industrie sidérurgique mondiale, paradoxalement, commencent à devenir meilleures.

En 1978, la production mondiale d'acier brut a dépassé pour la première fois la production de 1974 : *715 millions de tonnes, au lieu* de 710 millions de tonnes au cours de la dernière année record. Les prévisions de l'Institut international de la sidérurgie pour l'année 1979 (1) font état d'un taux de croissance moyen de la demande de 4,4 % par rapport à *1978*; cette moyenne se décomposant ainsi :

1,9 % pour l'ensemble du « monde libre » ;

3,3 % pour l'ensemble des pays du Comecon ;

et 10,8 % pour la Chine et la Corée du Nord.

Les résultats du premier trimestre 1979 sont encore meilleurs, puisque le *taux de croissance de la production* d'acier brut (par rapport au premier trimestre 1978) s'élève à 9,2 % en moyenne, soit 4,4 % pour l'ensemble de la Communauté économique européenne, mais plus de 10 % pour les Etats-Unis, le Japon, l'Afrique du Sud, Taïwan, la Turquie, la Corée du Sud, le Brésil, etc. (2).

Les déclarations optimistes réapparaissent, et le président d'une grande société sidérurgique japonaise affirme, par exemple, que *« la plus mauvaise période est maintenant passée »*... (3). Il convient toutefois d'être prudent, en notant, d'une part, que la production d'acier brut atteindra à peine, en 1979, les objectifs prévus à Munich en octobre 1974 pour l'année 1975, et en tenant compte, d'autre part, que les prévisionnistes ont été bien souvent échaudés au cours de ces dernières années. L'Institut international de la sidérurgie, qui avait confectionné, en 1972, des prévisions d'évolution de *la demande jusqu'en 1985* et qui était en train de les remettre à jour jusqu'en 1990, a d'ailleurs fait savoir, au début de l'été 1978, qu'il se trouvait dans l'incapacité d'y parvenir. Il a expliqué qu'il fallait mettre au point d'autres méthodes de prévision, car les méthodes habituellement utilisées (4) ne fonctionnaient plus. C'est précisément à quoi s'emploient activement l'Institut international de la sidérurgie de Bruxelles, les services compétents de la Commission économique de l'ONU pour *l'Europe* ainsi que, semble-t-il, les organismes spécialisés du Comecon. Il est significatif que la réunion de consultation sur l'industrie sidérurgique mondiale organisée par l'ONUDI, à New-Delhi, en janvier 1979, ait pris acte d'une telle situa*tion, en donnant sa préférence à* l'élaboration de schémas alternatifs des évolutions possibles de l'industrie sidérurgique mondiale jusqu'en 1990 *« étant donnée l'incertitude du développement à long terme de cette industrie jusqu'à l'an 2000 »* (5).

A travers ces mouvements parfois contradictoires, quelques tendances s'affirment (6), corroborées par les informations récentes :

— La production mondiale d'acier brut passera de 715 millions de tonnes en *1978* à environ 950-975 millions de tonnes en 1985 ;

— La croissance de l'industrie sidérurgique du Comecon se poursuivra, mais probablement en faisant apparaître un certain tassement du *taux de croissance moyen : de 6-10 %* à 3-4 % par an ;

— La croissance de la demande sera rapide dans l'ensemble des pays en voie de développement : *8-9 %* en moyenne par an et parfois davantage ; mais il n'est pas certain que la croissance de la production (et de la capacité de production) suive. La capacité de production totale d'acier brut des pays en voie de développement atteindra difficilement 150 millions de tonnes par an en 1985 ;

— Le déclin relatif des deux anciens centres de la sidérurgie du « monde libre », Etats-Unis et Communauté économique européenne, se poursuit, ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous :

LE DECLIN RELATIF DES ETATS-UNIS ET DE LA C.E.E.
Pourcentage de la production mondiale d'acier brut

	1920	1956	1970	1978
Etats-Unis	59,8	37,1	20,5	17,70
Japon	1,1	3,9	15,65	14,30
C.E.E.	33,7	27,6	23,15	18,60
Autres	5,4	31,4	40,70	49,40
(dont Europe de l'Est)	(5,1)	(22,4)	(26,51)	(30,03)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : deuxième étude ONUDI, novembre 1978, et *Metal Bulletin*, 12 avril 1979.

Si le fait majeur est la progression des « autres » (en particulier des pays du Comecon), il convient de relever, au cours *de la dernière* période 1970-1978, la baisse rapide de la part de la C.E.E. : — 4,55 points par *rapport* à la baisse affectant la part des Etats-Unis : — 2,80 points. La part du Japon, par contre, est *plus résistante ; c'est une bonne indication* sur la place que prend la sidérurgie japonaise dans le mouvement *de la sidérurgie mondiale*.

Entre 1956 et 1976, l'industrie sidérurgique japonaise a créé une capacité de production nouvelle de 137 millions de tonnes d'acier brut : quatre fois plus que dans la C.E.E., au prix d'un investissement pourtant inférieur. La sidérurgie japonaise est aujourd'hui la plus moderne du monde : plus de 99 % de l'acier japonais est produit à partir de *convertisseur à oxygène (L.D.) et de* fours électriques ; 46 % de l'acier est coulé suivant le procédé continu ; l'automatisation progresse rapidement de l'amont à l'aval du processus. Parmi les dix premières sociétés sidérurgiques du monde, quatre sont japonaises, trois seulement américaines et trois européennes. Tandis que la capacité de *production annuelle des vingt* plus grandes aciéries américaines atteint 85 millions de tonnes, la capacité des vingt plus grandes aciéries japonaises *dépasse 120* millions de tonnes (7). Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que tout le monde se réfère aux normes de consommation japonaises (de coke, par exemple) ou à la productivité des sidérurgistes *japonais : plus de 440 tonnes d'acier* par homme et par an.

La sidérurgie japonaise n'a pas échappé à la crise : la production d'acier brut qui atteignait 120 millions de tonnes en 1973-1974 (8) a chuté jusqu'à 101,6 millions de tonnes en 1975-1976, puis à moins de 101 millions de tonnes en 1977-1978. *Elle a dû, en effet, faire face* à une forte baisse de la demande intérieure : — 21,9 % entre 1974 et 1977, alors que dans la C.E.E. la baisse était limitée à — 9,3 %. Au cours de la même période, la production sidérurgique du Japon a toutefois mieux résisté que celle de l'Europe : — 12,8 % au lieu de — 19,2 % (9), grâce à son dynamisme à l'exportation ; tandis que le solde net à l'exportation de la sidérurgie européenne baissait, entre 1974 et 1977, de 27 millions à 9 millions de tonnes, le solde net à l'exportation de la sidérurgie japonaise s'élevait de 35 millions à 38 millions de tonnes. Alors que le taux de marche de la sidérurgie en Europe tombait à 55 % *en 1977, au Japon il n'est jamais des*cendu au-dessous de 69 %. L'efficacité d'un outil de production entièrement moderne a permis aux sidérurgistes japonais de s'imposer *sur* les marchés tiers au détriment des sidérurgistes européens ; ils *s'accommodent fort bien des limita*tions apportées à leurs ventes aux Etats-Unis et en Europe : les prix rémunérateurs obtenus sur ces marchés leur fournissent des moyens supplémentaires pour s'attaquer aux autres marchés ! Il est, en outre, de plus en plus *clair* que, *grâce à la* marge de capacités de production ultra-modernes dont elle dispose, la sidérurgie japonaise a les moyens de s'approprier pratiquement toute augmentation de la demande d'acier apparaissant sur le marché mondial d'ici à 1985. En supposant, en effet, que la demande intérieure japonaise s'élève à nouveau de 65 millions à *83 millions de tonnes* (10), la capacité de production disponible permet à la sidérurgie japonaise (sans investissement supplémentaire) de faire passer ses exportations de 40 millions de tonnes environ jusqu'à 62-65 millions de tonnes.

Dans cette perspective, les sidérurgistes japonais, appuyés sur leurs *maisons commerciales, développent* un réseau de liens multiformes dans les principales régions du monde :

— En Asie du Sud-Est, bien sûr : *avec des participations déjà accrues* dans la transformation de l'acier et de nouvelles participations techniques et financières en Inde, aux Philippines, en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie, en Corée du Sud, à Taïwan, en Chine... ;

— *En Amérique latine, où le Brésil* constitue la cible principale (11), mais où les sidérurgistes japonais sont également présents au Venezuela (Sidor), au Mexique (Sicartsa et Monterrey), au Honduras, etc. ;

— En Méditerranée et au Proche-Orient, où *ils* ont fait une entrée massive depuis cinq ans : au Qatar (Kobe Steel), en Arabie Saoudite (Sumitomo), en Egypte, en Libye, en Tunisie, en Algérie, mais aussi en Grèce, en Espagne, etc.

Acheteurs de minerai de fer, de charbon à coke et de gaz, fournisseurs de produits sidérurgiques, d'équipements, d'assistance technique, *de crédits et de réseaux commerciaux*, les sidérurgistes japonais se sont puissamment installés au centre des évolutions qui affectent l'industrie mondiale. Ils constituent le premier des « nouveaux concurrents », pour reprendre *le terme habituellement utilisé* afin de désigner les sidérurgies nouvellement créées dans les pays en voie de développement.

L'exemple de la Corée du Sud et du Brésil

ON a évoqué *« l'ombre portée des nouveaux producteurs qui s'étend (menaçante) sur les vieilles sidérurgies »*. Nouvelles sidérurgies : brésilienne, indienne, taïwanaise, coréenne, mais aussi mexicaine, argentine, algérienne... La production coréenne d'acier brut vient, par exemple, de faire un bond de 1 167 000 tonnes à 1 844 000 tonnes (+ 58 %) entre le premier trimestre 1978 et le premier trimestre 1979...

Quand on regarde les choses de plus près et qu'on les met en perspective plus longue, on constate que ces évolutions prennent des allures moins démesurées.

En Corée du Sud, la production d'acier brut devrait atteindre 7 400 000 tonnes en 1979, mais cette production sera insuffisante pour *satisfaire une demande dépassant* 10 millions de tonnes ; la Corée du Sud devra donc importer des quantités de produits sidérurgiques qui iront croissant au cours de la prochaine décennie.

Le Brésil, de son côté, n'a cessé de réviser à la baisse les perspectives de production sidérurgique publiées en 1974, qui se traduisaient par un développement rapide des exportations. La dernière révision du plan directeur de la sidérugie brésilienne (12) fixe à la production un objectif non plus d'exportation — sinon de façon marginale — mais bien *d'autosuffisance*.

Il découle d'un examen plus large des stratégies des principaux nouveaux concurrents que l'époque de l'ouverture massive sur l'exportation est terminée, tandis que passe au premier plan la préoccupation d'une meilleure satisfaction des débouchés intérieurs, qu'il s'agisse :

(Lire la suite page 12.)

* Chercheur, Institut de recherche économique et de planification, université de *Grenoble*.

(1) Au cours de la réunion annuelle de l'I.I.S.I., tenue en octobre 1978 à Colorado Springs, aux Etats-Unis.

(2) *Metal Bulletin* du 27 avril 1979.

(3) Eiro Iwamura, président de la Kawasaki Steel Corporation.

(4) L'évolution de la demande d'acier étant calculée à partir de l'évolution du produit national.

(5) *Metal Bulletin*, 9 février 1979.

(6) Cf. à ce propos la deuxième étude de l'ONUDI sur « L'industrie sidérurgique mondiale », UNDO/ICIS-89, 20 novembre 1978.

(7) En 1976.

(8) *Financial Times*, 23 avril 1979.

(9) *Zeitschrift für betriebswirtshaftliche Forschung*, 30, 1978, page 475.

(10) Prévision de la demande intérieure pour 1983 selon la Japan Iron and Steel Federation.

(11) Participations japonaises dans Usiminas, Cosipa, Lanari, Mendez-Junior, Tubarao.

(12) Décembre 1978 ; objectifs de production d'acier brut : 24 millions de tonnes en 1985 (au lieu de 28 en 1983) et 34 millions de tonnes en 1988 (au lieu *de 37 en 1988)*.

Un révélateur des véritables intentions

ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET RESPECT DES DIVERSITÉS

Par GERARD HARDIN *

ANALYSANT les conséquences de ce que l'on a pu appeler, l'espace de quelques jours, la « réforme Pelletier », Jacques Cellard remarque fort justement : « On s'étonnera seulement que, dans le tapage qui annonce et prépare les élections du mois de juin, une seule question paraisse laisser indifférents les journalistes, les partis et la représentation nationale elle-même : celle précisément de savoir si l'Europe restera européenne ou deviendra une colonie linguistique anglo-américaine » (1).

De fait, l'histoire en est témoin, le libre *usage qu'un peuple a de sa langue est* le révélateur exact de son degré de dépendance : nulle puissance ne peut assujettir un peuple *sans imposer, d'une manière* ou d'une autre, sa propre langue, et l'on est particulièrement bien placé en France pour savoir que l'assi*milation d'une minorité au système dominant*, donc sa déculturation, s'accomplit nécessairement par le dépérissement provoqué (brutale*ment ou insidieusement*) de sa langue vernaculaire. On est donc en droit de penser que la politique linguistique européenne constituera de même un révélateur non moins exact de la nature de la Communauté et de son degré d'indépendance. Ou bien les composantes nationales de l'Europe se fondront dans un nouveau « melting-pot », *créant* un espace *où la langue du savoir et du pouvoir sera* fatalement celle que l'opinion, habilement manipulée par la technocratie multinationale *régnante*, tient aujourd'hui *pour l'indispensable instrument de la communication internationale et du développement* : l'anglo-américain. Ou bien l'Europe, *unie mais non uniformisée, est* la chance offerte à chacun de ses peuples de préserver son identité dans un monde où concentration et assimilation se font à l'échelle continentale ; *contrairement* aux empires, elle tirera alors sa force, sa *richesse et sa raison d'être de ses différences*, sa cohérence dans la durée du respect commun de cette altérité. Bref, elle se reconnaîtra pluri*lingue et manifestera sa volonté de le* demeurer, en instituant un véritable plurilinguisme dans ses différents systèmes éducatifs *nationaux*.

Force est de constater que, pour diverses raisons — soit parce que leur langue n'est *pas pratiquée à l'étranger* (pays scandinaves, par exemple), soit sous la contrainte d'un atlantisme rédempteur (comme en R.F.A.), — certains pays ont laissé s'accroître considérablement le poids de l'anglo-américain dans leur culture, et l'on pourrait considérer que l'Europe, *dans son état et sa mentalité actuels*, est caractérisée par un « anglotropisme positif » — qui existait bien avant que l'Angleterre n'adhérât au *Marché commun*, et qui se manifeste vigoureusement en France. Quelques chiffres suffisent pour s'en convaincre : en 1977-1978, on recensait 778 886 élèves dans le second cycle de l'enseignement public long ; 616 199 avaient choisi l'anglais comme première langue, et moins de 50 % étudiaient une seconde langue. Le second cycle long de l'enseignement privé comptait 236 052 élèves, dont 212 589 étudiaient l'anglais et deux tiers une seconde langue.

Lorsqu'on sait quelle volonté, quelle patience, quels efforts concertés sont nécessaires pour inverser une tendance sociologique profonde, en matière de mœurs comme en matière de langue et de culture, on ne pourrait que s'inquiéter de voir mettre en œuvre, en France, une politique de l'enseignement des langues qui, par ses seuls effets mécaniques, instaurerait le monopole absolu de l'anglais, c'est-à-dire irait à l'encontre même d'une certaine idée de l'Europe dont tout le monde, aujourd'hui, semble se réclamer : une Europe des peuples souverains, jaloux de leur identité et de leur intégrité politiques, économiques et culturelles. Le discours prononcé à Strasbourg, le 17 avril, par M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, dans lequel il préconise une place privilégiée pour l'anglais, n'est pas seulement une fausse manœuvre ; c'est un grave contresens, d'autant plus dangereux que toute décision de la France, en ce domaine, est exemplaire.

***En effet, dès l'instant où il ne lui est plus* possible de prétendre imposer le français (dont le rayonnement ne pourra s'accroître que par *la réciprocité*), *elle n'est plus suspecte*, et son intérêt bien compris s'identifie à l'intérêt général. Cela ne signifie pas que la politique linguistique française *doive être reproduite* à l'identique *par nos partenaires* : la position originale de la France, trait d'union entre l'Europe du Nord et l'Europe *latine*, ses liens avec le monde arabophone, ses traditions culturelles, la diversité de ses *échanges*, etc., *lui imposent des choix spécifiques*. (De même que pour résoudre les difficiles problèmes des langues des minorités régionales ou immigrées, car peut-on faire des exceptions lorsqu'on proclame le droit des hommes à vivre dans leur propre langue ?) *Mais* le principe de la diversification s'impose à toute l'Europe, en ce qui concerne les langues « étrangères », qu'il *s'agisse* du domaine des langues de « voisinage » (ou de contact) européen ou du domaine défini par les besoins et aspirations spécifiques de chaque pays. Que la priorité, dans l'enseignement obligatoire — pour nous, le collège, — soit consentie au premier domaine, c'est la conclusion de la logique et du bon sens ; que la satisfaction des besoins spécifiques soit l'affaire des cycles ultérieurs et de la formation continue n'en est que la conséquence naturelle.**

***Mais*, pour s'en tenir à l'exemple français, il *ne suffit pas de dire* que l'on va « diversifier » pour que ce propos soit suivi d'effet ; deux vaines circulaires publiées par le « Bulletin officiel de l'éducation nationale » en font foi. Non seulement il faut prendre les mesures techniques appropriées — ce qui n'a pas été fait, ou suffisamment fait, — mais il faut provoquer l'incitation nécessaire dans une opinion qui, visiblement, n'en a pas compris l'importance, de manière à *réduire* les effets de l'anglotropisme positif, et créer les motivations dont on sait le rôle qu'elles jouent dans tout apprentissage, et dans celui des langues en particulier. En d'autres termes, il s'agit de revaloriser les langues autres que l'anglais, hors du système éducatif, pour qu'elles le soient dans ce système. Serait-il si dispendieux d'accroître la place et les coefficients de ces langues dans les différents examens et concours ? N'y aurait-il pas lieu d'enjoindre aux grandes écoles d'élargir la gamme des langues qu'elles acceptent à leurs concours et qu'elles enseignent à leurs étudiants ? Lorsqu'on considère les ravages que fait, sans profit pour ces disciplines, l'hypertrophie stérilisante de certains programmes scientifiques et mathématiques, à fin de sélection, on ne peut s'empêcher de penser que, pour nombre de futurs bacheliers, *et le bien de tous*, un *rééquilibrage* de l'enseignement dont bénéficieraient, entre autres, les langues serait le bienvenu. On pourrait aussi se *demander s'il est bien vrai, comme on semble généralement* le croire, et comme le proclame une publicité imbécile, qu'une compétence opérationnelle en langue s'acquiert plus vite, plus facilement *qu'une compétence* opérationnelle dans un domaine technique. Il *serait* nécessaire encore que les moyens d'information concourent à *cette reconversion* de l'opinion : *pourquoi la télévision, en particulier*, ne casserait-elle pas d'être le marché de prédilection des sous-produits de la culture américaine, *pour devenir une fenêtre plus largement* ouverte sur les jardins de l'Europe ?**

Un engagement politique

DIRE que l'on enseignera deux langues européennes au collège en assurant à *tous l'effective liberté du choix ; dire que l'on élargira* l'éventail réellement offert aux différents niveaux du système scolaire et *universitaire*, et *que l'on revalorisera les langues* autres que l'anglais, en particulier dans les enseignements à vocation scientifique et *technique, ce n'est pas poursuivre le petit* jeu des intérêts corporatifs des professeurs de langues, c'est prendre un engagement poli*tique, et cela concerne tous les citoyens. C'est* proposer des options fondamentalement politiques dans une perspective européenne.

Lorsque l'on s'accordera sur la fonction et la finalité de l'enseignement des langues (et l'analyse de *M.* Pelletier sur l'inanité d'une réduction des langues à leur dimension utilitaire est à cet égard précieuse), lorsqu'on aura défini des objectifs précis, les ministres devront s'engager à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre. C'est là que commence le discours sur la méthode : pour les professeurs de langues, seuls détenteurs d'une somme considérable d'expérience et de réflexion construite sur le terrain, la méthode, c'est l'adéquation des moyens aux objectifs et aux élèves ; la comparaison des outils et procédures, c'est la technologie du métier, indispensable, certes, mais seconde par rapport à cette « méthode », où le professeur est impliqué à la fois comme *citoyen* et comme professionnel. Politique linguistique et pédagogie des langues sont deux réalités consubstantielles au dessein de construire une Europe indépendante, riche du legs de tous ses peuples ; parlant la langue d'un maître, l'Europe deviendrait fatalement serve.

* Professeur agrégé d'anglais, président d'honneur de l'Association des professeurs de langues vivantes (37, rue Jacob, 75006 Paris), ancien président (1975-1977) de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes.

(1) Cf. *le Monde*, 3 mai 1979.

(Suite de la page 11.)

— De l'Inde, qui vient de suspendre — à titre provisoire — les exportations ;

— Du Venezuela et du Mexique, où différentes difficultés ralentissent les évolutions escomptées ;

— De l'Algérie, où le développement de la production est plus lent que prévu ;

— Du Maroc, où le projet de Nador est de nouveau mis en sommeil ;

— Jusqu'à l'Iran, à la Turquie, à l'Espagne, avec l'arrêt de l'extension de l'unité de Sagunto.

A propos de la Chine même, les experts japonais sont sereins ; ils estiment qu'il n'y a guère de risques sur le marché avant 1990 ; en attendant, la Chine est devenue le premier client de la sidérurgie japonaise, elle a absorbé plus de 7 millions de tonnes d'acier japonais en 1978.

Une étude récente effectuée sur l'évolution des nouveaux producteurs corrobore ces indications ; cette étude estime, en effet, que, malgré l'augmentation rapide des capacités de production sidérurgique des pays en voie de développement, leurs importations continueront à augmenter durant la prochaine décennie, aussi bien en Asie et en Amérique latine qu'en Afrique et au Moyen-Orient (13).

Cela ne veut pas dire pour autant que tout est rentré (ou que tout va rentrer) dans l'ordre comme auparavant, car l'émergence des nouveaux producteurs signifie qu'un autre élément a été introduit dans le jeu mondial de la sidérurgie : ce que l'on tente parfois d'exprimer par le terme de redéploiement.

Les formes successives du redéploiement

LE vaste déménagement annoncé en 1974 dans la sidérurgie occidentale a fait long feu. Tous les grands projets impulsés surtout par les Japonais et les Allemands vers le Brésil, l'Australie, la Méditerranée et le Proche-Orient, ont successivement disparu, à partir de 1975, dans les remous de la crise. Le projet du Tubarão, qu'on va finalement réaliser au Brésil (14) avec le Japonais Kawasaki Steel et l'Italien Finsider, est un des rares « survivants ».

La construction de nouvelles capacités de production dans les pays en voie de développement ne s'est pas arrêtée pour autant, mais elle est devenue plus fréquemment le fait d'initiatives nationales : sociétés d'Etat ou organismes à participation d'Etat en Inde et en Algérie, mais aussi au Brésil, en Tunisie, au Venezuela, à Taiwan et en Corée du Sud.

On estime que des capacités nouvelles d'environ 10 millions de tonnes sont installées chaque année dans les pays en voie de développement (probablement 12 millions ou 15 millions de tonnes en 1985). Ces installations sont devenues l'enjeu d'une concurrence entre les grands fournisseurs d'ingénierie, d'équipements et de savoir-faire ; la compétition est d'autant plus vive que les fournisseurs américains, européens, japonais et soviétiques disposent d'une capacité d'installation de 30 millions à 40 millions de tonnes par an, dont au moins 20 millions de tonnes par an pour les seuls fournisseurs japonais. Dans la mesure où, jusqu'en 1985, aucune capacité de production nouvelle d'envergure n'est à installer ni en Europe, ni aux Etats-Unis, ni au Japon, on imagine aisément l'intérêt porté par les fournisseurs aux pays en voie de développement. D'autant plus que de nouveaux fournisseurs tentent d'entrer à leur tour dans le jeu : l'Inde, d'une part, qui après s'être dotée d'organismes d'ingénierie de classe internationale (15), élargit ses capacités de fabrication d'équipements sidérurgiques ; le Brésil, d'autre part, qui a l'intention de fabriquer plus de 70 % des équipements nécessaires à la réalisation de la phase III de l'extension de sa sidérurgie et qui exige que des sociétés d'ingénierie brésiliennes soient associées à la réalisation des dessins d'exécution et des études de base ; l'Inde et le Brésil, en attendant la Corée du Sud, le Mexique et, pour des interventions plus ponctuelles, l'Algérie, le Venezuela, etc.

Le redéploiement évoqué en 1974 se projetait sous forme d'unités de grande taille. Le développement des capacités de production qui se réalise dans les pays tiers se fonde à la fois sur de grandes unités (Tubarão au Brésil, Kao Shiung à Taiwan...), mais également sur des unités moyennes et, de plus en plus, sur des « minisidérurgies ».

Les pays tiers font appel aux procédés classiques : haut fourneau, aciérie à l'oxygène, coulée continue, ainsi qu'aux nouveaux procédés de réduction directe par le gaz naturel, en particulier au Proche-Orient et en Amérique latine.

L'initiative prise par les acteurs tiers dans la réalisation de capacités sidérurgiques nouvelles est freinée par la difficulté de résoudre les problèmes posés par le financement de ces installations. S'il suffit de 400 dollars à 500 dollars par tonne installée dans le cas d'une minisidérurgie, le coût moyen s'élève à 1 700 dollars par tonne installée pour une unité classique de grande taille et le coût dépasse parfois 2 000 dollars (16). Il en résulte dans tous les cas que des financements externes sont nécessaires, sous forme de participation au capital ou de crédits (17). Le financement est un des points les plus sensibles — une véritable zone de faiblesse — de la construction de nouvelles bases sidérurgiques dans les pays en voie de développement. C'est dans ce contexte que l'Institut latino-américain du fer et de l'acier, au cours de ses assises de novembre 1978, a accusé les pays développés de faire obstruction au développement de la sidérurgie dans les pays tiers, et a préconisé la création d'un organisme latino-américain pour le financement de la sidérurgie en Amérique latine.

En réalité, le financement constitue un des termes de la compétition-négociation qui va se développer pendant les prochaines années. Car il ne s'agira plus de traiter séparément de participation au capital ou de fourniture de prêt d'un côté ; de ventes d'ingénierie, d'équipements et de savoir-faire d'autre part ; enfin, de vente de produits sidérurgiques élaborés contre l'achat (la « reprise ») de produits sidérurgiques plus courants, mais bien de confectionner des « paquets » très construits, intégrant simultanément dans une même architecture et sur des périodes longues, des éléments techniques, financiers, commerciaux, etc. Les Japonais maîtrisent très bien ces nouvelles règles de jeu, les Européens, par contre, les maîtrisent beaucoup moins bien.

L'avenir des vieilles sidérurgies européennes

L'ENSEMBLE européen, pourtant constitué depuis trente ans en Communauté du charbon et de l'acier, est décidément celui qui aura le plus souffert des évolutions récentes. Certes, l'impact de la crise sur chacune des industries sidérurgiques européennes a été inégal : baisse plus accusée de la production en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique qu'en France et en Italie ; par contre, équilibre financier des entreprises plus gravement atteint en France qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg ; résistance des investissements en Allemagne, au Luxembourg, en Grande-Bretagne (jusqu'en 1978), mais effondrement en France ; affaiblissement plus marqué du solde net des exportations en Allemagne et en France qu'en Italie et aux Pays-Bas, etc. ; tout cela apporte des nuances, mais sans la mettre en cause, à la réalité du déclin, sur la scène mondiale, de l'industrie sidérurgique européenne. La rapidité et la cohésion de la réaction japonaise, dès 1975 contraste avec la lenteur des réactions européennes : il a fallu attendre novembre 1976 pour qu'un premier plan anticrise (plan Simonnet) soit adopté par la Commission européenne ; il s'agissait de mesures sans grande portée relatives à la discipline de l'offre et à la fixation de « *prix minimaux de référence* ». C'est seulement après le cri d'alarme poussé par Eurofer en novembre 1977 que la Commission a pris l'ensemble des décisions, connues sous le nom de « plan Davignon ». Ce deuxième plan comportait deux volets principaux : un volet externe instaurant des mesures de protection immédiates aux frontières, en attendant des accords conclus avec les principaux partenaires de la C.E.E., et un volet interne imposant une augmentation des prix de 15 % en 1978. La Commission publiait par ailleurs une révision radicale des objectifs généraux acier pour 1980, 1985 et 1990 en affirmant qu'il fallait « *maintenir en Europe une industrie sidérurgique saine, mais à condition que la structure de la production de la Communauté s'adapte à la nouvelle configuration de la demande interne comme de celle des pays tiers* »... La question se posant de savoir « *qu'elles seraient les productions d'avenir, certaines productions à haute intensité de travail et à technologie éprouvée étant susceptibles de devenir des activités en déclin* »... (18).

Une seule certitude découlait de cette étude : la nécessité de restructurer profondément une industrie dont les capacités disponibles s'avéraient largement suffisantes pour satisfaire la demande totale prévisible en 1980, en 1985 et même en 1990. Protection, compétitivité, restructuration : tels sont les maîtres mots qui traduisent la politique européenne en matière de sidérurgie.

— Protection : les mesures ont-elles été tardives et timides ? De toute façon, elles n'ont pas empêché l'établissement d'un nouveau rapport de forces apparaissant à travers la réduction de la part de la Communauté dans le commerce mondial des produits sidérurgiques : de 50 % en 1966 à quelque 25 % aujourd'hui ;

— Restructuration : elle bat son plein et prend la forme brutale de fermetures d'usines et de licenciements massifs, en France, en Grande-Bretagne et en Belgique.

Restructuration pour quelle compétitivité, dans la mesure où la compétitivité s'apprécie non seulement en prix comparés mais aussi en termes d'intégration active vers l'aval, de polyvalence élargie de l'appareil de production, de capacité d'offres à composantes complexes : techniques, commerciales et financières ? Mais faut-il chercher autre chose dans les plans communautaires qu'un cadre destiné à intégrer les nouveaux rapports de force, à ajuster les évolutions différenciées des grandes sidérurgies européennes, parmi lesquelles la sidérurgie française ne semble pas la plus dynamique ? Tout a été dit sur l'industrie sidérurgique française au cours de ces dernières semaines : hétérogénéité de ses appareils de production, faiblesse de son intégration en aval, ampleur limitée d'un déploiement mondial s'appuyant certes sur une expérience ancienne, mais sans être en mesure de proposer ni expérience probante en matière de mini-sidérurgie ni expérience des procédés de réduction directe, etc. On rappellera simplement à ce propos que des essais de réduction directe du minerai de fer algérien à partir de gaz naturel de Lacq avaient été entrepris au Boucau, à partir de 1958, dans la perspective de la construction de l'unité sidérurgique de Bône, en Algérie, qui était inscrite au « plan de Constantine ». Ces essais avançaient favorablement, mais ils ont été arrêtés dès que l'indépendance de l'Algérie est devenue une évidence, de telle sorte qu'aujourd'hui ni la France ni l'Algérie ne disposent d'un procédé de réduction directe et que la sidérurgie française a pris un retard considérable dans la maîtrise d'une filière nouvelle.

Au moment où l'on se préoccupe (19), dans la sidérurgie française et européenne, de concevoir et de mettre en œuvre des plans qui ne se limitent pas à un mélange de sauvetages financiers et de fermetures d'usines mais qui contribuent à dominer et à construire l'avenir, cette expérience méritait une mention afin de rappeler que de larges perspectives demeurent à explorer en direction de la coopération avec ceux qu'on qualifie de manière rapide et simpliste de « *nouveaux concurrents* ». Cela ne constitue-t-il pas, pour les vieilles sidérurgies européennes, une des issues à la crise qui permette d'organiser à long terme la modernisation des appareils de production en même temps que l'avenir des travailleurs de la sidérurgie ?

PIERRE JUDET.

(13) Etude faite par Chase Econometrics sur l'horizon 1990 ; cf. *Metal Bulletin* des 16, 20 et 27 février 1979.

(14) Accord signé en juillet 1978.

(15) Les sociétés Mecon et Dastur.

(16) La Corée du Sud représentant l'exception avec 700 dollars par tonne installée.

(17) Le passage d'une politique d'investissement direct à une politique de crédit. Cf. « La coopération industrielle. L'évolution du contexte. Les problèmes. Les ouvertures », IREP, Grenoble, avril 1978. R. Chaponnière, P. Judet, P. Vernet.

(18) *Objectifs généraux acier 1980, 1985 et 1990*, Commission de la C.E.E., 1978.

(19) Cf. en particulier le travail effectué par la C.G.T. et publié par *le Peuple*.

BIBLIOGRAPHIE

« Discours aux chiens endormis » de Philippe de Saint-Robert

« *CELA commencera par la tentative d'arriver progressivement à un accord pour l'élargissement des droits budgétaires* (de l'Assemblée de Strasbourg) *et de ses droits de contrôle sur la Commission et sur le conseil des ministres. L'autre conception, celle qui consiste à transformer ce Parlement en Constituante... est prématurée et je n'en parle plus, pour ne pas réveiller en France les chiens endormis.* »

C'est cette phrase de M. Willy Brandt, prononcée en juin 1978 et fort peu connue, qui fournit à Philippe de Saint-Robert le titre de son livre, qu'on ne saurait sans légèreté considérer comme un pamphlet nationaliste ou comme un réquisitoire contre l'Europe. Plus simplement, la France dont il parle avec passion et l'Europe qu'il vitupère ne ressemblent guère à celles dont le chef de l'Etat donne l'image. L'auteur n'est pas attaché à *n'importe quelle* conception de la France, ou hostile à n'importe quelle conception de l'Europe. Et, en formules percutantes, il désigne clairement le danger : ce qui menace la démocratie, écrit-il, « *ce n'est pas la décadence des droits de l'homme, mais le mépris des droits des peuples, ce n'est pas le goulag mais les multinationales* ».

Ses réflexions les plus amères, Philippe de Saint-Robert les réserve au président de la République et à l'Allemagne de Bonn. Il ne pardonne pas au premier d'avoir dit que « *la France n'aura probablement plus d'histoire : ce sera autre chose* », et il voit trop bien où conduit ce « *libéralisme avancé* » au contenu jamais défini, mais au nom duquel on engage le pays dans un avenir aux couleurs sombres. Car l'histoire est étonnamment présente. « *Lorsqu'on lit le constant éloge des Macédoniens par Isocrate ou Eschine,* observe l'auteur, *on croit lire l'apologie des Américains par Raymond Aron ou Alfred Fabre-Luce.* »

Philippe de Saint-Robert dit qu'il ne craint pas « *la puissance allemande* » mais bien « *la faiblesse française* », ou plus exactement la faiblesse de ceux qui gouvernent la France. Il n'a pas oublié comment, par un « *préambule* », Bonn a dénaturé le traité conclu entre de Gaulle et Adenauer. Il n'oublie pas non plus la phrase du chancelier Schmidt : « *L'épanouissement de l'idée européenne n'est pensable que sous le bouclier américain.* »

L'auteur n'a pas de mots trop sévères pour « *l'anarchie libérale même corrigée par la pédanterie technocratique* » : ceux qui nous gouvernent « *ne conduisent le bateau nulle part, mais ils réglementent la vie à bord, à bord ils contrôlent tout, c'est dans les moindres détails qu'ils brûlent de prouver leur compétence, ne le pouvant pas dans les grandes choses* ». De telle sorte que le citoyen s'apercevra un jour qu'il est perdant à la fois dans les petites choses qui tissent la vie quotidienne et dans les grandes affaires qui définissent la place du pays dans le monde. Un sursaut est-il encore possible ?

C. J.

* Philippe de Saint-Robert, *Discours aux chiens endormis*, Albin Michel, Paris, 1979, 250 pages, 39 F.

Du mythe de l'égalité des partenaires à la guerre commerciale avec les États-Unis

Alliée ou vassale ?

(Suite de la première page.)

En dépit de l'hostilité de la France, M. Henry Kissinger fait adopter le projet d'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), qui sera créée en novembre 1974. L'Allemagne de l'Ouest n'hésite pas à se rallier aux conceptions américaines : pour les dirigeants de Bonn, les Etats-Unis apparaissent, en effet, comme les seuls capables de s'opposer à l'influence grandissante des « durs » au sein de l'OPEP, aux tentatives de formation d'autres cartels de producteurs de matières premières, bref comme les seuls à pouvoir remettre de l'ordre dans une économie mondiale secouée par les initiatives du tiers-monde ; et cela balaie les éventuelles réticences des dirigeants allemands à l'égard du système proposé par les Américains. Résultat : le dialogue euro-arabe a vécu, il ne permettra pas à la C.E.E. d'élargir ses intérêts « *régionaux* », la cohésion de l'alliance atlantique est *renforcée par la solidarité* des membres de l'A.I.E. en matière énergétique, la lourde facture pétrolière que devront payer l'Europe et le Japon amoindrira leur position de rivaux commerciaux, le leadership américain s'en trouvera *consolidé*.

L'offensive contre la politique agricole commune

RESTE un dossier majeur : la C.E.E. et le Japon occupent une position forte dans les échanges internationaux, alors que la balance commerciale américaine, en dépit de la baisse du dollar, continue de se détériorer. En 1961, les *Etats-Unis avaient enregistré un excédent* commercial de 6 249 millions de dollars, mais ce chiffre tombe progressivement pour atteindre 1 963 millions seulement en 1969 ; et en 1971, pour la première fois de leur histoire, les Etats-Unis ont un déficit commercial de 4 milliards. Cette année-là, le 15 août, M. Richard Nixon a décrété que le dollar n'était plus *convertible, et, malgré la dévaluation* de décembre 1971, le déficit commercial atteint 6 400 millions de dollars en 1972, puis il est encore en 1974 de plus de 3 milliards ; après un excédent de 11 milliards en 1975, les Etats-Unis ont un déficit de 5,9 milliards en 1976, de 26,5 milliards en 1977 et de 28,4 milliards en 1978.

Tout est prêt pour la nouvelle stratégie pétrolière américaine lorsque, en septembre 1973, s'ouvrent dans le cadre du GATT les négociations commerciales multilatérales (« Tokyo round »), qui prendront fin à Genève le 12 avril 1979. Les deux grands concurrents commerciaux des Etats-Unis sont pénalisés par la hausse du pétrole, qu'ils doivent *importer en presque totalité*. Par la libéralisation des échanges, ils s'ouvrent encore davantage aux exportations américaines, et le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis pourra être réduit, éventuellement il pourra faire place à un excédent. Les objectifs du « Tokyo round », proposé par Washington dès février 1972, sont ambitieux : *ils s'attaquent à la fois aux droits de* douane et aux obstacles non tarifaires et devraient conduire à un désarmement général des protectionnismes.

Dans cette stratégie, la C.E.E. devient une cible de choix. Les griefs que les responsables américains lui adressent sont précisés dans une brochure publiée en novembre 1971 par le Committee for Economic Development. Ils reprochent à la politique agricole européenne (« prélèvement » effectués par *la Communauté sur les importations*, « paiements de restitution » versés à l'exportation) de pénaliser les pays non membres et de bloquer les ventes américaines en Europe, notamment pour les céréales, les fruits et le tabac. Ils critiquent les accords d'association conclus entre la C.E.E. et certains pays méditerranéens, ainsi que les accords de Yaoundé avec les pays africains : les préférences ainsi créées nuiraient aux exportations américaines dans les pays concernés, surtout pour les fruits (le « lobby » californien des producteurs d'agrumes n'a eu aucun mal à se faire entendre de M. Richard Nixon). Les doléances américaines visent aussi la généralisation de la T.V.A. en Europe, alors qu'elle n'est pas appliquée aux produits exportés par chaque pays européen. Le Committee for Economic Development reproche aussi à la Communauté de favoriser la naissance de grandes entreprises « plurinationales » (dans l'aéronautique, l'acier et les fibres *par exempe) et s'inquiète enfin de* l'évolution de l'Europe à l'égard des investissements américains sur le Vieux Continent : « *Ces implantations étaient considérées, il y a dix ans, comme souhaitables parce qu'elles permettaient un développement de l'activité ; elles sont maintenant réputées dangereuses, comme source de domination* », estime *le document américain*.

L'attitude des Etats-Unis peut paraître d'autant plus surprenante que leurs échanges commerciaux avec la C.E.E. dégagent un solde en leur faveur. De 1958 à 1972, les Etats-Unis ont enregistré avec les Six un excédent commercial s'établissant en moyenne à 2 milliards d'unités de compte (une U.C. = environ 1,26 dollar) par an. Avec les Neuf, l'excédent américain a atteint 2,3 milliards de dollars en 1973, puis 5,2 milliards en 1974, le record se situant à 9,1 et 10,1 milliards respectivement en 1975 et 1976. L'excédent américain redescend à 5,8 milliards en 1977 puis à 4,9 milliards en 1978.

La Communauté européenne constitue le principal débouché pour les exportations agricoles américaines qui sont passées de 1,2 milliard de dollars en 1964 (dernière année complète avant l'entrée en vigueur de la politique agricole commune) à 2,7 milliards en 1972. Depuis l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark dans la C.E.E., les importations agricoles en provenance des Etats-Unis ont presque doublé : 4,4 milliards en 1973, puis 6,4 milliards en 1976, 6,5 milliards en 1977 et 8,6 milliards en 1978. La part de la C.E.E. dans les exportations agricoles des Etats-Unis est ainsi passée de 25 % en 1973 à 28 % en 1977 et s'est encore accrue en 1978. En revanche, les exportations agricoles de la C.E.E. vers les Etats-*Unis n'ont pas augmenté*, de telle sorte que le solde favorable aux Etats-Unis est passé de 1,9 milliard en 1972 à 5,2 milliards de dollars en 1977. Les échanges agricoles sont ainsi la principale cause du déficit global de la C.E.E. par rapport aux Etats-Unis. Cette situation n'empêche nullement les Etats-Unis de dénoncer la politique agricole commune comme *une entrave au libre jeu des lois du* marché et de réclamer une plus grande liberté d'accès au marché européen. Tout cela au nom du libre-échangisme.

Les superficies cultivables représentent aux Etats-Unis près de 500 millions d'hectares, contre moins de 100 millions dans la C.E.E. où, sous l'effet de la modernisation, le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture a été ramené en vingt ans de 20 à 9 millions. Par leurs attaques contre la politique agricole commune, les Etats-Unis tendent à s'assurer la suprématie mondiale en *matière de production alimentaire, celle-ci* étant devenue une « arme » privilégiée dans la politique internationale. En 1977, les cent premiers groupes agro-alimentaires représentent près de la moitié de la production agricole mondiale, avec un chiffre d'affaires de 145 milliards de dollars, et, dans ce domaine, vingt et une des trente premières firmes multi*nationales sont américaines*.

Parce qu'elles disposent des capitaux nécessaires, ce sont ces firmes qui doivent intervenir pour accélérer la *modernisation de l'agriculture américaine*. Car, comme le rappelle à juste titre le scénario intitulé *Maximum Efficiency Future*, élaboré par M. Barry Carr pour le Congrès, « *plus de 55 % des exploitations agricoles américaines (soit 1 500 000) commercialisent moins de 5 000 dollars de produits par an ; à l'horizon 1985, toutes les exploitations devront vendre chaque année plus de 40 000 dollars de produits agricoles* ». Or, à l'heure actuelle, deux cent vingt mille fermes seulement, soit 7 % du total, atteignent ce niveau. La concentration des exploitations doit donc se poursuivre et s'accélérer, de même que l'intégration verticale : en amont vers les fournisseurs de machines, d'engrais ou *de crédits ; en aval vers les entreprises* de transformation et de conditionnement.

Les firme spécialisées dans l'agrobusi*ness ne sont pas seules concernées*. Déjà I.T.T. élève des dindes, la compagnie de transport par autobus Greyhound produit des jambons, Tenneco cultive des légumes frais, Dow Chemical des laitues, Boeing des pommes de terre, la compagnie d'assurances John Hancock Mutual Life commercialise de la

viande à rôtir, Purex des fraises et Getty Oil des amandes pilées. Une « nouvelle génération » de fermiers fait son apparition : Standard Oil, Prudential Insurance, Southern Pacific, Gulf and Western, etc.

Nombre d'agriculteurs ne sont plus que des sous-traitants passés sous le contrôle de grandes firmes. Le scénario *Maximum Efficiency Future prévoit que* le nombre d'exploitants agricoles qui sont des propriétaires individuels tombera de 35 % actuellement à 9 % en 1985. Dans le même temps, le nombre de « managers » d'entreprises agricoles, salariés de grandes firmes, passera de 9 % *aujourd'hui à 20 % environ. Toute* la recherche technologique et économique est orientée dans ce sens. Concentration, intégration et rationalisation doivent donner à l'agriculture américaine une suprématie absolue dans la production et dans la commercialisation.

La politique agricole de la C.E.E. est-elle en mesure de résister à une telle offensive ? Les attaques lancées contre elle par les Etats-Unis disent clairement l'importance de l'enjeu. Jusqu'à présent, bien que contrainte à s'ouvrir de plus en plus aux exportations agricoles américaines, *la politique agricole commune* de la C.E.E. a tant bien que mal résisté. Mais on ne saurait exclure qu'elle entre d'elle-même en crise au fur et à mesure qu'elle se rapprochera de l'autosuffisance céréalière, car comment pourra-t-elle alors exporter avec des prix non *compétitifs par rapport aux prix américains ?* Les Etats-Unis attendent le moment favorable. Les firmes multinationales américaines seront alors en mesure de réduire le jeu européen.

Multinationales et protection douanière

PIECE maîtresse de la C.E.E., l'union douanière (suppression des droits de *douane entre les pays membres*, création d'un tarif douanier commun pour l'extérieur) n'a pas été pleinement réalisée. L'élimination des droits de douane laisse, en effet, subsister les entraves non tarifaires (différences fiscales d'un pays européen à l'autre, disparités techniques qui freinent la libre circulation des marchandises, et, surtout, fortes fluctuations des monnaies les unes par rapport aux autres). Quant au tarif douanier commun, il a mal résisté aux fortes pressions américaines, et cela pour des raisons parfois purement économiques, mais aussi et surtout parce que les Européens n'ont pas osé affronter collectivement un allié dont la puissance nucléaire assure leur protection.

Attirées par les dimensions du marché européen et par des coûts de production *largement inférieurs à ceux pratiqués* outre-Atlantique jusqu'à une période très récente, les firmes américaines ont dans l'ensemble adopté des stratégies qui leur ont permis de se jouer de la protection extérieure de la C.E.E. Dans toute l'Europe de l'Ouest, la valeur comptable des investissements américains est passée de 38,2 milliards de dollars en 1973 (dont 30,9 milliards dans la Communauté à Six) à 60,5 *milliards* en 1977 (dont 47,5 milliards dans la Communauté à Neuf). La Commission de Bruxelles a dénombré 4 543 entreprises multinationales d'origine communautaire et 2 570 d'origine américaine. Mais cette prépondérance européenne n'est qu'apparente. En effet, dans le domaine manufacturier par exemple, les 1 202 multinationales américaines ont réalisé en 1973 *un chiffre d'affaires de 800 milliards de* dollars, alors que les 2 493 multinationales européennes n'atteignaient que 550 milliards de dollars. Les multinationales se sont taillé la part du lion puisqu'elles *réalisent un chiffre d'affaires* équivalant à 68,8 % du produit intérieur brut aux Pays-Bas, à 52,5 % dans le Royaume-Uni, à 45,8 % au Japon, à 41 % aux Etats-Unis, à 30 % en Italie, à 27,7 % en République fédérale d'Allemagne, à 32,2 % en Suisse, à 17,5 % en France. Dans son dernier rapport sur la politique de concurrence (3), la Commission de Bruxelles, examinant les cent entreprises qui contrôlent plus de 50 % du marché national du produit qu'elles fabriquent, en détecte une vingtaine qui sont américaines.

Les firmes américaines sont ainsi bien *établies en Europe, et elles contrôlent* une bonne partie de ses échanges commerciaux, alors que la C.E.E. n'est pas parvenue, par ses investissements aux Etats-Unis, à créer une situation symétrique. La volonté d'être présent sur le marché américain, la crainte d'un *retour au protectionnisme, l'instabilité* politique dans certains pays européens et, surtout, la baisse du dollar ont stimulé les investissements européens aux Etats-Unis au point que, depuis 1974, ils se développent plus vite que le flux contraire. Mais ces deux mouvements ne *sont pas de même nature. Ainsi*, en 1975, les investissements étrangers aux Etats-Unis étaient constitués pour 86 milliards de dollars par des investissements de portefeuille et pour 27,7 milliards seulement *par des investissements directs*; ces derniers sont passés à 34,1 milliards en 1977 ; sur ce dernier chiffre, 19,3 milliards provenaient de l'Europe des Neuf, alors que les *investissements directs américains dans la* C.E.E. sont plus de deux fois plus importants.

En outre, les entreprises étrangères assurent désormais une part très importante du commerce extérieur des pays dans lesquels elles sont installées ; cette part dépasse même souvent celle qu'elles occupent dans la production. Ainsi, à titre d'exemple, les entreprises *sous contrôle étranger assument en* Belgique et en Grande-Bretagne respectivement 30 % et 24 % des exportations manufacturières. Aux Pays-Bas, les filiales étrangères exportent 55 % de leur production, contre 38 % pour les entreprises néerlandaises. Cette situation ne s'explique qu'en partie par les transactions entre sociétés d'un même groupe. Des décisions concernant la *production et le commerce échappent*, de cette manière, au contrôle des Etats et de la Communauté elle-même.

Une assez bonne illustration de ce qui se passe est fournie par le cas de Ford. *En 1971, à la suite des grèves* qui ont éclaté au Royaume-Uni, Ford renonce à faire de nouveaux investissements dans ce pays, et, en novembre 1972, décide d'investir en Espagne 233 millions de dollars (douze mille emplois créés) pour l'implantation d'une *usine qui, depuis 1976, produit trois* cent mille véhicules par an. Pour mener à bien ce projet, Ford a convaincu le gouvernement espagnol de modifier substantiellement sa législation sur les investissements étrangers. En 1976-1977, Ford se fait livrer, non seulement pour *son usine espagnole mais aussi pour ses* autres usines européennes, des tôles minces laminées à froid, produites par la sidérurgie espagnole. Ces livraisons sont effectuées à des prix tellement bas que la Commission de Bruxelles est obligée de prendre des mesures de *contrôle des prix et des quantités* importées.

Avant l'installation de Ford, le gouvernement *de Madrid n'autorisait les* constructeurs automobiles étrangers à importer que 10 % de la valeur du produit final *et imposait sur les importations* d'automobiles un droit de douane prohibitif (80 %). Pour favoriser l'implantation de Ford, l'Espagne a porté de 10 % à 50 % la part du produit final que le constructeur étranger était autorisé à importer. Il s'agit des pièces de *haute technologie, produites par* Ford en Angleterre et en Allemagne de l'Ouest, assemblées par Ford en Espagne avec une main-d'œuvre bon marché. Or, en vertu de son accord avec la C.E.E., l'Espagne bénéficie, depuis juillet 1973, d'un abattement douanier *de 60 % sur le tarif douanier commun* (actuellement 11 %) pour ses exportations d'automobiles vers les Neuf.

Les firmes multinationales disposent de bien d'autres moyens pour influencer les échanges : ententes à l'exportation, ventes à perte (qui échappent aux réglementations antidumping *lorsqu'il* n'existe pas de production comparable dans le pays considéré), partages de *marché par la vente de brevets, etc.*

Faiblesses fondamentales

LES négociations commerciales multilatérales (« Tokyo round ») qui se sont terminées en avril dernier constituaient donc un enjeu important à la fois pour les Etats-Unis, soucieux d'équilibrer leur balance commerciale, pour la C.E.E., désireuse de s'affirmer plus nettement, pour le Japon, soumis aux vives critiques de ses concurrents, et pour le tiers-monde, qui souhaite s'attribuer une part plus large du commerce international.

Les Etats-Unis ont abordé les négociations avec un nouvel instrument législatif, le Trade Reform Act, signé le 3 janvier 1975. Par ce texte, ils ont accepté notamment de renoncer à deux éléments protectionnistes : d'une part, l'*American Selling Price*, qui jusqu'alors permettait de fixer, pour les produits importés aux Etats-Unis, une valeur en douane correspondant aux prix des produits jugés équivalents sur le marché américain ; d'autre part, le « droit compensateur », qui permet à l'industriel américain de faire taxer le produit *importé s'il juge que celui-ci a été subventionné* dans le pays d'origine. Encore faut-il que ces concessions soient ratifiées par le Congrès qui, lors du « Kennedy round », avait repoussé l'abolition de l'*American Selling Price* que les négociateurs américains avaient pourtant acceptée. La position française est, à cet égard, très nette : les négociations commerciales multilatérales *devront être reprises si le Congrès* remet en cause les deux concessions faites par les négociateurs américains.

Le « Kennedy round » avait abouti à une baisse de 35 % des tarifs douaniers ; le « Tokyo round », d'après les estimations provisoires calculées sur une dizaine de pays, aurait abouti à un nouvel abaissement d'un tiers. La valeur des échanges affectés correspondrait à *quelque 110 milliards de dollars d'après* les statistiques de 1976, les réductions les plus importantes concernant surtout les machines autres qu'électriques, les produits du bois, les produits chimiques et le matériel de transport ; les réductions douanières sur les textiles et le cuivre se situent au-dessous de la moyenne. En outre, des concessions tarifaires ont été conclues pour un certain nombre de produits agricoles représentant quelque 12 *milliards de dollars* sur un volume de 48 milliards de dollars d'importations agricoles en 1976. Selon le *secrétariat* du GATT, les réductions tarifaires prévues par le « Tokyo round », étalées sur huit ans, n'affecteraient qu'un dixième du commerce mondial. *Encore faut-il tenir compte du fait* que les fluctuations *monétaires* sont d'une telle ampleur qu'elles réduisent *considérablement l'éventuelle efficacité* des barrières tarifaires et en arrivent pratiquement à annuler l'effet de leur diminution. Ainsi, à supposer que le Congrès ne ratifie pas les nouveaux accords, et que ceux-ci soient remis en cause par les Européens, une nouvelle baisse *du dollar* reviendrait à en rétablir les avantages pour les Américains.

En outre, bien qu'ils aient été érodés *au fil des ans, les tarifs douaniers* restent fort inégaux d'une région à l'autre. Sur les produits industriels, ils atteignent une moyenne arithmétique de 13,4 % aux Etats-Unis, de 11,7 % au Japon et de 8 % seulement dans la C.E.E. Alors que le tarif douanier commun *par lequel celle-ci entendait* se protéger s'est révélé très perméable aux pressions américaines, les Etats-Unis *lui ont opposé* de puissantes barrières lorsqu'elle tente de conquérir le marché américain : les droits de douane américains atteignent 60 % sur les importations de vaisselle, 68 % sur la ganterie, 69 % sur les articles de voyage, 110 % sur les tissus de laine... Si l'on *ajoute à cela les obstacles non tarifaires* (exemple : les normes de sécurité pour les automobiles, les grandes manœuvres pour différer et limiter le plus possible le droit d'atterrissage de Concorde, etc.), sans même parler de la pratique des pots-de-vin (Lockheed), il faut admettre que le libre-échangisme profite au plus puissant et que les économies des pays membres de la C.E.E. *sont soumises de plein fouet à une* concurrence qui obéit rarement aux principes dont on se réclame.

La politique commerciale de la C.E.E., à supposer qu'elle corrige ses graves insuffisances, ne pourrait devenir efficace qu'à condition de s'accompagner d'une *politique* industrielle *commune*, d'une restructuration dont les gouvernements concernés commencent à peine à parler. S'il y a eu, d'une certaine manière, restructuration, ce n'est guère du fait de la C.E.E., mais des firmes américaines installées en Europe, alors *que les Neuf n'ont pas été en mesure* de définir à leur égard ne fût-ce que l'amorce d'une politique commune.

La C.E.E. reste une fragile union douanière, face à de puissants concurrents, et n'est pas parvenue, dans les périodes où la conjoncture était plus favorable, à *s'organiser en véritable* union économique, monétaire et financière. Les limites du système monétaire européen (S.M.E.), bien tardivement mis en place, tiennent pour l'essentiel aux visées particulières de la R.F.A. qui veut bien tenter d'imposer une discipline au *dollar mais n'accepterait pas d'aller* jusqu'au bout de la logique : la création d'une unité *monétaire* concurrente de la devise américaine (4). La timide relance en Allemagne et en France ne paraît pas en mesure de résorber le chômage (qui tend à augmenter), tandis que *l'inflation connaît une nouvelle poussée.* L'absence de politique énergétique européenne laisse la C.E.E. sans grande défense face aux producteurs de pétrole et, surtout, face aux compagnies américaines. Devant les défis économiques qui lui sont lancés, l'Europe n'a-t-elle trouvé d'autre parade que d'élire son Parlement au suffrage universel ?

JACQUES CERNON.

(3) Septième rapport sur la politique de concurrence, Bruxelles, avril 1978.

(4) Cf. Daniel Biron et Alexandre Faire, « Le mark souverain », *le Monde diplomatique*, novembre 1978.

Éclairages divergents

L'Europe par le livre

Par CHARLES ZORGBIBE

UNE « convergence nationale » se manifesterait-elle sur la question européenne, comme l'assurait M. Valéry *Giscard d'Estaing le 15 mai dans son* discours de Hoerdt ? Pour les plus intransigeants des gaullistes, le consensus n'est qu'artificiel et masque un détournement — tactique — de l'héritage du fondateur de la Ve République : en leur nom, M. Michel Debré reprend, avec fougue, son réquisitoire (1). On trouvera ici les craintes de l'ancien premier ministre : Jean Monnet, obsédé de l'abaissement de la France, prêt à couvrir les noirs complots des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale ; le Parlement européen, instrument des volontés de puissance associées des Germains et des Anglo-Saxons. Mais M. Michel Debré précise ses propositions : un « pacte européen » rétablirait la « juste hiérarchie » des pouvoirs et des valeurs — la Commission subordonnée à un Conseil des chefs d'Etat et de gouvernements officialisé, la Cour de justice domptée, l'Assemblée limitée à une « représentation des différentes nations ».

Mais certaines questions restent sans réponse. Est-il réaliste de concevoir une volonté européenne autonome sans autorité européenne authentique, indépendante des gouvernements nationaux — cette autorité indépendante dont M. Debré affirmait la nécessité, il y a trente ans, lorsqu'il rédigeait un premier Projet de pacte (2) à la tonalité particulièrement fédéraliste ? Est-il judicieux de poursuivre un discours international dans la manière du dix-neuvième siècle, fondé sur la seule prise en considération des relations entre Etats, alors que ces derniers sont irrigués aujourd'hui par les courants transnationaux, l'intensification des rapports entre les peuples ?

L'évolution « européenne » du parti communiste français est bien connue. Longtemps, les communistes s'exclurent, d'eux-mêmes, des institutions européennes. La reconnaissance du « fait » européen intervient au début des années 60 — avec le rapport du 8 mai 1963 de Waldeck Rochet devant le comité central du P.C.F. Approche nouvelle qu'explique un faisceau de raisons : l'assouplissement des relations Est-Ouest, la montée des contradictions entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, et bientôt le souci de ne pas diminuer les chances d'accès au pouvoir. L'essentiel est dans la découverte des racines « objectives » de l'intégration européenne. Jacques Denis et Jean Kanapa évoquent alors « la tendance à l'internationalisation de la production et des échanges... Un facteur qui exerce une influence contraignante indépendamment du mode de production, autrement dit indépendamment du régime économique et social, qu'il s'agisse du capitalisme ou du socialisme » (3). On retrouve, dix ans plus tard, les mêmes accents dans l'ouvrage rédigé par cinq collaborateurs du comité central du P.C.F., MM. Debatisse, Dreyfus, Laprat, Streiff et Thomas, pour *développer les thèses communistes dans le* cadre de la campagne en vue du scrutin du 10 juin (4). Une novation, cependant : la longue dénonciation de « l'Europe social-démocrate » (« La social-démocratie est présente et active dans les rouages institutionnels du Marché commun. Au sein de l'actuelle Assemblée européenne, elle constitue le groupe parlementaire le plus puissant. Il en est de même au sein de la Commission de Bruxelles où, parmi les treize hauts dignitaires, sept sont sociaux-démocrates ») et du « programme commun des partis socialistes », alors que la politique européenne de M. Jacques Chirac suscite la — relative — indulgence des auteurs.

LA campagne européenne par le livre permet à diverses sensibilités politiques minoritaires de s'exprimer. Ainsi les responsables du courant CERES du parti socialiste publient-ils, sous le titre *l'Enlèvement de l'Europe* (5), un recueil d'articles déjà parus dans la revue Repères. A la thèse officielle du parti socialiste — « l'Europe, jusqu'à présent, a été celle des multinationales ; il s'agirait maintenant d'en démocratiser les institutions », — le CERES oppose une triple question : « L'Europe des Neuf, éventuellement élargie à douze, et la construction européenne telle qu'elle est conçue sont-elles pour les socialistes des objectifs indiscutés ? A-t-on mesuré la signification et le coût de l'intégration européenne et du développement d'instances supranationales même limitées ? Comment concilier volonté de rupture à l'intérieur et intégration, *c'est-à-dire alignement* à l'extérieur ? Ne s'agit-il pas d'un double langage ? » Et les animateurs de l'aile gauche socialiste de nous donner, de la « *Critique de l'Europe gaulloise* » à « Brême — pavane pour un boa constrictor », une série de textes corrosifs, plus proches du pamphlet classique que de la langue de bois des essayistes marxistes.

Le problème des solidarités internationales nécessaires à une stratégie française de rupture démocratique avec le capitalisme est repris par M. Jean-Pierre Chevènement, dans son essai Etre socialiste aujourd'hui (6) : pour le chef de file du CERES, la seule recherche de solidarités européennes serait une impasse ; l'Europe des Neuf est davantage une union douanière qu'une véritable union économique et, à plus forte raison, politique ; le « véritable terrorisme idéologique exercé au nom de l'Europe » doit être dénoncé.

En octobre 1978, l'un des rédacteurs de l'organe écologiste la Gueule ouverte écrivait : « Le sujet européen me passionne à peu près autant que l'élevage du ver à soie dans les civilisations précolombiennes ». Mais les « verts » ne sont pas restés longtemps « en point d'interrogation devant la bête européenne » : certains lui ont tourné le dos, la plupart se sont mis au travail avec scrupules... Impératif « électoraliste » : il s'agissait d'abord de participer à la « bataille des européennes ». Mais aussi, engagement de fond : l'écologie ignore les frontières ; ainsi la contribution écologique au grand débat européen est-elle fidèlement rapportée par Catherine Decouan, dans son essai au ton enjoué la *Dimension écologique de l'Europe* (7). La solennité sied, par contre, à la Démocratie chrétienne de France : le plaidoyer de François Visine pour une Europe « humaniste » et « chrétienne » liée aux Etats-Unis (8), s'il est dans le droit fil des idées de Robert Schuman, de Conrad Adenauer, d'Alcide de Gasperi, ne comporte guère d'idée nouvelle, et sécrète un certain ennui.

Au-delà des ouvrages partisans, les tentatives d'explication des mécanismes politiques européens se multiplient. Nous avions ouvert la voie, il y a un an, avec notre essai sur la Construction politique de l'Europe (9). Dans la même perspective, Dusan Sidjanski analyse les forces politiques en présence et l'action des groupes de pression (10), tandis que John Fitzmaurice propose au public anglophone une excellente monographie sur le Parlement européen (11).

(1) Michel Debré, *Français, choisissons l'espoir*, Albin Michel, Paris, 1979.

(2) Michel Debré, *Projet de pacte pour une union d'Etats européens*, Nagel, Paris, 1950.

(3) Jacques Denis et Jean Kanapa, *Pour ou contre l'Europe*, Editions Sociales, Paris, 1969.

(4) D. Debatisse, S. Dreyfus, G. Laprat, G. Streill, J.-C. Thomas, *Europe : la France en jeu*, Editions Sociales, Paris, 1979. Sur la social-démocratie, et les conceptions des partis de cette famille politique dans les différents pays européens, *voir aussi l'ouvrage collectif qui vient de* paraître aux Editions sociales (Paris, 1979) : *La social-démocratie au présent* (avec un chapitre spécialement consacré à la fondation Friedrich Ebert en Allemagne).

(5) CERES, *l'Enlèvement de l'Europe*, introduction de Didier Motchane, éditions Entente, Paris, 1979.

(6) Jean-Pierre Chevènement, *Etre socialiste aujourd'hui*, éditions Cana, Paris, 1979.

(7) Catherine Decouan, *la Dimension écologique de l'Europe*, éditions Entente, Paris, 1979.

(8) François Visine, *l'Europe : suite ou fin*, éditions Entente, Paris, 1979.

(9) Charles Zorgbibe, *la Construction politique de l'Europe*, PUF, Paris, 1978 ; édition italienne : Il Saggiatore, Milan, 1979.

(10) Dusan Sidjanski, *Europe élections*, éditions Stanké, Paris, 1979.

(11) John Fitzmaurice, *The European Parliament*, Saxon House, Farnborough, Hants, Grande-Bretagne, 1978.

Points de vue de géographes

LA géographie est toujours politique, et plus précisément stratégique. Depuis son premier numéro, la revue Hérodote (1), rédigée par des géographes qu'on évitera de qualifier de « nouveaux » par égard au sérieux des innovations qu'ils proposent, s'efforce de démontrer *que « la géographie, ça sert* d'abord à faire la guerre » et, critiquant les préjugés idéologiques d'une science prétendue objective, *d'élaborer la théorie d'un travail* géographique au service des luttes politiques. Sous la très belle couverture qui a inspiré à Plantu *le titre de notre dossier* — une carte de l'Europe vue du continent américain (cf. page 7), la dernière livraison d'Hérodote est entièrement consacrée à l'Europe.

Hérodote, qui veut « aider les gens à mieux savoir penser l'espace pour mieux savoir penser, le pouvoir », se propose ici « d'attirer l'attention sur les pièges idéologiques involontaires et les combinaisons stratégiques que dissimule l'utilisation abusive du mot Europe ». La revue ne prend donc pas position sur l'unité européenne et des opinions divergentes sur ce point s'y expriment.

Un article de Claude Bourdet rappelle les dangers de l'hégémonie allemande sur les institutions européennes : les principaux lui semblent la soumission, inévitable dans ce cadre, au néolibéralisme déflationniste de Friedman, et l'évolution vers le modèle de « démocratie restreinte » prôné par la Commission trilatérale. L'analyse du déséquilibre économique persistant entre les régions de la C.E.E. conduit également Pasquale Coppola à penser que l'Europe des nations a « évolué dans le sens d'un *grand espace* cohérent (...) ; à ce stade, elle ne peut parler qu'allemand ». Mais, à la différence de C. Bourdet qui en appelle à la *résistance contre* la C.E.E., il estime que le Parlement de Strasbourg devrait permettre aux gauches européennes de *coordonner leurs stratégies d'opposition* aux projets du grand capital.

DANS un long article consacré à « l'Europe, Marx et la géographie », Robert Fossaert jette les bases d'une méthode d'analyse géographique, donc aussi de représentation cartographique, des sociétés. Puisque « chaque société est à concevoir comme un agrégat hétérogène par ses origines et dont l'intégration *effective* » est plus ou moins réalisée, le géographe doit tenter d'établir ce degré d'intégration en mesurant les flux économiques, politiques et idéologiques qui s'inscrivent dans l'espace. S'agissant de l'Europe, ce « lieu-dit », Robert Fossaert considère qu'en l'absence d'intégration poussée du capital européen, « aucune bourgeoisie européenne n'est en formation » malgré vingt ans de Marché commun. Pas non plus d'Etat supranational européen en perspective, par conséquent, à moins que la classe ouvrière ne se charge de l'édifier en vue du plein emploi. Par où la géographie s'installe assez loin des manuels...

CHRISTOPHE BATSCH.

(1) Revue trimestrielle éditée chez François Maspero, Paris : no 14-15 consacré à l'Europe, avril-septembre 1979, 240 pages, 48 F.

● L'EUROPE EN BANDES DESSINEES. — *Sous le titre* Il était une fois l'Europe, *une très brève histoire illustrée par Jean-Marie Ruffieux sur un étrange scénario de Serge Saint-Michel (Fayolle, Paris, 1979, 32 pages). Si brève que le nom d'Adolf Hitler n'y figure même pas. Seule allusion au nazisme :* « La montée des dictatures entraîne un nouveau conflit. » *Rien sur les camps et sur les massacres. Dernière image du scénario, les élections du 10 juin, avec ce texte :* « L'Europe qui se cherche depuis des siècles assume aujourd'hui son destin. » *Mais certainement pas son histoire...*

Le général de Gaulle et l'organisation du continent

« UNE EUROPE QUI EN SERAIT UNE... »

Par JACQUES BARRAT

« Churchill et moi tombâmes d'accord : l'Angleterre est une île et l'Amérique un autre monde. »
CHARLES DE GAULLE.

Les chefs de file des quatre listes qui s'affrontent en vue de l'élection du Parlement européen ne manquent pas, sous des formes diverses, de faire référence aux conceptions européennes du général de Gaulle. Lorsqu'il était au pouvoir, ses détracteurs l'accusaient d'être un nationaliste replié sur la sacro-sainte idée d'une « Europe des patries ». Depuis qu'il n'est plus, il semble faire presque l'unanimité en tant que solide défenseur, certes peu commode, des intérêts français au sein d'une *Europe qu'il a largement contribué à construire* au jour le jour pendant les onze années qui ont suivi le traité de Rome.

Puisque de nombreuses *personnalités* politiques, appartenant à des courants divergents ou opposés, en viennent maintenant à invoquer une conception gaullienne de l'Europe, ou à affirmer que leurs visions ne sauraient en rien contredire celles du général, il n'est pas superflu de revoir de plus près quelle Europe voulait le général de Gaulle.

Sans prétendre reconstruire *ici* l'armature de la doctrine gaullienne en la matière, M. Jacques Barrat, maître assistant à l'université de Paris, professeur à *l'Institut libre d'étude des relations internationales*, a procédé à une analyse systématique des discours et messages publiés depuis le 18 juin 1940 pour en dégager les passages qui paraissent les plus significatifs. Des cartes qui accompagnent ces citations illustrent leurs sous-entendus spatiaux et rendent les conceptions gaulliennes plus claires que ne le laissent entendre certains discours entendus au cours des dernières semaines.

UNE ORGANISATION EUROPÉENNE EST SOUHAITABLE

● Mais, pour que le Vieux Continent renouvelé puisse trouver un équilibre *correspondant aux conditions* de notre époque, *il nous semble* que certains groupements devront s'y réaliser sans que doive être, *bien entendu*, entamée la souveraineté de chacun. Pour ce qui concerne la France, nous pensons qu'une sorte de groupement *occidental*, réalisé avec nous, principalement sur la base économique, et aussi large que possible, pourrait offrir de grands avantages. Un tel groupement prolongé par l'Afrique, en relations étroites avec l'Orient et, notamment, les Etats arabes du Proche-Orient qui *cherchent légitimement* à unir leurs *intérêts* — et dont la Manche, le Rhin, la Méditerranée seraient comme les artères, — paraît pouvoir constituer un centre capital dans une organisation mondiale des productions, des échanges et de la sécurité... Le gouvernement français est, dès à présent, disposé à entreprendre, en commun avec les autres Etats intéressés, toutes études et négociations nécessaires.

18 mars 1944 (discours prononcé devant l'Assemblée consultative d'Alger).

● Il nous paraissait souhaitable que, du point de vue économique, notamment, se réalisât, à l'ouest de l'Europe, une sorte de groupement dont les artères pourraient être Manche, Méditerranée et Rhin. Il me semble qu'il y aurait là un élément d'organisation européenne, à l'intérieur de l'organisation mondiale, qui présenterait pour tous, et notamment pour les *Etats intéressés, des avantages certains. Je* crois que nous en sommes à une époque de concentration.

21 avril 1944 (conférence de presse à Alger).

MAIS L'EUROPE DOIT ETRE LARGE...

● Je ne crois pas qu'il faille faire un bloc des Etats de l'ouest de l'Europe.

Je crois seulement que les Etats de l'ouest de l'Europe, les uns par rapport aux autres — par exemple la France par rapport à la Belgique et la Hollande, l'Angleterre par rapport à la Belgique et la Hollande, la France par rapport à l'Angleterre, — étant immédiatement voisins, l'organisation de leurs rapports pour ce qui est de la sécurité commune immédiate, et aussi pour ce qui est de leurs échanges *commerciaux et économiques*, est une *chose* qui s'impose. Mais il ne s'agit pas d'un bloc, il ne s'agit pas surtout de séparer le reste de l'Europe d'une partie quelconque de l'Europe. Ce serait un non-sens et une mauvaise politique, *car l'Europe est une.*

25 octobre 1944 (conférence de presse à Paris).

● L'Europe *occidentale* constitue un complexe naturel, je veux dire un fait à la fois géographique, économique, politique et *culturel*, bordé *au nord, à l'ouest et au sud par* la *mer et* à l'est par le bassin du Rhin...

... La Hollande, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne occidentale, normalement la péninsule Ibérique, d'autres pays encore, tendent naturellement à une coopération économique et culturelle avec la France et l'Angleterre ; si ce *facteur historique traditionnel était négligé*, ce serait une source d'inquiétude en Europe. Au contraire, sa réalisation contribuerait à une organisation constructive de l'ensemble du continent et, en cela, devrait être considérée par tous avec faveur.

10 septembre 1945 (déclaration au correspondant du Times à Paris).

... MÊME SI ELLE EST NATURELLEMENT LIMITÉE A L'EST PAR LE RHIN

● L'internationalisation du fleuve Rhin serait un autre facteur propice à la coopération en Europe occidentale. Le Rhin devrait jouer le même rôle en ce qui concerne les communications que la Ruhr, en ce qui concerne la *production*.

La Hollande, la Belgique, le Luxembourg, la France, la Suisse, la Rhénanie elle-même et la Ruhr sont tous tributaires économiquement de ce moyen de communication. L'Angleterre l'est aussi pour beaucoup de denrées qui viennent d'Europe centrale. L'Italie dépend du *Rhin pour le transport du charbon de la Ruhr* jusqu'à Bâle...

... Ainsi, si la Ruhr et le Rhin étaient internationalisés, ils deviendraient le foyer de la coopération européenne. Entre les mains d'une seule puissance, ce serait un instrument de domination. Si l'Allemagne contrôlait la Ruhr *et le Rhin*, elle pourrait brimer les *Hollandais*, faire chanter les Suisses et faire des largesses à l'Italie. De plus, elle interviendrait dans les affaires françaises parce que la France a le fer dont la Ruhr a besoin. L'activité d'avant-guerre du Comité France-Allemagne, dont Abetz était un membre si notable, montre l'action de désagrégation qui découle de cette interdépendance.

10 septembre 1945 (idem).

CEPENDANT ON NE PEUT EN EXCLURE LES ANCIENS PAYS DE L'AXE OU LES PAYS DE L'EST

● C'est dire que l'Europe ne doit être fermée à aucun peuple, du *moment qu'il adhère franchement* à l'idéal et à l'organisation sur lesquels elle serait bâtie...

... Ce n'est pas moi qui concevrai jamais une Europe où ne serait point Rome. Si la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie éprouvent actuellement les cruelles conséquences du *malheur qui* les fit adhérer à l'Axe, ce n'est pas moi qui recommanderai que l'Europe libre leur ferme ses bras dès lors qu'elles pourront lui demander de les ouvrir...

... La troisième condition est l'accord réel et sincère de l'Angleterre et de la France...

9 juillet 1947 (allocution prononcée devant les membres de l'Association de la presse anglo-américaine de Paris).

● ... Le sort de l'Allemagne doit être réglé de telle sorte que le peuple allemand puisse faire partie du groupement occidental... Ce peuple en qui nous reconnaissons une partie intégrante de l'Europe. Mais nous savons aussi qu'il ne saurait y avoir d'union pour la vieille Europe si l'Allemagne s'y présentait encore comme une menace possible. Tout règlement du problème allemand qui aboutirait directement ou indirectement à reconstituer le Reich *serait donc un règlement mauvais. Y souscrire* serait, pour nous, impardonnable. Au contraire, les Etats allemands, ayant chacun son caractère, ses institutions, (...) trouveraient naturellement leur place dans le groupement des autres Etats européens. Il en serait de même de l'Autriche.

7 mars 1948 (discours prononcé à Compiègne).

● L'Europe est coupée en deux, puis, hélas ! Moscou, Varsovie, Budapest, Bucarest, Sofia, Belgrade, Prague ont été plongées dans cette nuit... A nous de faire en sorte que les Allemands entrent un jour dans l'Europe pour *s'y faire une vie nouvelle, non point sous forme* d'un Reich en puissance ou en devenir, mais bien comme des Etats souverains et fédérés.

17 avril 1948 (discours prononcé à Marseille).

L'INSULARITÉ BRITANNIQUE POSE PROBLÈME

● Je crois qu'il faut défendre l'Europe en Europe et je crois que, en vertu de la géographie, de l'histoire, aussi de la psychologie, ce n'est pas à Londres qu'on peut défendre l'Europe. Je ne veux pas dire par là que Londres ne doit pas y contribuer d'une manière essentielle, mais je dis qu'une défense centrée sur Londres n'est pas la défense de l'Europe. Cette défense doit se centrer sur la France...

... *Je ne vous dis pas du tout que l'Angleterre* soit une île séparée de l'Europe, je vous dis que l'Angleterre est une île, je n'y peux rien, elle *non plus d'ailleurs*. Et je vous dis que l'Europe ce n'est pas une île, c'est un continent plus des îles, et, notamment d'abord, bien sûr, les îles Britanniques. Lorsqu'il y a la guerre et que les affaires tournent mal sur le continent, quelle est la réaction naturelle, inévitable, absolument humaine et nationale de l'Angleterre ? Forcément, c'est de considérer d'abord la défense des îles Britanniques. Mais *cela ne suffit pas* pour diriger la défense de l'Europe.

1er octobre 1948 (conférence de presse tenue à la Maison de la résistance alliée).

PÉNINSULE IBÉRIQUE, COLONIES FRANÇAISES ET EUROPE CENTRALE DOIVENT PARTICIPER A CE GRAND PROJET

● Il est nécessaire que la France et ses territoires africains soient inclus dans l'aire de la sécurité *commune*.

12 février 1949 (discours prononcé à Lille).

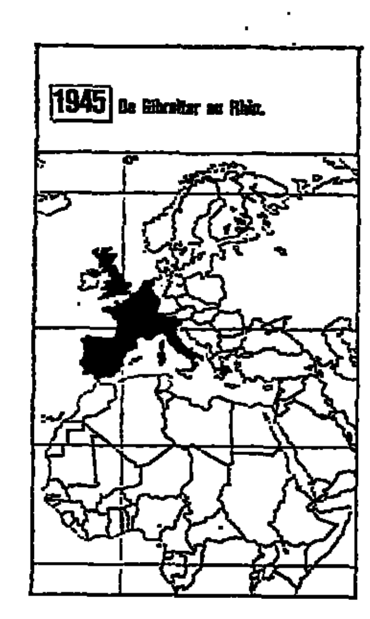
● ... Un groupement occidental prolongé par l'Afrique et dont la Manche, le Rhin, la Méditerranée seraient comme les artères.

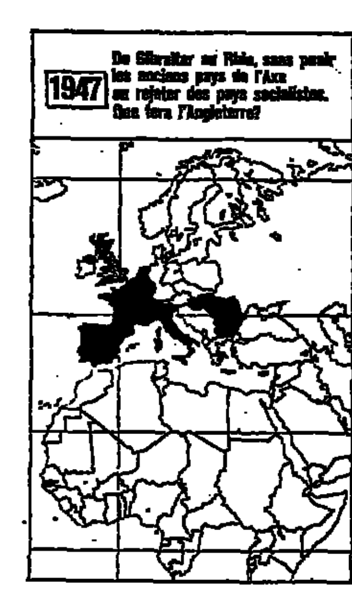
... La Hollande, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne occidentale, normalement la péninsule Ibérique, d'autres pays encore tendent naturel*lement à une coopération économique et cultu*relle avec la France et l'Angleterre. Si ces facteurs historiques traditionnels étaient négligés, ce serait une source d'inquiétude en Europe. Au contraire, sa réalisation contribuerait à une organisation constructive de l'ensemble du continent et, pour cela, devrait être considérée par tous avec faveur.

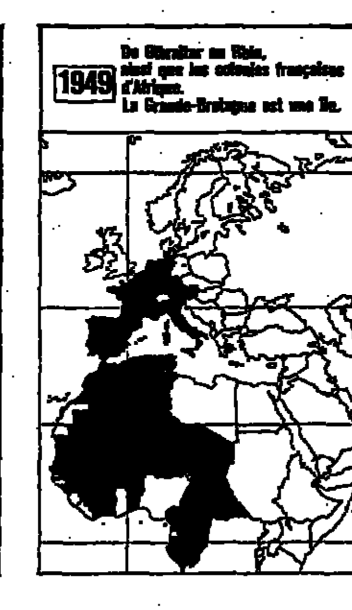
7 août 1949 (communiqué du R.P.F.).

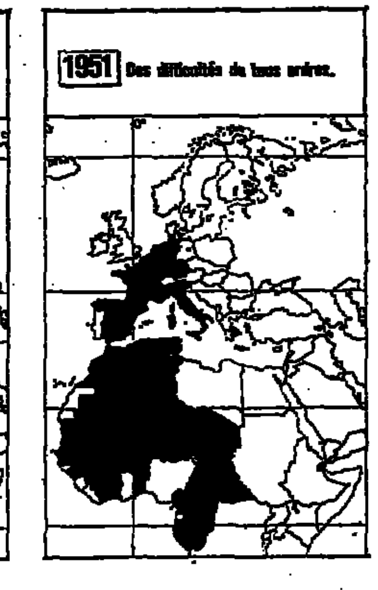
● *Alors*, à toutes celles, à tous ceux qui pourront s'exprimer sur la Seine, la Tamise, le Rhin, la Meuse, l'Elbe, le Danube, le Tibre, le Tage, ou bien au bord de la Méditerranée, de l'Atlantique, de la Baltique, de la mer du Nord, (...) il appartiendra de répondre solennellement et tous ensemble aux questions dictées par les *leçons des siècles*, les *nécessités* du présent, les espérances de l'avenir.

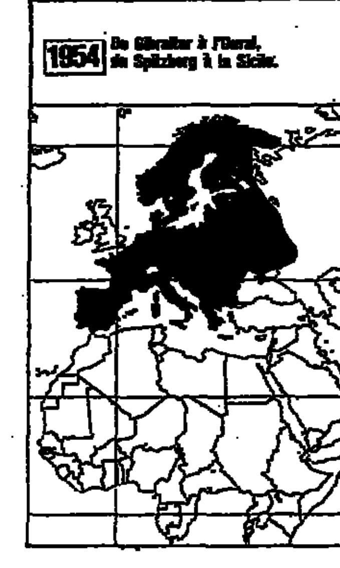
25 septembre 1949 (discours prononcé à Bordeaux).

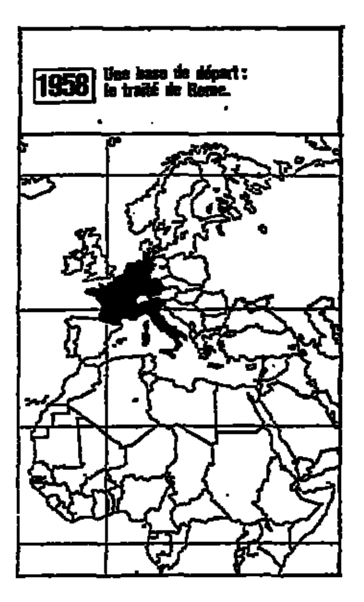












LES AMBITIONS ÉVENTUELLES DE L'ALLEMAGNE SERONT CONTENUES

● L'Allemagne doit contribuer à la défense européenne. Quant aux moyens qu'elle peut y mettre, c'est à elle de les apprécier, d'abord un accord avec les autres, le rôle qu'elle doit jouer dans la défense commune devant être réglé contractuellement.

...L'Espagne doit faire partie du système atlantique. Elle en fait partie historiquement. Il est indispensable qu'elle en fasse partie stratégiquement. L'en exclure, ou prétendre l'en exclure, m'a toujours paru ridicule. Cela n'a d'ailleurs rien à voir avec le régime que l'Espagne a pour le moment et sur lequel on peut avoir l'opinion que l'on veut.

22 juin 1951 (conférence de presse tenue au Palais d'Orsay).

● Face à la menace soviétique, pour que l'Europe libre puisse se défendre, il faut qu'elle soit unie dans une confédération et que l'Allemagne en fasse partie. J'ai voulu que nous acceptions d'introduire l'Allemagne dans une Europe confédérée à la condition qu'elle y trouve des liens et des obligations qui l'empêchent de tourner mal. J'ai tâché de faire en sorte que l'Allemagne ne devînt pas un Reich, de manière qu'elle ne soit pas portée aux ambitions de domination qui ont, naguère, entraîné le Reich allemand.

4 novembre 1951 (allocution prononcée à Saint-Mandé).

L'ÉQUILIBRE N'EXISTERA QU'AVEC UNE FRANCE FORTE

● La France ne saurait entrer dans une confédération européenne sans son prolongement qui est l'Union française.

D'ailleurs l'Europe, réduite à la France, à l'Allemagne, à l'Italie et au Benelux serait-elle viable sans un prolongement mondial qui est, pour l'essentiel, l'Union française ? En outre, il n'y a pas d'équilibre imaginable dans la Confédération européenne si, aux côtés de l'Allemagne, il n'y a pas une France avec l'Union française qui permette de faire l'équilibre... Il est nuisible à l'Europe d'ébranler l'Union française... Quand on défend la France à Tunis, on défend l'Europe...

21 décembre 1951 (conférence de presse tenue au Palais d'Orsay).

DES DIFFICULTÉS DE TOUS ORDRES DOIVENT ÊTRE SURMONTÉES

● M. Churchill m'a dit : « *Quand je serai obligé de choisir entre vous et Roosevelt, sachez-le, je choisirai toujours Roosevelt. Quand je serai obligé de choisir entre l'Europe et le grand large, sachez-le, je choisirai le grand large.* » Il y a ceci que les Etats scandinaves, la Belgique, la Hollande regardent d'abord vers la mer puisque c'est de la mer qu'ils vivent. Il y a la position excentrique de l'Espagne, du Portugal, de la Turquie, de la Grèce, la neutralité de la Suisse, la situation hybride de la Yougoslavie...

...Que la Confédération encadre l'Allemagne par des liens et par des institutions tels qu'il n'y ait pas de risques, autant que les choses *humaines peuvent se prévoir*, d'hégémonie de sa part. Mais cela implique une entente entre la France et l'Allemagne, car cette entente sera la base de la confédération européenne ou bien cette confédération n'aura pas de bases, autrement dit, elle n'existera pas. *Ces conditions* n'ont pas été remplies jusqu'à présent... Le dialogue franco-allemand n'a jamais été engagé...

21 décembre 1951 (idem).

AMÉRICAINS ET ALLEMANDS SONT COMPLICES EN MATIÈRE DE DÉFENSE

● Etant donnée la menace russe, on s'aperçoit que, pour défendre l'Europe, il faudrait utiliser aussi les capacités de la défense allemande. Seulement, comme on n'a rien fait de ce qu'il faut pour lier l'Allemagne au reste de notre continent, (...) comme on redoute de la voir *de nouveau prétendre un jour à l'hégémonie* militaire, comme on lui a accordé l'égalité des droits parce que les alliés l'ont voulu, sans la négocier nous-mêmes avec elle, comme on a livré à nos alliés tous les atouts que nous pouvions avoir dans le jeu atlantique, à savoir : les commandements, les bases...

...Les inventeurs-gouvernants avaient crié solennellement : « *Jamais l'Allemagne n'aura de divisions, d'état-major, de ministère de la défense.* » Et voici, maintenant, qu'on accepte officiellement, à la conférence de Rome, que l'Allemagne ait des divisions et que l'Allemagne ait un état-major. Je ne vous donne pas longtemps pour qu'on lui accorde aussi un ministère de la défense. Autrement dit, on refait l'armée allemande quoique, bien sûr, en disant le contraire.

21 décembre 1951 (idem).

QUE DEVIENT L'INDÉPENDANCE FRANÇAISE ?

● Evidemment, le traité dit « de communauté européenne de défense » paraît fort satisfaisant aux Etats-Unis. Il comporte le renoncement de *la France* à son *rôle d'Etat* souverain, mais quoi ? Ce sont les gouvernants français qui l'ont conçu et proposé. L'essentiel, pour l'Amérique, est que ce traité vise à mettre sur pied un bon nombre de divisions allemandes et ménage la possibilité d'en faire lever, ensuite, beaucoup d'autres. Le traité prévoit, en outre, que le commandement de l'armée dite « intégrée » appartiendra obligatoirement au *commandement américain, ce qui, soit dit en* passant, est proprement incroyable...

...Je vois l'Europe comme elle est, étendue de Gibraltar à l'Oural, du Spitzberg à la Sicile et non pas limitée à un groupe franco-allemand...

7 avril 1954 (conférence de presse tenue à l'hôtel Continental).

Dans le système appelé l'OTAN, la France ne dispose pas des moyens d'agir par elle-même.

4 décembre 1954 (discours prononcé à Paris).

QUELLE EUROPE ? AVEC L'ALLEMAGNE OUI, L'ANGLETERRE PEUT-ETRE, ET POURQUOI PAS LES PAYS DE L'EST...

● Les inimitiés qui avaient séculairement déchiré l'Europe, en particulier l'opposition entre l'Allemagne et la France, ont actuellement cessé...

...Les opposants nous disent : « *L'Angleterre a posé sa candidature pour entrer au Marché commun ; tant qu'elle n'y est pas, nous ne pouvons rien faire de politique.* »

15 mai 1962 (conférence de presse tenue au palais de l'Elysée).

● La simple participation de l'Angleterre à la Communauté changerait considérablement sa nature et son volume.

14 janvier 1963 (conférence de presse tenue à l'Elysée).

● Gardons l'espoir qu'un jour, peut-être, le grand peuple anglais, s'étant détaché de ce qui *le retient en dehors d'une autre communauté,* viendra s'y joindre suivant les conditions qui sont celles de l'institution.

19 avril 1963 (allocution télévisée).

● Nous envisageons le jour où, peut-être, à Varsovie, à Prague, à Pankow, à Budapest, à Sofia, à Belgrade, à Tirana, à Moscou, le régime totalitaire communiste, qui parvient encore à contraindre des peuples enfermés, en viendrait peu à peu à une évolution conciliable avec notre propre transformation. Alors seraient ouvertes à l'Europe tout entière des perspectives à la mesure *de ses ressources et de ses capacités.*

31 décembre 1963 (allocution télévisée).

L'EUROPE DES SIX : UNE BASE DE DÉPART

● Constituer un Marché commun européen, avec les pays *qui sont voisins entre eux* : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, un jour probablement l'Angleterre, un jour aussi l'Espagne, peut-être d'autres.

...Ce n'est pas moi qui ai fait le traité de Rome... Si j'avais été aux affaires, (...) on l'aurait fait d'une manière assez différente.

...Du moment que je suis Français, je suis Européen.

...Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : « *L'Europe, l'Europe, l'Europe.* » Mais cela n'aboutit à rien et ne signifie rien.

14 décembre 1965 (entretien avec Michel Droit).

● Nous pouvons : reprendre l'organisation du Marché commun des Six à des conditions qui soient équitables et raisonnables et avec l'espoir que, sur une telle base, d'autres voisins *s'y joindront* ; *développer davantage encore,* avec les pays de l'Est, nos rapports économiques, scientifiques, techniques et politiques ; établir avec la Chine des relations multipliées ; resserrer les liens d'amicale coopération que nous tissons entre nos peuples et ceux d'Afrique, d'Orient, d'Asie, d'Amérique latine.

31 décembre 1965 (allocution télévisée).

L'ANGLETERRE DOIT CHANGER

● En 1963, nous avons été amenés à mettre un terme aux négociations engagées à Bruxelles par l'Angleterre en vue d'entrer dans l'organisation, non point certes que nous désespérions de voir jamais ce grand peuple insulaire unir vraiment son destin à celui du continent, mais le fait est qu'il n'était pas alors en mesure d'appliquer les règles communes et qu'il venait, à Nassau, d'attester une allégeance extérieure à une Europe qui en *serait* une. Or, en se prolongeant vainement, ces négociations empêchaient bel et bien les Six de bâtir leur Communauté.

28 octobre 1966 (conférence de presse tenue à l'Elysée).

RIEN DE COHÉRENT SANS L'EUROPE DE L'EST

● Rien ne sera fait de valable ni de solide pour l'Europe tant que ses peuples de l'Ouest et de l'Est ne seront pas accordés...

...Nul n'ignore que nous sommes en train de renouveler profondément nos rapports avec la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la *Hongrie. Entre tous ces peuples* et le nôtre, la guerre froide apparaît comme dérisoire, tandis que s'organise une grandissante et amicale coopération.

28 octobre 1966 (idem).

L'ANGLETERRE N'EST PAS PRETE...

● Bref, le Marché commun constitue une sorte de prodige. Y introduire maintenant des éléments nouveaux, (...) ce serait, évidemment, remettre en cause l'ensemble et les détails...

...D'ailleurs, les Six forment, par leur territoire, un ensemble géographique et stratégique compact...

...L'Angleterre, qui n'est pas continentale, qui reste par le Commonwealth et par sa propre insularité engagée aux lointains des mers, qui est liée aux Etats-Unis par toutes sortes d'accords spéciaux...

...Mais qu'elle entre dans la Communauté sans être réellement astreinte au système agricole des Six, ce système éclate du coup, (...) ce qui enlève à la France une des principales raisons qu'elle peut avoir d'en faire partie...

...Comment encore ne pas voir que la situation propre à la livre sterling empêche le Marché commun de s'incorporer à l'Angleterre.

16 mai 1967 (conférence de presse tenue à l'Elysée).

... NOUS AIMERIONS TANT QU'ELLE SE TRANSFORME

● Il faudrait attendre, pour changer ce qui est, qu'une certaine évolution intérieure et extérieure, dont il semble que la Grande-Bretagne commence à montrer les signes, ait été, éventuellement, menée à son terme... C'est-à-dire *que ce* grand peuple ait lui-même *accompli* la transformation voulue pour que puisse être réalisée sa jonction aux Six continentaux... Si, un jour, elle en venait là, de quel cœur la France accueillerait cette historique conversion !

...Certes, ce n'est pas à Paris qu'on ignore l'évolution psychologique qui semble se dessiner chez nos amis d'outre-Manche... Mais pour que les îles Britanniques puissent réellement s'amarrer au continent, c'est encore d'une très vaste et très profonde mutation qu'il s'agit. Tout dépend non pas du tout d'une négociation qui serait pour les Six une marche à l'abandon, sonnant le glas de leur Communauté, mais bien de la volonté et de l'action du grand peuple anglais, qui ferait de lui un des piliers de l'Europe européenne.

27 novembre 1967 (conférence de presse tenue à l'Elysée).

LE DANGER AMÉRICAIN

● Depuis 1958, nous, Français, n'avons pas cessé de travailler à mettre un terme au régime des deux blocs. C'est ainsi que, tout en pratiquant d'étroites relations avec les pays de l'Ouest européen et en allant jusqu'à changer, à l'égard de l'Allemagne, notre ancienne inimitié en cordiale coopération, nous nous sommes progressivement détachés de l'organisation militaire de l'OTAN qui subordonne les Européens aux Américains. C'est ainsi que, tout en participant au Marché commun, nous n'avons jamais consenti pour les Six au système dit « supranational » qui noierait la France dans un ensemble apatride et n'aurait d'autre politique que celle du protecteur d'outre-Océan.

...C'est dans une volonté de ne pas risquer une *absorption atlantique qu'à notre grand* regret nous avons, jusqu'à présent, différé l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'actuelle Communauté...

9 septembre 1968 (conférence de presse tenue à l'Elysée).

Ghetto indien et luttes de classes au Guatemala

Par YVON LE BOT *

LA nouvelle vague de violence qui déchire le Guatemala a de profondes racines sociales. Les victimes sont, en majorité, soit des acteurs des mouvements populaires renaissants qui luttent contre un régime dont le caractère sanguinaire n'est plus à démontrer (plus de vingt mille morts pour motifs « politiques » de 1966 à 1976 selon Amnesty International, autant que de victimes du tremblement de terre de 1976), soit des personnalités libérales dont le seul crime est de ne pas se plier aux ultimatums de l'extrême droite organisée en pouvoir parallèle.

L'administration « centriste » du président Kjell Laugerud Garcia avait démontré, en faisant massacrer une centaine de paysans à Panzos le 29 mai 1978, qu'elle ne se démarquait pas d'une ligne qui a été celle de tous les gouvernements guatémaltèques depuis la contre-*révolution de 1954 (1) : l'appui armé aux* propriétaires fonciers dans la répression du mouvement paysan. Le changement de personnalité à la tête de l'Etat le *1er juillet 1978 n'a pas modifié le cours* des choses : le président Romeo Lucas Garcia et le vice-président Francisco Villagran Kramer semblent impuissants à endiguer la violence dont les responsables directs sont des groupes paramilitaires arborant la bannière de la croisade anticommuniste. Le général « centriste » et l'avocat « libéral » avaient été élus en mars lors d'élections tumultueuses marquées par une abstention massive, et très contestées, en particulier par l'extrême droite (2).

Les organisations syndicales, regroupées dans un Comité national d'unité syndicale (C.N.U.S.), sont les premières visées. Menaces de mort, enlèvements, assassinats, attentats, *tortures, cadavres* mutilés : il n'y a pas de prisonniers politiques au Guatemala. En octobre dernier, la répression d'une manifestation contre la hausse du prix du transport dans la capitale faisait dix morts. L'assassinat du président de l'Association des étudiants universitaires était suivi par l'enlèvement de son successeur deux semaines plus tard. En février, une série d'attentats causait, entre autres destructions, celle des principaux locaux syndicaux. *Le 25 janvier, Alberto Fuentes Mohr,* ancien ministre des affaires étrangères, aux sympathies social-démocrates, était abattu en plein centre de la capitale. Le *22 mars,* Manuel Colom Argueta, ancien maire de la capitale et personnalité de gauche la plus en vue, était assassiné à son tour dans des circonstances analogues.

La presse se fait l'écho de statistiques macabres : sept cent soixante-dix cada*vres torturés découverts entre juin et* novembre 1978 ; cent trente-quatre morts et soixante-treize blessés du fait de *« règlements de compte politiques » durant le seul mois de janvier 1979, etc.* L' *« armée secrète anticommuniste »* présente cette violence comme une réponse aux actions de la guérilla, réorganisée sur de nouvelles bases à partir de 1975 après plusieurs années de silence : l'Armée guérillera des pauvres (E.G.P.) s'est fait connaître principalement par des « exécutions » de personnalités directement liées à la répression, dans la capitale et dans les hautes terres occidentales. Se distinguant en cela de celle des années 60, la nouvelle guérilla semble vouloir s'implanter surtout en milieu indigène, et fonder sa stratégie sur la capacité de soulèvement d'une population traditionnellement confinée dans une *sorte de ghetto.*

LES GOUVERNEMENTS DEPUIS 1931

- — 1931-1944 : Jorge Ubico : dictature militaire ultra-personnalisée.
- — 1945-1951 : Juan José Arevalo
- — 1951-1954 : Jacobo Arbenz
  - Période dite de la « révolution guatémaltèque », marquée surtout par la réforme agraire de 1952-1954.
- — 1954-1957 : Carlos Castillo, Armas
- — 1958-1963 : Miguel Ydigoras, Fuentes
- — 1963-1966 : Enrique Peralta, Azurdia
  - Dictatures faisant suite au coup d'Etat fomenté par la United Fruit, la C.I.A. et l'ambassade américaine.
- — 1966-1970 : Julio César Mendez, Montenegro
- — 1970-1974 : Carlos Arana, Osorio.
  - régimes ultra-répressifs issus d'élections.
- — 1974-1978 : Kjell Laugerud Garcia : élu sur la base d'une fraude électorale notoire.
- — 1978 : Romeo Lucas, Garcia.

« Les fils de la terre qui tremble »

LA population guatémaltèque se divise en indigènes et *ladinos* (terme qui remonte à l'époque de la domination espagnole). Le dernier recensement (1973) dénombre 44 % d'indigènes, soit près de deux millions et demi de personnes (chiffre très probablement en dessous de la réalité). Fait important : pour la première fois depuis deux siècles, on assiste, dans les dix dernières années, à une augmentation de la proportion d'indigènes dans la population totale. S'il se confirmait, ce processus, qui indique un ralentissement du métissage culturel, pourrait annoncer une nouvelle étape dans l'histoire des rapports entre les deux communautés.

Pour les Indiens, la Conquête espagnole, la Colonie, l'Indépendance de 1821 et la Réforme libérale de 1871 n'ont été que des épisodes d'une histoire de dépossession et de domination, longue de quatre siècles et demi. Pourtant, à travers de nombreuses transformations de leur mode de vie et de leur organisation sociale, ils sont parvenus à maintenir une culture et une identité propres, une « différence » dont on commence à peine à reconnaître la valeur autrement qu'en termes ethnologiques, folkloriques et tou*ristiques : un principe de survie pour un* peuple dépossédé de sa propre histoire.

Mais s'agit-il d'*un* peuple, d'*une* communauté ? La richesse de la culture *indienne est aussi dans sa diversité, dans* ses « différences » internes. Les spécialistes distinguent au Guatemala vingt-deux langues indigènes (sans compter les dialectes). Les principales sont le quiché (huit cent mille personnes environ le parlent), le mam, le cackchiquel et le kekchi.

On parle parfois des Quiché, des Mam, etc., ou bien de l'ethnie quiché, cackchiquel, etc. Et, de fait, l'histoire préhispanique de ces populations est celle de peuples différents, alliés, divisés, souvent en guerre. Aujourd'hui, cependant, l'Indien se définit plus par son opposition au ladino, par sa qualité générique d'indigène et par son appartenance à un *village, à une communauté rurale spécifique,* que par son appartenance à un groupe linguistique ou à un sous-groupe ethnique. Les frontières entre ces groupes ne sont pas faciles à tracer. En revanche, les communautés indigènes, dont la localisation correspond en général à des communes (*municipios*) déterminées, se différencient entre elles par leurs modes vestimentaires, leurs coutumes, leurs saints et leurs fêtes, etc. Chacun se reconnaît et reconnaît l'autre comme appartenant à une communauté, longtemps même après avoir quitté son village d'origine.

La filiation entre les Indiens actuels du Guatemala (ainsi que ceux du Chiapas et du Yucatan mexicains) et les anciens Mayas fait l'objet de longues discussions entre archéologues, linguistes, ethnologues et ethno-historiciens. Il suffira ici de noter que, comme toutes les grandes civilisations, la civilisation maya a consisté en une synthèse d'éléments d'origines diverses, qu'elle s'est elle-même propagée *dans différentes directions et qu'elle a* marqué profondément des peuples qui, au départ, n'étaient sans doute pas mayas. On parlera ainsi, aujourd'hui, des Mayas *du Mexique, des Mayas du Guatemala...* appellation qui n'est pas, dans tous les cas, scientifique et qui n'est pas non plus utilisée par les Indiens eux-mêmes, mais qui se réfère à la principale civilisation de l'histoire indigène de la région.

Les Indiens guatémaltèques actuels habitent surtout les hautes terres de l'Ouest et du Nord-Ouest : les départements des *Altos* et les *Verapaces* regroupent 75 % de la population indigène de l'ensemble du pays, et les Indiens y sont très largement majoritaires (dans certains de ces départements, ils représentent plus de 90 % de la population). Ce sont essentiellement des paysans sur de petites parcelles, des artisans et des *commerçants.*

Aussi loin que les informations disponibles permettent de remonter, la société *indigène du Guatemala s'est caractérisée par des rapports marchands intenses,* par de nombreux échanges de produits agricoles et artisanaux entre communautés, entre hautes terres et basses terres... A la base de ces échanges, une division du travail spécialement artisanal : chaque village a sa tradition dans le domaine textile, dans *le domaine de la poterie, etc.* Les marchés guatémaltèques sont justement célèbres pour la diversité des produits, pour le mélange des couleurs et *des gens dont ils sont l'occasion, pour* la beauté des vêtements des femmes.

Mais l'artisanat est en plein déclin, et les produits industriels pénètrent aujourd'hui les régions les plus reculées (*parfois, par exemple,* dans le cas des textiles, ces produits s'inspirent vaguement des coutumes locales pour mieux les *subvertir). Les commerçants indigènes ont* dû se reconvertir : beaucoup ont prospéré grâce aux échanges des produits agricoles (les hautes terres produisent du *maïs*, des haricots, du blé, des légumes, etc.) et des produits industriels ; grâce au commerce de l'engrais, au transport automobile... On connaît des indigènes propriétaires de compagnies de transport consistant en vingt autobus ou plus et employant des chauffeurs ladinos. D'autres détiennent d'importants commerces à Quezaltenango (deuxième ville du pays et principal centre de la « bourgeoisie indigène »), à Totonicapan ou à *Ciudad-Guatemala.* Cette *minorité d'indigènes enrichis possède* voiture particulière, voyage parfois à l'étranger, etc., et ses enfants vont à l'Université où, de plus en plus, *ils affirment leur identité* ethnique.

Des masses paysannes acculées au désespoir ou à la révolte

MAIS la masse des indigènes est constituée par des paysans pauvres et des travailleurs agricoles, et la « question indigène » au Guatemala, c'est d'abord une question agraire.

La situation des campagnes guatémal*tèques peut être illustrée par quelques* chiffres : 2 % des propriétaires possèdent 62 % des terres agricoles, alors que près de 90 % des exploitants dis*posent de moins de 7 hectares de terrain.* Les Indiens souffrent le plus de cette situation d'injustice : ils sont la grande majorité des petits paysans et *extrêmement minoritaires parmi* les paysans riches et les grands propriétaires fonciers. Dans plusieurs régions des hautes terres indigènes, plus de la moitié des exploitations ont moins de 1 hectare. C'est le règne du « minifundio », parcelle qui ne fournit pas assez de maïs pour assurer la subsistance de la famille. La majorité des paysans indigènes (et aussi nombre de paysans ladinos) sont ainsi condamnés à aller travailler un ou plusieurs mois de l'année dans les plantations de café de la région des volcans ou dans les plantations de canne et de coton de la côte Pacifique. Ils reçoivent un salaire misérable (de 1 à 2 dollars par jour), quoique très supérieur à ce qu'ils peuvent gagner dans les hautes terres (dans certaines zones, le salaire d'un journalier ne dépasse pas 1,50 F). Les capitalistes agraires, bien sûr, y trouvent *leur* compte : main-d'œuvre surabondante et bon marché, disponible juste le temps nécessaire à la récolte ou aux travaux, « en réserve » le reste de *l'année (ce qui* les dégage de toute responsabilité à son égard : prestations sociales, etc.), inorganisée quant à la défense de ses *droits mais bien encadrée par toute une* hiérarchie de recruteurs et de sous-chefs qui participent à son exploitation.

De 1951 à 1954, le gouvernement Arbenz, second gouvernement de la période connue sous l'appellation de « révolution guatémaltèque » (1944-1954), avait cherché à bouleverser cet état de choses à travers la promulgation et l'application d'une réforme agraire. La United Fruit et d'autres grands propriétaires furent expropriés de leurs terres non *cultivées. Neuf cent mille hectares furent* distribués entre cent mille familles paysannes. En 1954, un coup d'Etat, organisé par l'United Fruit, l'ambassade américaine et la C.I.A., *mit fin à l'expérience.* Les terres furent restituées à leurs anciens propriétaires, non sans violence (expulsion, assassinats des leaders paysans, etc.).

Depuis, l'histoire du pays se caractérise par la répression de toute mobilisation populaire, par le blocage de la situa*tion agraire et l'absence de perspectives* pour les masses paysannes indigènes. Celles-ci se sont vu proposer diverses « solutions » de remplacement qui, très vite, se sont révélées sans issue. L'adoption de l'engrais chimique par les agriculteurs « minifundistes » dans les années 60 a, de fait, rendu possible, dans nombre de cas, un doublement de la production de maïs, mais l'innovation a surtout profité aux intermédiaires ; et la montée vertigineuse du prix de l'engrais dans les dernières années a réduit à néant les bienfaits de cette « révolution verte » pour les paysans pauvres. La colonisation des terres vierges a été présentée par les gouvernements successifs comme un substitut à la réforme agraire : des milliers de familles paysannes des hautes terres sont descendues occuper et cultiver les basses terres du nord du pays, et spécialement du Petén, vaste territoire représentant le tiers de la superficie nationale et où sont situés les plus célèbres vestiges de la civilisation maya. Le mouvement migratoire ne concerne qu'un faible pourcentage des paysans à qui la terre fait défaut, et cependant il provoque une forte réaction des proprié*taires, aidés par les autorités. Le* directeur d'un programme gouvernemental de colonisation a ainsi pu déclarer que les Indiens *« ne sont pas le contingent humain dont le Petén a besoin pour assurer son progrès ».* La classe dirigeante, et en particulier les militaires, veut se réserver le droit de propriété *sur les terres des anciennes cités maya* de la forêt.

Contrairement à l'image habituellement reçue, les Indiens du Guatemala n'ont pas toujours vécu leur sort dans la passivité et le fatalisme. On n'en finirait pas de dénombrer les révoltes indiennes qui ont marqué l'histoire du pays depuis *la Conquête espagnole jusqu'à nos* jours. Certaines d'entre elles se sont traduites par des massacres massifs de ladinos et des représailles d'une égale *violence.*

Dans les dernières décennies, le soulèvement des pauvres a toutefois cherché à se donner des formes plus orga*nisées : syndicats et unions paysannes* à l'époque d'Arbenz, ligues paysannes, coopératives autonomes et participation aux mouvements de guérilla dans les années 60. A chaque fois, la répression a été impitoyable. Cependant, chacune de ces formes de résistance est encore *aujourd'hui présente au Guatemala.*

La résistance peut aussi prendre des formes moins voyantes et plus silencieuses. La réduction des besoins au minimum, *la perpétuation des* coutumes et la tradition communautaire, l'adaptation sélective aux éléments culturels introduits par les Blancs et les métis ne *sauraient être mises sur le compte de* la « passivité indienne » : ce sont des armes auxquelles recourt la paysannerie indigène pour assurer sa survie et pré*server son identité. Des stratégies* à long terme.

Pour ce qui est de l'immédiat, comme au Brésil et dans d'autres pays d'Amé*rique latine, les zones les plus sensibles* sont ces zones de colonisation, où la découverte récente de pétrole a redoublé l'appétit vorace des grands propriétaires. La violence s'est installée dans ces régions : assassinats, disparitions de petits paysans désarmés, déploiements de forces militaires, multiplication des groupes paramilitaires, apparition d'un nouveau mouvement de guérilla. En août 1976, un journal de la capitale annonçait que deux mille paysans d'Alta-Verapaz s'étaient soulevés pour protester contre les grands propriétaires qui, protégés par les autorités, avaient entrepris de les *dépouiller de leurs parcelles en les menaçant* de mort. Moins de deux ans plus tard, toujours dans cette région, l'armée massacre les paysans rassemblés pour protester contre l'intransigeance de ces *mêmes propriétaires.* En janvier dernier, *la presse faisait état de l'occupation d'un* village du département de Quiché par cent cinquante guérilleros.

Le Guatemala, dont certains observateurs se demandaient, à la fin des années 60, s'il n'allait pas se transformer en un autre Vietnam, semble évoluer aujourd'hui dans la même direction *que le Nicaragua et le Salvador,* en état de guerre civile depuis un an.

* Sociologue.

(1) Il s'agit du coup d'Etat organisé par la C.I.A. contre le gouvernement du président Arbenz.

(2) Depuis la promulgation de la Constitution de 1966, des élections présidentielles et parlementaires ont lieu tous les quatre ans. A ces joutes qui n'intéressent que très moyennement la population (670 000 votants en 1974, 500 000 en 1978 pour une population d'environ 6 millions *d'habitants), participent principalement* quatre partis : le Movimiento de Liberacion Nacional (M.L.N.), le Partido Institucional Democratico (P.I.D.), le Partido Revolucionario (P.R.), et la Democracia Cristiana Guatemalteca (D.C.G.). Les deux derniers présidents, candidats du P.I.D., font figure de modérés face à leurs alliés (en 1974) ou adversaires (en 1978) du M.L.N. L'opposition de gauche est mise hors jeu ou condamnée à la *clandestinité.*

BIBLIOGRAPHIE

— Livres sacrés mayas : Popol Vuh et Prophéties du Chilam Balam, ce dernier édité chez Gallimard dans une version et une présentation de J.-M. Le Clézio.

— Histoire générale des peuples d'Amérique centrale et du Mexique : Eric Wolf, Les fils de la terre qui tremble, Payot.

— Histoire coloniale : Severo Martinez, la Patria del Criollo.

— Histoire récente : Thomas et Marjorie Melville, Guatemala : another Vietnam ? *Penguin Books ;* NACLA (North American Congress on Latin America) : Guatemala : una historia immediata, éd. Siglo XXI ; Ricardo Ramirez, Lettres du front guatémaltèque, éd. Maspero ; Régis Debray et Ricardo Ramirez, les Epreuves du feu (3e partie), éd. du Seuil ; Roger Plant, Guatemala unnatural disaster, Latin American Bureau, Londres ; Amnesty International, Briefing paper : Guatemala.

— Littérature : Les ouvrages de Miguel Angel Asturias et de Cardoza y Aragon.

— Sciences sociales : J.-L. Herbert et C. Cuzman, Indianité et Lutte de classes, collection « 10-18 » ; divers auteurs, Guatemala, n° 11 des Cahiers des Amériques latines, Institut des hautes études d'Amérique latine.



● L'Association des journalistes de l'Amérique latine et des Caraïbes (AJALC, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris) a élu son nouveau comité *directeur. Président : Edouard Bailby (l'Express) ;* vice-présidents : Jean-Pierre Clerc (*le Monde*), Georges Dupoy (*Rhônes-Alpes*), José Fort (*l'Humanité*) ; secrétaire général : Christian Rudel (*la Croix*) ; secrétaires généraux adjoints : Bernard Cassen (*le Monde diplomatique*), René Lauler (*A.C.P.*) ; trésorière : Nicole Bourdillat ; syndics : Carlos Gabetta (*Maintenant*), Philippe Gustin (*A.F.P.*), Alain Joxe, Pierre Kalfon (*les Nouvelles littéraires*).

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, République de Djibouti, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, *Poste militaire,* Poste navale, Andorre, Monaco 65
Autres pays 83

PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, République de Djibouti 106
TOM, République malgache, Etat comorien 126
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 150
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)
Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : Rédaction et abonnements : 246-72-23.
Adr. télégraphique : Journonde Paris — Télex : Le Monde 650-572 Paris

Pour contenir la poussée de mécontentement populaire

En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent

Par BERNARD CASSEN
et PIERRE DE CHARENTENAY

LA tournée que le président de la Colombie, M. Julio Cesar Turbay Ayala, va entreprendre en Europe occidentale et notamment en France (où il séjournera du 12 au 15 juin, avant de *se rendre en Union soviétique, peut-elle* lui conférer ce brevet de légitimité démocratique que ne procure pas le voyage à Washington, volontiers perçu comme un acte d'allégeance ? La tenue à intervalles réguliers d'élections techniquement libres en Colombie suffit à faire classer ce pays parmi le groupe bien réduit de ceux ayant des régimes représentatifs.

Si l'on y regarde d'un peu plus près, cependant, on constate que, *derrière* la façade *démocratique, s'est* instaurée dans le pays une militarisation progressive dont le rythme s'est brusquement accentué ces derniers mois. De *Bogota parviennent en nombre croissant* des informations sur des arrestations arbitraires et massives, des tortures, des assassinats politiques, des négations des droits de la défense (1). En Colombie, aujourd'hui, les forces armées gouvernent, laissant au président de la République et au « pouvoir » civil les avantages et les signes extérieurs du règne.. Impuissance des autorités issues d'un suffrage, certes loin d'être universel (2), face à l'emprise *martiale ou simple division des tâches ?* Peu importe en définitive, car la question véritablement importante est de savoir si le complexe militaro-politique, avec son inévitable cortège répressif, n'est pas le prix à payer pour un modèle économique qui suscite une résistance croissante dans la population.

Les faits qui apparaissent maintenant au grand jour sont le fruit d'une longue transformation qui se produisit pendant *toute la durée du Front national. Ce pacte* signé en 1957 prévoyait, à partir de 1958, l'alternance au pouvoir des deux grands partis — libéral et conservateur — et la répartition égale des postes du gouvernement et de l'administration entre ces deux formations. Ce système de coalition, théo*riquement caduc depuis* l'élection en 1974 du président libéral Lopez Michelsen, reste en fait en vigueur actuellement, comme l'atteste le vote du nouveau code électoral qui institutionnalise la parité entre les deux partis gouvernementaux (3). La situation politique s'est ainsi trouvée paralysée pendant plus de vingt ans. La situation économique ayant de *son côté évolué,* la structure politique approuvée par référendum en 1957 n'exprime plus le rapport des forces sociales actuelles.

Dans son ensemble, le pays a connu ces dernières années une croissance économique qui contraste avec la crise que subit la majorité des autres nations. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 6,5 % entre 1970 et 1976, alors que celui du Chili baissait de 1,2 % et que les pays les plus riches du monde ne dépassaient pas en moyenne un taux de 3,2 % par an. Les réserves internationales du pays, en *forte croissance depuis 1968, atteignaient* en juillet 1978, 2 milliards de dollars, ce qui équivaut à plus de cinq mois d'importations.

Les causes de cette croissance sont connues : l'augmentation du prix international du café après le gel des récoltes au Brésil en 1975, l'explosion d'un secteur financier qui progresse à un rythme de plus de 10 % par an, le maintien et le développement de certaines branches *industrielles, une croissance modeste mais* continue de l'agriculture. Il ne faut pas oublier aussi un très important trafic de cocaïne, en provenance du Pérou et de la Bolivie, et surtout la culture de la marijuana sur plus de 100 000 hectares dans plusieurs provinces du nord du pays.

On aura une idée de l'ampleur de cette nouvelle « production » agricole, théoriquement combattue à grand fracas par le gouvernement, mais bénéficiant en fait de très hautes protections civiles et militaires, à la lecture d'un rapport (4) du *département de la recherche économique* de la très influente Association nationale des institutions financières (ANIF) qui a organisé récemment un colloque sur la légalisation de la culture de la marijuana. On y apprend que cent cinquante mille personnes (dont dix mille producteurs) dépendent pour leur gagne-pain de ce commerce illicite qui, en 1978, a rapporté 1,4 milliard de dollars. L'ANIF estime que, sur cette somme, plus de 110 millions de *dollars (4,6 milliards de pesos) ont été* versés en pots-de-vin aux policiers, militaires, juges, fonctionnaires, etc.

Croissance dans l'inégalité

APRES *une première étape* de faible dynamisme, où le *revenu* par habitant était inférieur à 200 dollars, la Colombie se lance, au début des années 70, dans un *développement caractérisé par* l'accumulation et la concentration du capital, ce qui se traduit par une accélération sensible de la croissance, parallèlement à une paupérisation relative des travailleurs du secteur moderne et des secteurs populaires et paysans.

Dès le début des années 70, la Colombie fait partie du groupe de pays dont le revenu par habitant correspond à l'inégalité la plus forte au monde, avec le Brésil, le Mexique, le Pérou, la Zambie, l'Iran, le Liban et la Malaisie. Durant les huit dernières années, le *salaire réel* des travailleurs du secteur industriel moderne a diminué de 13 % : selon les chiffres fournis par l'organisme officiel DANE (Département administratif national de statistique) (5), *si l'on attribue* l'indice 100 au salaire moyen des ouvriers en juillet 1970, il tombe à 84 en 1976, à 76 en 1977 et à 87 en 1978. La participation de la rémunération du travail au PIB chute de 41,2 % en 1970 à 37,9 % en 1977 (6).

Derrière ces quelques chiffres se cache une réalité dramatique : d'un côté, une minorité jouissant d'un niveau de vie équivalant à celui des pays les plus développés ; de l'autre, une majorité de la *population dont le souci quotidien* reste la satisfaction des besoins les plus élémentaires. La consommation alimentaire par ménage dans les secteurs populaires a atteint un seuil *trois fois inférieur au minimum de nutrition* nécessaire, selon l'Institut national de nutrition et de diététique (7). Ce drame se mesure dans toute son ampleur quand on sait qu'il touche plus de 50 % de la population urbaine.

Dans le domaine de l'agriculture, le *projet* de *réforme* agraire qui aurait pu favoriser une croissance moins inégale n'a jamais été appliqué. Alors que le Chili et le Pérou avaient exproprié en huit ans près *de 12 millions d'hectares, la réforme* votée en Colombie en 1961 n'a distribué que 20 000 hectares aux petits cultivateurs. Les coûts sociaux de cette opération manquée atteignirent un niveau important dans les années 60 : les investissements agricoles ont été découragés et l'exode rural s'est accentué, aggravant ainsi le problème urbain. La Colombie, pays surtout agricole autrefois, est devenu un pays à *prédominance urbaine* : la *population, pour* 62 %, habitait dans les villes en 1976. Néanmoins, l'agriculture maintient sa position et de bons taux de croissance (8), signe de la confiance des grands *propriétaires et des entreprises* agricoles, après que le gouvernement eut abandonné les *projets* de redistribution des terres.

La croissance dans l'inégalité s'est *trouvée* stimulée par la combinaison inflation-chômage. Pendant les années 1970-1971, la Colombie a connu une inflation de 20 % en moyenne par an. Pour le chômage, les chiffres officiels donnent 11 % de la population active sans travail et 15 % en chômage partiel. En favorisant une relance, l'actuel ministre de l'économie a provoqué, dès les premières semaines de 1979, une nouvelle poussée de l'inflation, contrastant *avec les efforts considérables* du gouvernement *précédent pour* « tenir » les prix.

La situation sociale devient extrêmement tendue en raison des *inégalités existantes* : l'inflation a encore favorisé la concentra*tion de la richesse. Quant à la croissance,* elle a profité aux groupes les plus puissants du pays : les grands commerçants du café, la bourgeoisie industrielle et financière, *les entreprises* de construction et le monde — difficile à définir mais de plus en plus influent — des trafiquants de drogue. De son côté, la pauvreté s'aggrave à cause de l'inflation et des migrations vers les villes. Cette situation devient explosive avec l'augmentation du niveau d'éducation *de la grande majorité des* Colombiens : l'école primaire se généralise et, déjà, 36 % des jeunes vont à l'école secondaire (9).

La multiplication des *grèves*, les occupations de terres et les actions armées des mouvements de guérilla (en particulier les FARC, liées au P.C. colombien, et le M-19, issu d'une fraction de l'ANAPO-Alliance *nationale* populaire), l'arrêt national de travail du 14 septembre 1977, et l'abstention *massive lors des dernières* élections ont *montré* l'importance de la rupture entre le peuple et la classe dirigeante.

La Colombie se trouve aujourd'hui à un point critique dans la voie de son *développement* : la pression sociale *menace* de faire exploser le mécanisme d'accumulation accélérée car le peuple réclame *un niveau de vie minimum* que le système ne lui accorde pas. Les *classes dirigeantes ne peuvent résister* à cette pression sans recourir à des moyens de plus en plus autoritaires.

Dans une telle situation, tout laisse penser qu'il n'y a plus que deux issues possibles : ou bien une redistribution des revenus et du pouvoir, en élevant les salaires les plus bas (processus légèrement entamé, semble-t-il, puisque, en *matière de salaire minimum* le DANE donne, en prenant comme base 100 pour l'année 1970, 80 pour 1977 et 109 pour 1978) et en ouvrant largement la partici*pation politique, ou bien un contrôle de* la pression populaire par la force. C'est cette dernière voie qui a été empruntée très progressivement tout au long du Front national et de son prolongement sous M. Lopez Michelsen, puis beaucoup plus violemment ces derniers mois.

Les différents gouvernements, jusqu'à celui de M. Turbay, ont eu recours à *l'état de siège*, en vertu de l'article 121 de la Constitution prévu pour les cas de *guerre extérieure ou de graves perturbations* internes. Ces vingt dernières *années*, le pays a vécu, sauf pour quelques courtes périodes, sous ce régime « exceptionnel ». Tant que l'état de siège est en vigueur, le président assume la responsabilité de toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public ; la législation ordinaire reste pendant ce temps-là « temporairement » suspendue. A titre d'exemple, voici quelques décrets pris sous le *régime* d'état de siège :

— le décret 2195 du 18 octobre 1976 : « *Arrestation pour six mois des personnes qui perturbent le déroulement pacifique des activités sociales, qui organisent des réunions publiques sans avoir accompli les formalités légales, qui troublent le trafic des véhicules ou des personnes sur les lieux publics, qui incitent à la désobéissance aux autorités légitimes* », etc. Des délits aussi vaguement définis per*mettent les interprétations* les plus arbitraires, d'autant que ces sanctions sont imposées, comme l'établit le décret, par les commandants des bureaux de police.

— Le décret 2578 du 8 décembre 1976 permet l'arrestation de n'importe quel suspect. Les modes de vie et les situations qui « *font craindre qu'un délit puisse être commis* » ou qui « *permettent de soupçonner que des infractions vont être commises* », ou encore le fait d'être étranger suffisent pour motiver une interpellation. Les personnes condamnées pour *l'un quelconque de ces motifs sont passibles* de trente jours de prison ou d'une forte amende.

Les militaires ont ainsi pris une place de plus en plus grande dans le pays. Le 19 février 1977, le haut commandement déposait chez le président Lopez Michelsen une lettre comminatoire dans laquelle il fixait les règles du jeu : « *Nous avons résolu de demander à nouveau au gouvernement qu'il prenne d'urgence des mesures supplémentaires efficaces pour garantir à l'institution militaire et à ses membres l'honneur auquel ils ont droit, et à tous les civils leur sécurité.* » Il exigeait *de plus que la Cour suprême* appuie les mesures prises par les militaires, « *aussi énergiques soient-elles* » (10).

Depuis quelques mois, les militaires colombiens parlent de « *régime institutionnel* », de « *sécurité civile* » et de « *souveraineté nationale* » : malgré quelques adaptations, cette terminologie cache mal une étroite parenté avec les méthodes, le langage et l'idéologie de la « sécurité *nationale* » *en vigueur dans les* régimes du Cône sud et mise au point par l'Ecole supérieure de guerre du Brésil. Invoquant la nécessité de sauvegarder la « sécurité nationale », l'armée colombienne se charge de garantir le modèle de développement et l'ordre social existant. Cela lui permet de justifier l'extension de son pouvoir et de son influence, notamment par le contrôle d'une grande partie de la justice.

Un « statut de sécurité »

MENACE par des troubles sociaux et par l'action des guérillas urbaines et rurales, le gouvernement de M. Lopez *Michelsen a cherché un moyen* de supprimer le régime d'état de siège en proposant une réforme de la justice et des administrations locales. Cette réforme devait être adoptée par *une « petite Constituante »* qui devait se réunir en juillet 1978. La Cour suprême l'ayant déclarée inconstitutionnelle, M. Lopez Michelsen quitta la présidence sans avoir pu faire aboutir son projet.

Le nouveau président, M. Julio Cesar Turbay Ayala, se *trouvait dès son élection* dans une position délicate : élu par seulement 18 % de l'électorat, il était en position de faiblesse devant les problèmes sociaux à résoudre. Il devait donc s'appuyer sur les militaires et céder à leurs exigences. Dès son accession au *pouvoir*, le 7 août 1978, il annonça les mesures qu'il allait prendre : «*Mon gouvernement se propose d'étudier un statut juridique sur la sécurité de l'Etat qui permette aux institutions de fonctionner et de se défendre contre les dangers qui les menacent, sans avoir à recourir à chaque occasion à la formule de l'état de siège* (11). »

Cette proposition fut rapidement concrétisée puisque, le 6 septembre 1978, le conseil des ministres approuvait, par décret n° 1923, un « *statut de sécurité* ». Quelques jours plus tard, le gouvernement annonçait publiquement qu'il allait étudier la possibilité de lever l'état de siège, mais, en même temps, il laissait dire officieusement que le statut de sécurité ferait partie intégrante de la législation ordinaire du pays.

Aussitôt, dix-sept juristes ont dénoncé devant la Cour suprême l'inconstitutionnalité de ce statut, et plusieurs d'entre eux ont souligné son incompatibilité avec la déclaration internationale des droits de *l'homme, dont* la Colombie est signataire. Le magistrat qui a *défendu* le statut devant la Cour suprême a répondu à cette accusation en affirmant que « *la Constitution, parmi les pouvoirs spéciaux qu'elle attribue à la Cour pour décider de la validité des lois, ne lui confère pas celui de résoudre ces conflits* ».

L'article 4 (12) crée le délit de « *trouble de l'ordre public* », assorti d'une peine de vingt à vingt-quatre ans de réclusion s'il y a une mort, même accidentelle. Ce délit concerne, selon le statut, « *ceux qui, dans les centres ou milieux urbains, provoquent des troubles de l'ordre public ou y prennent part, altèrent le déroulement pacifique des activités sociales* ». Cette désignation vague permet les interprétations les plus sévères, comme la pratique de ces derniers mois l'a déjà montré.

L'article 7 prévoit que l'occupation temporaire des lieux publics ou ouverts au *public, ou des bureaux d'institutions* publiques ou privées afin de faire pression sur les décisions des autorités légitimes, sera sanctionnée par une peine d'un an de prison. De même, le simple transport ou la distribution de « *propagande subversive* ». De même, le « *port d'un masque ou d'autres éléments susceptibles de cacher l'identité de l'individu* ».

Une des conséquences les plus graves du statut est la limitation des droits de la défense dans les procès. Ainsi, de nombreux avocats qui voulaient défendre des prisonniers politiques devaient auparavant présenter un pouvoir signé par le détenu, lequel ne pouvait précisément le signer parce qu'il était au secret.

Le statut prévoit également le contrôle de la liberté d'information. L'article 13 interdit aux stations de radio et de télévision de diffuser des informations, déclarations ou commentaires relatifs aux grèves, aux manifestations et, en général, à tout ce qui relève de l'ordre public. Une radio a été suspendue pendant vingt *jours à partir du 12 septembre pour avoir* passé outre à cette interdiction.

Dans le même temps où *il* promulguait ce statut, le gouvernement avait recours à l'article 28 de la Constitution qui habilite le pouvoir exécutif à autoriser la détention, pendant une période maximale de dix jours, de tout citoyen soupçonné de vouloir porter atteinte à l'ordre public. Cette faculté a été arbitrairement utilisée par les militaires pour procéder pendant *quelques jours à des interrogatoires* « poussés » laissant peu de traces, les trois derniers jours permettant aux prisonniers de retrouver une apparence physique normale, ce qui rend plus difficile la dénonciation des sévices subis. Le gouvernement Turbay prévoyait en effet des troubles graves à l'occasion du premier anniversaire de la grève nationale du 14 septembre 1977 (13). Mais, dès le 12 septembre, le pays allait être secoué par un assassinat spectaculaire, celui de M. Pardo Buelvas, qui était ministre de l'intérieur au moment de cette grève nationale. Le gouvernement fut particu*lièrement ulcéré par cet acte de la guérilla* et prit une première série de mesures policières.

Pendant le mois d'octobre 1978, plus de cent étudiants accusés de *subversion* furent mis en prison et soumis à des tortures, dont les preuves ont été recueillies par une commission parlementaire et corroborées par le rapport des médecins légistes de l'Institut de médecine légale dont une copie parvint confidentiellement à l'hebdomadaire *Alternativa* (14). Ancien président de la République, M. Carlos Lleras Restrepo déclare que le statut est un outil dangereux. Une commission du Parlement *demande* au gouvernement des garanties pour la défense de ceux qui sont arrêtés ; et même les évêques catholiques, pourtant peu enclins à critiquer le *régime, dénoncent les tortures dont sont* l'objet les prisonniers (15). La seule réponse du gouvernement à ces protestations sera une promesse de procéder à des recherches. Le conseil des ministres affirme néanmoins, d'emblée, qu'il *n'est* pas possible qu'il y ait eu des tortures.

La deuxième étape de l'entrée du pays dans la voie de l'arbitraire institutionnel *fut déclenchée par le coup de main qui*, le 1ᵉʳ janvier 1979, permit au mouvement M-19 de s'emparer de cinq mille armes dans des bâtiments de l'armée à Bogota. *Ce fut l'occasion pour les militaires* d'éliminer des suspects et de régler des comptes avec des opposants : furent arrêtées comme suspectes de subversion des personnalités aussi diverses que l'ancien magistrat Tony Lopez Orjuela, les médecins Jairo Hernandez et Emiro Mora, le sociologue Orlando Fals Borda et son *épouse*, les prêtres Saturnino Sepulveda et Bernardo Ruiz, les avocats Abel Santiago Silva et Charles Rodriguez. Des *informations adressées au conseil pour les affaires* hémisphériques à Washington et provenant de sources ecclésiastiques faisaient état de plus de deux mille quatre cents personnes arrêtées en janvier et dont beaucoup auraient été torturées. L'association colombienne des juristes démocrates a dénoncé, par une lettre adressée au président Turbay, les tortures infligées au Dr Olga Lopez de Roldan, à Auguste Lara Sanchez, à l'artiste Charles Duplat et à *beaucoup d'autres. La chasse* aux sorcières ne s'est pas interrompue depuis janvier. Un de ses sommets a été l'arrestation, début avril, d'un poète réputé, âgé de soixante-quinze ans, *M. Luis* Vidales, sous prétexte qu'il appartenait au M-19. Le général Miguel Vega Uribe, commandant de la Brigade des instituts militaires (BIM), ne trouva rien de mieux *à dire* que « *les hommes chargés de cette mission n'avaient aucune raison de savoir que Luis Vidales était un poète de renommée internationale âgé de soixante-quinze ans* ».

Une telle accélération de la répression a suscité une riposte qui va bien au-delà d'une gauche d'ailleurs faible et divisée (16). Le grand forum pour les droits de l'homme qui s'est réuni à Bogota les 30, 31 mars et 1ᵉʳ avril derniers a vu siéger côte à côte le secrétaire général du P.C., M. Gilberto Vieira, le sénateur *conservateur Roberto Gerlein, les sénateurs* libéraux Roberto Arenas Bonilla et Luis Carlos Galan, le chef du syndicat d'obédience conservatrice U.T.C., M. Tulio Cuevas, des membres de l'ANAPO, le dirigeant du mouvement « Firmes », M. Gerardo Molina, et des dizaines d'autres personnalités que la politique quotidienne *ne* rapproche pas naturellement. Tous redoutent cependant ce qu'un ancien ministre conservateur des affaires étrangères, *M. Vasquez Carrizosa*, appelle à juste titre un processus d' « uruguayisation » du pays, par référence à ce qui se passe à Montevideo où, derrière le paravent d'un président-potiche (actuellement M. Aparicio Mendez), ce sont les forces armées qui occupent le pouvoir après *avoir éliminé tous les partis de la vie* politique et assassiné, emprisonné ou réduit à l'exil leurs dirigeants.

Le dénominateur commun de la *résistance* à cette « uruguayisation » est la défense des droits de l'homme qui peut rassembler des secteurs très larges et *avoir un retentissement international* auquel le président Turbay est très sensible. Mais, comme le disait Mgr Dario Castrillon, évêque de Pereira et président *de la commission de l'épiscopat colombien* pour la communication sociale, la Colombie souffre « *d'une violation générale des droits de la personne humaine* » qui vont de l'absence d'assistance médicale à la malnutrition, en passant par le chômage. Par son essence même, le modèle économique colombien requiert pour le maintien de son taux de profit un appareil coercitif de plus en plus brutal. Face à une situation sociale explo*sive que ne peut exploiter une gauche* éparpillée, mais que dénonce une opposition syndicale dont l'unité retrouvée en 1977 ne s'est pas démentie depuis lors, *la* classe dirigeante *colombienne* est *obligée de réviser* constamment en hausse le degré de violence à faire appliquer par des militaires volontiers enclins à se piquer au jeu.

---

(1) En France s'est constitué, en février 1979, un comité pour la défense des droits de l'homme et des prisonniers politiques en Colombie, 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

(2) Lors des élections législatives de février 1978, le pourcentage d'abstentionnistes a été de 67,5 %. Lors des présidentielles de juin 1978, où M. Turbay l'a emporté d'extrême justesse sur son rival conservateur, M. Betancour, le pourcentage d'abstentionnistes a été de 62,4 %.

(3) Voir *Latin American Political Report*, 11 mai 1979.

(4) *Implicaciones sociales y economicas de la produccion de la marihuana en Colombia*, Bogota, mars 1979.

(5) Cités dans *Alternativa*, no 197 (29 janvier-5 février 1979).

(6) *Coyuntura Economica*, décembre 1978.

(7) « Economica Colombiana *1977* », *Controversia*, Cinep (Centro de Investigacion y Educacion Popular), Bogota, 1977.

(8) *Le Monde, l'année économique et sociale*, Paris, janvier 1979.

(9) Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 1978.

(10) *El Tiempo*, 20 février 1977.

(11) *El Espectador*, 8 août 1978.

(12) Le bulletin DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine, 170, boulevard du Montparnasse, Paris-14ᵉ) a publié, dans son no 519, du 12 avril 1979, une traduction intégrale du statut de sécurité.

(13) *Voir le reportage de* Bernard Cassen, « Colombie – Les lézardes dans la façade démocratique », *le Monde diplomatique*, novembre 1977.

(14) *Alternativa*, no 206 (2-9 avril 1979).

(15) *El Espectador, 3 décembre 1978.*

(16) Bernard Cassen, « Colombie, la fragilité d'une démocratie fictive », *Universalia 1979*, Encyclopedia Universalis, Paris, 1979.



Equipements anti-émeutes, ordinateurs

Le commerce international des moyens

Par MICHAEL T. KLARE

EN 1978, les principaux pays industrialisés ont vendu pour quelque 10 milliards de dollars d'armes, de munitions et de matériel de guerre aux pays en voie de développement. Pour l'essentiel, il s'agit d'armes de guerre (tanks, missiles, bombardiers, navires...) conçues pour des combats opposant des armées régulières. Mais ce commerce porte aussi sur une catégorie particulière de produits conçus pour la guerre intérieure : armes utilisées par la police, équipements de prisons, systèmes de surveillance, instruments de torture et autres matériels employés par les forces de sécurité des régimes répressifs pour anéantir toute résistance populaire à leur domination (1).

Bien qu'il soit malaisé de rassembler des statistiques précises sur ce sujet, tout porte à croire que les puissances dominantes vendent des quantités croissantes de matériel destiné à la sécurité intérieure des pays du tiers-monde. Certes, une part importante de ce matériel est utilisé par les forces de police de pays démocratiques, dans le cadre de leur mission normale qui est de faire respecter les lois. Dans bien des cas, cependant, cet équipement est vendu à des régimes autoritaires qui ont derrière eux une longue histoire de tortures, de brutalités policières et de violations des droits de l'homme.

Ce commerce présente des caractéristiques particulières. En premier lieu, il porte sur des produits qui, pour certains, ne sont pas des armes au sens courant du terme, mais qui jouent un rôle important dans les affrontements politiques : systèmes de surveillance, matériel d'écoute téléphonique, matraques et lances à eau, poucettes et installations pour électrochocs, systèmes de renseignements informatisés... Outre ce « hardware », le commerce de la répression comporte l'échange d'une gamme variée de « software » et de services : entraînement, assistance technique, échanges d'informations et coopération politico-idéologique. Enfin, alors que les échanges militaires donnent toujours lieu à une coopération d'Etat à Etat, les échanges en matière de répression sont caractérisés par une très grande osmose entre les organismes de sécurité des pays impliqués. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir des agents de la C.I.A. américaine travailler aux côtés de leurs collègues locaux dans les bureaux centraux de la police d'un certain nombre de pays latino-américains amis (2).

Comme toute vente d'armes, le commerce de la répression est très lucratif pour les entreprises qui s'y livrent. Les exemples ci-dessous illustrent la variété des matériels concernés (3) :

— *Iran :* 356 293 masques à gaz MI 7 AI et 11 554 grenades anti-émeutes CS.
— *Malaisie :* 211 automitrailleuses Cadillac-Gage V-150, type commando.
— *Brésil :* trois systèmes d'identification des empreintes digitales par ordinateur « Printrak-250 » de Rockwell International.
— *Equateur :* 10 000 revolvers Smith et Wesson de calibre 38.
— *Libye :* 400 automitrailleuses Engesa EE-9 « Cascavel ».
— *Bangladesh :* un système Marconi complet de communications pour la police.
— *Arabie Saoudite :* 100 automitrailleuses Royal Ordnance « Fox », et 150 automitrailleuses Cadillac-Gage V-150.
— *Pakistan :* 48 000 grenades anti-émeutes Smith et Wesson et 850 bidons de produits lacrymogènes.
— *Soudan :* 50 véhicules blindés de transport GIAT AMX-10.

Parmi les autres produits qui reviennent le plus fréquemment dans ce commerce, on trouve également les casques et boucliers anti-émeutes, les appareils portatifs pour la vision nocturne, les avions légers équipés de systèmes de détection par infrarouges.

Bien que la demande soit soutenue, le commerce de la répression ne représente, en dollars, qu'une petite fraction du commerce total des armes. En additionnant toutes les catégories de répression, et en incluant les services, on arrive à un total compris entre 1 et 2 milliards de dollars par an. Mais si l'on garde à l'esprit que, pour 20 millions de dollars (prix d'un avion de combat supersonique), un gouvernement peut s'offrir des dizaines de milliers de carabines, revolvers et autres grenades, il est clair que 1 milliard de dollars représente un énorme transfert de technologie répressive. Et, dans la mesure où la plupart des bénéficiaires de ces transferts sont engagés dans une lutte presque permanente contre les mouvements dissidents, il est vraisemblable que le commerce de la répression a un plus grand impact sur la vie quotidienne d'un plus grand nombre de gens que tous les autres transferts militaires pris ensemble.

En outre, selon les experts, ce commerce est en expansion constante. *« Il y a plus d'émeutes et de soulèvements que jamais, et nos affaires se développent chaque année davantage »*, nous déclarait le président d'une société d'exportation d'armes. Les troubles qui se sont produits récemment en Iran, en Indonésie, au Nicaragua et en Turquie ont provoqué une brusque augmentation des ventes de matériel anti-émeutes. Comme il est vraisemblable que de tels événements se reproduiront, on peut prévoir une demande croissante pour ce genre de produits.

Une absurde logique de la stabilité

LE volume des exportations de moyens de répression est bien évidemment fonction de la fréquence et de l'intensité des troubles politiques qui se produisent de par le monde. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que, loin d'être seulement la conséquence de l'instabilité politique mondiale, ce commerce est un élément cohérent et souvent délibéré des relations entre les principales puissances occidentales et leurs alliés dans le tiers-monde. Dans bien des cas, ces exportations s'inscrivent dans la mouvance de la politique du gouvernement du pays exportateur et, quand ce n'est pas le cas, elles reflètent une prédisposition bien arrêtée à soutenir les forces de « stabilité » au détriment de la démocratie et des droits de l'homme.

Cette prédisposition découle de l'attitude adoptée par la plupart des puissances occidentales à l'égard des remous sociaux et politiques créés dans le tiers-monde par la « modernisation » économique. Au fur et à mesure qu'ils s'industrialisent et s'intègrent au système économique mondial, les pays en voie de développement subissent une série de traumatismes — inflation, récession, conflits du travail, émeutes provoquées par des pénuries alimentaires, conflits ethniques et religieux, occupations des terres, etc. — qui mettent en jeu sans répit l'autorité des gouvernants. Comme les puissances occidentales considèrent que tout effritement de l'autorité gouvernementale menace la modernisation du pays et facilite les menées des groupes révolutionnaires et ultra-nationalistes, elles ont tendance à y répondre en renforçant la capacité de contrôle social du régime en place. Comme le remarquait, en 1970, le responsable de l'aide militaire au Pentagone, la raison profonde du soutien militaire américain est d'aider les pays du tiers-monde à *« entretenir des forces militaires et paramilitaires capables, avec l'aide des forces de police, de maintenir dans ces pays la sécurité intérieure qui est indispensable à un développement politique, social et économique ordonné »* (4).

Partant de ce principe, les Etats-Unis ont fourni, entre 1945 et 1977, pour quelque 62 milliards de dollars d'assistance militaire à des régimes amis du tiers-monde. Ce total comprend 51 milliards au titre du Military Assistance Program (MAP) et d'autres dons similaires, 9 milliards de crédits pour l'achat d'armes américaines, en application du Foreign Military Sales Program (F.M.S.), et 2 milliards pour l'entraînement, fournis par l'International Military Education and Training Program (IMET). En outre, l'Agence pour le développement international (USAID) a fourni 325 millions de dollars aux forces de police des pays étrangers, dans le cadre de son programme portant sur la sécurité intérieure (5). A une échelle plus modeste, les gouvernements britannique et français ont, pour les mêmes raisons, fourni une assistance considérable aux forces militaires et de police de gouvernements amis (le plus souvent, d'anciennes colonies).

En théorie, les bénéficiaires de cette aide devraient en avoir de moins en moins besoin à mesure qu'ils se développent et deviennent moins sujets aux troubles politiques. Mais l'histoire montre qu'il n'en est pas ainsi : dans de nombreuses sociétés en transition et où les institutions civiles ne sont pas encore fermement établies, l'expansion du secteur militaro-policier tend à s'auto-entretenir et aboutit à la domination de ce secteur sur le reste de la société. Les autorités en place tolèrent de moins en moins bien l'activité des organisations populaires (partis politiques, syndicats, ligues paysannes, mouvements d'étudiants...) et restreignent de plus en plus la sphère des activités politiques autorisées. A terme, ce processus conduit à la militarisation de toutes les institutions publiques et à la formation d'un Etat « caporaliste » où l'obéissance aux décrets gouvernementaux est presque uniquement fonction de la violence d'Etat ou de la menace d'utiliser cette violence (6).

De tels Etats semblent — du moins à première vue — jouir d'une stabilité intérieure relative, ce qui attire vers eux les investissements des multinationales. Mais les apparences sont parfois trompeuses. Puisque les divergences d'opinion ne peuvent s'exprimer ouvertement, les groupes d'opposition sont contraints d'agir dans le secret, et un bouillonnement intense peut se développer sous une surface tranquille. C'est ainsi qu'en Iran l'absence d'opposition ouverte au régime du chah a convaincu de nombreux experts (y compris ceux de la C.I.A.) que la grande majorité de la population soutenait celui-ci ; on sait maintenant que les réseaux d'opposition clandestins couvraient presque tout le pays. Cette découverte n'intervint qu'après le célèbre toast porté par le président Carter au chah, à l'occasion de la nouvelle année 1978 : *« L'Iran, magistralement guidé par le chah, est un îlot de stabilité dans une des parties du monde les plus agitées. Cela est un hommage à vous-même, Majesté, à votre règne, et au respect, à l'admiration et à l'amour que votre peuple vous porte. »*

Comme la suite des événements l'a montré en Iran, les régimes autoritaires sont contraints à l'escalade de la répression interne pour maintenir la façade extérieure de la stabilité. Comme les opposants sont obligés de passer dans la clandestinité, le gouvernement, incapable de prévoir d'où proviendra la prochaine menace, doit s'entourer d'un réseau de plus en plus vaste d'indicateurs et d'espions, couvrant chaque quartier, chaque village, chaque école, chaque entreprise. Chacun devient suspect et la police est amenée à interpeller, fouiller, arrêter, torturer des personnes n'ayant aucun rapport avec l'opposition mais qui ont été vues en train de parler à un opposant suspecté, ou qui ont simplement eu le malheur de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Ce mécanisme finit par créer plus d'opposants qu'il n'en élimine, et bientôt le régime ne peut plus s'appuyer que sur l'armée, la police et la garde du palais.

Ces Etats peuvent être considérés comme étant en état de guerre permanent avec leurs propres citoyens, ou avec une bonne partie d'entre eux. Que cette guerre soit déclarée (comme c'est le cas quand un régime suspend la Constitution et proclame l'état de siège ou l'état d'urgence) ou non déclarée, elle implique une sorte de loi martiale *de facto* et la présence ostensible des forces de l'ordre dans tous les lieux publics. Malgré ces signes évidents de conflit, cette forme de guerre n'apparaît que rarement au grand jour. Des piétons peuvent être arrêtés dans la rue sous la menace, enlevés rapidement dans des voitures banalisées avant que quiconque s'aperçoive de ce qui se passe. Une bombe peut exploser dans un commissariat, ou au domicile d'un directeur de journal connu pour ses sympathies pour la dissidence... La presse locale se fait rarement l'écho de tels incidents — et encore moins la presse internationale — alors qu'il s'agit bel et bien de batailles majeures dans la guerre que se livrent les gouvernements répressifs et leur opposition intérieure (7).

Ce type de conflit crée une demande croissante pour les techniques de répression. A mesure que l'opposition s'étend et s'aguerrit dans la clandestinité, les méthodes classiques de la police se périment, et les forces de l'ordre doivent recourir à des méthodes de plus en plus raffinées pour être informées de l'activité des dissidents. De nouvelles techniques d'écoute et de surveillance doivent être appliquées afin de localiser les foyers d'opposition, et des ordinateurs deviennent nécessaires pour traiter la masse de renseignements glanés par les espions et autres indicateurs. L'emploi de la torture devient à la fois plus systématique et plus scientifique. Et comme la population est de plus en plus solidaire de la dissidence, même les manifestations les plus inoffensives doivent être durement réprimées afin que les badauds ne soient pas tentés de s'y joindre.

Non seulement ce processus accroît la demande d'équipement répressif de la part du gouvernement en difficulté, mais il stimule la volonté des autres gouvernements de lui fournir cet équipement. La guerre politique pousse une part toujours croissante de la population à se rallier à l'opposition, et sape ainsi les chances d'une solution de compromis. Placés devant le choix entre le maintien du *statu quo* ou un soulèvement social de grande ampleur impliquant l'apparition de nouveaux dirigeants (qui suivront ou ne suivront pas la politique de leurs prédécesseurs à l'égard du commerce et des investissements étrangers), la plupart des puissances occidentales optent pour la première solution, malgré les risques qu'elle comporte. C'est ainsi que l'administration Carter a continué à soutenir ostensiblement le chah alors que la plupart des observateurs indépendants estimaient depuis longtemps qu'un compromis avec l'opposition était inévitable. Quand Washington s'aperçut de son erreur, il était trop tard. Malgré cette leçon spectaculaire, il est peu probable que les puissances occidentales retirent leur soutien aux Etats « caporalistes » du tiers-monde ; les fournisseurs de matériel de répression ont donc un marché assuré devant eux.

Le complexe industrialo-policier

QUI produit donc ces matériels, et comment sont-ils échangés sur le marché international ? Défini au sens le plus large (c'est-à-dire en y incluant le matériel paramilitaire et anti-insurrectionnel ainsi que les équipements destinés à la police), ce commerce est dominé par les mêmes pays qui fournissent la majeure partie du commerce total des armes, à savoir les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. (8). Bien qu'il soit impossible de donner des chiffres précis, la plupart des experts estiment que les Etats-Unis sont de loin le premier fournisseur sur ce marché, suivis par la Grande-Bretagne.

Outre les « quatre grands », figurent parmi les producteurs la Belgique, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest et la Tchécoslovaquie. Quelques autres pays (notamment Israël, le Brésil, l'Argentine) sont apparus depuis peu comme exportateurs sur ce marché. Bien que la plupart des pays du tiers-monde soient encore incapables de produire du matériel militaire sophistiqué, un grand nombre d'entre eux fabriquent déjà du matériel banal : munitions, armes légères, petits avions, artillerie. Certains ont commencé à exporter ce matériel vers des pays voisins, parfois même vers les pays développés. Israël a vendu la mitraillette Uzi à de nombreux pays, y compris les Etats-Unis, et le Brésil a vendu des automitrailleuses à la Libye et au Qatar. Bien que le courant principal du commerce de la répression aille dans le sens Nord-Sud, on assiste à l'apparition d'échanges Sud-Sud, et même Sud-Nord.

La plupart des Etats ne publient aucune statistique sur ces échanges, et les firmes qui y sont mêlées évitent la publicité. Les Etats-Unis font toutefois exception à cette règle du silence : en application de la loi sur la liberté de l'information, l'auteur de ces lignes a pu obtenir des données précises sur les exportations de matériel de sécurité des principales entreprises américaines de l'industrie des armes, concernant une période de trois ans. Selon les documents ainsi fournis par l'U.S. Office of Munitions Control (qui est une agence du département d'Etat), ces entreprises ont vendu quelque 50 000 pistolets et revolvers, 7,6 milliards de balles, 156 000 grenades lacrymogènes et 300 automitrailleuses aux forces de police de pays du tiers-monde entre 1973 et 1976 *(voir tableau I)*.

Dans son rapport annuel au Congrès, ce même Office indiquait que les Etats-Unis avaient vendu pour 190 millions de dollars d'équipements paramilitaires et de police à des pays du tiers-monde au cours de l'année fiscale 1977. La décomposition de cette somme entre le matériel militaire et celui destiné à la police n'est malheureusement pas disponible *(voir tableau II)*.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de distinguer entre le commerce privé et les programmes gouvernementaux d'assistance policière et militaire. La plupart des producteurs d'équipement répressif sont des firmes privées de l'industrie des armements, qui vendent aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. C'est ainsi que la firme Smith et Wesson, de Springfield (Massachusetts) vend des armes de poing, du gaz lacrymogène et d'autres produits similaires aux forces de l'ordre américaines et à l'étranger. Parallèlement, certains gouvernements occidentaux ont mis sur pied des programmes spéciaux pour faciliter la fourniture de ces produits à des pays du tiers-monde amis. Dans un tel cas, le gouvernement concerné achète lui-même les marchandises au producteur et les distribue au client final.

Il suffit de feuilleter le *Guide d'achat annuel de la police*, édité par l'Association internationale des responsables de la police, pour s'apercevoir que plusieurs milliers de firmes sont impliquées dans la conception, la production et la commercialisation des produits liés à la sécurité intérieure. Certaines, comme Smith et Wesson, ont une gamme très large de produits et disposent de leur propre réseau de distribution à l'étranger. Un grand nombre d'autres sont, en revanche, de taille relativement modeste et ne produisent qu'une ou deux catégories de matériel ; elles sont alors le plus souvent liées à un grossiste et à une société d'exportation qui assurent l'essentiel de la commercialisation de leurs produits. Le terme de « complexe industrialo-policier » (9) couvre l'ensemble de ce réseau de producteurs, de distributeurs et d'exportateurs.

La liste ci-dessous reprend les principaux producteurs occidentaux qui alimentent le commerce international de la répression. En raison de la plus grande disponibilité des données concernant les firmes américaines et britanniques, ces deux pays sont quelque peu surreprésentés dans cet échantillon. On peut espérer que des recherches ultérieures viendront compléter les efforts qui ont été faits ici pour identifier les autres producteurs (10) :

● ETATS-UNIS : Smith et Wesson (armes légères, équipements pour la police et matériel anti-émeutes, techniques de surveillance, entraînement et services) ; Colt Industries et Remington Arms (armes légères) ; Fargo International (équipements pour la police, matériel anti-émeutes, équipements pour prison tels que fers, chaînes, etc.) ; Technipol International (équipements pour la police, technique de surveillance, matériel pénitentiaire) ; Federal Laboratories (matériels anti-émeutes, entraînement et services pour la répression des manifestations) ; Law Enforcement Associates et G.T.E.-Sylvania (techni-

Tableau I. — FOURNITURES AMERICAINES AUX FORCES DE POLICE DU TIERS-MONDE (1973-1976)

Du pistolet à l'automitrailleuse

Articles	Quantités
— Pistolets et revolvers	49 936
— Mitraillettes et fusils	9 270
— Munitions (unités)	7 590 000
— Grenades de gaz C.N. et C.S.	155 853
— Fusils anti-émeutes	5 224
— Conteneurs de produit lacrymogène	6 633
— Automitrailleuses V-150 « Commando »	296

Source : licences délivrées par l'U.S. Office of Munitions Control.

(N.B. : les chiffres ci-dessus comprennent seulement les ventes des firmes suivantes : Smith et Wesson ; Colt Industries ; Cadillac Gage ; Federal Laboratories ; Fargo International ; Military Armament Corp. ; Jonas Aircraft et Arms Corp. ; Polak, Winters et Cᵒ).

Tableau II. — LES VENTES AMERICAINES DE MATERIELS PARAMILITAIRES ET DE POLICE AUX PAYS DU TIERS-MONDE (année fiscale 1977)

Un marché de près de 200 millions de dollars

Articles	Quantités	Valeur (en dollars)
— Pistolets et revolvers	86 517	18 160 455
— Fusils	131 091	24 936 483
— Produits chimiques anti-émeutes		3 838 306
— Automitrailleuses	61	8 806 776
— Véhicules blindés de transport	1 709	139 882 227
— Equipements pour l'emploi des produits chimiques		2 140 305
— Mitraillettes	1 578	168 866
TOTAL		189 133 418

Source : Département d'Etat, *rapport établi en application de l'article 657 du Foreign Assistance Act*, année fiscale 1977, Washington, 1978.

N.B. : ces chiffres comprennent les ventes commerciales effectuées par des entreprises américaines et les ventes d'Etat à Etat dans le cadre du Foreign Military Sales Program).

Tableau III. — VENTES D'ARMES ET AIDE MILITAIRE DES ETATS-UNIS A CERTAINS PAYS DU TIERS-MONDE

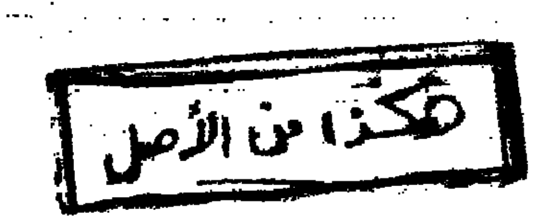
(années fiscales 1975-1978, en millions de dollars courants)

L'Iran et la Corée du Sud en tête de la clientèle

Pays	Dons MAP (1)	Crédits F.M.S. (2)	Ventes F.M.S. (2)
— Indonésie	64,3	91,2	174,6
— Corée du Sud	138,8	746,5	1 877,2
— Philippines	75,7	69,9	168,5
— Thaïlande	67,8	103,9	339,0
— Taïwan	3,0	231,5	970,4
— Iran	—	—	12 542,3
— Maroc	—	117,0	445,8
— Tunisie	1,8	80,0	47,8
— Zaïre	—	78,0	47,6
— Argentine	—	64,0	55,1
— Brésil	—	103,4	67,4
— Guatemala	0,4	3,7	14,4
— Nicaragua	0,6	8,0	2,0
TOTAL	352,4	1 697,1	16 752,1

Source : Département américain de la défense, *Foreign Military Sales and Military Assistance Facts*, Washington, 1978.
(1) Military Assistance Program.
(2) Foreign Military Sales.

(1) Cet article se fonde sur une étude réalisée par l'auteur pour la Fondation internationale pour un autre développement (Nyon, Suisse).
(2) Cf. A.-J. Langguth, *Hidden Terrors*, Pantheon, New-York, 1978.
(3) Sources : licences d'exportation délivrées par l'U.S. Office of Munitions Control et dont l'auteur a obtenu communication en application de la loi sur la liberté de l'information ; Annuaire 1978 du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).
(4) Selon le général Robert H. Warren, cité par U.S. Congress, House Committee on Appropriations, *Foreign Assistance and Related Agencies Appropriations for 1971*, Hearings, 91ᵉ Congrès, 2ᵉ session, 1970, première partie, p. 389.
(5) U.S. Agency for international development, *U.S. Overseas Loans and Grants, July 1, 1945-september 30, 1977* (Washington, 1978) ; cf. également *A.I.D. Operations Report* (Washington, 1973 : séries arrêtées au 30 juin 1973).
(6) Pour un approfondissement de cette question, cf. : *Armies and Politics in Latin America*, sous la direction de Abraham F. Lowenthal (New-York, Holmes and Meier, 1976) et *The Technology of Political Control*, par Carol Ackroyd et al. (Harmondsworth, Penguin, 1977).
(7) Ce genre d'informations peut être obtenu en consultant le rapport annuel d'Amnesty International et les diverses études par pays publiées par ce même organisme.
(8) Cette conclusion s'appuie sur les chiffres de l'annuaire du SIPRI et des ouvrages de référence *Jane's Weapons Systems* et *Jane's Infantry Weapons*.
(9) Cf. « New Police Technologies », par Steve Right, *Journal of Peace Research*, vol. XV, nᵒ 4 (1978), pp. 305-22 ; et « Exporting the Tools of Repression », par Michael T. Klare et Nancy Stein, dans *The Nation* du 16 octobre 1976, pp. 365-70.
(10) Sources : licences d'exportation délivrées par l'Office of Munitions Control ; *Police chief*, annuaire et guide d'achat de la police (octobre 1977, pp. 323-345) ; « An Assessment of the New Technologies of Repression » par Steve Right, dans *Repression and Repressive Violence* (Amsterdam, Swets and Zeitlinger, 1977, pp. 161-163) ; *Jane's Weapons Systems* et *Jane's Infantry Weapons*.



ordinateurs
moyens

et matériel de torture

de répression

ques de surveillance) ; Rockwell International, E-Systems, Inc. et Motorola (ordinateurs et systèmes de commande et de contrôle pour la police) ; Cadillac-Cage et F.M.C. Corp. (automitrailleuses et véhicules blindés) ; Shok Baton C° (matériel pour électrochocs) ; Bell Helicopter, Computer Sciences Corp., Vinnel Corp. et Wackenhut Corp. (entraînements et services).

- ALLEMAGNE OCCIDENTALE : Heckler et Koch (armes légères) ; Siegfried Peters Electronic (équipements pour la police) ; P.K. Electronic (techniques de surveillance) ; Siemens (systèmes de traitement de l'information).
- BELGIQUE : Fabrique nationale (armes légères, matériels anti-émeutes).
- ISRAEL : Israel Military Industries (mitraillettes Uzi).
- GRANDE-BRETAGNE : Schermuly Ltd (matériels anti-émeutes) ; Marconi-Elliott Avionics Systems (techniques de surveillance) ; Marconi, Burroughs International et Ferranti (ordinateurs et systèmes de commande et de contrôle pour la police) ; G.K.N. Sankey, Short Brothers (automitrailleuses et véhicules blindés).
- FRANCE : Panhard (automitrailleuse A.M.L. et transports de troupes M 3).
- SUISSE : Mowag (véhicules blindés de sécurité).
- BRESIL : Engesa (automitrailleuses et transports de troupes).

Les programmes gouvernementaux

EN général, les grands pays industrialisés pensent qu'il est dans leur intérêt de renforcer les capacités des régimes amis en matière de sécurité intérieure. *Cette attitude se concrétise*, en général, par une aide aux forces militaires et paramilitaires du pays-client. Mais dans certains cas, cette assistance s'étend aux forces de police. *Pour les pays européens, cette pratique* s'est développée à la fin de la période coloniale, avec la mise sur pied de forces de police locales, prélude à l'indépendance, et s'est continuée depuis lors sous la forme d'accords de coopération. En ce qui concerne les deux superpuissances, ce genre d'assistance fait partie de leur système d'alliance global. Washington et Moscou ont *signé* avec des pays amis du tiers-monde toute une gamme d'accords de défense impliquant la fourniture d'armes et d'assistance technique militaire. Cette aide concerne ostensiblement le matériel militaire classique, mais inclut souvent du matériel destiné à la sécurité intérieure, particulièrement quand le pays client est en proie à la dissidence interne. Il s'agit alors de dons de matériel, de programmes pour l'entraînement des hommes, et d'assistance.

Par quels canaux passe cette « aide policière » gouvernementale, qui est une des forces motrices du commerce international de la répression ? L'exemple des Etats-Unis, premier fournisseur de ce marché, mérite d'être *retenu. Voici ces principaux canaux :*

— *Le programme d'assistance militaire* (Military Assistance Program) couvre les dons en armes, munitions, stages d'entraînement et assistance *technique aux forces armées des pays amis* des Etats-Unis. La loi américaine interdit d'en faire profiter les forces de police. En revanche, le programme s'applique aux forces paramilitaires qui jouent en partie un rôle de police (comme la garde nationale au Nicaragua ou la gendarmerie aux Philippines), *ainsi qu'aux forces militaires* qui, en application de la loi martiale, sont amenées à assurer le maintien de l'ordre (11) ;

— *Le programme de ventes militaires à l'étranger* (Foreign Military Sales Program) porte sur les mêmes « produits » que le précédent, mais contre paiement, au comptant ou à crédit. Dans ce dernier cas, les crédits sont fournis par ce même programme. La plupart des transactions qui s'effectuent dans ce cadre portent sur des matériels militaires de guerre (tanks, missiles, avions...), mais une partie concerne le maintien de l'ordre (gaz lacrymogène, automitrailleuses, systèmes de surveillance...). Ce programme a ainsi permis de vendre récemment à la Thaïlande trente-deux avions anti-insurrection « Bronco » OV-10 de la firme Rockwell, cinquante automitrailleuses V-150 Cadillac Gage et pour 169 481 dollars de fil de fer barbelé « concertina » (12) ;

— *Le programme militaire international de formation et d'entraînement* (International Military Education and Training Program) offre des stages dans les écoles de guerre américaines et à l'U.S. Army School of the Americas, située dans la zone du canal de Panama. Depuis 1950, ce programme a permis de former 491 721 militaires non américains, dont 6 883 Chiliens, 8 659 Brésiliens, 11 025 Iraniens, 17 603 Thaïlandais et 25 595 militaires de Taïwan (13). Bien que ces stages portent sur les sujets classiques de *l'art de la guerre (tactique de l'infanterie*, manœuvre des blindés...), ils incluent également des cours de maintien de l'ordre, de lutte urbaine *anti-insurrectionnelle et d'autres chapitres* qui relèvent de la guerre politique ;

— *Le programme pour la sécurité publique* (Public Safety Program). Estimant que la police est la « *première ligne de défense contre l'insurrection* », le président Kennedy institua en 1961 l'Office de la sécurité publique et lui donna pour mission de fournir des armes, du matériel, des facilités d'entraînement et des conseils aux forces de sécurité civiles de pays amis du tiers-monde. Jusqu'à sa dissolution en 1974 par le Congrès, cet Office a dépensé quelque 324 millions de dollars. A *certaines époques, on a pu compter* jusqu'à 400 conseillers (dont un bon nombre d'agents de la C.I.A.) en poste auprès des responsables de la police de pays du tiers-monde, judicieusement *choisis. Les fonds de l'Office servirent* également à financer l'Académie internationale de la police à Washington et d'autres programmes de formation destinés aux policiers étrangers (14) ;

— *Le programme pour le contrôle international des narcotiques* (International Narcotics Control Program) : après avoir dissous l'Office de la sécurité publique, le Congrès a institué un fonds spécial destiné à appuyer l'action des forces de police étrangères dans leur lutte contre le trafic des stupéfiants. Bien que cette aide soit en principe uniquement affectée à de telles opérations, il semble établi que les unités de police qui en bénéficient soient également chargées de la lutte contre la subversion. En Thaïlande, par exemple, des fonds provenant de ce programme ont été alloués à la police des frontières, force paramilitaire qui prit part à l'occupation sanglante de l'université Thammasat, à Bangkok, pendant le coup d'Etat du *6 octobre* 1976 (15).

Comme le montre le tableau n° 3, l'aide distribuée dans le cadre des programmes mentionnés ci-dessus bénéficie à de nombreux gouvernements engagés dans la lutte armée contre leurs opposants intérieurs. Ces transferts de matériel policier en direction de régimes répressifs semblent contradictoires avec la politique de soutien des droits de l'homme proclamée par le président Carter. Il apparaît pourtant que l'administration Carter a pris peu de mesures pour arrêter ce flux de matériel répressif en faveur de régimes qui violent ouvertement les droits de l'homme, et quand elle l'a fait ce fut uniquement sous la pression du Congrès. Certes, les exportations d'équipement offensif vers l'Afrique du Sud, la Rhodésie, l'Ouganda, le Chili et l'Argentine ont été interdites. Mais l'administration n'a pas pris le soin *de combler les brèches par* lesquelles les marchands d'armes passent pour contourner ces embargos (16). Et, bien que M. Carter ait effectivement imposé des restrictions aux exportations de matériel policier vers certains pays (le Nicaragua, l'Uruguay, le Paraguay), il a *accéléré ces mêmes exportations* vers d'autres pays (l'Indonésie, la Thaïlande, la Corée du Sud, les Philippines).

Mis en face de cette contradiction apparente entre ses paroles et ses actes, le président Carter a répondu avec constance que la « sécurité intérieure » des Etats-Unis, incarnée par le *système* global d'alliances du pays, devait prendre le pas sur les considérations touchant aux droits de l'homme. Mettant en garde le Congrès, en 1977, contre une multiplication des mesures d'embargo, il soulignait que de telles décisions « *interrompent brutalement les approvisionnements en armes (...) de petits pays dont l'importance individuelle pour notre sécurité intérieure n'est pas considérable, mais qui, collectivement, peuvent peser d'un poids non négligeable de ce point de vue* ». Et d'ajouter : « *Ces pays peuvent se sentir offensés, et nos intérêts régionaux et globaux peuvent en souffrir.* » (17).

La demande mondiale de technologies répressives croît de plus en plus vite. Si les principaux pays producteurs ne restreignent pas leurs exportations, les gouvernements répressifs seront en mesure d'acheter des quantités croissantes de ce genre de matériel dans les années à venir. Ils pourront ainsi resserrer encore plus leur contrôle des peuples qui leur sont soumis et mener des opérations de plus en plus systématiques contre les dissidents. Et malgré les *efforts déployés* sur le plan mondial pour promouvoir les droits de l'homme et la justice sociale parmi les peuples défavorisés, la balance du pouvoir continuerait à pencher en faveur des forces de répression. Les autorités nationales et internationales *compétentes* ne semblent guère se préoccuper de cette situation. Bien que certaines organisations non gouvernementales aient tenté de poser le problème lors de la session spéciale de *l'ONU sur le désarmement*, et dans d'autres enceintes du même type, les Nations unies refusent toujours d'examiner ce problème.

(11) Cf. *Supplying Repression*, par Michael T. Klare (Washington, Institute for Policy Studies, 1978, pp. 30-37, et *Stopping U.S. Assistance to Foreign Police and Prisons*, rapport au Congrès, General Accounting Office, Washington, 1979, pp. 31-36.

(12) Liste des exportations dans le cadre du programme F.M.S. fourni à l'auteur par l'U.S. Defense Security Agency Assistance en application de la loi sur la liberté de l'information. Cf. également Michael T. Klare : *Supplying Repression*, pp. 37-42.

(13) U.S. Department of Defense, *Foreign Military Sales and Military Assistance Facts* (Washington, 1978), pp. 31-33. *Cf. également*, de Miles Wolpin, *Military Aid and Counterrevolution in the Third World* (Lexington Books, Lexington, 1972).

(14) Cf. Michael T. Klare, *War Without End : American Planning for the Next Vietnams* (New-York, Knopf, 1972), pp. 241-269 ; et *Supplying Repression*, pp. 18-25.

(15) Comptroller of the U.S., *Stopping U.S. Assistance*, pp. 22-25.

(16) Cf. de Cynthia Arnson et Michael T. Klare, « *Law or no* Law, the Arms Flow », *The Nation* (29 avril 1978), pp. 502-505 ; et de Michael T. Klare et Eric Prokosch, « Getting Arms To South Africa », *The Nation* (8/15 juillet 1978), pp. 49-52.

(17) U.S. Congress, Senate Committee on Foreign Relations, *Arms Transfer Policy*, rapport au Congrès, 95e Congrès, première session, 1977, pp. 26-27.

LA DÉMOCRATIE ÉGYPTIENNE FOURVOYÉE

(Suite de la première page.)

Une conception libérale de la démocratie fut donc réhabilitée avec la « *révolution rectificative* » du *15 mai 1971 ; elle gagna du terrain* au fur et à mesure que l'orientation politique de M. Sadate se démarquait historiquement de l'héritage nassérien et, géographiquement, des modes de comportement *politique* en usage dans l'environnement arabe. Quant la rupture avec cet environnement se révéla inévitable, à la suite de la visite à Jérusalem et, surtout, de la signature *du traité de paix, il devint d'une* nécessité cruciale pour le régime de projeter l'image d'une démocratie *pluraliste* se posant comme le contre-pied des pratiques arabes. Sur le plan de la propagande, *le terrain est idéal* pour riposter aux attaques arabes : « *Si vous m'accusez d'abandon, qui d'entre vous est prêt à libéraliser son régime ?* » Mais c'est surtout pour obtenir le soutien *financier* de l'Occident, et tout particulièrement des Etats-Unis, afin de remplacer l'aide des riches Etats pétroliers arabes, que cette image d'une démocratie libérale, *soucieuse* des « *droits de l'homme* », devient indispensable. Comment, en effet, convaincre les Etats occidentaux de verser à l'Egypte la somme exorbitante de 15 milliards de dollars qui *leur* est réclamée *sans garantir*, en contrepartie, que le jeu du libéralisme économique sera assuré, grâce au respect des règles du libéralisme politique ? L'exemple *tout* récent de l'Iran est *là* pour *rappeler* combien préjudiciable aux intérêts occidentaux peut être un Etat client *ouvertement* répressif.

Or l'expérience démocratique en Egypte n'a jamais reposé sur des principes inviolables, propres à créer des traditions stables qui sont la condition *sine qua non* d'un libéralisme authentique. Pour ne citer que quelques exemples frappants :

— Les principes réglementant l'instauration du pluralisme sont passés, en moins de trois ans, d'un extrême à l'autre. Il y a d'abord *eu objection* de principe à la libre création de partis, l'argument officiel invoqué étant qu'un pluralisme non restrictif ne peut déboucher que sur le chaos. Cette *objection est maintenant* levée : le référendum récent confirme le droit à un pluralisme sans limite ;

— Le parti de la majorité, lui-même, subit une mutation. Il fut d'abord présidé par le premier *ministre (2), le* président de la République se plaçant au-dessus des partis et demeurant « neutre » à leur égard. Puis, M. Sadate décida, sans préambule, de fonder lui-*même un parti (3). Ce* nouveau parti devint immédiatement *majoritaire, la quasi-totalité des membres* de l'Assemblée appartenant au parti gouvernemental du premier ministre rejoignant en toute hâte celui du président ;

— Le pouvoir a eu recours à la procédure du référendum à quatre reprises en quatre ans, dont trois en un peu plus de deux ans. Mais le référendum est une mesure d'exception : en faire un usage aussi fréquent revient à transformer l'exception en règle ;

— Ces référendums ont contribué *non pas à « approfondir la démocratie »*, mais, au contraire, à en réduire considérablement la portée. Selon le ministère de l'intérieur, le pourcentage des « oui » a toujours été supérieur *à 99 %. Or le référendum du* 10 février 1977 a fait approuver par les électeurs les mesures répressives décrétées au lendemain des fameuses émeutes de janvier, prévoyant des peines allant jusqu'aux travaux forcés pour « *délits* » de *manifestation*, grève ou... fraude fiscale. Le référendum du 21 mai 1978 a fait entériner une série d'autres mesures contraignantes, *notamment l'interdiction de* participer à la vie politique « *à tous ceux qui ont contribué à pervertir l'activité politique avant la révolution de 1952 ou à ceux qui ont porté atteinte aux libertés personnelles après la révolution* » ; l'interdiction de l'accès à de hautes fonctions dans les services de l'Etat, du secteur public, des syndicats, et dans les services des *rédactions* des *moyens d'information* « *à tous ceux qui prêchent des doctrines s'opposant aux lois divines* » ; ou encore, l'obligation pour la presse de se soumettre « *au régime démocrate socialiste de l'Etat et de préserver la paix sociale* »... Se fondant sur les résultats du dernier référendum, un décret présidentiel amendant la loi électorale a été promulgué, *en vertu duquel la campagne* pour l'élection de l'Assemblée nouvelle doit respecter les principes entérinés par le peuple au cours du référendum. Ce qui signifie, entre autres, que *toute propagande électorale hostile* au traité de paix avec Israël est passible de sanctions, parce qu'enfreignant la loi. Le contrevenant *s'expose* à la privation de ses droits politiques.

Un nouveau « totalitarisme »

LE dilemme de la démocratie en Egypte, c'est qu'elle doit tenir compte de deux séries de *facteurs* presque impossibles à concilier.

D'une part, il lui faut satisfaire aux exigences du pays dans le contexte de la normalisation des rapports avec Israël, la paix étant perçue par les Egyptiens comme la précondition de leur mieux-être. Faute de soutien arabe, le décollage économique doit dépendre de *l'investisseur occidental* (américain, tout particulièrement) qui insiste pour que l'économie égyptienne soit libérée de toute contrainte bureaucratique ou étatique. La démocratie doit donc être *libérale et pluraliste*.

D'un autre côté, on redoute qu'un pluralisme non restrictif, exempt de tout contrôle non « étatisé », ne dégénère en « chaos », surtout après de longues années de « *totalitarisme* » — terme désormais utilisé pour désigner le système nassérien de parti unique. De fait, l'expérience a prouvé que les dangers de débordement sont réels. *Il a fallut le coup de* barre du référendum du 10 février 1977 pour endiguer un débordement (les émeutes de janvier de la même année) menaçant les institutions de l'extérieur. Il a *fallu* le *coup* de barre du référendum du 21 mai 1978 pour contenir un autre débordement, venant, cette fois, de l'intérieur des institutions : avec la réapparition du Wafd (4) et les *succès* enregistrés par le parti de gauche (5) et son journal *Al-Ahali*, le pluralisme prenait de plus en plus des allures débridées, en dépit de toutes les contraintes. Et, aujourd'hui, tandis que le monde arabe est unanime à dénoncer le traité signé avec Israël, il est impératif pour l'Egypte d'afficher une *unanimité non moins* cohérente pour le soutenir. D'où le troisième coup de barre, avec le dernier référendum, qui disqualifie pour l'élection à la nouvelle Assemblée tout *candidat opposé* au traité.

L'Egypte doit donc être pluraliste, et ne peut pas l'être. D'où la substitution, à la première version du pluralisme, d'une seconde, offrant un champ *plus restreint de libertés démocratiques*. Le pluralisme, c'est d'abord le droit à l'existence légale de partis d'opposition, quelle qu'en soit l'idéologie, tant qu'ils respectent la légalité. *Or, dans un premier temps*, les restrictions au pluralisme se définissaient en termes de partis d'opposition qui n'avaient pas droit à une existence légale : un parti communiste, les Frères musulmans, un parti nassérien (6). L'interdit était sélectif, frappant des courants d'opposition identifiés à l'avance. Aujourd'hui, l'interdit assume une forme plus généralisée : n'est toléré en tant que parti d'opposition que celui qui ne s'oppose pas au traité avec Israël. Il ne s'agit plus de partis d'opposition spécifiques, mais de toute opposition ne souscrivant pas à l'orientation fondamentale de la politique officielle.

On se trouve ainsi réduit à un nouveau « totalitarisme », même si son contenu politique se situe à l'antipode du « totalitarisme » antérieur. « Totalitarisme » qui, précisé*ment à cause de cette différence de* contenu, se désavoue en tant que tel, et devient un « totalitarisme honteux » qui affiche l'apparence du pluralisme tant que cette forme — *apparente* — *n'empiète pas sur le* contenu.

Cette situation ambiguë se traduit nécessairement dans la pratique par toutes sortes d'aberrations qui remettent *en cause* la *notion même* du pluralisme. Ainsi, au moment où M. Sadate fonde son propre parti, il crée de toutes pièces, simultanément, un nouveau parti d' « opposition » (7) *qui, grâce à la caution de l'autorité* suprême, doit pouvoir éclipser toute autre opposition. Pour l'assurer du nombre de parlementaires nécessaires à sa création, des députés apparte*nant au parti de M. Sadate sont* sommés d'abandonner le parti majoritaire pour le rejoindre. Et ce parti d' « opposition » aura bénéficié du désistement des candidats du parti majoritaire en faveur des siens dans nombre de circonscriptions au cours de la campagne électorale qui s'achève. Le contraste est vif avec le traitement réservé aux candidats « indésirables » — membres d'autres partis d'opposition ou indépendants — qui ont contesté le traité de paix. Nombre d'entre eux, en effet, surtout parmi les noms les plus en vue ou parmi ceux qui sont susceptibles d'emporter un siège, ont souvent été harcelés, intimidés et parfois même inquiétés par les autorités, sous un prétexte ou un autre (8). Toutes sortes de dispositions « légales » ont été prévues pour réduire à néant l'efficacité de leur campagne électorale (9). Un comité du parti majoritaire tient en main la supervision des élections ; et si, paradoxalement, il est maintenant question de lever les restrictions sur la création de nouveaux partis, cela ne signifie nullement la réhabilitation d'individus ou de formations frappés par les divers interdits et référendums, mais vise plutôt à mieux disperser les groupements de l'opposition qui avaient amorcé un rapprochement pour lutter contre les effets des restrictions apportées à l'expression légale de l'opposition.

Le noyau d'un front national d'opposition avait fait son apparition au sein même de l'Assemblée du peuple, ce qui fut l'une des principales raisons de sa dissolution avant terme. Certes, ce noyau ne groupait que treize membres du Parlement et ne faisait planer aucun risque sur l'issue du scrutin. Mais des représentants de toutes les tendances d'opposition y figuraient — nassériens, libéraux, marxistes, wafdistes, panarabistes, Frères musulmans), et son émergence indiquait clairement que l'Egypte n'était pas unanime à soutenir le traité.

Le danger potentiel que représente une opposition réelle, dont les composantes se *concertent, fut une* autre donnée à l'origine des élections anticipées, et cela bien que M. Sadate jouisse toujours d'une popularité incontestable, encore renforcée par une *réaction d'autodéfense et de repli sur* la patrie égyptienne et sur son président de la part de larges masses soudain confrontées à l'hostilité de l'ensemble du monde arabe. Dans un *premier temps, en effet*, la *signature* du traité semble favoriser tout particulièrement l'Egypte. Mais, dans deux ans, quand l'Assemblée qui vient d'être dissoute aurait dû arriver au terme *de son mandat*, ce seront les bénéfices qu'Israël retire du traité qui seront surtout ressentis au premier plan.

MOHAMED SID-AHMED.

(2) Le parti Misr, présidé par M. Mamdouh Salem.

(3) Le parti national démocratique.

(4) Parti nationaliste, produit de la révolution de 1919, majoritaire sous la monarchie. Le Wafd a signé un traité avec la Grande-Bretagne en 1936 et l'a abrogé en 1951. Il fut dissous par Nasser, avec les autres partis, en 1953.

(5) Le parti national progressiste unioniste de M. Khaled Mohieddine.

(6) Cf. Mohamed Sid-Ahmed : « Le refus de l'apartheid économique », *le Monde diplomatique*, mars 1977.

(7) Le Parti socialiste du travail, que M. Ibrahim Choukri est appelé à présider.

(8) Cf. *le Monde* du 11 avril 1979 : « Les députés de l'opposition égyptienne constatent que la population entend un seul son de cloche » ; du 17 avril 1979 : « Le président Sadate interdit toute activité politique dans les universités » ; du 19 avril 1979 : « Les autorités accentuent la répression contre le parti de gauche de M. Khaled Mohieddine » ; et des 22-23 avril 1979 : « Le président Sadate refuse aux opposants le droit d'aller contre les intérêts nationaux. »

(9) *M. Nabaoui Ismail, ministre de* l'intérieur, a rendu un arrêté concernant la propagande électorale *où* il est notamment défendu de s'opposer aux principes des révolutions du 23 juillet 1952 et du 15 mai 1971 ; de combattre le système démocrate socialiste édité par la *Constitution* et basé sur la paix sociale et l'unité nationale ; de propager des opinions touchant les valeurs religieuses ou spirituelles... La diffamation de caractère personnel est interdite. Le candidat a le droit de dépenser une somme ne dépassant pas 500 livres (pouvoir d'achat de 10 000 francs) pour sa campagne électorale. Les réunions doivent se tenir à l'intérieur des bâtiments et sous les tentes dressées à cet *effet*. Cortèges et manifestations électoraux *sont* interdits.



Hollywood et les guerres d'Asie

Le 12 décembre 1937, un avion *japonais*, probablement par mégarde, lança quelques bombes *sur* une canonnière américaine, l'« U.S.S. Panay », croisant au large du Yang-Tsé-Kiang. A bord du vaisseau, providentiellement, se trouvaient deux opérateurs d'actualités (Norman Alley et Eric Mayell) qui purent filmer, sans grand risque, l'insolite *événement ; leurs images, promptement récupérées par le Pentagone,* remontées avec habileté et agrémentées d'un commentaire dramatique devinrent le Bombardement du « Panay », **premier film de *propagande férocement antijaponais.***

Dans la foulée, et en prévision d'une éventuelle entrée en guerre contre le *Japon, la marine américaine* élabora pour *ses recrues un court métrage d'instruction intitulé* : Tuer ou être tué, **où l'on affirmait avec une gravité troupière : «** Le Japonais est le guerrier le plus ignoble, le plus cruel du monde. Il nous *faut donc le battre avec ses propres armes.* **»**

***D'emblée, ces deux « films d'Etat » désignaient officiellement* les principales caractéristiques (traîtrise, cruauté) *qu'il conviendrait désormais d'appliquer systématiquement aux Nippons. Dès le début des hostilités dans le Pacifique,* Hollywood participe à la guerre psychologique ; les films anti-Jaunes se *succèdent (cf. ci-dessous* l'article de Jean-Pierre Jeancolas), rabâchant les mêmes clichés *racistes, confondant sans répit opposition idéologique et différence* ethnique ; le Japonais n'est point ennemi parce que fasciste, mais parce que Jaune.**

Tourné en pleine guerre, un film notamment (Prisonniers de Satan, **de Lewis Milestone) attisera la haine raciale en montrant avec complaisance les mille et un supplices que des geôliers nippons infligeaient à des pilotes américains faits prisonniers (1). Des sévices semblables feront s'exclamer au héros de** Diables de Guadalcanal, **de Nicholas Ray : «** Les Japonais ne méritent pas de vivre **» ; souhait que John Wayne exaucera bien souvent, surtout dans** Iwo Jima, **d'Allan Dwan, en chantant la joie de rôtir les *Jaunes au lance-flammes.***

La guerre de Corée, qui coïncide avec le maccarthysme (et, à Hollywood, *avec la Chasse aux Sorcières*), favorise la production de films rageusement anticommunistes (comme Baïonnette au canon, **de S. Fuller, ou** la Prison de bambou, **de L. Seiler) *; dans un tel conflit, les esprits sont autant menacés que les corps,* et le « lavage de cerveau » (cf.** Un crime dans la tête, **de J. Frankenheimer) apparaît comme une forme de torture spécifique aux « communistes jaunes ». *Pour résister, ces films proposent un modèle, l'armée,* et identifient valeurs militaires et valeurs américaines.**

Quelque chose change à Hollywood avec le conflit vietnamien, *et l'exception remarquable des* Bérets verts *ne doit point nous* masquer l'évidence : que, *contrairement à son attitude durant les deux autres guerres d'Asie,* cette fois Hollywood n'a pas produit *de films pour soutenir l'engagement américain en Indochine.* Ce rôle fut assumé par la télévision (informations télévisées et émissions d'actualités) qui prit en cette circonstance le relais des fictions guerrières.

Les films antimilitaristes et antibellicistes furent nombreux, en revanche, durant la période la plus dure de la guerre du Vietnam (1968-1972) *; certes, pour éviter les censures ou les boycottages, ces films prirent la précaution de situer l'intrigue loin du Vietnam,* mais les paraboles étaient trop claires pour qu'on s'y trompât ; Soldat bleu, **de R. Nedson, et** Little Big Man, **d'A. Penn, avaient pour cadre les guerres indiennes : on y vit pourtant clairement une condamnation des massacres de My Laï ;** Johnny s'en va-t-en guerre, **de D. Trumbo, référait à la Grande Guerre ;** Abattoir 5, **de G. Roy Hill, et** Catch 22, **de M. Nichols, se déroulaient durant la seconde guerre mondiale ; M.A.S.H., de Robert Altman, durant la guerre de Corée *; tous, cependant, voulaient parler du Vietnam,* des souffrances inutiles, des morts absurdes, de la guerre pour rien.**

Parce que le Vietnam fut pour Hollywood longtemps sujet *tabou, il est naturel qu'aujourd'hui, le conflit terminé, le thème fasse retour ;* et un retour en force, puisque depuis 1976 sept longs métrages ont été tournés sur ce sujet ; ils constituent, sans *exception, des méditations sur la défaite américaine, méditations* ambiguës, malaisées peut-être, mais enfin débarrassées des certitudes militaristes, des arrogances ethniques et des poncifs héroïques *qui, du Japon à la Corée, encombrèrent trop souvent les fictions* guerrières hollywoodiennes.

IGNACIO RAMONET.

(1) *Les aviateurs américains effectuaient des raids de bombardement au-dessus des villes japonaises ; les bandes dessinées par Milton Caniff les avaient rendus très populaires.*

Japon, Corée : phobies jaunes

QUAND les Américains sont précipités dans la guerre du Pacifique, à l'hiver de 1941, ils n'ont de l'ennemi qu'une connaissance dramatiquement superficielle. L'acteur britannique Cedric Hardwicke raconte qu'on a voulu lui faire jouer le rôle d'un juge nippon dans un film de propagande, en 1943. C'était tellement ridicule que la tentative fut abandonnée : les responsables de la production recrutèrent en Californie des figurants plus crédibles...

C'est que, avant la guerre, les rôles de Jaunes (du terrible docteur Fu Man-chu aux sympathiques détectives Charlie Chan ou M. Moto) étaient généralement dévolus à des comédiens blancs, grimés, bridés, éventuellement nattés. *Le Chinois Charlie Chan* était Warner Oland, né en Suède, et M. Moto, japonais naturellement, était Peter Lorre, qui avait été *le Maudit*, de Fritz Lang, dans l'Allemagne de 1930. De Richard Barthelmess (*le Lys brisé*, de Griffith, en 1919) à Paul Muni (*Visages d'Orient*, de Franklin, en 1937), Hollywood avait créé une galerie de (faux) Chinois sympathiques, résignés, attendrissants. Mais ils n'équilibraient pas les innombrables tenanciers de tripots de Changhaï ou de Macao, les tueurs torves, les geôliers sadiques et ricanants de tant de films de série B.

Ni les uns ni les autres, en tout cas, ne préparaient les spectateurs américains au déferlement des armées du mikado à travers le Pacifique.

Dès les premiers jours de 1942, Hollywood s'engage. C'est-à-dire qu'on y tourne des films antijaponais comme on tournait déjà depuis 1940 des films antinazis.

Nombre de ces films antinazis étaient réalisés avec la collaboration de metteurs en scène, de techniciens, de comédiens européens réfugiés. Il leur était possible de proposer une réalité crédible (une réalité qui se situait au carrefour de leur mémoire et de ce que les codes américains pouvaient tolérer...). Rien de tel avec la guerre du Pacifique. Les Américains ne connaissent pas leur ennemi. Ils tournent la difficulté en en éludant tout simplement la vision : dans les dizaines de films réalisés entre 1942 et 1945, puis après la victoire, on retrouve ce schéma presque immuable du petit groupe d'Américains (une unité isolée dans la jungle, une patrouille perdue, une escadrille, l'équipage d'un sous-marin) dont une demi-douzaine sont individualisés (le téméraire, le troublé, le lâche, le bon gros, etc.), qui doit affronter un ennemi invisible ou anonyme.

Le plan est classique : des Américains sont abrités dans une tranchée, dans un fortin, dans des trous individuels creusés à la hâte sur la plage de quelque îlot qu'il s'agit de reconquérir. Rien ne bouge dans un paysage que ferment, au fond de l'écran, quelques palmiers ou un piton volcanique. Et, soudain, des herbes frémissent. Des bambous oscillent. Des mouvements, à peine perceptibles, convergent vers les casques des « marines » cadrés au premier plan. Ce peut être très beau... On ne voit pas les Japonais, ils s'identifient à une nature trop exubérante pour être honnête — rien à voir avec les pelouses policées de Central Park... L'ennemi est identifié à cette nature excessive et poisseuse, qui répugne au goût de l'harmonie, au sens de l'hygiène chevillés à la conscience de l'Amérique blanche et protestante.

D'un coup de lance-flammes, Aldo Ray ou John Wayne grille à la fois ces herbes inciviles et les petits hommes jaunes dont les spectateurs ne connaîtront que les cris de douleur. Des hurlements à peine humains, comme ceux des Indiens éliminés à la Winchester dans les westerns d'avant-guerre.

C'est que, dans la quasi-totalité des films sur la guerre du Pacifique (comme dans *Sergent York*, de Howard Hawks, qui, à travers un épisode de la première guerre mondiale, demeure le prototype de la propagande guerrière à Hollywood), l'ennemi à vaincre est moins le Nippon anonyme que cette part obscure qui mine le combattant américain.

LE cinéma de guerre américain est un cinéma d'héroïsme. Il s'agit de prouver que dans tout Américain, dans tout groupe d'Américains, sommeille un héros qu'il faut révéler à lui-même. L'ennemi japonais est trop évident pour qu'on s'appesantisse sur lui. C'est contre les scrupules religieux, contre les différences ethniques ou culturelles, contre la peur ou la lâcheté éventuellement qu'il faut bander toutes les énergies. On élimine quelques brebis galeuses (les lâches irrécupérables sont maladroits, ce sont ceux qui se font tuer...), et du *melting pot* de la guerre sort une race améliorée d'Américains.

Les exemples sont multiples, la filmographie de John Wayne en fournit une longue liste. Il construit des aérodromes (*Alerte aux « marines »* en 1944), entraîne une unité de fusiliers (*Iwo Jima* en 1950), commande une escadrille (*les Diables de Guadalcanal* en 1951) ou un sous-marin (*Opération dans le Pacifique*, également en 1951). Les problèmes de chef qu'il doit résoudre concernent moins un ennemi japonais indifférencié que l'unité morale de son unité. Les meilleurs films sur la guerre (*Aventures en Birmanie* en 1945, *les Nus et les Morts* en 1958, tous deux dirigés par Raoul Walsh) sont des miroirs tendus à l'« homo americanus » qui devient héros, moins par les ennemis qu'il tue que par les forces négatives qu'il vainc en lui.

Ce cinéma d'action psychologique connaît un regain d'intérêt dans les années 50, au moment où les Etats-Unis interviennent en Corée : dans *Duel sous la mer* de John Farrow, un commandant de sous-marin qui se reproche d'avoir perdu une partie de son équipage en 1945 retrouve son équilibre psychique en menant à bien une opération hasardeuse en 1950.

Pourtant, la guerre de Corée n'est pas de même nature que la guerre du Pacifique. Le bon droit des Américains, même avec l'alibi des Nations unies, n'est plus évident. Il faut donc se justifier, et c'est affaire d'idéologie.

D'où une floraison de films qui sont à la fois des films d'action traditionnels et des plaidoyers en faveur de la thèse de Truman. Les Coréens, les bons et les mauvais, apparaissent à l'écran puisque c'est pour eux qu'on envoie les « boys » au feu... Dès 1951, des films sortent sur les écrans qui sont des films de justification : *S.O.S. Corée*, de Max Nosseck ; *Un Américain en Corée*, de Lew Landers ; *J'ai vécu l'enfer de Corée*, de Samuel Fuller. Brutalité, cruauté deviennent monnaie courante.

Mais une tendance parallèle apparaît vers 1952, qui brosse un tableau sombre de la vie des combattants ordinaires : *Côte 465*, d'Anthony Mann ; *Héros de guerre*, de Burt Topper ; *le Cirque infernal*, de Richard Brooks, évoquent une guerre de sang et de boue, une guerre absurde. Dans *Pork Chop Hill*, de Lewis Milestone, on se bat pour une colline inutile quelques heures avant un armistice que les deux camps connaissent pour certain, et on meurt aux dernières minutes d'une guerre que plus rien ne peut justifier...

LA guerre de Corée est terminée en 1953. Peu de films américains évoquent la guerre française en Indochine (exception notable : le *China Gate*, de Samuel Fuller, dans la veine anticommuniste de ses films sur la Corée). L'image du Sud-Est asiatique s'affine dans la conscience américaine : militaires, hommes d'affaires, touristes, les Yankees découvrent le Japon. Aussi en 1957, *le Pont de la rivière Kwaï* (production américaine, mise en scène britannique sur un sujet français) donne-t-il pour la première fois une identité à l'adversaire d'hier : douze ans après Hiroshima, les Américains acceptent qu'un colonel de l'armée impériale ait une existence singulière. Cruel encore, et plein de mystère oriental. Mais interprété par Sessue Hayakawa, le seul acteur japonais qui ait connu une carrière internationale avant la guerre. Aussi, en 1969, trouve-t-on naturel que dans *Duel dans le Pacifique*, de John Boorman, le Japonais Toshiro Mifune soit devenu l'homologue de l'Américain Lee Marvin. La guerre mondiale est loin dans les mémoires, le Japon est devenu rival et partenaire, les enfants des kamikazes travaillent dans les bases où se repose l'armée qui se bat au Vietnam...

Car une autre Asie pèse alors sur les consciences américaines et fait remonter, ailleurs, les vieux clichés racistes et guerriers. John Wayne coiffe le béret vert. Un couvre-chef de plus qui, même aux Etats-Unis, ne fait pas l'unanimité.

JEAN-PIERRE JEANCOLAS.

Vietnam : de l'enfer à l'Apocalypse

TANT qu'elle dura, la guerre du Vietnam fut rarement évoquée, *frontalement*, dans les *productions* hollywoodiennes. En revanche, la télévision couvrit complaisamment et valorisa *ad nauseam les péripéties ordinaires du corps* expéditionnaire américain.

C'est plutôt contre cette sublimation, par la T.V., d'une « sale guerre » que des cinéastes pacifistes, indépendants, vont dénoncer au moyen de documentaires politiques le scandale de l'intervention armée au Vietnam. Ils encouragent ainsi, pour la première fois dans l'histoire militaire des Etats-Unis, une importante partie de la nation à se désolidariser de ses soldats en campagne.

Vietnam, année du cochon (1969), de Emile de Antonio, tenta le premier d'expliquer les raisons profondes de la guerre et d'en analyser les conséquences. Avec des méthodes d'archéologue, de Antonio étudia une énorme quantité d'images d'archives depuis l'époque de la colonisation française et parvint, brillamment, à démontrer deux choses : la longue préméditation de l'intervention américaine, et le caractère inéluctable de la défaite. Les signes avant-coureurs de celle-ci, un cinéaste de génie, Joseph Strick, les repérait (cf. *Interviews with My Lai Veterans*, 1970) dans la crânerie et la suffisance abjectes qu'affichaient publiquement le criminel de guerre Calley et ses tristes compagnons, soldats transformés par la grâce de l'armée en véritables machines de mort après avoir subi les entraînements déshumanisants que Frédéric Wiseman dénonça dans *Basic Training* (1971).

Paul Ronder, dans Un membre de la famille (1971), enquêta auprès des parents de jeunes morts au Vietnam et appela, franchement, à l'insoumission ; ce que firent également, avec un humour féroce, *F.T.A. (Fuck the Army*, 1972), de Francine Parker et, plus gravement, *les Neuf de Cattonsville, de Davidson*.

L'insoumission fut également réclamée par le poignant *Winter Soldier* (1972), documentaire collectif où des vétérans de la guerre témoignaient des atrocités qu'eux-mêmes, au nom de la civilisation occidentale, avaient commises au Vietnam (1). *Winter Soldier* devint une sorte de film-étendard pour les jeunes pacifistes, il circula dans les universités ; le personnage qu'interprète John Voight dans *Coming Home* s'inspire directement de ce documentaire exceptionnel.

Plus tard, le réalisateur Peter Davis s'interrogea, dans *Hearts and Minds* (1973), sur les traits culturels américains qui, par-delà les considérations politiques ou économiques, avaient pu favoriser l'extension irrationnelle du conflit jusqu'à atteindre, par le nombre d'atrocités, au génocide (2). Hollywood, confirmant son antipathie pour cette guerre, récompensa *Hearts and Minds* d'un oscar du meilleur documentaire.

Mais l'œuvre-limite sur les conséquences du conflit dans la trame intime des vies américaines fut *Milestones* (1975), de J. Douglas et Robert Kramer (3), véritable somme cinématographique des idées les plus généreuses de la génération qui s'opposa à la guerre. Cette « œuvre de renaissance » marquait cependant une coupure dans le discours politique et prônait l'investissement de l'énergie militante dans le courant de la vie quotidienne tellement perturbée par la guerre.

HOLLYWOOD entre-temps, après avoir été, un instant, tenté par la production de films bellicistes (seuls furent réalisés, en 1968, *Commando au Vietnam*, de M. Thompson, et le célèbre *Bérets Verts*, de John Wayne — deux échecs financiers fracassants), vira de bord et autorisa la réalisation d'un nombre considérable de films pacifistes.

Dès la fin du conflit, cependant (la télévision s'étant tue), des réalisateurs entreprirent une longue réflexion filmée sur le « choc » du Vietnam. Henry Jaglom, en 1976, montra dans *Tracks* un officier (Dennis Hopper) chargé de convoyer le cercueil d'un héros mort au Vietnam pour le remettre à sa famille ; il traversait ainsi, en train, les Etats-Unis d'ouest en est et vérifiait, dans une sorte de voyage au bout de l'indifférence, que son collègue, comme tant d'autres, était bien mort pour rien.

D'autres films abordèrent le difficile *problème de la réinsertion des anciens* combattants dans la vie civile ; ainsi Travis, le chauffeur de *Taxi Driver* (de M. Scorsese), souffre, à la suite de blessures reçues au Vietnam, d'insomnie chronique et ne sait s'adapter à une ville hyperviolente (New-York) qu'avec les armes et les méthodes super-agressives qu'on lui enseigna à la guerre. Les deux délinquants de *Un après-midi de chien* (de S. Lumet) reviennent aussi du Vietnam et appliquent pour cambrioler une banque ce qu'ils apprirent dans les commandos de la jungle. Nick Nolte, dans *les Soldats de l'enfer* (1977, de K. Reisz) est un ancien hippie (ce film pourrait être la suite du *Hair* de Milos Forman) devenu convoyeur de drogue à son retour du Vietnam et totalement égaré dans un monde dont il ne possède plus les codes, exceptés ceux paradoxalement, de la violence. Quant à l'ancien combattant de *Wise Blood* (de John Huston, 1979), il lavera son amertume en se mêlant frénétiquement à la foule de faux-prophètes et de prêcheurs charlatans qui battent les campagnes du Sud (en l'occurrence, la Géorgie de M. Carter).

Seul, récemment, Ted Post dans *le Merdier* négligea les leçons sociologiques et n'utilisa le Vietnam (il s'agissait de la « guerre française ») que comme cadre aventurier pour des héros magnifiques mais fourvoyés.

Avec *Coming Home (Retour)* nous passons à un autre registre plus grave, plus profond ; ce film est, en quelque sorte, le reflet officiel de la mauvaise conscience américaine, réalisé par ceux-là mêmes qui s'opposèrent à la guerre en son temps (rappelons que le metteur en scène, Hal Ashby, fut un vigoureux militant pacifiste et participa à la création du mouvement hippie ; quant à Jane Fonda, elle milita toujours contre la guerre, visita le Vietnam, rencontra Ho Chi Minh, fit des discours à Radio-Hanoï contre l'armée américaine et réalisa avec son mari — le militant pacifiste Tom Hayden — et Haskell Wexler un documentaire militant, *Introduction to the Ennemy* (1973), de grande valeur pathétique. Quoique *Retour* soit conçu dans la meilleure intention de montrer les désastres (physiques, psychologiques) causés par la guerre, il faut cependant considérer que son pacifisme est plus affectif que politique. En effet, le film maintient une confusion, notamment au début, entre la violence de la guerre et les carences d'un hôpital militaire, car lorsque ces dernières sont surmontées, curieusement, John Voight retrouve une vitalité et une autonomie stupéfiantes. Dans ce sens, le film fonctionne comme une magnifique compensation symbolique pour tous les mutilés de guerre qui pourront constater, s'ils le voient, qu'avoir perdu l'usage des jambes n'empêche pas de séduire Jane Fonda, et non seulement la séduire mais encore la rendre sexuellement heureuse, ce que ne parvient pas à faire son mari (valide, officier et patriotard) ; Voight, malgré son handicap, joue au basket-ball, conduit des voitures de courses, manifeste... et prouve que le sens véritable du film n'est pas de critiquer la guerre du Vietnam (l'impasse sur les victimes vietnamiennes, négligées, est inacceptable), mais de réaffirmer une fois encore que la principale qualité américaine est la volonté de vaincre, de vaincre l'inertie de son propre corps s'il le faut ; par contre, le mari, *ce lâche* qui se tira *une balle dans la jambe pour sortir du* Vietnam, la fiction ne le ménage pas : trompé, méprisé, il est acculé au suicide... *Quant à la femme, rarement aura-t-elle été* — comble du paradoxe pour un film qui se voulait progressiste, — à tel point le stéréotype du « repos du guerrier ».

Selon Michael Cimino, auteur de *Deer Hunter (Voyage au bout de l'enfer)*, la guerre fut une sorte de fatalité politique, décidée par des instances trop éloignées des citoyens, et que ceux-ci durent accepter avec sportivité parce qu'il faut « jouer le jeu ». Ses personnages (des *ouvriers sidérurgistes*) ne questionnent jamais leurs actes et sont incapables de verbaliser une expérience ou un sentiment. Curieux zombis politiques sur lesquels s'abat la guerre et ses horreurs et dont ils se défendent au moyen des instincts virils les plus ancestraux. La leçon politique est brève (et, en un certain sens, secondaire) : la sauvagerie des communistes justifia l'entrée en guerre des Etats-Unis, la corruption et l'incurie des Sud-Vietnamiens justifièrent le repli américain. Quoi qu'ils fassent, les Etats-Unis ont raison ; aux citoyens de s'adapter...

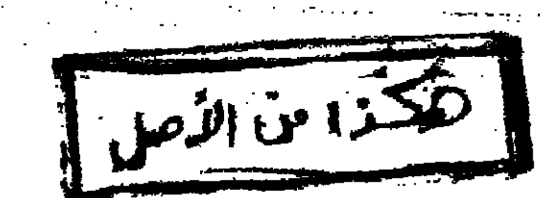
AVEC *Apocalypse Now*, Francis Ford Coppola donne à la guerre du Vietnam son Requiem Barbare et témoigne *en même temps de la chute grandiose* de l'empire américain ; la violence suprême comme ultime forme de la décadence, *l'enfer élargi aux dimensions* d'une Apocalypse qui balaie les « valeurs héroïques » sur lesquelles s'était édifiée la puissance américaine, et fait place nette pour un nouveau pacifisme. Film millénariste. *Apocalypse Now* contient tous les autres et donc toutes leurs ambiguïtés dont la moindre n'est pas d'encourager, sous la houlette américaine, à un nouveau franciscanisme, à un nouvel apostolat. Quand l'idéologie officielle des Etats-Unis se veut actuellement celle des « droits humains », cette concordance ne manque certainement pas de significations...

I. R.

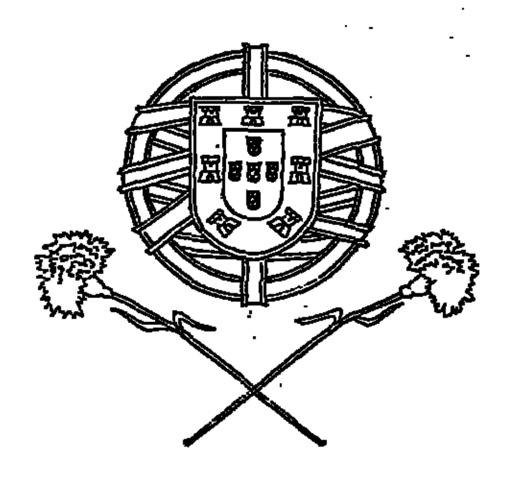
(1) Cf. *le Monde diplomatique* de mars 1973.

(2) Cf. *le Monde diplomatique* de juillet 1974.

(3) Déjà auteurs, avec N. Fruchner, de *People's War* (1969).



LE PORTUGAL aux portes de l'Europe



Le Portugal est un cas bien particulier. Les Portugais, souvent encore méconnus malgré la fulgurance et les éclats de leur révolution d'avril 1974, sont parmi les plus cultivés et les plus raffinés des peuples européens. Lisbonne est un joyau au flanc de la péninsule Ibérique, et l'intelligentsia portugaise a toujours entretenu les rapports les plus étroits avec Londres et Paris. Mais, à la différence de leurs faux cousins espagnols, les Portugais pratiquent la modestie, la mesure, le désenchantement et la discrétion. Ils sont plus volontiers tournés vers la mélancolie atlantique que vers la brutale affirmation castillane. Leur goût pour l'introspection et la saudade, la tristesse sans cause bien définie, les a desservis auprès de leurs plus proches voisins.

La longue nuit salazariste n'a rien arrangé. Hostile par principe aux vents venus de l'étranger, rebelle à toute novation et à toute influence nécessairement pernicieuse apportée de l'extérieur, le régime du Dr Salazar n'a pas seulement imposé sa marque étroitement nationaliste pendant un demi-siècle. Il a littéralement fermé les portes du pays et érigé des murailles solides de silence et de repliement sur soi-même. Condamnés à la méditation sur les vertus de la petite patrie préservée, les Portugais ont été conviés à s'exalter au souvenir des grands navigateurs et à la formation d'une nouvelle société multiraciale en Afrique en un temps où l'Europe liquidait les derniers vestiges de ses colonies.

Autre différence avec l'Espagne : la politique de libéralisation économique décrétée dès 1958 par les ministres de Franco a facilité le spectaculaire boom et la modernisation d'une société dynamique. Jusqu'en avril 1974 — et les conséquences en sont encore sensibles — le Portugal des affaires et de la finance a vécu frileusement protégé par des règles protectionnistes, confortables mais lénifiantes. Le commerce avec les territoires d'outre-mer, certes profitable mais relativement modeste compte tenu des possibilités réelles, a permis aux Portugais de croire au mouvement alors qu'ils s'enferraient davantage dans une situation bloquée dont ils ne cessent aujourd'hui de dénoncer les inconvénients. Un certain « courant européen » s'est certes développé dans les dernières années du gouvernement Caetano, successeur mal à l'aise de Salazar. Un secteur financier et économique non directement lié au marché « colonial » a, dès cette époque, tenté de préparer les conditions d'une reconversion européenne. Avec des résultats modestes.

Dans un premier temps, parant naturellement au plus pressé, les militaires d'avril 1974 ont attaqué le dossier « décolonisation » qui impliquait la chute du régime hérité de Salazar et une démocratisation des institutions. Stupéfaits, au retour d'Afrique, de découvrir une nation dont les traits de sous-développement étaient évidents, ils ont rêvé aussi d'être les premiers parmi les plus humbles puisqu'il leur semblait dérisoire d'accéder aussitôt et de plein droit à la table de l'Europe. Africains, tiers-mondistes si l'on veut, atlantiques sûrement, ils n'ont cependant jamais renoncé à l'évidente vocation européenne du Portugal. Il n'y a jamais eu de ce point de vue antagonisme entre militaires « européens » et « africains » mais parallélisme. Après une période — celle essentiellement des gouvernements dirigés par M. Mario Soares — qui a donné l'impression que Lisbonne mettait exclusivement l'accent sur la Communauté européenne, c'est bien à cette ligne plus complexe, plus complète qui correspond à « toutes » les vocations portugaises, que revient l'actuel chef de l'Etat, le général Eanes.

Paradoxalement, la candidature du Portugal au Marché commun suscite bien plus d'inquiétudes et d'interrogations à l'intérieur même du petit Portugal que dans les rangs de ses futurs partenaires. Interrogations et craintes des industriels mal accoutumés aux risques d'une concurrence réelle, des petites et moyennes entreprises, très nombreuses, qui appréhendent à juste titre le choc européen, des syndicats redoutant une extension d'un chômage déjà préoccupant. Inquiétudes qui se reflètent dans les formations politiques, même chez celles qui affichent un optimisme de façade. Craintes, enfin, chez les défenseurs d'une réforme agraire qui a commencé de bouleverser les structures archaïques de l'Alentejo et qui est aujourd'hui au centre brûlant de toute la problématique portugaise alors que le pays est aux portes de l'Europe.

MARCEL NIEDERGANG.

« La concurrence va jouer un rôle déterminant dans la transformation de nos structures »

nous déclare **M. ALVARO BARRETO,** ministre de l'industrie.

« Parmi les grands projets industriels portugais, celui de Sines est sans doute le plus polémique. Quels étaient les objectifs nationaux de ce projet ? Comment pourra-t-il évoluer ?

— Le projet de Sines date de 1969. On voulait, au début, créer dans cette région un grand complexe industriel lié au pétrole. Sines, pensait-on à l'époque, avait d'autre part toutes les conditions pour devenir une sorte de gigantesque entrepôt reliant l'Europe à des régions très éloignées comme le Proche-Orient et le Pacifique. Nous avons actuellement à Sines une raffinerie avec une production de 10 millions de tonnes par an, un complexe pétrochimique dont la capacité annuelle monte à 300 000 tonnes d'éthylène, une entreprise de polymère d'éthylène avec participation de capital étranger, notamment des Charbonnages de France, et une usine destinée à la construction de wagons. Un effort considérable a été fait pour équiper la région en infrastructures adéquates. Et, bien sûr, il y a le port de grande dimension. Au total, les investissements déjà réalisés représentent environ 2 milliards de dollars.

» La crise du pétrole et les hausses successives du prix de cette matière première, surtout depuis le mois d'octobre 1974, ont créé de grands obstacles à la conclusion du projet. Mais Sines existe. C'est un fait. Il faut donc essayer d'en tirer le maximum de profits.

» En accord avec la politique de diversification des matières premières énergétiques, nous allons installer à Sines une centrale thermique à charbon constituée par quatre groupes de 250 mégawatts. Le plan sidérurgique national, récemment approuvé par le conseil des ministres et prévoyant l'augmentation de la production annuelle d'acier de 500 000 à 1 million et demi de tonnes, donnera à Sines de nouvelles possibilités de développement. Nous pensons y installer aussi une métallurgie de pyrite, à partir de l'exploitation des gisements situés dans l'Alentejo. Enfin, des contacts en cours avec certaines entreprises étrangères pourront aboutir à l'utilisation de la capacité totale de la raffinerie. Pour le moment, celle-ci ne fonctionne qu'à 50 % et uniquement pour le marché national.

» Sines représente incontestablement une charge très lourde pour l'économie nationale. Mais nous ne pouvons plus revenir en arrière...

— Un autre grand projet entrepris sous l'ancien régime suscite, paraît-il, des réserves. C'est le cas du barrage d'Alqueva dont les travaux de construction ont été interrompus par le gouvernement. Certains contestent cette décision, disant que le barrage conçu pour irriguer 150 000 hectares de terre en Alentejo contribuerait décisivement à la modernisation des structures agricoles de la région.

— Les études effectuées démontrent que la rentabilité du projet est assez douteuse. Cela devient très grave si l'on tient compte de la situation économique et financière du pays. Rien n'est encore décidé pour Alqueva, où les sommes investies approchent les 50 millions de dollars. Mais plusieurs experts, consultés à ce sujet, considèrent que l'adoption d'un programme moins ambitieux de construction de petits barrages donnerait des résultats nettement plus positifs.

— Le secteur de la construction et de la réparation navales connaît aussi des difficultés ?

— C'est normal. La Lisnave est le plus grand chantier de réparation navale du monde. Avec l'autre chantier portugais de Setenave, situé à quelques dizaines de kilomètres de distance, ils réparent ensemble 10 % de la flotte mondiale des pétroliers. La crise est internationale : au cours des dernières années, la Lisnave n'a jamais manqué de travail. Et pourtant, les comptes d'exploitation du chantier ont présenté des résultats négatifs. Pourquoi ? Parce que la surcharge mondiale dans ce secteur nous oblige à pratiquer des prix trop bas.

» Dans le domaine de la construction navale, la crise est encore plus grave, la capacité mondiale installée dépassant de 300 % les besoins.

» Mais nous ne sommes pas pessimistes à cet égard. En effet, la marine marchande portugaise demande à être rééquipée d'urgence. D'autre part, les pays du Marché commun souhaitent réduire de 50 % leur capacité installée au cours des prochaines années.

» L'industrie de la construction navale exige une main-d'œuvre relativement qualifiée mais pas très chère, ce qui n'est pas conforme aux caractéristiques des régions qui sont économiquement plus développées, surtout celles du nord de l'Europe. Or, le Portugal est, à ce sujet, dans une situation privilégiée. Avec la dévaluation de l'escudo, le coût de la main-d'œuvre n'a augmenté que de 10 % pour l'ensemble des cinq dernières années. D'autre part, et contrairement à ce qu'on pourrait penser, surtout en lisant la presse internationale, le climat social est loin d'être agité. Un exemple : à la Lisnave, il n'y a eu que trois jours d'arrêt de travail depuis 1974.

(Lire la suite page 25.)

Lire pages 23 à 28 :

(PUBLICITE)

LE PORTUGAL dans le Marché commun

Les relations avec les Communautés européennes

> *« L'option européenne que nous avons faite repose sur des raisons d'ordre politique, économique, commercial et financier. Mais elle découle également de motifs humains se traduisant par l'adhésion aux idéaux qui inspirent le traité de Rome, et qui sont inséparables de la présence de plus d'un million de Portugais dans les Etats membres de la C.E.E. Le peuple portugais est fermement résolu à participer à la construction d'une Europe forte et démocratique, fidèle à sa vocation universaliste et aux valeurs du dialogue et de la solidarité internationale, et décidée à apporter sa contribution au développement de la paix et de la justice entre les peuples. »*
>
> **RAMALHO EANES,**
> président de la République portugaise.
>
> *(Déclaration prononcée à l'occasion de sa visite au Parlement européen.)*

1. Les relations entre le Portugal et les Communautés européennes se basent actuellement sur les accords passés, le 22 juillet 1972, entre le Portugal et la C.E.E., la CECA et leurs Etats membres respectifs.

Ces accords sont essentiellement de nature commerciale et tendent vers la création, à terme, d'une zone de libre-échange, pour les produits industriels, entre le Portugal et les Communautés.

La signature, le 20 septembre 1976, d'un protocole additionnel à l'accord de 1972, a permis d'introduire des améliorations aux préférences tarifaires accordées aux exportations portugaises sur le marché de la C.E.E. et d'étendre l'action de cet accord à la coopération industrielle et technique et au domaine social, par l'octroi, dans ce dernier cas, aux émigrants portugais travaillant dans les pays de la Communauté d'un régime caractérisé par l'absence de toute discrimination fondé sur la nationalité en ce qui concerne soit les conditions de travail et de rémunération, soit les prestations de la sécurité sociale.

Par un protocole financier, signé à la même date, la Communauté s'est engagée à mettre à la disposition du Portugal, pour une période de cinq ans, 200 millions d'unités de compte destinées à financer des projets d'investissements. Ce crédit faisait suite à l'aide financière d'urgence accordée par la C.E.E. au Portugal en 1975 et qui a atteint 150 millions d'unités de compte.

2. Les accords de 1972 ont déjà permis d'atteindre un niveau très appréciable de désarmement douanier dans le secteur des produits industriels. On peut affirmer que, en 1980, le Portugal aura éliminé presque totalement les restrictions quantitatives et les droits douaniers qui affectent environ 82 % de ses importations industrielles en *provenance du Marché commun. En ce qui concerne les importations* non encore totalement libérées, la protection se limitera, à partir de l'année prochaine, à des droits résiduels peu élevés, dont les plus importants affecteront seulement 5 % des produits industriels en provenance des pays de la C.E.E.

3. Au début de l'année en cours, les autorités portugaises et communautaires ont engagé des conversations exploratoires, portant sur l'examen des résultats de l'application de l'accord de 1972 — conclu à un moment où la conjoncture internationale et la situation interne portugaise étaient fort différentes de ce qu'elles sont actuellement — et visant à l'amélioration de certaines des dispositions de cet accord, de manière à permettre un meilleur équilibre des relations commerciales entre le Portugal et les Communautés et le renforcement *de l'aide accordée par ces dernières au développement industriel* et agricole portugais.

4. Membre de l'Association européenne de libre-échange depuis la création de celle-ci en 1960, le Portugal est également parvenu *à un stade avancé de désarmement douanier au sein de cette organisation*, avec laquelle il a *étudié* et mis en œuvre des mesures *parallèles* à celles qui avaient été adoptées par la C.E.E. et visant également à garantir à l'économie portugaise une protection adéquate pour lui permettre de surmonter ses difficultés.

DANS LA VOIE DE L'ADHESION

5. La chute du système politique en vigueur au Portugal jusqu'au 25 avril 1974 et l'institutionnalisation de la démocratie portu*gaise qui en est résultée ont éliminé les obstacles de nature politique* qui s'opposaient, dans le passé, à l'approfondissement du processus d'intégration du Portugal dans l'Europe communautaire.

6. C'est pourquoi, le 28 mars 1977, et à la suite d'une visite *de son premier ministre aux capitales européennes, le gouvernement* portugais a présenté formellement aux Communautés la demande d'adhésion du Portugal à la C.E.E., à la CECA et à la C.E.E.A. comme membre de plein droit.

Dans son avis sur la demande portugaise, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de l'adhésion et a souligné que, la démocratisation du Portugal étant désormais un fait acquis, la marginalisation de ce pays par rapport au processus d'intégration européenne entraînerait des implications politiques graves pour le pays candidat et irait à l'encontre du renforcement de l'idéal européen. La Commission reconnaît également que les effets économiques de l'adhésion du Portugal seront limités, à l'échelle des Communautés, en vertu du poids relatif de son économie, et devraient se traduire essen*tiellement par une accentuation sensible de l'hétérogénéité des* Communautés, du fait de l'existence d'importantes inégalités de développement.

La Commission a donc estimé nécessaire de pallier certaines *carences de l'économie portugaise. A cette fin, la Communauté devra* s'engager à appuyer les efforts de restructuration économique entrepris par le Portugal, en finançant, notamment, le processus de développement correspondant et en s'abstenant d'appliquer certaines mesures de restriction aux importations et plus spécialement celles qui touchent des produits considérés d'importance majeure pour la relance de l'économie portugaise et pour le rééquilibre de sa balance des paiements.

7. Le conseil des ministres de la C.E.E. s'étant également prononcé, *le 6 juin 1978, en faveur de l'admission du Portugal au* sein des Communuatés, l'ouverture solennelle des négociations en vue de l'adhésion a pu être célébrée à Luxembourg le 17 octobre suivant.

Des réunions postérieures, qui se sont tenues à niveau de suppléants des ministres, ont permis d'aborder les dossiers concernant l'union douanière et la libre circulation des marchandises dans le secteur industriel, les relations extérieures des Communautés et *l'adhésion du Portugal aux traités qui ont institué la CECA et* l'Euratom.

L'ADHESION, FACTEUR D'HARMONISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

8. Sur le plan politique, la pleine intégration du Portugal constitue un renforcement et une consolidation du système démocratique implanté dans ce pays après le 25 avril 1974. Mais elle permettra également aux pays membres, à travers les mécanismes prévus dans les traités, d'apporter une aide importante — financière notamment — à l'indispensable effort de restructuration de l'appareil productif portugais, contribuant ainsi à la progressive reconstruction économique et financière du pays et, par conséquence, à l'atténuation *des inégalités de développement signalées par la Commission européenne elle-même.*

L'appui communautaire devra, d'ailleurs, commencer à être fourni au cours des négociations par le lancement d' « actions *communes » entre la C.E.E. et le Portugal dans divers domaines,* actions visant essentiellement à préparer l'économie portugaise aux conditions nouvelles qui résulteront du processus d'adhésion.

9. L'adaptation des structures économiques portugaises à la *situation créée par l'intégration dans les Communautés ne devra* toutefois pas être entendue dans le sens d'une subalternisation, ou d'un renoncement forcé aux objectifs qui orientent le développement économique portugais, ni dans le sens de la création de zones de conflits ou de tensions avec certains secteurs productifs communautaires.

Au contraire, le gouvernement portugais a l'intention d'harmoniser le modèle économique national, défini en fonction des intérêts sociaux et politiques du pays, avec les caractéristiques qui prévalent dans l'espace économique plus vaste dans lequel le Portugal va s'insérer.

En ce qui concerne concrètement le secteur industriel, où il n'existe pas une politique globale commune à l'ensemble de la C.E.E., le Portugal maintiendra les principes définis pour l'actuelle conjoncture portugaise, basés fondamentalement sur le lancement de projets de travail intensifs, sans préjudice de la recherche, dans une perspective de division internationale du travail et d'équilibre des échanges commerciaux avec les Communautés, d'une articulation de l'application de ces principes avec les actions entreprises par la C.E.E. dans des secteurs déterminés et plus particulièrement dans les secteurs en crise.

Dans le secteur agricole, et indépendamment du processus d'adhésion, un grand effort de restructuration s'impose et sera développé par le gouvernement portugais afin d'augmenter l'autosuffisance du pays en produits alimentaires et de réduire en conséquence les pressions exercées par ce type d'importations sur la balance commerciale portugaise. Dans la mesure du possible, cet effort sera orienté dans le sens de la recherche d'une complémentarité entre la production agricole portugaise et celle de la Communauté, dans tous les secteurs où cette complémentarité sera compatible avec les conditions naturelles et économiques du Portugal. L'aide financière communautaire, rendue possible par la force des mécanismes créés dans le cadre de la politique agricole commune, constituera certainement un facteur important dans ce domaine.

10. Le secteur de la main-d'œuvre mérite également de faire l'objet de quelques brèves considérations, en raison des craintes qui se sont exprimées de voir l'adhésion portugaise susciter des situations de friction. Le fait que le Portugal soit un pays traditionnellement exportateur de main-d'œuvre a parfois conduit à considérer que son intégration pleine à la C.E.E. provoquerait une intensification de l'émigration portugaise à destination de l'Europe, avec les effets négatifs conséquents pour le Portugal aussi bien que pour les pays d'accueil.

Il convient toutefois de ne pas oublier que le flux massif de travailleurs portugais à destination des pays d'Europe, qui s'est produit avant le 25 avril 1974 et qui est cité en appui de ces prévisions, obéissait à une conjoncture politique et économique *radicalement différente de celle que le Portugal connaît aujourd'hui* et qui se caractérisait, d'une part, par l'existence, dans le pays, de conditions sociales et politiques incitant à l'émigration et, d'autre part, par la large ouverture des pays d'accueil à la main-d'œuvre étrangère.

Les circonstances actuelles permettent de penser que l'adhésion du Portugal aux Communautés, en élargissant au territoire portugais la libre circulation des capitaux, des marchandises et des services et le libre droit d'établissement, donnera au contraire aux travailleurs portugais, bien connus pour leurs qualités professionnelles et morales, l'occasion d'apporter leur contribution au développement économique de l'Europe, sans courir le risque de créer d'éventuelles conditions de rupture sur les marchés nationaux de l'emploi. La libre circu*lation des facteurs de production permettra, en effet, la substitution* partielle de l'émigration de la main-d'œuvre portugaise par l'installation directe, au Portugal, d'unités industrielles des pays de la Communauté. Ces dernières contribueraient à la fois à l'absorption des effectifs excédentaires, sans le corollaire des perturbations sociales toujours liées au phénomène migratoire, et à une meilleure distribution géographique des pôles de développement de l'industrie communautaire. On ne saurait nier les avantages que de telles perspectives offrent aux pays qui constituent actuellement la Com*munauté aussi bien qu'à l'économie portugaise, qui pourrait ainsi* bénéficier d'un facteur supplémentaire de dynamisation et d'appui technologique.

SECRETARIADO PARA A INTEGRAÇAO EUROPEIA
DIRECÇAO-GERAL DA INFORMAÇAO.

INDICATEURS GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

— Superficie (en km2) : 91 632.
dont :
Continent : 88 500.
Régions autonomes des *Açores et de Madère* : 3 132.

— Population (en milliers) : 9 773 (en 1977).
Continent : 9 246.
Régions autonomes des Açores et de Madère : 527.

— Population active (en milliers) : 3 733 (en 1978).
Dans l'agriculture (%) : 31,8.
Dans l'industrie (%) : 26,3.
Dans le bâtiment (%) : 8,0.
Dans le commerce et le tourisme (%) : 11,7.
Dans le reste du secteur tertiaire (%) : 22,2.

INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE (1977)

— Consommation d'énergie « per capita » (KWH) : 1 132.
— Nombre de téléphones par 1 000 habitants : 127.
— Nombre d'automobiles par 1 000 habitants : 94.
— *Nombre d'appareils de T.V.* par 1 000 habitants : 123.
— Nombre de Telex installés : 3 903.

INDICATEURS SOCIO-CULTURELS (EN 1977)

— ENSEIGNEMENT.
— Nombre d'élèves inscrits par degré d'enseignement :
• Maternel : 62 000 (3,4 %).
• Primaire : 1 208 000 (65,4 %).
• Secondaire : 470 000 (25,4 %).
• Supérieur : 86 000 (4,8 %).
• Total : 1 848 000 (100 %).
— Nombre d'élèves/professeur (selon le degré d'enseignement) :
• Maternel : 21,4.
• *Primaire : 19,3.*
• Secondaire : 15,4.
• Supérieur : 11,9.

— SANTE.
— *Pourcentage* du budget de l'Etat attribué au secteur de la santé publique en 1978 : 10,5 %.
— Nombre total d'établissements *hospitaliers* : 3 110.
• Dont ceux disposant d'installations pour le traitement en internat : 495.
— Nombre de lits d'hôpitaux par 1 000 habitants : 5,3.
— Nombre d'habitants par médecin : 705.

— TOURISME.
Capacité d'accueil :
— Nombre de lits :
Continent : 87 519.
Açores : 1 552.
Madère : 10 835.
— Taux d'utilisation/lit (%) dans le secteur hôtelier :
Continent : 60,3.
Açores : 40,3.
Madère : 60,4.

INDICATEURS ECONOMIQUES

— COMPTES NATIONAUX (pour le continent en 1978).

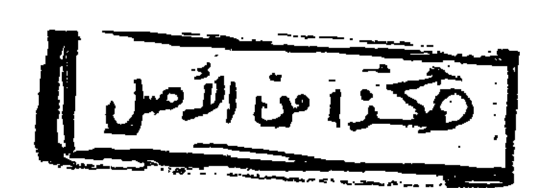
— PIB *c.f.* (à prix courants et en millions de dollars) : 16 282.
Origine du *PIB* c.f. par secteurs d'activité (1977) :
Agriculture, sylviculture et pêche : 13,7 %.
Industries extractives et manufacturières : 35,6 %.
Secteur tertiaire : 50,7 %.

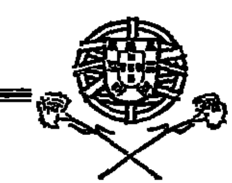
— PIB c.f. « per capita » (à prix courants et en dollars) : 1 769.
Revenu disponible « per capita » (en dollars) : 1 731.
Contribution de la rémunération du travail pour *la formation* du revenu national (%) : 56,4.
Rapport entre l'investissement brut et la dépense intérieure :
• A prix constants de 1963 (%) : 16,9.
• A prix courants (%) : 20,0.

— BALANCE DES PAIEMENTS (soldes en millions de dollars et en 1978).
• Balance des transactions courantes : — 776.
Balance commerciale : — 2 315.
Invisibles courants : + 1 539.
• Balance des capitaux à moyen et long termes : 758.
• Balance de base (1. + 2.) : — 18.
• Opérations en capitaux à court terme, erreurs et omissions : 175.
• Balance des opérations non monétaires (3 + 4) : 157.

— INDICES DES PRIX AU CONSOMMATEUR.
Indice moyen (logement exclu) pour le continent : 1976 : 100 ; 1977 : 127,3 ; 1978 : 155,4.

— COMMERCE EXTERIEUR (en 1977).
— Valeur totale (en millions de dollars) :
• Importations (c.i.f.) : 4 340.
• Exportations (f.o.b.) : 1 768.
— Distribution géographique (%) des importations :
• O.C.D.E. : 72,7.
• C.E.E. : 43,5.
• EFTA : 8,4.
• U.S.A. : 10,2.
• Pays d'économie planifiée : 3,4.
• Pays de l'ancienne zone de l'escudo : 3,5.
— Distribution géographique (%) des exportations :
• O.C.D.E. : 79,0.
• C.E.E. : 51,7.
• EFTA : 15,1.
• *U.S.A. : 6,7.*
• Pays d'économie planifiée : 4,0.
• Pays de l'ancienne zone de l'escudo : 7,3.





Une diplomatie inspirée par le chef de l'État

Par JOSE REBELO

LE Portugal a connu, depuis la révolution du 25 avril 1974, cinq périodes bien distinctes en politique étrangère. Il s'agissait tout d'abord de rompre l'isolement dans lequel le régime salazariste avait plongé le pays. Profitant de ses contacts internationaux, M. Soares, ministre des affaires étrangères des trois premiers gouvernements provisoires, s'est acquitté de cette mission. Il fallait, parallèlement, réaliser un des objectifs du Programme du mouvement des forces armées : la décolonisation. La tâche a été partagée entre le secrétaire général du parti socialiste et le lieutenant-colonel Melo Antunes, ministre d'Etat sans portefeuille, du 14 juillet 1974 au 26 mars 1975.

La deuxième période s'est développée à la suite de la tentative du coup d'Etat militaire de droite, le 11 mars 1975. Le régime s'est radicalisé. Les voyages du premier ministre, le général Vasco Gonçalves, à Bruxelles, pour participer à la réunion « au sommet » de l'OTAN, et du président de la République, le général Costa Gomes, en France, se sont soldés par des échecs.

La victoire des militaires modérés, le 25 novembre 1975, a marqué le début de la troisième période de la diplomatie portugaise, celle du non-alignement, dont les objectifs ont été fixés par le lieutenant-colonel Melo Antunes, à l'époque ministre des affaires étrangères. Le Portugal s'ouvrait à l'Europe sans s'y intégrer complètement. Refusant l'hégémonie des deux superpuissances, il cherchait une solution dans le renforcement de ses liens avec les pays du bassin méditerranéen.

Les élections législatives d'avril 1976 ont amené au pouvoir le premier gouvernement constitutionnel dirigé par M. Soares. La stratégie du non-alignement, qualifiée par ses détracteurs de « tiers-mondiste », a été remplacée par une politique presque exclusivement tournée vers l'Europe et vers les Etats-Unis, sous l'œil bienveillant de l'Internationale socialiste. Dans cette nouvelle période, le pays s'efforce politiquement d'entrer dans la C.E.E. Economiquement, il cherche des appuis auprès de l'Allemagne de l'Ouest et des Etats-Unis, qui se concrétiseront, en mai 1978, par l'accord signé avec le Fonds monétaire international.

Progressivement, le centre de décision en matière de politique étrangère s'est déplacé du gouvernement vers la présidence de la République. Ce qui a provoqué, de la part de l'exécutif, une attitude d'abord d'hostilité puis de compréhension et, enfin, de soumission. Il est vrai que, pendant ce temps, le gouvernement socialiste avait cédé sa place à une coalition P.S.-C.D.S., celle-ci ayant été suivie, à partir de l'été 1978, de deux cabinets ministériels coupés des partis et bénéficiant exclusivement de la confiance présidentielle.

Aujourd'hui, les grandes lignes de la diplomatie portugaise sont déterminées au palais présidentiel de Belem.

Signe évident d'un *présidentialisme déguisé ?* Telle est l'interprétation de certains partis politiques, comme le P.S. qui, à titre d'exemple, invoque l'influence exercée par le général Eanes dans les mutations actuellement en cours au niveau du corps diplomatique. En mars dernier, M. Henrique Granadeiro quittait la direction de la maison civile de la présidence de la République pour devenir ambassadeur de l'O.C.D.E. à Paris. Personnalité ayant la confiance du général Eanes, il aurait été chargé, dit-on, de certaines missions à caractère non officiel auprès du gouvernement français. Un mois après cette nomination, l'ambassadeur du Portugal à Paris, *M. Coimbra Martins, était* destitué de ses fonctions. D'autre part, M. Hernani Lopes, dissident du parti social-démocrate (P.S.-D.) et l'un des « présidentialistes » les plus réputés, est nommé ambassadeur à Bruxelles au moment précis où le Portugal aborde l'étape décisive des négociations en vue de son adhésion au Marché commun. Un autre « présidentialiste », celui-ci dissident du P.S., M. Rego, s'apprêterait à laisser son poste d'ambassadeur à Madrid pour exercer des fonctions plus importantes.

Dans l'entourage du président de la République, on nie toute *intention de contrôler* la représentation diplomatique du Portugal à l'étranger. La destitution *de M. Martins, par exemple*, aurait été décidée, assure-t-on, bien avant le départ à Paris de M. Granadeiro. Le chef de l'Etat portugais n'aurait pas apprécié le comportement, dans la capitale française, de l'ancien ambassadeur qui se serait servi de son ambassade pour y tenir des réunions du P.S. D'ailleurs, les mauvaises relations entre les deux personnalités ne seraient pas récentes : ayant précédé, selon l'usage, de quelques jours l'arrivée à Lisbonne, au mois de juillet dernier, du président Giscard d'Estaing, M. Martins s'est abstenu de se présenter à la présidence de la République. Cette « gaffe » a été remarquée par le général Eanes qui, en privé, n'a pas manqué de la commenter.

Trois axes

SCHEMATIQUEMENT, la période « eaniste » de la diplomatie portugaise s'oriente selon trois axes : l'affirmation du Portugal comme un pays européen fidèle à ses engagements auprès de l'OTAN ; sa vocation africaine ; le rapprochement entre les communautés portugaises éparpillées dans le monde.

Présidant la réunion du conseil de l'Atlantique nord, qui s'est tenue à Londres en mai 1977, ou bien s'entretenant avec le chancelier Schmidt lors de son voyage officiel en République fédérale d'Allemagne, en décembre de la même année, le président de la République portugaise a clairement explicité sa pensée en matière européenne : « *Le prix que l'Europe plus développée devra payer pour l'intégration, non seulement militaire et politique, mais aussi économique et sociale des pays ayant moins de ressources*, a-t-il précisé, *sera toujours inférieur aux dépenses qu'elle aurait à supporter en cas de détérioration de la démocratie sur son flanc sud.* » Cette même idée a été développée un an après à Washington, pendant la réunion « au sommet » des pays membres de l'OTAN, où le général Eanes a énoncé quelques-uns des risques qui, d'après lui, menacent l'équilibre de l'Europe : l' « *asphyxie économique* » et l' « *épuisement psychologique* ».

Touché par une crise inquiétante, réduit aux dimensions modestes d'un pays de 89 000 kilomètres carrés, *entouré d'un côté* par la mer et de l'autre par la toute-puissante Espagne, le Portugal est-il en mesure de se faire écouter ? « *Oui, sur le plan moral* », affirme-t-on péremptoirement à la présidence de la République, où l'on s'emploie *également à souligner* « *la totale identification du Portugal avec les accords d'Helsinki* ». Le général Eanes souhaite participer activement à la prochaine conférence *sur* la coopération et la sécurité en Europe, qui doit avoir lieu à Madrid en octobre 1980. En attendant, il a déjà exposé ses points de vue à ce sujet, notamment lors de sa rencontre à Lisbonne avec le maréchal Tito, en octobre 1978, et pendant son voyage, au mois de mars dernier, dans trois pays de l'Europe de l'Est : la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie.

Dissiper les séquelles du colonialisme

LES Portugais estiment, d'autre part, que leur influence en Europe dépendra aussi des liens qu'ils pourront garder avec leurs anciennes colonies. Très attaché à l'Afrique, où il a passé une partie de sa vie, le général Eanes aurait peut-être préféré un processus de décolonisation différent. Pragmatique, il accepte pourtant les choses telles qu'elles sont. Il sait que le temps de la domination militaire est révolu. Il sait que son pays n'a pas les moyens d'imposer une politique néo-colonialiste.

La présence du Portugal en Afrique passe donc, selon lui, par un renforcement des contacts avec les actuels dirigeants africains, encore sensibles aux valeurs de la culture portugaise. Dissiper le plus vite possible les séquelles du colonialisme : tel est l'une des préoccupations majeures du chef de l'Etat. En janvier 1978, le président du Conseil d'Etat de la République de la Guinée-Bissau, M. Luis Cabral, visitait le Portugal. Cinq mois après, le général Eanes rencontrait en Bissau le président angolais, M. Neto. Au début de cette année le président de la République du Cap-Vert, M. Aristides Pereira, se rendait aussi à Lisbonne.

Les contentieux avec la Guinée et le Cap-Vert ont été rapidement réglés alors que les négociations avec le gouvernement angolais commenceront très prochainement. Entre-temps, le climat d'entente qui règne entre les présidents des deux pays commence à porter ses fruits. Une direction générale de la coopération sera bientôt créée au ministère des affaires étrangères. Plusieurs centaines de professeurs portugais devront partir à Luanda. Les exportations du Portugal vers l'Angola, qui étaient presque tombées à zéro au moment de l'indépendance de cette ancienne colonie, ont très sensiblement remonté.

Une conférence « au sommet » réunira, cet été, les présidents de tous les jeunes Etats africains de langue portugaise. De toute évidence, le général Eanes aimerait y être invité. Cette éventualité *est néanmoins très peu* probable, en raison des difficultés entre le Portugal et le Mozambique.

Plusieurs missions ont déjà été envoyées à Maputo et le climat paraissait s'améliorer, justifiant ainsi le départ, au mois d'avril dernier, d'une délégation intégrant plusieurs membres du gouvernement portugais. Mais les résultats de ce voyage ont été nuls. La partie portugaise exigeait, pour entamer les négociations, des garanties sur la protection des Portugais résidant au Mozambique. Au moment où cette condition était posée, le gouvernement de Maputo condamnait à mort et exécutait un citoyen de nationalité portugaise. D'autres décisions prises par les autorités du Mozambique provoquent des réactions négatives à Lisbonne. C'est le cas, par exemple, de la morosité manifestée par Maputo à l'égard de tout ce qui concerne le barrage de Cabora-Bassa. D'après les statuts de la société, les bénéfices obtenus par l'exploitation du barrage pendant les vingt prochaines années doivent servir au paiement des dettes contractées à l'étranger et dont le Portugal est juridiquement le seul responsable, environ 35 milliards d'escudos. Or deux membres portugais du conseil d'administration de cette entreprise ont été retenus à la frontière du Mozambique.

Conscient de la grande sensibilité des dirigeants africains à tout ce qui peut léser leur affirmation d'indépendance, les Portugais hésitent à jouer les médiateurs avec les pays occidentaux. La discrétion est donc la règle.

Invité à se rendre au siège des *communautés européennes*, M. Cabral a fait, au cours de son voyage, escale à Lisbonne. Il s'est *longuement entretenu* avec le chef de l'Etat portugais qui, à son tour, avait reçu à dîner, quelques *jours auparavant*, M. *Lorenzo* Natali. Il est bien évident que les relations entre la Guinée-Bissau et la C.E.E. ont été au centre de ces réunions. La présidence de la République a fait *observer*, d'autre part, que l'attitude de la France à l'égard de la Guinée-Bissau a considérablement évolué après le voyage à Lisbonne de M. Giscard d'Estaing, en juillet 1978. Simple *coïncidence ?*

Placé entre l'Europe et l'Afrique, le Portugal essaie également de créer « *un nouveau concept de patrie* » qui, d'après le général Eanes, « *doit valoriser plus l'homme que la terre où il habite* ». Cet esprit a marqué sa visite au Venezuela et au Brésil où travaillent de nombreux Portugais. Le contact avec les immigrés portugais en France sera aussi l'un des objectifs de son voyage officiel à Paris, en octobre prochain. Conservateur, fortement ancré dans l'histoire, le général Eanes s'efforce ainsi de donner de son pays une image de prestige qui puisse compenser, sur le plan international, la perte de ses anciens territoires africains.

ÉCONOMIE

La pêche : un secteur essentiel et fragile

Par MARIO RUIVO *

LORSQU'ON pense « Portugal », l'idée d'un pays maritime vient le plus souvent à l'esprit. L'un de nos historiens les plus respectés a même soutenu que « *la naissance de la nation portugaise a été étroitement associée à la pêche et à l'extraction du sel...* »

Certes, la pêche a toujours joué un rôle important dans l'économie et dans la façon de vivre du peuple portugais. Sa situation, à l'heure actuelle, est cependant bien différente, après un court essor associé au développement de la pêche lointaine (en particulier de la flotte morutière) dans l'après-guerre, et qui a eu son apogée dans les années 60. Le secteur a connu une décadence progressive. Il traverse en ce moment une phase critique et son avenir est incertain.

Ainsi, la part de la pêche dans le produit interne brut (PIB), qui était encore de l'ordre de 1 % en 1966, est tombée à environ 0,66 % en 1971 et ne représentait en 1974 qu'environ 0,4 %. De 1971 à 1975, le taux moyen de croissance du secteur a été négatif, de — 3,5 % environ.

Comment expliquer cette évolution dans un pays où tout ce qui concerne la pêche déclenche une réaction profondément émotionnelle ? Où le poisson et les produits de la mer représentent encore 40 % des protéines d'origine animale consommées ? Outre *l'immobilisme qui a caractérisé* le système économique de l'ancien régime, la crise de la pêche résulte soit de facteurs internes, soit de facteurs externes. En effet, le corporatisme a acquis sa forme peut-être la plus typique dans le domaine des pêches. Les structures institutionnelles (administration publique soumise au pouvoir économique des associations patronales très puissantes, des syndicats verticaux contrôlés ou même inexistants) dissimulaient un véritable monopole qui, *sous l'égide d'un des notables du* régime, permettait au groupe d'affairistes qui lui était associé de *s'approprier* les structures les plus rentables et de contrôler la pêche artisanale. Bref, de mettre l'ensemble du secteur de la pêche au service d'un groupe minoritaire et conservateur, au détriment des armateurs et des industriels indépendants.

Le blocage des salaires par des méthodes répressives et l'absence de véritables contrats de travail donnaient la garantie de bénéfices très importants. Tout le reste était superflu : l'amélioration technique des bateaux et des méthodes de capture du poisson et la mécanisation de l'industrie des conserves. La présence des vieux bateaux de la pêche à la ligne à Terre-Neuve et au Groenland était présentée dans la propagande officielle sous une forme romantique. Et la capacité de résistance des équipages comme faisant partie de « *la qualité de la race* ». Pour juger de la dureté de la vie à bord, il suffit de rappeler que les jeunes pouvaient échapper au service militaire et à la guerre coloniale en s'engageant à bord des morutiers.

L'isolement international du Portugal au moment même de la grande expansion de la pêche lointaine à l'échelle mondiale a rendu de plus en plus difficile la poursuite de ses pêcheries traditionnelles, surtout au large des côtes ouest-africaines. La production, qui était en 1965 de l'ordre de 430 000 tonnes, est tombée à *370 000 tonnes en 1973*. Le niveau d'emploi a été réduit d'environ 30 % en moins de dix ans : quarante-deux mille pêcheurs dûment inscrits en 1965 et trente mille en 1974. D'autre part, la flotte n'a pas été modernisée. Dans la pêche lointaine, par exemple, prédominaient les bateaux âgés de plus de vingt ans. En raison de sa politique, le pays n'a pu bénéficier d'aucune forme d'assistance technique dans le cadre des Nations unies. Il n'a participé qu'en tant qu'observateur aux négociations préliminaires en vue de la création d'un nouveau droit de la mer.

Mesures de redressement

EVITER la décadence du secteur : tel était l'un des objectifs prioritaires du régime démocratique issu de la révolution d'avril 1974. Aussi, les premiers gouvernements provisoires se sont-ils engagés à détruire l'organisation corporatiste existante et à donner à l'Etat un instrument approprié à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique de redressement démocratique, basée sur la participation des parties intéressées et sur une plus grande justice sociale. Un secrétariat d'Etat aux pêches couvrant tous les domaines, de la recherche jusqu'au développement et à la gestion des ressources aquatiques, de la production jusqu'à la consommation, a mis fin à la prolifération d'organismes existants, gouvernementaux et corporatistes.

On a cherché à garantir le maintien de la production et de l'emploi. On a organisé un système d'appui aux entreprises dont un grand nombre étaient profondément endettées vis-à-vis de l'Etat et de la banque en raison de l'inefficacité de leur gestion et du protectionnisme auparavant en vigueur. Un certain nombre de ces entreprises sont devenues le noyau du secteur public de la pêche. En outre, on a encouragé le secteur privé et, pour la première fois, on a lancé un mouvement de formation de coopératives, surtout au niveau de la pêche artisanale : dix coopératives ont été constituées en 1975. En 1977, leur nombre était déjà de soixante.

Une attention spéciale a été accordée à l'industrie des conserves de poisson, confrontée à une grave crise, moyennant l'octroi de crédits aux entreprises et en intensifiant la consommation intérieure. Outre l'absence de matières premières et le manque de compétitivité sur les marchés internationaux, cette industrie était victime des accords établis avec l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et la C.E.E., qui fixaient des plafonds à l'exportation. Enfin, on a lancé les bases d'un système d'infra*structures appropriées, en parti*culier installations frigorifiques, facteur indispensable pour la stabilisation des prix et décisif pour la rationalisation de l'industrie des conserves. L'orientation générale jusqu'à 1975 a été basée sur le rôle du secteur public comme moteur du développement de l'industrie des pêches, créant des entreprises disposant de dimensions et de conditions techniques indispensables pour faire face à la compétition croissante dans la pêche lointaine et assurant la stabilisation des prix et l'approvisionnement du marché intérieur.

Le retour du Portugal au sein de la communauté internationale et l'ouverture politique sur l'extérieur ont permis d'entamer des négociations bilatérales avec beaucoup de pays : le Maroc et la Mauritanie, traditionnellement importants pour les pêcheurs portugais, la Norvège, le Canada, l'U.R.S.S. et la Pologne, pour obtenir une assistance technique capable de rattraper le retard technologique du pays ; la France, qui a collaboré dans la formation du personnel scientifique, la Guinée-Bissau, pour créer des sociétés mixtes.

Pourtant, la fragilité des nouvelles institutions, le manque de moyens humains et financiers, les obstacles et, même, les actions de sabotage économique entreprises *par les secteurs politiques* les plus conservateurs, ont, très souvent, entravé la concrétisation des objectifs prévus, de même que les changements fréquents de l'orientation politique du pays, incompatibles avec l'exécution de plans à moyen terme.

A partir de 1976 commence à se manifester une tendance, qui va s'accentuer par la suite, vers le renforcement d'une économie de marché. Le financement et l'appui aux entreprises nationalisées subit des retards. On met davantage l'accent sur le secteur privé. Ainsi, par exemple, le financement des programmes d'investissements, pour 1975 et 1976, n'avait pas encore été accordé au début de l'année 1977. La politique des prix contrôlés en ce qui concerne le poisson congelé et les plafonds fixés pour la morue, touchant fondamentalement les entreprises nationalisées, ne permet *pas les ajustements* nécessaires, et la crise s'accentue dans le secteur public, dont la survie est désormais mise en cause. En revanche, on assiste à la libéralisation de l'importation du poisson congelé à des prix assez bas en raison de la haute productivité de certaines flottes étrangères, alors que la pêche côtière, où les captures sont limitées, ainsi que la pêche artisanale, sources fondamentales du poisson réfrigéré et frais, font des bénéfices intéressants grâce à la spéculation et aux augmentations spectaculaires du prix du poisson dues à l'accroissement de la demande sur le marché.

L'attitude de la C. E. E.

L'INTEGRATION du secrétariat d'Etat aux pêches dans le ministère de l'agriculture, département où les problèmes de la réforme agraire avaient créé un climat politisé, a conduit, de nouveau, à une fragmentation des services, à des conflits de compétences et à l'absence d'un centre de décisions, ce qui est particulièrement grave au moment où l'on négocie l'adhésion du Portugal à la C.E.E. ainsi que certains accords extrêmement importants pour les pêches portugaises, comme celui qui vient d'être conclu avec l'Espagne.

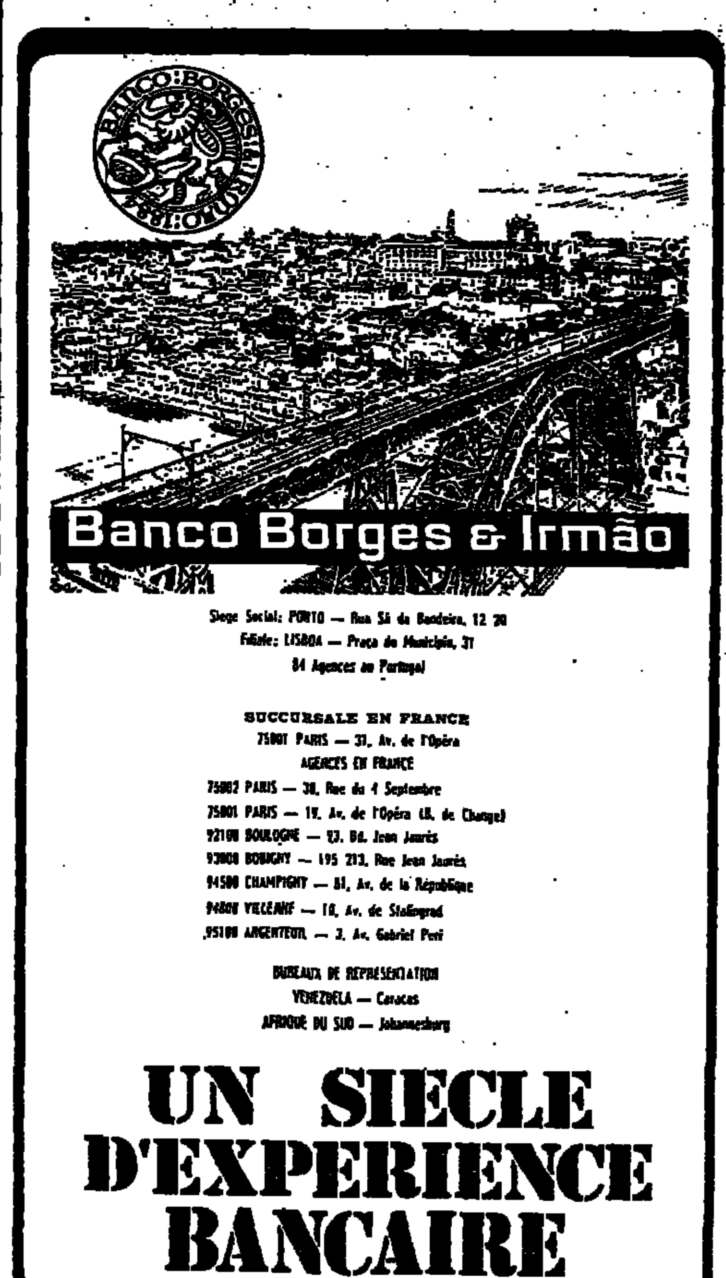
A présent, et par décision unilatérale de la C.E.E., le Portugal n'a plus d'accès aux zones traditionnelles telles que le Groenland. Cela s'explique, peut-être, par le peu d'intérêt que la C.E.E. manifeste à l'égard de la zone économique exclusive (Z.E.E.) du Portugal. Pourtant, un accord d'ailleurs assez ambigu conclu avec la France permet aux bateaux français de venir pêcher dans les eaux côtières du Portugal aussi bien que dans celles des Açores et de Madère...

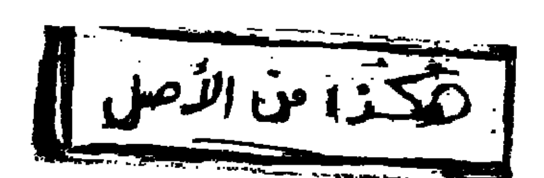
Dans la perspective d'une adhésion au Marché commun, le Portugal sera un candidat de plus à la répartition des captures dans la zone communautaire devenue évidemment plus vaste. En tenant compte de la crise que traverse le secteur des pêches au Portugal, ainsi que des problèmes liés au développement économique et social du pays, on peut s'attendre à ce que le Portugal rentre dans la catégorie des Etats membres auxquels la C.E.E. accorde une attention prioritaire dans le cadre de la poursuite des objectifs de « *développement harmonieux des activités économiques* » et de la « *réduction des incompatibilités et inégalités entre Etats et régions de la Communauté élargie* ». Dans la pratique, cela pourrait se traduire dans l'octroi de quotas dans certaines régions de la zone communautaire, comme, par exemple, celles où le Portugal peut invoquer des droits historiques ainsi que dans l'établissement, à l'intérieur de la Z.E.E. portugaise, de zones réservées exclusivement ou préférentiellement aux pêcheurs nationaux.

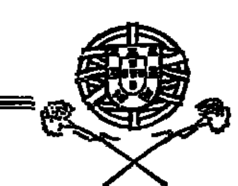
Certains experts estiment que le potentiel de la Z.E.E. portugaise, encore insuffisamment étudiée, est de l'ordre de 500 000 tonnes de poisson. Beaucoup de stocks présentent, pourtant, des signes très accentués de surpêche, ce qui implique l'adoption dans les plus brefs délais de mesures de conservation plus strictes.

Deux tiers, environ, de la capture totale portugaise proviennent de sa zone exclusive. Aussi le gouvernement portugais s'efforce-t-il d'améliorer les conditions de pêche dans cette zone. Un programme de construction de bateaux mieux adaptés aux caractéristiques de la Z.E.E. nationale est à son début. Les progrès enregistrés dans ce domaine permettront de réduire ou au moins de stabiliser l'importation de produits de pêche qui draine des devises. Toute politique de modernisation de la pêche doit pourtant se baser sur le développement harmonieux des secteurs public, privé et coopératif.

* Ancien ministre des affaires étrangères, ancien secrétaire d'Etat aux pêches.







Un entretien avec M. Alvaro Barreto

(Suite de la page 21)

— Le gouvernement portugais vient de conclure un accord avec la régie Renault portant sur la construction de voitures et de moteurs au Portugal. Quelles en sont les caractéristiques ?

— Le « projet Renault » représente un investissement de 1 000 millions de dollars, dont 65 % seront assurés par la partie française. La production annuelle est estimée à deux cent vingt mille moteurs et à quatre-vingt mille voitures, incorporant respectivement 80 et 60 % de produits de l'industrie nationale. Il permettra de créer environ treize mille emplois.

» Autour de ce projet, nous prétendons constituer un millier de petites et moyennes entreprises industrielles qui soient compétitives internationalement.

— Les négociations avec la Régie avaient commencé il y a au moins deux ans. Comment expliquez-vous le retard ?

— Une opération d'une telle envergure exige du temps pour qu'elle soit bien mûrie. En outre, il y a eu des questions très complexes à résoudre liées essentiellement au schéma de financement et aux modalités de crédit.

» Le contrat à signer avec Renault stipule que la moitié des voitures fabriquées au Portugal seront destinées au marché intérieur. Cela pourrait éventuellement contrarier les termes d'un accord établi avec la C.E.E., et dont nous avons demandé le prolongement jusqu'en 1985, selon lequel le Portugal est autorisé, à fixer des contingents à l'importation des voitures.

» Aussi avons-nous été obligés de poser le problème à Bruxelles. Nous estimons qu'il convient de favoriser au niveau de la détermination des contingents les marques qui se proposent de faire de gros investissements dans le pays.

— Le marché portugais est-il en mesure de résorber le nombre supplémentaire de voitures qui y seront lancées ? N'y aura-t-il pas là une contradiction avec les dispositions prises par les derniers gouvernements pour limiter la consommation, en particulier dans le domaine de l'automobile, afin de diminuer le déficit de la balance des paiements ?

— Nous ne le pensons pas. Nous allons abaisser le montant des taxes, d'ailleurs très élevé, qui affectent le prix des voitures pour relancer les achats. D'après nos calculs et en comparant les deux situations — compression et expansion du marché, — nous sommes arrivés à la conclusion que la seconde nous apportera un gain total de 1 600 millions de dollars d'ici à 1989.

— Le gouvernement a-t-il des projets dans le domaine nucléaire ?

— Les plans énergétiques du Portugal ne prévoient pas pour le moment l'utilisation de l'énergie atomique. Un Livre blanc sur cette matière sera très prochainement discuté au Parlement. De toute façon, aucune décision ne sera prise avant 1985.

— Les industriels portugais sont-ils préparés à « entrer dans l'Europe » ?

— Cela viendra. Le nombre d'industriels qui, dans les années 60, avaient une mentalité véritablement internationale peut se compter sur les doigts de la main : Melo, Champallimaud, Bulhosa... Mais la disparition du marché constitué par les anciennes colonies ainsi que la suppression des systèmes protectionnistes du passé vont les inciter à apprendre le langage de la compétitivité. Nous en avons des indices. Ainsi, certains chefs d'entreprise manifestent déjà leur enthousiasme pour mieux connaître les marchés théoriquement plus difficiles, comme celui des Etats-Unis. N'est-il pas encourageant que la valeur en dollars des exportations portugaises ait augmenté de 30 % en 1978 ?

— Quelles mesures pense adopter le gouvernement en vue de la modernisation des structures industrielles du pays ?

— Nous avons entamé une étude pour dégager les grandes lignes qui doivent présider à la réorganisation des entreprises portugaises. Environ 80 % des entreprises emploient moins d'une centaine de travailleurs et 1,5 % plus de mille. Le phénomène est encore plus net dans le textile, qui contribue pour 27 % en valeur aux exportations portugaises : il s'agit, dans la plupart des cas, d'entreprises familiales employant cinq à dix personnes.

» Par l'intermédiaire de l'Institut d'appui aux petites et moyennes entreprises industrielles, nous cherchons à encourager la fusion de ces unités de production.

» Les prochaines années seront très dures. Nous en sommes parfaitement conscients. La concurrence aura joué un rôle déterminant dans la transformation de notre industrie, et les moins aptes resteront en chemin.

— Observe-t-on encore des réflexes similaires à ceux de la période révolutionnaire que le Portugal a connue en 1974 et en 1975 ?

— Certainement. Beaucoup d'investisseurs, aussi bien portugais qu'étrangers, expriment encore leur méfiance quant à l'avenir du pays. Ils s'inquiètent de l'instabilité gouvernementale, même si cette instabilité ne se traduit pas forcément par des changements d'orientation politique. Au cours des trois dernières années, le Portugal a eu quatre gouvernements. Donc, quatre ministres de l'industrie. Pourtant, rien n'a changé en ce qui concerne l'orientation de ce ministère. Tous mes prédécesseurs sont d'accord sur le plan sidérurgique national, sur le « projet Renault », sur la manière dont nous essayons de rentabiliser le mieux possible le complexe industriel de Sinès.

— Que reste-t-il des entreprises en autogestion et de celles qui, en 1975, avaient été placées sous l'intervention de l'Etat ?

— Un institut qui fonctionne auprès du premier ministre procède en ce moment à un relevé de toutes les entreprises en autogestion qui n'ont pas été restituées à leurs anciens propriétaires. Il s'agit presque généralement de toutes petites entreprises condamnées à faire faillite.

» Quant aux autres, le problème est presque réglé. Des deux cents entreprises qui, en 1975, avaient été placées sous la dépendance directe du ministère de l'industrie, il n'en reste qu'une dizaine en attente d'une solution. Celle-ci sera prise avant la fin de l'année. La formule adoptée dans l'écrasante majorité des cas a été la restitution aux anciens propriétaires, qui bénéficient d'un contrat avec l'État leur permettant d'accéder au crédit à des taux d'intérêt bonifiés.

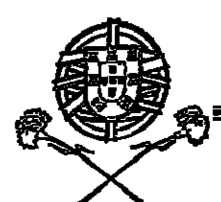
— Comparant la situation actuelle avec celle qui existait avant 1974, quelles sont les différences les plus significatives ?

— Le démantèlement des grands groupes industriels et financiers à la suite des nationalisations. Autrement dit, des confiscations, car les propriétaires dépossédés attendent toujours les indemnisations auxquelles ils ont droit.

» Il faut noter que le secteur public n'a pas les dimensions qui, souvent, lui sont attribuées. Il ne représente que 17 % de la valeur ajoutée, 40 % de la formation brute de capital fixe et 12 % de la main-d'œuvre employée. A mon avis, les nationalisations de certaines activités économiques, comme les cimenteries et les brasseries, ne se justifient point. En outre, je ne suis pas d'accord pour qu'on interdise l'entrée des capitaux privés dans les secteurs nationalisés. L'État doit pouvoir contrôler, certes, les secteurs-clés de l'économie nationale. Mais le contrôle est une chose et le monopole en est une autre. D'ailleurs, puisqu'on admet le principe de la concurrence entre, par exemple, les banques portugaises et les banques étrangères, pourquoi ne pas l'admettre en ce qui concerne uniquement les banques portugaises ? L'existence de banques privées serait un facteur hautement positif pour la relance du marché financier.

» Tôt ou tard, il faudra qu'on s'en occupe. »

Propos recueillis par
JOSE REBELO.



ÉCONOMIE

Contraintes et nécessités de la réforme agraire dans l'Alentejo

Par le colonel PEZARAT CORREIA *

LA révolution d'avril 1974 a trouvé un Portugal déséquilibré, en particulier dans le secteur agraire.

Ce phénomène a des origines géographiques, historiques et culturelles qui remontent à la formation de l'Etat et, même, aux communautés humaines qui l'ont précédé. La configuration géographique du pays a encouragé, en effet, l'existence d'un esprit individualiste propre à la petite propriété dans les régions très accidentées du Nord et du Centre et d'un certain esprit d'association dans les grandes plaines du Sud. L'extrême ouest de la péninsule Ibérique a connu, d'autre part, les migrations des Barbares, celle des Romains et celle des Arabes, qui y ont laissé leurs traces : le latifundium romain dans le Sud et la petite propriété wisigothique dans le Nord.

Le déséquilibre des structures agraires du Portugal, avec ses conséquences sociales et économiques désastreuses, a été un foyer de tension tout au long de l'histoire du pays. Plusieurs tentatives de correction ont été faites. Pourtant, elles ont invariablement échoué face à la réaction des « seigneurs de la terre » alliés au pouvoir politique. Une loi adoptée en 1375 prévoyait que les propriétaires ne cultivant pas leurs terres en seraient dépossédés : en 1641, les Cortès se battaient encore pour l'application de cette loi. Les lois agraires de 1832, véritablement révolutionnaires pour l'époque, ont été utilisées à leur profit par les couches les plus puissantes de la nouvelle bourgeoisie. En 1887, M. Oliveira Martins a déposé devant la Chambre des députés un projet de loi sur le développement rural qui n'a jamais été discuté. Le même sort a été réservé à un projet de réorganisation agricole présenté en 1924 par un ministre de l'agriculture, M. Ezequiel de Campos. Déjà, sous le régime salazariste les projets de loi intégrés dans les Ier et IIe plans de développement, décrétés respectivement en 1953 et 1958, n'ont jamais eu d'application concrète en raison de l'opposition qu'ils ont suscitée auprès des grands propriétaires fonciers.

Tant d'échecs, accumulés par des générations d'ouvriers agricoles sans terres, ont créé la conviction que seul un processus révolutionnaire pourrait déclencher les transformations souhaitées. Ce processus révolutionnaire a commencé le 25 avril 1974.

Une initiative des travailleurs

LA première phase de lutte des travailleurs agricoles de l'Alentejo va jusqu'à janvier 1975. Organisés par leurs syndicats, ils revendiquent le plein emploi ; ils s'insurgent contre la sous-utilisation des terres. Beaucoup de propriétaires prennent alors la clé des champs. Et les travailleurs abordent la deuxième étape de leur mouvement : ils occupent des exploitations agricoles abandonnées ou sur le point de l'être. Ils s'y organisent collectivement.

Cette initiative, totalement spontanée, a été la véritable genèse de la réforme agraire.

Celle-ci n'est donc pas l'œuvre du Mouvement des forces armées, ni des partis politiques, ni du gouvernement. Des unités collectives, gérées d'une façon autonome par les travailleurs, qui progressivement s'étaient multipliées en Alentejo, ne correspondaient pas au modèle proposé par les partis, même si le programme du parti socialiste était le plus proche de la forme prise par les occupations.

Les partis politiques apparaissaient, ainsi, au second plan. C'est le parti communiste, très influent au sein des syndicats qui, de toutes les forces politiques, a soutenu le plus ouvertement le processus d'occupation et de collectivisation des terres. Le gouvernement, placé devant une dynamique qui lui échappait, avait promulgué une législation visant à reprendre le contrôle de la situation. Le Mouvement des forces armées, tout en encourageant une transformation socialement juste, cherchait de son côté à éviter des confrontations violentes.

La loi des expropriations, votée en août 1975 et improprement dénommée « loi de la réforme agraire » ne visait, en effet, qu'à légaliser une situation de fait dans de nombreuses régions du pays, en reconnaissant le contrôle des grandes propriétés agricoles par les organisations de travailleurs.

Sans prétendre régler d'autres problèmes, comme, par exemple, l'absence de moyens techniques indispensables au développement d'une production planifiée, le niveau culturel insuffisant des travailleurs et le manque de coordination pour l'ensemble des activités liées à l'agriculture et à l'élevage, cette loi a été un premier pas, et un pas décisif, vers la création d'un nouveau modèle foncier. Celui-ci éliminait le latifundium, interdisait l'absentéisme et encourageait la coopération entre, d'une part, les petits et les moyens propriétaires privés, organisés ou non en coopératives, et, d'autre part, les unités collectives de production. En outre, il garantissait le « droit de réserve » aux propriétaires expropriés qui voulaient exploiter directement les terres. Ce modèle assurait, enfin, la participation des travailleurs dans l'application de la loi elle-même.

Il s'agissait d'une loi généreuse, sans être radicale. Les limitations imposées à la propriété privée ainsi que la nature des réserves créaient des exploitations rentables, avec une productivité au-dessus de la moyenne nationale.

Des accidents de parcours parfaitement compréhensibles, voire des erreurs, ont servi de prétexte aux grands propriétaires pour mobiliser contre la réforme agraire certaines catégories de la population qui, en principe, devaient en bénéficier. C'est le cas des petits métayers et de quelques petits propriétaires qui ont été indûment dépossédés de leurs terres.

Avec le renforcement du pouvoir politique par le mouvement du 25 novembre 1975 qui a stoppé la détérioration de la société portugaise et avec la promulgation, en avril 1976, de la Constitution portugaise, le moment était venu de consolider la réforme agraire. Deux tâches prioritaires s'imposaient. Il fallait, d'une part, consolider la loi en vigueur en poursuivant les expropriations, en anéantissant les derniers latifundia. En accordant le plus vite possible des « réserves » à qui de droit et en restituant les terres illégalement occupées. Il fallait, d'autre part, rendre économiquement viables les nouvelles structures de production collective, en conjuguant l'effort productif des travailleurs avec l'appui technique et financier de l'Etat.

La « loi Barreto »

CERTAINES mesures furent appliquées jusqu'à la nomination, en novembre 1977, d'un nouveau ministre de l'agriculture, M. Antonio Barreto. Celui-ci a alors recours à des procédés démagogiques pour mobiliser l'opinion publique contre les unités collectives de production. Les crédits sont coupés, l'appui technique suspendu, et le dialogue avec les travailleurs rompu.

La nouvelle loi de la réforme agraire, votée au Parlement en juillet 1977, a représenté, par rapport à la loi précédente, un retour en arrière. Elle a écarté les travailleurs de toute décision en matière agricole, elle a augmenté de façon significative la superficie des « réserves », ainsi que des propriétés non soumises à l'expropriation. Elle a tranché systématiquement en faveur des propriétaires lorsque ceux-ci étaient en conflit avec les travailleurs agricoles. Enfin, elle a donné au ministre de l'agriculture des pouvoirs discrétionnaires.

Théoriquement, le modèle proposé par la « loi Barreto » n'était pas très différent du modèle précédent. Les différences étaient plutôt d'ordre quantitatif. Pourtant, les pouvoirs pratiquement illimités conférés au ministre rendaient possible le « détournement » de la loi. Méprisant la réalité sociale, les solutions aux problèmes urgents des travailleurs étaient constamment ajournées. En revanche, selon ce modèle, les intérêts des propriétaires étaient protégés, aggravant ainsi le climat social. En conclusion : on recule beaucoup, on n'avance pas.

L'appareil de l'Etat dans le secteur de l'agriculture est aujourd'hui totalement dominé par des personnalités appartenant à la CAP, organisation qui regroupe les anciens « seigneurs » de la terre, pressés de récupérer leurs privilèges. Leur stratégie est claire : détruire le maximum d'unités collectives de production dans le minimum de temps. Pour y parvenir, les responsables actuels font preuve d'une totale insensibilité face à la vague de protestations populaires, face aux accusations venues d'autres forces politiques, face à la dénonciation publique des irrégularités commises et aux décisions des tribunaux. Et, puisqu'il faut faire vite, ils ne s'accommodent même pas de certaines dispositions de la loi, qu'ils pourraient utiliser à leur profit : ils n'hésitent même pas à violer la loi...

Malgré tous ses défauts, la loi ne nie pas le principe de la coexistence d'un secteur collectif avec un secteur privé, de petite et de moyenne dimension. Vouloir détruire une de ces composantes, c'est-à-dire le secteur collectif, correspond à dénaturer la philosophie de la loi. M. Henrique de Barros, ancien président de l'Assemblée constituante et l'un des plus grands experts du Portugal en matière agricole, déclarait :

« *Une des caractéristiques les plus importantes de la structure agricole actuelle est la présence dans des proportions très considérables de systèmes coopératifs d'exploitation de la terre qui remplacent les anciens latifundia...* » « *Etre adversaire de la réforme*, ajoutait M. Barros, *consiste à souhaiter la disparition de tels systèmes.* »

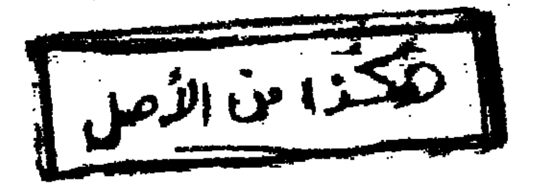
Ce processus de destruction s'accomplit, aujourd'hui, par différents moyens : asphyxie économique, absence d'appui technique, restitution des meilleures terres aux anciens propriétaires qui disposent de leur droit de « réserve », arrêt donné au remembrement des latifundia encore existants et, enfin, par les arrêtés ministériels successifs, en opposition flagrante avec la loi.

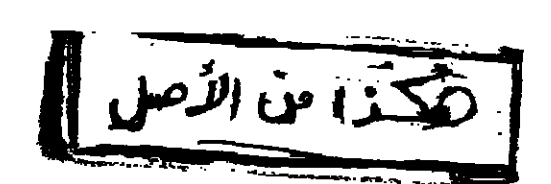
La preuve est faite : chaque semaine, des hectares sont restitués aux anciens propriétaires. On envisage la réforme agraire comme une sorte de compte à rebours jusqu'à la suppression des exploitations agricoles gérées par les travailleurs.

Une solution démocratique s'impose pour mettre un terme à cette dynamique de destruction. Il faudra, tout d'abord, changer les hommes qui ont pour mission d'appliquer la loi. Il faudra, ensuite, améliorer la loi : en définissant sans équivoque celui qui exploite directement la terre et les autres, en garantissant l'avenir économique du secteur collectif, en contrôlant les pouvoirs du ministre de l'agriculture et en accompagnant les restitutions de « réserves » de nouvelles expropriations. De là dépend que le climat de paix sociale soit rétabli.

Dans un deuxième temps, il faudra réviser la loi et créer la législation complémentaire qui est nécessaire à la solution du problème agricole dans toute son ampleur, aussi bien du point de vue de la production et de la planification que de la qualité de vie des travailleurs. Mais on ne pourra jamais penser le monde rural portugais en termes de développement économique sans régler une fois pour toutes le problème de la petite propriété, souvent ignorée par les pouvoirs publics.

* Membre du Conseil de la révolution, ancien commandant de la région militaire du Sud.







Supplément Portugal

POLITIQUE

Les partis face au Marché commun

Pour ou contre l'adhésion du Portugal aux Communautés européennes ? Socialistes, sociaux-démocrates et centristes qui représentent, ensemble, plus de 80 % de l'électorat portugais ont, depuis déjà longtemps, répondu affirmativement à cette question. De même que les associations patronales de l'agriculture et de l'industrie. Le débat se poursuit, pourtant, à Lisbonne, certains milieux de gauche estimant que l'entrée dans la C.E.E. mettrait en danger les structures économiques et sociales du pays issues de la révolution du 25 avril 1974, notamment les nationalisations et la réforme agraire.

A la lecture des textes ci-dessous, où les partis et mouvements siégeant à l'Assemblée exposent leurs positions respectives, on constate que les formations opposées au projet d'adhésion ne sont pas d'accord sur le problème des relations avec les Communautés. L'Union populaire démocratique *(extrême gauche) refuse catégoriquement toute forme* de *rapprochement*. Le parti communiste propose le renforcement des liens par la signature d'accords bilatéraux. L'Union de la gauche démocratique et socialiste est favorable à l'adoption d'un statut d'association.

P.C. (Parti communiste)

« Une soumission accrue à l'impérialisme »

CETTE soi-disant « option européenne », c'est-à-dire la *demande d'adhésion* à la C.E.E., ne représente pas un changement d'orientation dans les relations internationales du Portugal.

L'association du Portugal au mouvement qui prétend aboutir, avec la bienveillance des Etats-*Unis, à unir les pays capitalistes* de l'Europe remonte au plan Marshall, à la création de *l'O.C.D.E.*, à la *fondation*, en 1960, de l'A.E.L.E. et aux importants accords commerciaux signés, en juillet 1972, avec la C.E.E. et la C.E.C.A. Tout cela pendant le régime fasciste. Cette même orientation, qui se manifeste actuellement par l'adhésion du Portugal au Marché commun, contribuera à placer l'économie portugaise sous la dépendance de certains pays de *l'Europe occidentale et* des Etats-Unis.

Pendant le régime de Salazar, le Portugal aurait été tourné vers ses colonies africaines. Aujourd'hui, *il se serait enfin tourné* vers l'Europe... Or, la vérité c'est que l'orientation vers les colonies n'a jamais été commandée par des intérêts exclusivement portugais. Le Portugal n'a joué, à l'époque, que le rôle d'intermédiaire au service des grands intérêts impérialistes. L'attitude de certaines puissances qui, à présent, semblent encourager l'intégration du Portugal dans la C.E.E., ainsi que les efforts développés par les organisations politiques portugaises favorables à *l'adhésion, doivent* être vus selon la même optique.

Le *P.C.P. ne s'est jamais* déterminé en fonction de campagnes publicitaires. Il ne se soumet pas non plus à des « *doctrines fatalistes* ». Aussi, a-t-il entrepris l'étude réaliste de la situation portugaise, et des perspectives ouvertes par l'adhésion à la C.E.E., en ce qui concerne les intérêts essentiels des travailleurs, des petits et des moyens agriculteurs, des industriels et des commerçants. Il s'est également interrogé sur les conséquences de l'adhésion pour *l'indépendance* nationale *et pour* le maintien du régime démocratique. Le résultat de ces études *nous prouve que l'intégration* du Portugal dans le Marché commun entraînera la ruine pour certains *secteurs de l'économie nationale*, la remise en question des grandes conquêtes des classes laborieuses qui font partie intégrante de l'actuel régime constitutionnel, une plus grande soumission du Portugal à l'impérialisme, la transformation du Portugal, nouveau pion sur le vieil échiquier du colonialisme en Afrique, le maintien du bas niveau de vie de la population.

L'autre solution passe par la diversification des relations extérieures du Portugal, par le développement des échanges et de la coopération avec le Marché commun, sans pour autant y adhérer, et avec les pays qui le constituent, par la *révision* des accords existant entre le Portugal et la C.E.E. sur la base de la non-ingérence, *de l'intérêt mutuel et du respect* de la souveraineté de chaque Etat.

P.S. (Parti socialiste)

« Au service des travailleurs »

CONFIRMANT la position prise par le parti socialiste, lors de son congrès de décembre 1974, selon laquelle « *la construction du socialisme au Portugal est intimement liée à la construction d'une Europe démocratique et socialiste* », le peuple *portugais s'est montré* largement favorable à l'intégration du Portugal dans les communautés européennes (C.E.E., CECA et C.E.E.A.).

Cette option, décisive pour l'avenir des Portugais, n'a pas été prise à la légère. Elle ne peut pas se justifier exclusivement selon des critères matérialistes liés à notre balance commerciale et à l'existence, dans des pays de la Communauté, d'un million et demi de travailleurs portugais. L'ouverture à l'Europe, constamment soutenue par le socialisme démocratique portugais, *est, avant tout*, un choix politique.

Notre option européenne est une option institutionnelle dans le cadre de l'Europe démocratique : elle représente à la fois un modèle structurel qui est le nôtre et la garantie de l'irréversibilité des fragiles structures démocratiques portugaises. Deuxièmement, elle est une option diplomatique visant le renforcement d'une Europe « européenne », *espace géographique d'importance décisive* pour consolider cette nouvelle notion de société *internationale où le climat de confrontation* entre les deux superpuissances cédera sa place à un esprit de dialogue véritablement universaliste.

Enfin, elle est une option économique visant l'édification d'une Europe sociale qui, regroupant toutes les forces populaires, tous les syndicats démocratiques et tous les partis socialistes, travaillistes et sociaux-démocrates, impose à la technocratie apatride et aux multinationales une *démocratie sociale* au service des travailleurs.

Le parti socialiste ne s'interroge donc pas sur le bien-fondé du principe de l'adhésion du Portugal au Marché commun. Etant accepté par tous les Etats membres de la Communauté, il *s'interroge plutôt sur le rôle* qu'il pourra jouer dans la construction d'une Europe démocratique au service de la liberté, d'une Europe « européenne » au service de la paix, d'une Europe sociale au service des travailleurs.

U.D.P. (Union démocratique populaire)

« Au service des trusts »

LA demande d'adhésion au Marché *commun est essentiellement* politique. Elle n'a été précédée d'aucune étude prouvant *l'intérêt* d'une *telle* mesure pour l'avenir du peuple portugais.

La structure et les caractéristiques de l'appareil de production de notre économie, si longtemps dominé par le régime fasciste, rendent particulièrement graves les conséquences de l'intégration de notre pays dans la C.E.E. En effet, l'intégration d'une économie *extrêmement fragile comme* la nôtre, dans un espace économique entièrement dominé par les trusts, entraînera la fermeture de milliers de petites et de moyennes enteprises et empêchera le redressement économique et financier du pays, dont la crise est, en grande partie, le résultat d'une très forte dépendance à l'égard de l'étranger.

Peu à peu, on aperçoit les vraies intentions qui étaient à l'origine de la demande d'adhésion. Une *fois membre* de la C.E.E., le Portugal sera chargé de la production de certains biens dans des secteurs organisés en fonction de l'exploitation de la *main-d'œuvre. Selon un critère* de division internationale du travail, tout sera dirigé à partir des grands centres de décision capitalistes.

P.S.D. (Parti social démocrate)

« Consolider les institutions démocratiques »

LE parti social-démocrate a toujours *soutenu*, depuis sa *fondation* en mai 1974, une politique favorable à l'intégration du Portugal dans les Communautés européennes.

Le Portugal, démocratique après cinquante ans de dictature et libéré de ses anciennes colonies, doit occuper la place qui est la sienne dans l'Europe occidentale. Il est en mesure d'offrir son apport humain, culturel, historique et géographique à la construction d'une Europe unie et forte, facteur de *stabilité* dans *cette* partie du monde. En même temps, il profitera de la solidarité européenne pour *consolider ses institutions* démocratiques et promouvoir le développement économique et le progrès social des populations.

Le point de vue du parti social-démocrate a été exprimé publiquement à la veille de la présentation *formelle* de la *demande* d'adhésion du Portugal aux Communautés européennes, lors d'un débat au Parlement, du 18 au 22 mars 1977, qui s'est conclu par *l'approbation d'une motion, votée* par le P.S.D. et le C.D.S.

Plus récemment, le 21 mars 1979, la commission permanente des affaires gouvernementales (shadow cabinet) du parti a fait de nouvelles propositions concernant l'adhésion du Portugal. Cette commission a mis en évidence les changements que l'adhésion à la C.E.E. devra produire dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays. Elle a souligné, aussi, le *lien qui se renforcera* avec les autres pays démocratiques de l'Europe occidentale, éliminant définitivement les projets tiers-mondistes en vogue au Portugal *pendant l'époque révolutionnaire* et qui visaient, en dernière analyse, à éloigner le Portugal de l'Europe, et donc à affaiblir l'Europe démocratique.

Nous avons exprimé notre inquiétude face aux retards injustifiés dans la préparation des négociations et dans l'adaptation des *structures* aux *modèles* communautaires. Nous avons constaté que les gouvernements n'ont pas tenu compte, dans leur action, des conséquences de cette politique *d'adhésion*.

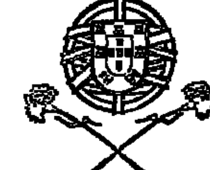
C'est un des objectifs prioritaires du P.S.D. : préparer l'intégration du Portugal dans une *Communauté européenne. La foi* dans l'avenir de l'Europe unie n'a rien perdu ni de sa vigueur ni de son actualité.

(Lire page 28 : la position de l'Union démocratique et socialiste de gauche et du Centre démocratique et social.)



HS1 HIPER

Supplément Portugal



POLITIQUE

Les partis face au Marché commun

U. E. D. S. (Union démocratique et socialiste de gauche)

« Contre l'adhésion, pour l'association »

LA réorganisation capitaliste de l'économie portugaise, visant l'intégration du Portugal dans l'Europe, entraînera l'exclusion massive de travailleurs et de petits industriels des secteurs traditionnels. On estime à trois cent mille et à cent cinquante mille le nombre de ceux qui seront obligés d'abandonner, respectivement, l'agriculture et les secteurs traditionnels de l'industrie. Sans tenir compte du chômage conjoncturel, cela veut dire que, d'ici à 1990, il faudra créer au Portugal un million d'emplois.

D'autre part, et dans le domaine de la politique agricole, l'adhésion à la C.E.E. signifie que le Portugal sera tenu de respecter les principes essentiels de la politique agricole *commune*, notamment celle qui sera décidée pour la région méditerranéenne, *c'est-à-dire* l'agriculture extensive.

La plupart des exploitations agricoles portugaises ont des dimensions très réduites : plus de 80 % des exploitations ont moins de 5 hectares. Aussi la soumission au projet communautaire suppose-t-elle le transfert d'une partie considérable de la population active travaillant dans l'agriculture vers d'autres secteurs d'activité. Cela exigerait l'application d'une politique de développement à court terme, qui n'existe pas, l'autre solution étant l'encouragement à l'émigration : solution inacceptable en tenant compte du contexte international et des facteurs négatifs qu'elle *comporte* pour l'avenir de la communauté nationale.

La position de l'U.E.D.S. ne doit pas être interprétée comme un rejet pur et simple de l'intégration européenne, ni comme l'expression d'une quelconque prétention autarcique. Il ne s'agit pas de tourner le dos à l'Europe. L'intégration économique du Portugal dans l'Europe capitaliste est un fait. Il faut pourtant en mesurer l'intensité. L'U.E.D.S. est contre l'adhésion. Elle est pour l'association.

C. D. S. (Centre démocratique et social)

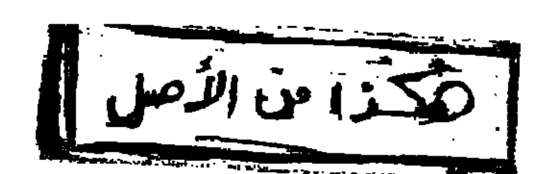
« Des obstacles et des avantages »

L'EUROPE représente, pour le Portugal, la démocratie pluraliste, le respect des libertés, la culture. Pendant des années, les structures de l'Etat portugais n'ont certes pas suivi l'évolution qu'on a enregistrée dans la partie occidentale du continent, notamment après la deuxième guerre mondiale. Cela n'empêche : le Portugal n'a jamais cessé d'être européen.

La réintégration politique du Portugal dans l'Europe doit être poursuivie et renforcée sans mettre en cause la « vocation œcuménique » du pays. L'œcuménisme culturel et social fait partie du mode de vie des Portugais. Ils l'ont démontré en se lançant dans l'aventure de la colonisation, en émigrant vers les pays de tous les continents. La dimension européenne du Portugal nouveau doit être complétée par les dimensions non européennes de notre histoire : l'africaine et l'atlantique. L'Europe y gagnera. Le dialogue Nord-Sud sera facilité.

Une fois admis, le Portugal devra s'engager dans la définition d'une stratégie commune, surtout au niveau de la politique internationale et de la défense. Le « chauvinisme » nationaliste et autocratique qui refuse l'Europe — imitant, parfois, l'internationalisme marxiste-léniniste — trouvera sans doute au Portugal ses adeptes. Aussi, la lutte pour une Europe unie devient-elle une façon de renforcer la démocratie au Portugal et, par conséquent, la démocratie dans le monde.

La faiblesse des structures économiques du Portugal et, en particulier, le taux extrêmement bas de sa productivité agricole pourront constituer à la fois un obstacle et un avantage pour l'intégration économique du pays dans les structures communautaires. Un obstacle dans la mesure où la modernisation de l'économie et de la société portugaises dépend, en grande partie, de la collaboration internationale, notamment européenne. Un avantage dans la mesure où, du point de vue de la C.E.E., le cas portugais ne paraît pas susciter les mêmes risques de concurrence que d'autres candidatures comme celle de l'Espagne pourront éventuellement poser. C'est pour cela que nous pensons que la demande d'adhésion du Portugal au Marché commun peut et doit être analysée séparément.



Mythe de l'aide aux plus pauvres et « piège de l'endettement »

LA BANQUE MONDIALE ET LE « DÉVELOPPEMENT » AGRICOLE DU TIERS-MONDE

La Banque mondiale prévoit une aggravation du déficit alimentaire des pays en voie de développement : de 5 % des besoins de consommation en 1975, il passerait à 8 % en 1985. Affirmant sa vocation à lutter contre la pauvreté rurale, la Banque insiste désormais sur la nécessité d'aider les petits producteurs à accroître leur production. De fait, la part des crédits qu'elle leur consacre représentait en 1978 53 % de tous ses crédits à l'agriculture.

Le petit paysan du tiers-monde profite-t-il réellement d'une telle politique ? Joseph Collins et Frances Moore Lappé montrent ci-dessous à quelles difficultés se heurtent en réalité les intentions proclamées, principalement du fait des structures en place — tant à la Banque mondiale que dans les sociétés du tiers-monde.

Par JOSEPH COLLINS
et FRANCES MOORE LAPPE *

LA Banque mondiale (1) s'est vite affirmée comme la principale institution de financement du développement. Pour 1979, ses engagements de prêts atteindront 9,8 milliards de dollars. Aux Etats-Unis, le président Carter a demandé aux contribuables de doubler, pratiquement, leurs contributions à la Banque : 2,2 milliards de dollars d'impôts payés au titre de l'année fiscale 1979 l'aideront à poursuivre sa *« guerre contre la pauvreté »* (2).

La manière dont sont rédigés les rapports confidentiels sur les projets de développement rural que la Banque se prépare à financer permet de mieux apprécier en quoi consiste ce plan de bataille. Partout se retrouvent les mêmes formules rituelles que n'ont point altéré, apparemment, cinq années de rhétorique sur les *« besoins essentiels »* des populations.

Priorité aux données statistiques et techniques : la pauvreté est quantifiée. Souvent, le vocabulaire a des accents para-militaires : par exemple, les pauvres sont la *« population-cible »*. Et si les articles d'information destinés au public insistent sur la notion de « participation », en revanche, il ressort des documents où les projets sont consignés que *tout* se décide d'en haut. Jamais les pauvres n'interviennent — ni comme participants ni, encore moins, comme instigateurs — dans la préparation de leur propre développement économique. En réalité, les propositions de projets — officiellement présentés à la Banque par les gouvernements locaux — sont la plupart du temps élaborés par des « missions » que le siège de Washington dépêche sur place pour quelques jours, sans lésiner sur les frais de voyage.

Le principe directeur, dans la conception des projets, est que le développement n'est possible qu'avec un apport de ressources extérieures. L'investissement étranger est considéré comme un facteur essentiel, et il faut tout faire pour créer un climat favorable à l'activité des banques étrangères et des grandes sociétés. Qu'un projet ainsi conçu risque d'entraîner une dépendance ultérieure à l'égard des importations, cela ne fait pas problème.

Quant aux perspectives de réalisation, la simple combinaison des objectifs et de l'argent est un gage de réussite. La pauvreté est un phénomène reconnu, mais rien ne laisse soupçonner l'existence des forces qui l'engendrent et l'entretiennent. La planification d'un projet est un exercice d'économie pure, où les facteurs politiques, sociaux et culturels n'ont point leur place. Il est apparemment inconcevable que des intérêts contradictoires puissent exister, à quelque niveau que ce soit. Quant aux gouvernements intéressés et aux autres acteurs, tous sont censés œuvrer à l'élimination de la pauvreté. Les résultats, consignés en termes statistiques, n'auront aucun rapport avec la réalité vécue quotidiennement.

En fait, à cause de ce parti pris d'ignorer les racines sociales de la pauvreté, les projets de la BIRD produisent souvent des effets inverses aux objectifs déclarés. Betsy Hartmann et James Boyce ont déjà eu l'occasion de décrire, ici-même (3), ce qu'il advint au Bangladesh d'un projet d'aménagement hydraulique financé par la Banque mondiale, dont devait, en principe, bénéficier une *population de petits paysans groupés* en coopérative, mais qui, finalement, profita surtout aux plus riches propriétaires terriens. Nous-mêmes, nous sommes penchés sur un autre programme de développement rural de la BIRD dans ce pays, un grand programme *« pilote »* nommé « RD-1 » (*Rural Development Phase One* : Développement rural, première phase). D'un coût de 16 millions de dollars, il a pour objectif déclaré de *« réduire la domination qu'exercent sur les institutions rurales les fermiers les plus riches et les plus influents politiquement (...), et de fournir aux petits paysans des crédits agricoles et les produits nécessaires aux cultures par le canal d'un système de coopératives »*. Ce qui laisse entendre qu'il existerait, d'après la Banque mondiale, un système de coopératives que ne dominerait pas l'élite des propriétaires terriens. Pourtant, dans chacun des villages que nous avons visités, les gens ont déclaré que le système en question servait les plus riches — ceux qui possèdent au moins 6 acres (1 acre = 0,4 ha.) et ne représentent pas plus de 10 % de la population, — qui sont aussi ceux qui contrôlent les registres et décident des adhésions et de l'octroi des crédits. Les autres, en particulier cette moitié des habitants qui ne possèdent qu'un acre, ou moins encore, ne peuvent affronter les conditions de remboursement trop rigoureuses ni les frais de dossier trop élevés. Quant à ceux *qui n'ont pas de terre*, leur accès au financement est pratiquement bouché. *« Même si je me présente avec un plan de remboursement du prêt, la coopérative ne m'accordera aucun crédit »*, nous a dit l'un de ces villageois qui ne possède aucune terre. Cet exemple s'applique au Bangladesh, mais il confirme ce que nous avons noté partout ailleurs dans le monde : tant que les terres demeurent aussi inégalement réparties, ce sont les groupes appartenant à l'élite qui profitent inévitablement des coopératives villageoises.

Une lutte pour la terre

CONÇUS dans un univers d'abstraction sociale, les projets devront prendre corps dans un monde bien réel, fait d'injustices et de conflits. Un agronome travaillant pour la F.A.O., avec quinze années d'expérience au Bangladesh derrière lui, le précisait en ces termes : *« Ce qu'il faut se rappeler à propos des villages, c'est que les gens n'y sont point des voisins, mais des rivaux. »* La première des réalités sociales, nous a-t-on dit et redit, c'est la lutte pour la terre : les gens aisés s'arrangent pour endetter les voisins plus modestes, afin de mettre ensuite la main sur leur terre ; les paysans pauvres doivent lutter désespérément pour conserver le peu de terres qu'ils possèdent. Ainsi l'élite rurale, qui usurpe les nouveaux puits ou les nouvelles machines, ou quoi que ce soit des nouvelles facilités que les projets de la Banque *devraient, en principe, apporter* aux petits fermiers, tient à s'assurer que les pauvres n'en tireront aucun avantage. Et les choses se passeront ainsi, même si les nouveaux équipements restent partiellement inutilisés.

Une étude récente de la BIRD sur le développement rural explique que les projets doivent tenir compte du *« système social existant »* et que, *« dans bien des pays, il est essentiel d'éviter de susciter l'opposition des éléments puissants et influents de la communauté rurale, si l'on ne veut pas que le programme de la Banque soit compromis de l'intérieur »*. Ce désir de ne pas *« chahuter la barque »*, en quelque sorte, incitera la Banque à proposer des programmes ruraux n'ayant même pas la prétention d'aider les petits paysans.

Dans *The Assault on World Poverty*, la BIRD rapporte qu'elle distribue presque la moitié de ses crédits ruraux aux petits fermiers. Autant raisonner inversement et dire que la moitié de ces crédits vont à des exploitants de moyenne et de grande envergure qui ne représentent, tout au plus, que 20 % de la population rurale pourvue de terres dans le tiers-monde.

« Presque la moitié » des crédits ruraux iraient donc à de *« petits paysans »*, selon la Banque. Mais qu'entend-elle, au juste, par *« petits »* ? Au Guatemala, par exemple, un programme de crédit rural, mené conjointement par la F.A.O. et la BIRD, attribuait la moitié des prêts à la fraction la plus aisée des propriétaires terriens, ceux qui possédaient au minimum 112 acres et ne représentaient pas plus de 3 % de la population. L'autre moitié allait à ceux que la Banque considère comme des *« petits paysans »*, ceux qui possèdent moins de 112 acres. Cette superficie peut sembler réduite, mais au Guatemala ce n'est pas un critère suffisant pour fixer le seuil de *la pauvreté*, puisque les paysans ayant moins de 112 acres constituent 97 % de toute la population rurale. En se fondant sur de tels critères, il se pourrait bien que le projet de la BIRD *ignore complètement la vraie majorité* de pauvres au Guatemala, celle qui rassemble dans un même lot les paysans dont le lopin n'atteint même pas 1 acre, et, à plus forte raison, ceux qui n'ont rien du tout.

Même quand l'objectif déclaré est d'aider les petits fermiers, les crédits de la BIRD sont distribués par le canal des banques nationales de développement ou d'agriculture et aboutissent d'abord dans les mains des grands propriétaires, la Banque elle-même le reconnaît. Ainsi aux Philippines, où deux prêts ont été accordés à des banques rurales dans lesquelles le gouvernement détenait une participation : les petits fermiers, ceux qui possèdent moins de 7 acres (73 % de *la population* rurale de la région), ont reçu moins de 1 % du crédit total.

« Retombées » et subventions aux salaires

A S'EN tenir aux statistiques de la Banque, qui sont très modérées, les ruraux dépourvus de terres représentent de 40 % à 60 % de la population selon les régions. Si l'on prétend s'attaquer sérieusement à la pauvreté rurale, que fait-on pour ces multitudes dans les pays où la propriété *foncière* est monopolisée par une poignée de privilégiés ? La Banque mondiale se met alors à invoquer sa fameuse théorie des « retombées » : ainsi, nous a-t-on dit, si par exemple des millions de dollars sont *affectés* à la construction d'un barrage pour l'irrigation, il en résultera une amélioration de l'emploi dans l'agriculture qui profitera aux gens sans terres. Mais Hartmann et Boyce ont posé la question : *« Le fait d'aider les riches à employer davantage de pauvres à des salaires de subsistance est-il vraiment le meilleur moyen d'aider les pauvres ? »*

Dans un cas exceptionnel, la Banque a conçu un programme concernant directement des villageois sans terres au Bangladesh, dans le cadre, précisément, du projet RD-1 de 16 millions de dollars *déjà cité*. Ce projet prévoit en effet un maigre crédit de 4 000 dollars destiné à une coopérative formée de paysans sans terres, qui peut ainsi acheter au gouvernement un étang et 3 acres (les terres appartenant au domaine public sont beaucoup plus vastes dans ce village, mais les riches les ont accaparées). Comme les revenus des ouvriers restent insuffisants, ceux-ci sont encore obligés, pour survivre, d'aller travailler chez les propriétaires terriens du village. De telle sorte que le programme de la Banque revient à subventionner les salaires payés par les riches. *De surcroît*, il n'intéresse qu'un tiers des villageois sans terres et ne prévoit rien pour s'attaquer aux raisons structurelles de leur dénuement.

Dans son souci de ne pas *« chahuter la barque »*, la Banque mondiale peut aussi être conduite à s'écarter de ses objectifs d'une autre manière, quand elle a affaire à des élites corrompues. Ainsi au Bangladesh, dans le cadre d'un projet d'aménagement de puits profonds, le prix des pompes est passé de 9 millions de dollars à 12 millions pour la simple raison qu'il fallait verser un superprofit à l'importateur, qui est aussi le citoyen le plus riche du pays.

Produire « des excédents » commercialisables

QUAND les pauvres travaillent la terre pour se nourrir, cela ne produit ni argent *ni devises*. *Les prêts* qu'ils contractent, ils ne pourront les rembourser que s'ils réalisent des *« excédents commercialisables »*. C'est bien ce qui préoccupe la Banque. Car, comme toute banque, la BIRD cherche à réduire les risques au maximum. Ce qu'elle exprime en ces termes : *« Ne prêter qu'à ceux qui ont suffisamment de possibilités d'investissement pour produire un excédent commercialisable substantiel est peut-être le meilleur moyen de réduire les défauts de paiement. »* Ici, l'expression *« ceux qui ont des possibilités d'investissement »* n'est qu'un euphémisme pour désigner les plus gros propriétaires terriens.

Ce souci de minimiser les risques peut *inciter* la Banque à « encourager » les paysans à produire des récoltes non alimentaires. Voilà qui assure, en effet, un *« excédent commercialisable »* : le paysan ne mangera certes pas son coton ni son caoutchouc. La Banque note aussi que *« les défauts* (de remboursement) *ont été réduits quand le remboursement était lié à la commercialisation de récoltes faisant l'objet d'une transformation au contre, par exemple le tabac, le coton, le cacao, le thé ou le café »*. Ainsi, pour réduire ses propres risques au maximum, la Banque préfère ne pas attribuer de prêts pour des cultures de produits alimentaires de base. L'actuelle ventilation des prêts en offre *une preuve tangible*.

De toutes les « cultures de rapport », l'élevage du bétail est le secteur favori de la Banque, qui lui affecte un tiers de ses prêts à l'agriculture. Cette proportion est *encore plus élevée en Amérique latine*, où elle dépasse 70 %. En 1971, la BIRD a fourni au Guatemala un prêt de 4 millions de dollars pour couvrir 52 % du coût d'un projet de production de viande de bœuf, tout en promettant 15 millions de dollars supplémentaires pour une extension ultérieure. Les éleveurs bénéficiaires étaient qualifiés d'exploitants de *« moyenne importance »*. En réalité, les prêts sont allés aux trois cents éleveurs-exportateurs les plus riches du pays.

Au Kenya, au titre du financement d'un projet d'élevage, 87 % des crédits de la BIRD sont octroyés à quelques ranches seulement, constitués en sociétés ou dotés simplement d'un statut *commercial*. L'économiste de la Banque mondiale Uma Lele (4) a recours à un argument classique de cette institution pour justifier que tant d'argent aille à si peu de bénéficiaires : *« Les impôts perçus sur le revenu de ces ranches doivent aider le gouvernement à fournir des services ruraux à d'autres régions nécessiteuses »* (ce qui confirme que la Banque n'a pas renoncé à sa théorie des « retombées »).

Un « donateur peu exigeant »

LES responsables de la politique de prêt de la BIRD fixent des quotas pour chaque pays. Les responsables des projets vont alors augmenter les dépenses pour absorber ces quotas. Cette nécessité de trouver des débouchés à d'énormes sommes d'argent n'incitent évidemment pas les fonctionnaires de la Banque à réfléchir aux conséquences sociales de leurs projets. *« Quiconque s'arrête pour poser des questions est considéré comme un obstructionniste — comme un mauvais coéquipier »*, nous a déclaré un conseiller de la Banque qui a travaillé dans ses différents services.

En revanche, ce *« syndrome de l'excès de fonds »* est propice aux pratiques de corruption qui ont cours au sein de certains gouvernements. Ainsi le *Wall Street Journal* rapporte-t-il qu'en Indonésie on estime, *« de source autorisée »*, que de 10 à 15 % du coût total des projets financés par la Banque (actuellement plus de 500 millions de dollars par an) se perdent en *« fuites »*. Etant le principal organisme prêteur dans la plupart des pays, la BIRD peut aussi saper les efforts des agences (publiques ou volontaires) de moindre importance, qui, elles, imposent *des conditions plus rigoureuses* à leur aide pour prévenir les risques de corruption ou d'abus. Mais si la BIRD est disposée à fournir de grosses sommes sans se montrer très exigeante sur ce plan, pourquoi un *gouvernement* serait-il plus rigoureux avec de telles agences ? Ceux qui travaillent à des projets de développement sont nombreux à en convenir : la Banque a tendance à être un *« donateur peu exigeant »*.

En Tanzanie, la majeure partie des fonds alloués par la BIRD à un projet urbain de culture maraîchère a financé la construction d'une unité de stockage par les soins d'une société contractante étrangère. Un employé de la communauté, étroitement associé à ce projet, nous a précisé que cela coûtait quatre fois plus cher qu'un dispositif comparable édifié par les intéressés eux-mêmes dans les environs, dans le cadre d'un projet similaire. Il ajouta que la Banque avait affecté cette année-là à ce projet deux fois plus d'argent qu'il n'en fallait : *« Le supplément se perd en gaspillage et en initiatives dépourvues d'efficacité. »*

La Banque mondiale pousse à la dépense, certes, mais elle ne fait pas de cadeaux. Les prêts doivent être remboursés, et cela avec des devises étrangères gagnées, on l'a vu, par le travail des paysans qui produisent pour l'exportation. Au mieux, par l'intermédiaire de sa filiale, l'Association internationale de développement (IDA), la BIRD octroie des prêts à des conditions « douces ». Cependant, une grande partie des fonds ainsi avancés sert tout juste à créer les liquidités qui permettront de rembourser de précédents prêts attribués par la Banque à des conditions *« ordinaires »*, ou même par des banques privées américaines et européennes.

En outre, les prêts sont invariablement assortis d'une participation du gouvernement local, à titre de *« fonds de contrepartie »* destinés à financer les dépenses locales afférentes aux projets. Ainsi de maigres ressources financières — et humaines — sont-elles drainées par les projets de la Banque. Plus ses dettes s'accroissent, plus un pays est contraint d'*orienter* son économie vers l'exportation. Ce qu'on appelle le *« piège de l'endettement »* empêche la construction d'un développement autocentré, seul moyen de parvenir à un nouvel ordre économique international.

La Banque mondiale avait été conçue à la fin de la seconde guerre mondiale pour stimuler et financer les exportations de biens de capitaux de pays comme les Etats-Unis. Inévitablement, pour elle, « développement » est synonyme d'importations coûteuses — bâtiments, barrages, routes, laboratoires, équipements audiovisuels, envoi de techniciens à haut salaire et des véhicules dont ils ont besoin, etc. En Indonésie, par exemple, au moins 50 % *du coût* d'un projet de nutrition ont été affectés à des achats de matériel de prestige destiné à équiper des bâtiments luxueux.

révèle un Américain fonctionnaire des Nations unies dans ce pays. Même au titre du développement agricole et rural, les prêts de la Banque mondiale sont affectés dans d'écrasantes proportions à des constructions d'infrastructure — routes ou barrages, par exemple — qui vont enrichir contractants et conseillers locaux ou étrangers. Selon une récente estimation du département d'Etat, pour chaque dollar versé par les Etats-Unis à la Banque, ils en récupèrent deux sous forme de dépenses effectuées en retour dans leur économie ; dans ces conditions, il faut se demander qui aide qui.

La fourniture d'un équipement audiovisuel sophistiqué et de *hardware* électronique représentait plus de *1 million de dollars* dans le budget du projet de développement rural de la Thaïlande en 1977. Ce qui lui donne davantage les caractéristiques d'un programme de travail sur les *mass media* confié à une université américaine que celles d'un projet de développement rural en Asie. Les *« marchés »* à enlever par *« appel d'offres international »* consistent dans des équipements tels que quatre cent vingt calculatrices manuelles à 50 dollars pièce ; trente calculatrices de bureau à 160 dollars pièce ; trente appareils de projection de films en 16 mm à 1 200 dollars pièce ; douze appareils récepteurs de télévision en couleurs, à 1 050 dollars pièce, etc.

Mais la Banque mondiale ne se contente pas de fournir des crédits pour le développement. Au cours de ces dernières années, elle a pris un rôle majeur dans l'élaboration des politiques nationales de développement. Un rôle qu'elle résume ainsi : *« Il serait peu probable que les emprunteurs de l'IDA, en particulier, obtiennent auprès d'autres sources des conditions de financement aussi satisfaisantes que celles offertes par l'IDA ; il est donc peu probable qu'ils ne tiendront pas compte du genre d'avis qu'ils peuvent recevoir des missions de la Banque et de l'IDA, dont les études effectuées périodiquement sur leur économie comprennent des évaluations de la solidité de leur politique économique. »*

La Banque a commencé à établir des missions permanentes dans les pays sous-développés, souvent implantées à l'intérieur même des ministères de la planification. Dans un nombre croissant de ces pays, *elle crée sous* sa présidence un consortium des principaux bailleurs d'aide financière bilatérale ou multilatérale pour coordonner leurs opérations et leurs politiques de crédit. Souvent — comme au Bangladesh, — elle place sans bruit ses conseillers dans des ministères-clés. L'un de ses meilleurs arguments est qu'elle a ainsi le pouvoir de déterminer la crédibilité financière d'un pays sur la scène internationale.

De plus en plus, les prêts vont profiter aux régimes les plus répressifs, ceux-là mêmes qui se montrent disposés à imposer les mesures fiscales dictées par la Banque au détriment des ouvriers et des paysans. C'est ainsi que quatre pays ayant connu des coups d'Etat militaires et des régimes de loi martiale depuis le début des années 70 — Argentine, Chili, Philippines et Uruguay — vont recevoir en 1979 sept fois plus de crédits de la part de la BIRD. Les prêts destinés à tous les autres emprunteurs n'augmenteront que de trois fois.

En circuit fermé

LA Banque n'ayant de comptes à rendre qu'à elle-même, il serait naïf de croire qu'une telle institution, qui n'est ni démocratique ni même représentative, puisse — ou souhaite — se contrôler avec rigueur. Ses documents *sont* secrets. Peu d'études ont été publiées sur elle par les spécialistes en sciences sociales. Aucun de ses fonctionnaires ne sera appelé à témoigner devant une commission parlementaire. *Récemment, toutefois*, la BIRD a commencé à se livrer à des évaluations secrètes des projets financés par ses soins. Ceux qui ont eu accès à certains des rapports ainsi élaborés par son département des évaluations des opérations nous ont indiqué que les textes étaient considérablement *« assainis »* lorsqu'on les résumait ensuite en vue de leur publication officielle.

Parfois, les évaluations sont confiées, certes, à des consultants de l'extérieur. Mais que vaut leur indépendance s'ils attendent de la Banque le renouvellement de leur contrat ? On cite le cas d'une de ces grandes évaluations, élaborée en termes critiques : son auteur a été invité à la *« réécrire »*. Les rapports destinés à être publiés doivent être allégés, explique-t-on, pour avoir le soutien des Parlements des pays donateurs.

Lors d'un séjour au Bangladesh, nous apprîmes, *de source étrangère* bien informée, qu'une mission venue récemment de Washington avait déclaré que le programme RD-1 était un succès *« parce qu'il repose sur des principes sains »* et qu'il méritait d'être développé. Pourtant, pas plus tard que la veille, un fonctionnaire bengalais avait exhibé devant nous un mémorandum de la Banque à usage interne mettant en cause chacun des aspects de la réalisation du même projet et concluant que le système des coopératives joue *« excessivement en faveur des fermiers les plus riches »*.

En outre, bien des fonctionnaires locaux qui négocient avec la Banque les attributions de prêts aspirent à occuper des fonctions au siège de la BIRD à Washington. Vont-ils, dans ces conditions, se poser des questions ? A Sri-Lanka, où des prêts massifs ont été négociés pour financer un projet d'irrigation comprenant la construction d'un barrage, les élites du gouvernement meurent d'impatience à l'idée de pouvoir bientôt *« prendre un verre »* avec les experts étrangers attendus pour la réalisation du projet. Un circuit fermé, en somme.

Sans devoir rendre de comptes à personne, la Banque mondiale a toute liberté d'apprécier le nombre des bénéficiaires de ses projets. Par exemple, son président, M. McNamara, aimerait faire croire que le programme de développement agricole et rural de la BIRD aura touché, de 1975 à 1979, soixante millions de personnes rangées *dans le « groupe-cible de la pauvreté »*. De fait, la Banque aime à dénombrer les bénéficiaires de ses activités en se fondant sur le chiffre total des habitants vivant dans les régions où se situent ses projets. Ce qui reviendrait à peu près à dire qu'un barrage construit à Paluba (Californie) profite aux vingt millions de citoyens qui peuplent la Californie, y compris les quatre millions vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. A ce titre, le total des pauvres qui bénéficient des projets de la Banque mondiale pourrait bien dépasser le nombre total des pauvres dans le monde entier.

Certains estiment, à la BIRD, que si l'on arrive à satisfaire les besoins *essentiels des plus démunis*, les *efforts* de ceux qui veulent changer les structures sociales actuelles n'auront plus de raison d'être. Mais, à supposer que tel soit bien l'objectif à la Banque, ses *programmes sont perdants en dernier ressort*. Car le fait de distribuer des fonds pour faciliter les investissements qui permettront de nouveaux profits, sans vouloir toucher aux structures *sociales* qui *sont à l'origine* de la pauvreté, relève d'une politique qui ne peut que renforcer l'emprise des élites. Les pauvres, eux, deviennent encore plus pauvres.

* Fondateurs de l'Institute for Food and Development Policy à San-Francisco, auteurs de *Food First : Beyond the Myth of Scarcity* (Houghton Mifflin Co, Boston, 1977) dont *le Monde diplomatique* a rendu compte dans son numéro de septembre 1978 (page 9).

(1) Conçue, comme le Fonds monétaire international, lors de la conférence de Bretton-Woods en 1944, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale, ou BIRD) est entrée en activité en juin 1946.

(2) Cf. *The Assault on World Poverty*, édité par Johns Hopkins Press, Baltimore et Londres, 1975, pour le compte de la Banque mondiale.

(3) Cf. *le Monde diplomatique* de septembre 1978.

(4) Cf. Uma Lele, *le Développement rural - l'Expérience africaine*, publication de la Banque mondiale parue aux éditions Economica, Paris, 1977.



les livres du mois

Anthropologie du rêveur

Par YVES FLORENNE

VOICI que s'ouvre un champ nouveau à l'étude des rêves : le plus vaste, où il n'y avait encore qu'un petit jardin secret. Jusqu'ici, les rêves ont été traités — avec des points de vue divers : psychanalytique, clinique, poétique, etc. — à travers des « cas » ou des privilégiés. Jean et Françoise Duvignaud et J.-P. Corbeau ont entrepris, eux, d' « entrer dans la région indéfrichée (indéchiffrée) de l'expérience onirique du plus grand nombre », et, par là, de « proposer une anthropologie du rêveur français contemporain ». Rien de moins.

Aussi se sont-ils livrés à une enquête de type sociologique, combien patiente et délicate, qui leur a permis de recueillir, pour les traiter en laboratoire, quelque deux mille rêves dont les rêveurs sont classés par catégories socio-professionnelles ; ou extra-professionnelles : adolescents et retraités. Les « marginaux » ne sont pas recensés à part ; on doit les retrouver dans la « classe » des grands adolescents et dans celle des « atopiques » ; parmi ceux-ci figurent les intellectuels et certains de ces privilégiés qui furent les objets à peu près exclusifs de l'examen des rêves. Ils sont ramenés ici à leur proportion statistique.

Bien entendu, il ne s'agit pas — il ne s'agit jamais — de saisir le rêve insaisissable, mais seulement le récit qui en est fait par le rêveur. Entre ce rêve et ce récit (instructif en lui-même, comme le serait d'ailleurs, mais d'autre façon, un rêve inventé de toutes pièces), il y a autant de différence qu'entre la vie vécue du mémorialiste et les mémoires qu'il écrit. Où cesse la « sincérité », où commence la broderie ou l'oubli involontaire ? Et la censure délibérée ? On sera frappé par le fait que, de tous ces rêves (ceux du moins qui nous sont rapportés) d'hommes et de femmes « quelconques », appartenant à ce qu'on appelle les classes laborieuses, bref, le grand nombre, aucun ne contient la moindre allusion érotique précise (ou bien inconsciente, symbolique). Alors que les cadres, un peu, mais surtout les « atopiques » (très notablement, les femmes de cadres), intellectuels, « poètes » au sens large, bref, les rêveurs en quelque sorte professionnels, n'ont garde de censurer l'érotisme onirique ; ils en remettraient plutôt : pour eux — pour elles surtout — au contraire des « simples », avoir l'air de gommer la sexualité serait quasi déshonorant.

LE chapitre des ruraux, le plus long, est aussi le plus captivant. Sera-t-on surpris que, de tous, ils se soient confiés le plus volontiers, avec le plus d'abondance ? Ce qui répond d'ailleurs à la variété, la richesse de leurs scénarios oniriques. Leur relation avec le rêve serait comparable à celle qu'ils ont longtemps entretenue avec le conte. Chez eux encore, on trouve souvent des rêves prémonitoires (vérifiés). Et aussi la plus grande pudeur (dans le récit). Détournement du désir, jusque dans le rêve ? chez cette femme qui se promène seule parmi des magasins étincelants « pleins de belles choses que j'ai toujours voulues... Une cuisine que j'ai toujours réclamée à mon mari. » Le trait constant est la présence de la mort. Mais non pas la mort de l'angoisse, de la destruction : familière, amicale, présente par les défunts qui reviennent, et dans « l'image calme d'une translation naturelle ».

Tandis que le trait dominant, chez les employés, c'est la monotonie. Chez les commerçants et artisans (qui se sentent menacés par l'évolution sociale, économique) : le rejet, presque la haine du rêve ; le refus parfois violent d'en parler, d'en entendre parler : « Quelle horreur ! Vous devriez avoir honte ! », s'écrie une bouchère. Ce qui est déjà bien révélateur. A quoi pense-t-elle ? A un « inavouable » banal, commun à tous ceux qui le taisent ? Ou, dans son cas, la profession nourrit-elle les fantasmes : abattoirs clandestins, équarrissages, dépeçages trop privés ?

Chez les chefs d'entreprise, le même refus affecte un mépris supérieur. En substance : « Les rêves, foutaises et fadaises. Je n'ai pas le temps de rêver, moi ! (joue-t-il exprès sur le mot « rêver » ?). J'ai mes affaires. » Le pauvre homme ! Pour les « cadres », le rêve se fait élaboré et distingué. Il oscille souvent entre l'exercice d'une élégante et souveraine domination et l'anxiété : peur, surtout, du déclassement. Mais, ce qui domine, c'est le parfait farniente, voluptueux, luxueux et sans fin : belles filles, plages sauvages, bateaux, piscines, exotisme vague... Des rêves de paradis publicitaires, des édens d'agences de voyages. Autant les rêves des ruraux sont « vrais », autant paraissent « faux » ces rêves d'affiches et de magazines.

La terre onirique la plus inconnue, la plus difficile à aborder, est celle des ouvriers. Parce que, notent les auteurs, c'est la classe la plus défigurée par l'idéologie, vidée de sa réalité vivante, réduite à une entité symétrique : « les Misérables », ou « le moteur de l'histoire » ; dominés-exploités ou, par personnes interposées, dictateurs de droit divin. Rêveurs d'autant plus intéressants. Et, de l'un d'eux, ce mot qui va loin : « Le rêve est à côté de ce que je suis. »

Avec les « atopiques », l'onirologue retrouve ses clients habituels. Ceux-là, plus que les autres, ne rêvent pas comme ils auraient rêvé jadis et naguère ; et ils élaborent leurs rêves (les femmes surtout) en les rapportant. Car leurs rêves sont le gibier de la psychanalyse, mais — et cela donne à... rêver — la psychanalyse engendre, fabrique, élève, oriente ce gibier-là. Qu'en est-il, qu'en sera-t-il de plus en plus, d'un inconscient trop conscient ?

LE livre est à deux versants. Nous venons de découvrir « la société dans les rêves ». Les auteurs vont se demander maintenant « ce que la société cherche à travers les rêves des individus ». La réponse passe par les recherches fécondes de Jean Duvignaud sur d'autres thèmes de l'imaginaire : la société poursuit sa propre durée en conjurant par le rêve, en tout individu, l'instance naturelle de la mort.

Cette première écoute du « langage perdu » des hommes et les femmes « quelconques » révèle quelque chose de tout à fait surprenant : la vie quotidienne et ses tracas sont presque absents des rêves ; et plus totalement encore le flux revendicatif et protestataire, la politique, l'idéologie, la morale, le péché, Dieu. Ce qui s'y manifeste avec une grande force est un « hédonisme sans anxiété ni culpabilité ». L'homme, dans le rêveur, revendique et proteste autrement, au-delà : contre l'Etat et l'état des choses. Jeu libérateur, le rêve non seulement rêve une liberté, mais la projette.

A la dernière page, on nous rappelle la colombe de Kant, rêvant (éveillée) comme elle volerait mieux si elle était libérée de la pesanteur. Illusion, dit Kant : elle tomberait dans le vide. Faux. Le philosophe ignore ce que sait un enfant : dans le vide, tout le monde tombe du même poids, le plomb et la plume. Au contraire, sans pesanteur tout le monde s'envole. Et la colombe, pas mieux que tout le monde. Mais on parle toujours du « trou » des rêves, de la chute du rêveur ; presque jamais de l'apesanteur du rêve où le rêveur plane. Et voilà justement ce qu'il rêve : échapper par le haut, vers une « utopie » qui n'est pas qu'un « rêve » et peut se nommer avenir.

* *La Banque des rêves*, Payot, Paris, 1979, 264 pages, 47 F.

PROCHE-ORIENT

Le «phénomène saoudien»

L'IRRESISTIBLE et rapide ascension de l'Arabie Saoudite au premier rang de la scène arabe et internationale a bousculé l'indifférence à l'égard de ce royaume, jusque-là peu connu, sans accorder pour autant le temps nécessaire à une réflexion lucide et sereine. Objet de commentaires flatteurs ou de critiques rapides, comment s'y retrouver ? Comment comprendre une réalité riche en paradoxes ? Comment expliquer, enfin, le « phénomène saoudien » ? C'est à ces questions, entre autres, que deux récents ouvrages tentent de répondre (1).

Celui de Helen Lackner, A House Built on Sand, *préparé dans le cadre du Transnational Institute (Amsterdam), vise à* « une meilleure compréhension de la situation intérieure saoudienne et à corriger les idées fausses répandues sur ce pays ». *La trame du travail répond à un salutaire souci de démystification pour : 1° expliquer la nature du pouvoir saoudien, répressif, rétrograde et antidémocratique, malgré les égards dont l'entourent les diplomaties occidentales ; 2° prouver que le royaume wahabite n'est pas à l'origine des problèmes économiques actuels, contrairement à ce qui est souvent avancé. Sur cette base, l'étude aborde les différents aspects de la réalité saoudienne (historique, politique, économique). Elle met en lumière ses multiples contradictions tout en cherchant à les expliquer.*

Cet ouvrage de vulgarisation a le mérite d'apporter des réponses claires à des questions pertinentes, même si, parfois, celles-ci relèvent de l'évidence. (« Le revenu pétrolier n'est pas le produit du développement économique intérieur, mais sa cause. »)

La thèse de doctorat de Ghassane Salame, le Développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite, *répond à d'autres motivations et se situe dans une perspective différente. Comment l'Arabie Saoudite en est-elle venue à occuper une place prépondérante dans la région ? On comprend l'interrogation du jeune universitaire libanais étonné par la facilité avec laquelle Ryad mit fin au tragique conflit de son pays, un jour d'octobre 1976. L'étude se garde cependant de tout engagement, de toute opinion personnelle. Notons, entre autres, l'intéressante analyse du pouvoir saoudien.*

Ce travail universitaire fait le point sur la politique étrangère saoudienne jusqu'au mois d'octobre 1978. Cependant, l'approche utilisée, aussi féconde soit-elle, laisse dans l'ombre beaucoup de mécanismes.

Ces deux ouvrages, chacun dans son genre, apportent une contribution non négligeable à la compréhension de l'Arabie Saoudite. Cependant, les auteurs semblent indifférents au fait que l'importance politique récente du royaume wahabite est due, en partie, à l'effacement du rôle régional de l'Egypte. Ce qui prive leurs analyses d'une donnée fondamentale qui pourrait, précisément, expliquer l'attitude de Ryad face au traité de paix israélo-égyptien.

MARIE-CHRISTINE AULAS.

(1) Helen Lackner : *A House Built on Sand, A Political Economy of Saudi Arabia*, Ithaca Press, Londres, 1978, 224 pages, 3,50 livres. Ghassane Salame : *le Développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite*, doctorat d'Etat en science politique soutenu en février 1979, Paris-Ier, 595 pages.

AFRIQUE

POLITISCHE ORGANISATION UND REPRAESENTATION IN AFRIKA. — Franz Nuscheler, Klaus Ziemer et al.

★ Walter de Gruyter, Berlin, 1978, 2 vol. : XVI-1261 pages et X-1263 pages, 362 deutschemarks.

Cet annuaire imposant, établi avec un sérieux et un luxe de documentation dignes des meilleures traditions de l'université allemande, présente les formes d'organisation et de représentation politique de l'ensemble du continent africain. Outre une solide introduction sur l'évolution historique et structurelle des sociétés africaines, ces deux volumes se composent d'une succession d'études monographiques nationales comprenant : a) un texte résumant les principales caractéristiques de la société nationale, et surtout son évolution politique, ses institutions, son système partisan ; b) des statistiques électorales très complètes et rigoureusement présentées ; c) un exposé des sources et de la législation institutionnelle et électorale ; d) une sélection bibliographique. Un instrument de travail remarquable à tous égards.

J.-F. B.

POLITISCHE PARTEIEN IM FRANKOPHONEN AFRIKA. — Klaus Ziemer

★ Verlag Anton Hain, Meisenheim am Glan, 1978, 325 pages, 38 deutschemarks.

A l'aide d'une remarquable documentation, l'auteur consacre l'essentiel de son ouvrage à la description et à l'évaluation — lucide mais mesurée — des partis uniques en Afrique noire francophone. En outre, cette synthèse comparative, très au fait de la réflexion méthodologique sur l'analyse politique des sociétés africaines, prend soin de relier les organisations politiques à leur environnement structurel. Un seul regret : l'absence d'un index qui eût facilité la manipulation de cet ouvrage de référence.

J.-F. B.

ANGOLA : LE TOURNANT AFRICAIN ? — Claude Gabriel

★ Editions La Brèche, Paris, 1979, 351 pages, 49 F.

Fondé sur une excellente documentation et soutenu par une réflexion politique d'inspiration trotskiste, cet ouvrage pose le problème de la lutte pour l'indépendance en Angola dans la perspective de l'histoire du mouvement révolutionnaire international et de la lutte de classes. Une analyse économique et sociale bien menée met en évidence les composantes sociales engagées dans la décolonisation et leur importance respective, ainsi que leurs diverses formes d'expression et de manifestation politiques.

La prise en main progressive du M.P.L.A., mouvement « *nationaliste révolutionnaire* » au départ, par la petite bourgeoisie oriente la lutte dans une perspective de plus en plus nationaliste et de moins en moins révolutionnaire qui fait osciller le parti entre le compromis avec les puissances coloniales et une action radicale qu'aucun parti révolutionnaire n'est cependant capable d'assumer à sa place. La libération de l'Angola représente-t-elle, dans ces conditions, un « tournant » dans le destin politique de l'Afrique, comme le redoutent ceux qui y dénoncent l'aide cubaine et soviétique ? Bien que situé dans une conjoncture spécifique et dans une région explosive, le cas angolais, qui reste exemplaire de bien des luttes de libération en Afrique, n'apparaît pas à l'auteur de nature à apporter un tel changement. Il lui semble donc nécessaire de tirer les leçons de cet échec relatif.

C. M.

PROBLEMS OF SOCIALIST ORIENTATION IN AFRICA. — Mai Palmberg

★ Scandinavian Institute of African Studies, Stockholm, 1978, 243 pages.

Ce livre rassemble les textes les plus intéressants présentés par des universitaires et des chercheurs d'Afrique et d'Europe, lors d'un colloque sur la voie de développement non capitaliste (V.D.N.C.) qui eut lieu à Helsinki, en 1976, sous l'égide de l'Institut scandinave des études africaines. Trouvant ses origines dans les débats du Komintern pendant les années 20, ce concept de développement non capitaliste fut élaboré à la fin des années 50 par les Soviétiques, pour étayer théoriquement leur soutien au régime ghanéen de Kwame N'Krumah et à l'expérience de Nasser en Egypte. Schématiquement, la V.D.N.C. devrait permettre aux pays dominés du tiers-monde de lutter efficacement contre l'impérialisme tout en préparant graduellement l'édification du socialisme. Elle déboucherait sur un stade transitoire, la *révolution* démocratique nationale, qui déclencherait la dynamique socialiste sans que les pays passent nécessairement par le capitalisme.

Cependant, ce type d'expérience fondé sur le principe de la V.D.N.C. s'est partout soldé par des changements économiques profonds mais qui allaient plutôt dans le sens du capitalisme d'Etat, ou parfois même favorisaient un retour au libéralisme dans le giron occidental. C'est cette constatation qui a incité plusieurs auteurs à s'interroger, dans cet ouvrage, sur le concept de V.D.N.C. L'expérience de plusieurs pays généralement considérés comme progressistes, telles la Guinée-Bissau, la Somalie ou la Tanzanie, est aussi examinée de manière critique.

H. S.

ECRANS D'ABONDANCE (ou cinéma de libération en Afrique ?). — Tahar Cheriaa

★ SATPEC - Tunisie/El Khayala - Libye éditeurs, Tunis, 1978, 316 pages.

Voici un livre depuis longtemps attendu parce qu'il dévoile enfin, avec un nombre impressionnant de preuves, les conditions d'*importation*, de *distribution* et d'*exploitation* des films en Afrique, leur caractère de monopole dans les mains des multinationales euro-américaines, la nature acculturante du phénomène et, en conséquence, la difficulté de mettre sur pied une production cinématographique normale dans les pays africains.

Cet ouvrage est un authentique brûlot qui devrait, si ses conclusions étaient retenues, transformer radicalement la politique du cinéma dans l'ensemble de l'Afrique.

I. K.

TÉMOIGNAGE

GUNTER GRASS, ATELIER DES METAMORPHOSES, entretiens avec Nicole Casanova

★ Belfond, Paris, 1979, 226 pages, 39 F.

Il faut oser s'approcher des monstres sacrés. Günter Grass en est un. Et Nicole Casanova a osé. Avec discrétion, simplicité. Au moment où sort *le Turbot*, où *le Tambour* paraît à l'écran, où les puissantes gravures de Grass sont exposées Rive gauche, ce livre d'entretiens prolonge, complète, et surtout empêche que l'image de l'artiste ne se fragmente par trop sur les facettes de ce génie multiforme. L'unité préservée est due à ce que Nicole Casanova présente une grande partie de ces métamorphoses dans leur contexte historique et politique.

A travers Grass, c'est l'Allemagne depuis la fin de la guerre que l'on retrouve, celle de « *l'antifascisme à retardement* » dénoncé par l'auteur, celle des écrivains du Groupe 47 comme celle du décret sur les extrémistes, la R.D.A. et la R.F.A. On comprend beaucoup mieux le « grand étonnement » des intellectuels de 45 devant des « *tiroirs vides* » et une langue « *corrompue par l'usage qu'en avait fait le fascisme* ». Grass porte un regard impitoyable sur la « reconstruction », processus de « refoulement » qui, selon lui, ne fait que dissimuler la pérennité des structures répressives de l'Etat prussien. Mais il dit aussi ses espoirs de citoyen militant dans les années 60 au sein des initiatives d'électeurs social-démocrates pour soutenir le S.P.D., sa méfiance actuelle face aux contraintes de la politique.

Et derrière ce que livre Grass, il y a ce que Nicole Casanova voit : le caractère inconfortable de la position de l'auteur, qui en 1974 pouvait encore soutenir son gouvernement « *sans renoncer à ses exigences libérales* », mais qui, aujourd'hui, considéré par certains comme un « *sympathisant* », s'éloigne du centre pour pouvoir continuer à résister, en « *révisionniste* », investi de la fonction originelle des poètes, celle de « *sismographe* » à qui l'on « *recourt pour savoir ce qu'il faut penser de l'Allemagne* ».

M.-F. A.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438

ÉCONOMIE

ENERGIE ET AGRICULTURE. Le choix écologique. — Jean-Roger Mercier

★ Editions Debard, Paris, 1978, 192 pages, 45 F.

Pour Jean-Roger Mercier, « *il n'y a aucune raison pour que l'impératif* « économies d'énergie » *ne s'étende pas à la production d'aliments* ». Son ouvrage s'attache, dans sa première partie, à expliciter la dimension de la crise dans le domaine agricole : l'agriculture industrialisée dominante s'avère économiquement et biologiquement fragile, source de nuisances, et autodestructrice. Son rendement énergétique, mesuré en nombre de calories nécessaires pour la production d'une calorie alimentaire, ne cesse de se dégrader, en particulier dans l'utilisation des énergies rares. Le besoin s'affirme d'un mode de production plus « doux », respectant mieux les équilibres naturels. L'auteur démontre, chiffres et expériences à l'appui, qu'il ne ressort pas de l'utopie et pourrait jouer à l'avenir un rôle non négligeable. L'agriculture écologique, fondée sur une meilleure utilisation des énergies naturelles (photosynthèse, énergie microbienne, biomasse, méthane biologique, fertilisants organiques, énergie solaire, etc.), bien loin d'être un luxe de nantis, est susceptible de se révéler comme la clé de problèmes économiques particulièrement ingrats. Redécouvrant des techniques parfois tombées en désuétude, elle suppose également le développement de technologies appropriées extrêmement élaborées dont les prémices s'avèrent très prometteurs.

L'auteur ne dissimule en rien les difficultés sociales ou institutionnelles de son projet. L'ouvrage possède le grand mérite de ne pas masquer derrière son langage scientifique des arguments d'autorité. Il ouvrira à la plupart des lecteurs des perspectives nouvelles extrêmement stimulantes.

A. W.

UNITES ET MONNAIES DE COMPTE, travaux du colloque international organisé par J.-L. Guglielmi et M. Lavigne

★ Economica, Paris, 1978, 141 pages, 50 F.

A l'heure de la création du système monétaire européen, les éditions Economica publient le compte rendu d'un colloque organisé fin 1977 sur les unités de compte par l'université de Paris-I.

Toute transaction économique ou financière internationale se décompose en deux opérations étroitement liées : une opération de crédit et une opération de change. D'où la nécessité de se prémunir contre les risques de l'opération de change lors du remboursement. Les recherches actuelles pour élaborer de nouvelles unités de compte, stimulées par les fluctuations des cours de l'or et du dollar, répondent à cette préoccupation.

Le niveau potentiel des échanges internationaux serait considérablement accru par la définition d'une unité de compte qui serait également utilisable pour les transactions Est-Ouest. Mais un tel système supposerait la convertibilité des monnaies nationales des pays socialistes, exacerbant ainsi les contradictions en- les finalités socio-économiques de ces pays et la pression du marché mondial. Les participants au colloque sont donc tombés d'accord pour estimer que la création d'une monnaie mondiale de référence n'était pas pour demain.

A. W.



هكذا من الأصل

PANORAMA IMMOBILIER

PARIS

Cette rubrique paraît dans Le Monde, Le Monde Diplomatique, la Sélection Hebdomadaire du Monde. Prochaine parution le 6 juillet 1979 - Renseignements MULTIMEDIA, 277 82-00

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Le Conseil de sécurité condamne les élections en Rhodésie

A LA demande du groupe africain, le Conseil de sécurité s'est réuni le 30 avril. Il a adopté par 12 voix pour et avec 3 abstentions (Etats-Unis, France et Royaume-Uni) une résolution qui condamne énergiquement toutes les tentatives et manœuvres du régime illégal, y compris les prétendues élections d'avril dernier, visant à maintenir et à prolonger un régime raciste minoritaire et à empêcher le Zimbabwe d'accéder à l'indépendance et à un véritable gouvernement par la minorité.

Le texte réaffirme que les « *prétendues élections* » tenues sous les auspices du régime raciste illégal et leurs résultats sont nuls et non avenus. La résolution demande à nouveau à tous les Etats de ne reconnaître aucun représentant ou organe mis en place par ce processus et d'observer strictement les sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud.

SANCTIONS CONTRE LA RHODESIE. — *Dans un rapport daté du 4 mai, le comité du Conseil de sécurité, créé en application d'une résolution votée en 1968 concernant la question de Rhodésie, estime que les sanctions décidées contre le régime illégal n'ont pas eu l'effet souhaité, et il demande que de nouvelles mesures soient prises pour renforcer les pressions et leur efficacité.*

DECOLONISATION. — *Le comité spécial de la décolonisation a tenu à Belgrade, du 23 au 27 avril, une session consacrée spécialement aux problèmes du Zimbabwe et de la Namibie. Il a adopté une déclaration par consensus pour réclamer de nouvelles sanctions, en particulier contre l'Afrique du Sud, et dénoncer les liens de certains pays avec Pretoria. A propos de la Rhodésie, il déclare nulles les récentes élections dans ce pays.*

NAMIBIE. — *La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, consacrée au problème de Namibie, s'est ouverte à New-York le 23 mai. Dès le début des travaux, elle a exclu l'Afrique du Sud du débat par quatre-vingt-seize voix contre dix-neuf et avec neuf abstentions.*

— Une mission du Conseil des Nations unies pour la Namibie s'est rendue en Europe le mois dernier pour examiner, avec plusieurs pays, les mesures propres à imposer à l'Afrique du Sud le respect des résolutions de l'ONU.

FORCE AU LIBAN. — *Le Conseil de sécurité a fait publier une déclaration à l'issue d'une réunion qu'il a tenue le 7 mai au sujet de la situation dans le Sud-Liban. A la demande du gouvernement libanais, il a évoqué la possibilité d'une redéfinition de la mission de la Force des Nations unies* « de façon à garantir l'application de la résolution 425 ». *Aucune décision n'a été prise, mais le Conseil demeure saisi de la question.*

INTERDICTION DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES. — *La conférence préparatoire sur l'interdiction de certaines armes classiques a terminé sa session le 12 avril. Elle a adopté deux textes sur les mesures visant à éliminer l'usage des mines et des armes incendiaires. Une conférence plénière doit se réunir en septembre prochain.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social des Nations unies a terminé, le 11 mai, les travaux de sa session qui s'était ouverte à New-York le 10 avril. Son ordre du jour a porté sur le racisme et l'élimination de la discrimination raciale, les droits de l'homme, le statut de la femme, la Stratégie du développement, la prévention du crime, le développement social, la lutte contre les stupéfiants, etc. Sur le premier point, le Conseil a établi un groupe de travail, ouvert à tous les Etats membres, pour l'aider à évaluer les activités entreprises au titre de la Décennie des Nations unies contre le racisme et la discrimination raciale.*

DROITS DE L'HOMME. — *Le comité des droits de l'homme a terminé sa sixième session le 27 avril. Il a examiné des rapports sur la mise en œuvre du Pacte international des droits civiques et politiques émanant de cinq pays : Bulgarie, Chili, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni.*

DROIT DE LA MER. — *Au terme de six semaines de délibérations à Genève, la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer s'est séparée le 27 avril sans avoir été en mesure de parvenir à un accord sur la question de l'exploitation des fonds marins, un élément-clé pour l'adoption d'une nouvelle convention sur le droit de la mer. La conférence reprendra sa session à New-York du 16 juillet au 24 août.*

SCIENCE ET TECHNOLOGIE. — *Le comité préparatoire de la conférence des Nations unies sur la science et la technologie au service du développement, qui doit se réunir en août à Vienne, a reçu, lors de sa quatrième session, fin avril, des propositions du groupe des « 77 » et de la Belgique au sujet du programme d'action de la conférence.*

ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION. — *Le nouveau comité chargé de réexaminer les politiques et activités des Nations unies dans le domaine de l'information a siégé le 19 avril et du 29 mai au 1er juin. M. Mahmoud Mestiri (Tunisie) en a été élu président.*

NOMINATIONS. — *MM. Issoufou Saidou Djermakoye et Bi Jilung ont été nommés respectivement secrétaire général adjoint au département des affaires politiques, de tutelle et de décolonisation et secrétaire général adjoint au département de la coopération technique pour le développement. Tous deux ont pris leurs fonctions le 1er juin.*

Commission économique pour l'Amérique latine

Dix-huitième session

LA dix-huitième session de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL) a eu lieu à La Paz (Bolivie) du 18 au 26 avril. A son ordre du jour : l'évaluation régionale de la Stratégie pour le développement, les relations économiques extérieures de l'Amérique latine, la coopération entre pays et régions en voie de développement, ainsi que le programme des activités de la CEPAL pour la période 1979-1981, et notamment de l'Institut latino-américain de la planification économique et sociale (ILPES) et du Centre latino-américain de démographie (CELADE).

Les travaux ont été dominés par les problèmes de la croissance économique et des échanges internationaux, à propos desquels la plupart des délégations ont dénoncé le protectionnisme commercial des grands pays industriels. Ces débats, qui ont pris souvent des allures d'affrontement, ont laissé percer de profondes divergences entre les pays latino-américains eux-mêmes, non seulement entre ceux qui ont déjà atteint un niveau de développement économique relatif, mais encore entre ceux qui ont choisi le libéralisme économique et les tenants d'une planification socialiste ou d'une économie d'Etat.

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE. — *De son côté, la Commission économique des Nations unies pour l'Asie occidentale a tenu sa sixième session à Bagdad du 28 avril au 5 mai.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE. — *La Commission économique des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique s'est réunie, du 5 au 16 mars à Manille, pour élaborer une stratégie régionale du développement pour les années 80.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *Au terme de sa trente-quatrième session, qui a eu lieu à Genève, du 27 mars au 27 avril, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU) a pu se mettre d'accord pour la convocation d'une réunion à haut niveau sur la protection de l'environnement, qui aura lieu à Vienne du 13 au 16 novembre dans le cadre de la C.E.E.-ONU. La demande en avait été faite par l'Union soviétique. La réunion à haut niveau devra adopter formellement une convention et une résolution sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et une déclaration d'intention et des recommandations relatives à une action sur le plan national et à des activités internationales dans le domaine des techniques peu polluantes ou sans déchets, et de la réutilisation et du recyclage des déchets.*

La Commission a d'autre part pris une autre décision importante, celle de créer à titre spécial un nouvel organe subsidiaire principal dénommé « conseillers des gouvernements des pays de la C.E.E.-ONU pour l'énergie », qui aura pour tâche d'instituer de larges échanges d'informations, de vues et de données d'expérience entre les Etats membres sur les problèmes généraux de l'énergie, et d'élaborer un programme de travail qui serait soumis chaque année à l'examen et à l'approbation de la Commission. Le nouvel organe sera également chargé d'examiner les problèmes liés à l'organisation éventuelle, dans le cadre de la C.E.E.-ONU, d'une réunion de haut niveau sur l'énergie.

— Le Bulletin économique pour l'Europe *a publié récemment (vol. 30, n° 2) un rapport du secrétariat de la C.E.E.-ONU sur le problème de l'emploi en Europe occidentale entre 1975 et 1985. L'étude met en évidence la tendance à l'accroissement de la main-d'œuvre durant ces dix années, en raison de trois facteurs principaux : augmentation du nombre des jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, faiblesse du nombre des personnes arrivant à l'âge de la retraite, et augmentation du taux d'activité des femmes.*

F.A.O.

Les contributions aux programmes d'aide alimentaire

LE comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire, qui se compose de trente pays membres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), a tenu sa session annuelle à Rome du 14 au 25 mai. Au cours de cette session, le directeur général de la F.A.O., M. Edouard Saouma, a invité instamment les pays riches à augmenter leur aide publique au développement du tiers-monde et a dénoncé les tendances protectionnistes du commerce mondial.

Un appel à de nouvelles contributions a été également formulé par M. G.N. Vogel, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM, a-t-il dit, a pu fournir l'année dernière aux pays dans le besoin une aide alimentaire record. Mais, pour que ce rythme soit maintenu, il faudra de nouvelles et importantes contributions. La Norvège, la Suède et la C.E.E. s'étant engagées durant la session à fournir une contribution en nourriture et en espèces d'une valeur totale de 34,3 millions de dollars pour 1979-1980, les ressources du PAM s'élèvent désormais à environ 737,6 millions de dollars : l'objectif de 950 millions de dollars pour la période considérée est atteint à 78 %.

Pendant la réunion du comité, un appel a été lancé le 17 mai par le directeur général de la F.A.O. pour inciter la communauté internationale à intervenir d'urgence pour sauver les populations du Sud-Est asiatique menacées de famine.

M. Saouma a exprimé sa préoccupation « *d'abord et avant tout au sujet de la situation alimentaire au Kampuchea (Cambodge)* » ; il a ensuite évoqué le problème des réfugiés qui arrivent par bateaux dans divers pays du Sud-Est asiatique.

LEGUMINEUSES. — *Selon le dernier numéro du bulletin de la F.A.O.,* Perspectives de l'alimentation, *la production mondiale de légumineuses — petits pois, haricots et lentilles, tous riches en protéines — a atteint 51 millions de tonnes l'année dernière, soit 7 % de plus qu'en 1977. Cette production pourrait encore augmenter cette année.*

FIBRES DURES. — *Les principaux pays exportateurs et importateurs de sisal et de henequen ont décidé d'augmenter les prix indicatifs de ces deux fibres dures tropicales utilisées surtout comme ficelles agricoles. Une fourchette de prix pour 1979, comprise entre 525 et 625 dollars la tonne, pour la principale qualité East African C.I.F. Europe, a été adoptée par le groupe intergouvernemental F.A.O. sur les fibres dures, qui s'est réuni à Rome du 16 au 20 avril. L'ancienne fourchette en vigueur en 1978 se situait entre 450 et 550 dollars la tonne, et le prix récent du marché était d'environ 600 dollars la tonne.*

ELEVAGE. — *Des représentants d'instituts de recherche agronomique se sont réunis à Athènes, du 9 au 11 mai, sous les auspices du bureau régional pour l'Europe de la F.A.O. Ils ont décidé de créer un réseau coopératif européen de recherches sur l'élevage du mouton.*

CRIQUETS PELERINS. — *M. D.-F.-R. Bommer, sous-directeur général chargé du département de l'agriculture, a déclaré, le 7 mai, à l'ouverture du comité F.A.O. de lutte contre le criquet pèlerin, que* « de nombreuses victoires ont été remportées dans la bataille contre le criquet pèlerin mais que la guerre n'est pas finie ».

VIANDE. — *Le groupe intergouvernemental de la F.A.O. sur la viande, qui réunit les principaux pays producteurs et importateurs, a tenu sa huitième session à Rome du 7 au 11 mai. Il a estimé que la production mondiale de viande, en 1979, devrait dépasser de 2 % celle de l'année dernière, la production de porc et de volaille, qui augmente rapidement, compensant un nouveau fléchissement de celle du bœuf. Aucune augmentation de production n'est prévue pour les viandes d'ovins et de caprins. La consommation de viande devrait augmenter, les disponibilités réduites et les prix en hausse pour le bœuf encourageant une reconversion du consommateur vers le porc et la volaille.*

AIDES ALIMENTAIRES D'URGENCE. — *L'envoi au Vietnam par le PAM d'une aide alimentaire d'urgence d'une valeur de 5 440 000 dollars a été autorisé le mois dernier pour contribuer au ravitaillement de personnes déplacées à la suite des récentes hostilités dans le nord du pays. Une aide alimentaire d'urgence a également été décidée en faveur de réfugiés au Yémen, en Ethiopie et au Tchad.*

Organisation des Nations unies pour le développement industriel

Session du conseil

REUNI à Vienne du 24 avril au 4 mai, le conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) a lancé un appel en faveur d'une augmentation du programme d'assistance technique pour les pays en voie de développement, et a souligné que les activités de l'ONUDI ne pourraient être maintenues ou accrues que grâce à l'octroi de ressources financières appropriées. Le conseil a recommandé que le système de consultations devienne une activité habituelle de l'ONUDI, et il a demandé aux pays membres d'accroître leurs contributions au Fonds des Nations unies pour le développement industriel (l'objectif à atteindre étant les 50 millions de dollars). Il a également examiné le rôle du secteur public dans la promotion de l'industrialisation des pays en voie de développement, et suggéré la poursuite des études dans ce domaine. Enfin, l'ONUDI a été chargée de mettre au point des programmes d'action pour intégrer les femmes au processus d'industrialisation et pour leur permettre de participer aux programmes d'assistance technique.

AU COMITE PERMANENT. — *Le comité permanent de l'ONUDI, où sont représentés les quarante-cinq pays qui composent le conseil du développement, avait tenu sa douzième session à Vienne (Autriche), du 17 au 23 avril. Il a adopté des recommandations visant à élargir le programme d'assistance technique aux pays en voie de développement, à continuer d'appliquer le système de consultations à titre expérimental et à adopter des mesures en faveur du peuple namibien.*

Le comité a demandé à l'ONUDI, par vingt-six voix contre une (Etats-Unis) et avec onze abstentions, d'accorder une assistance technique au peuple palestinien en consultation et en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.).

Le directeur exécutif a été prié de faire connaître les conclusions des recherches entreprises par l'ONUDI sur les avantages et les inconvénients des zones franches d'exportation dans les pays en voie de développement.

Organisation internationale du travail

La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés

LE Bureau international du travail (BIT) a publié le 23 avril le rapport de la mission qu'il avait envoyée sur place pour enquêter sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et sur les mesures prises par Israël pour donner effet aux recommandations formulées l'an dernier par une mission analogue.

Le rapport note avec satisfaction la décision d'Israël d'affecter au budget des territoires arabes occupés le produit de l'impôt sur le revenu payé par les travailleurs arabes de ces territoires, qui sont employés en Israël. Cependant, la mission, qui était conduite par M. Nicolas Valticos, sous-directeur général du BIT, considère comme « *extrêmement préoccupante* » la situation de l'emploi dans les territoires arabes occupés. Elle souligne la nécessité d'une politique de l'investissement et de l'emploi qui corresponde aux besoins spécifiques de la population : l'absence d'une telle politique, estime la mission, hypothèque sérieusement l'avenir des territoires arabes actuellement occupés.

Programme des Nations unies pour l'environnement

La septième session du conseil d'administration

LE conseil d'administration du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.) a tenu sa septième session à Nairobi, siège du P.N.U.E., du 18 avril au 3 mai. Il a adopté son rapport destiné à l'Assemblée générale des Nations unies.

L'insertion, dans le rapport 1980 sur l'état de l'environnement, d'un paragraphe évoquant les effets des activités militaires sur l'environnement a été décidée par 22 voix contre 14 et 6 abstentions. Le conseil a, d'autre part, invité le directeur exécutif du Programme à prendre des mesures actives pour aider les pays en voie de développement à renforcer leurs institutions nationales et régionales, en vue de « *s'attaquer aux problèmes écologiques qui altèrent la qualité de la vie dans ces pays* ». Il a aussi adopté, par 29 voix contre 1 et avec 11 abstentions, une résolution priant le directeur exécutif d'« *assurer une évaluation adéquate des conditions écologiques du peuple palestinien* ».

A propos de la nouvelle Stratégie internationale du développement, le conseil a exprimé son opinion sur les considérations écologiques qui y sont développées, et il a prié le directeur exécutif du Programme de participer activement à la « *poursuite du processus de sa formulation* ». Selon le conseil, en effet, la principale préoccupation des pays en voie de développement est la pauvreté et ses implications écologiques, tels la déficience de l'approvisionnement en eau, le caractère inadéquat des logements et de l'hygiène, les bas niveaux nutritionnels, les dangers pour la santé, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la détérioration des écosystèmes fragiles qui conduisent à des carences alimentaires. Le conseil a recommandé le maintien à tout prix de l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

• ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — *Selon des statistiques publiées au mois d'avril par le conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), le niveau de sécurité des services réguliers aériens en 1978 a approché les records de 1977. En 1978, il s'est produit 23 accidents mortels sur les services réguliers qui ont fait au total 652 morts (en 1977, les 24 accidents de ce type avaient causé la mort de 516 passagers). Le nombre de survivants a été de 592 (alors qu'en 1977, il s'élevait à 169). En fonction du volume du trafic, le nombre de passagers tués par 100 millions de passagers-kilomètres a légèrement augmenté, passant de 0,07 en 1977 à 0,08 en 1978.*

• ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE. — *Plus de quatre cents participants, venus de la plupart des cent quarante-neuf pays membres de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) et de plusieurs organisations internationales, ont assisté au huitième congrès météorologique mondial, qui s'est ouvert le 30 avril à Genève. Au cours de ses travaux, qui devaient durer quatre semaines, le congrès devait définir le programme et le budget de l'O.M.M., pour la période 1980-1983, et examiner de nombreuses questions administratives et juridiques.*

— L'O.M.M. et le gouvernement du Mexique ont signé, le 25 avril à Genève, un accord aux termes duquel l'aéroport d'Acapulco et ses moyens et installations seront utilisés pour l'exploitation d'aéronefs scientifiques par les pays membres de l'Organisation qui souhaitent participer au système d'observation spécial comportant le parachutage de sondes à partir d'aéronefs, dans le cadre du programme général de l'Expérience météorologique mondiale actuellement mise en œuvre par l'O.M.M. Les vols d'aéronefs à partir de la base d'Acapulco auront lieu au-dessus des zones tropicales de l'océan Pacifique pendant la période d'observation intensive prévue du 10 mai au 8 juin.

• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *La trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé a rassemblé à Genève, du 7 au 27 mai, quelque huit cents délégués provenant de la plupart des cent cinquante et un Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.). Cinquante-cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour. Un résumé des travaux paraîtra dans le prochain numéro.*

• ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — *Le conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu sa cent septième session à Paris, du 3 au 18 mai. Un bref résumé de ses travaux sera publié le mois prochain.*

— Plus de cinq cent mille enfants de moins de douze ans, de quatre-vingts pays, ont répondu à l'appel de deux cents journaux ou stations de radio et télévision qui les invitaient à participer au concours mondial de dessins organisé par l'UNESCO, l'UNICEF et le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, sur le thème : « Comment je vivrai en l'an 2000 ». Les résultats du concours ont été publiés le 15 mai.

— Parmi les ouvrages récemment publiés par l'UNESCO : A l'avant-garde de la réforme de l'éducation : l'Institut pédagogique atlantique *(52 pages, en français, en anglais et en espagnol)* ; Rapports de la conférence internationale de l'éducation, 1977 *(90 pages, en anglais et en français)* ; L'évaluation des programmes d'alphabétisation *(168 pages, également publié en anglais et en espagnol)* ; International Guide to Education Systems *(288 pages)* ; Lifelong Education and Community Learning : three Case Studies in India *(46 pages)* ; Tendances en matière de recherche et d'application de la science et de la technique pour le développement des zones arides *(61 pages, également publié en anglais).*

• UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *Le comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) a organisé, du 14 au 16 mai à Genève, son premier colloque sur les nouveaux services de télécommunications (le service Télétex, le système Vidéotex interactif et les services de fac-similé de documents). Ce colloque était destiné à favoriser l'échange de vues et d'expériences dans ce domaine entre les organismes officiels chargés de définir les orientations générales, les administrations des postes et télécommunications, les entreprises publiques de télécommunications et les usagers.*

— La Journée mondiale des télécommunications a été célébrée le 17 mai, sur le thème « Télécommunications pour tous ». Le 17 mai est le jour anniversaire de la signature de la première convention télégraphique internationale, à Paris, en 1865.

— Plus de quatre-vingts experts, délégués par seize administrations nationales des télécommunications, se sont réunis à Paris, du 14 au 16 mai, pour poursuivre la préparation d'un manuel sur les aspects économiques et techniques du choix des systèmes de commutation. La rédaction de ce manuel est confiée à un groupe autonome spécialisé du comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.).

— Le numéro de mai du Journal des télécommunications *a publié dans un supplément la liste complète des satellites artificiels lancés en 1978. La liste donne, pour la plupart des satellites, les caractéristiques orbitales initiales et une description succincte de leurs structures et de leurs objectifs.*

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Près de 66 millions de dollars d'aide au Nicaragua

LE Fonds monétaire international (F.M.I.) a accordé le 14 mai au Nicaragua un crédit « stand-by » équivalant à 34 millions de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et valable jusqu'au 31 décembre 1980. En outre, il a approuvé le même jour deux tirages par ce pays : l'un (de 17 millions de D.T.S.) au titre de la facilité de financement compensatoire et l'autre (0,58 million de D.T.S.) au titre de la facilité de financement des stocks régulateurs.

En novembre dernier, les Etats-Unis avaient fait usage de leur droit de veto au F.M.I. pour s'opposer, au nom des droits de l'homme, à l'octroi au régime du président Somoza de telles aides, qui représentent au total l'équivalent de 66 millions de dollars.

En 1978, l'économie nicaraguayenne s'était gravement détériorée et le régime Somoza a, depuis lors, mis au point un programme d'« ajustement » pour 1979-1980 prévoyant des mesures sur les salaires et les dépenses publiques pour réduire le déficit des finances publiques. Déjà, le 6 avril dernier, une dévaluation de la monnaie est intervenue : de 6 centavos, le prix du dollar est passé à 10 centavos. Les nouvelles mesures d'aide du F.M.I. trouvent leur place dans ce plan d'« ajustement ».

ACHATS AU TITRE DU FINANCEMENT COMPENSATOIRE. — *Au titre de la facilité de financement compensatoire, le Fonds monétaire a donné son accord à deux pays pour l'achat de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) : à la Guinée-Bissau le 24 avril (l'équivalent de 1,1 million de D.T.S.), et à la Tanzanie le 27 avril (l'équivalent de 20,25 millions de D.T.S.). En outre, ce pays a aussi été autorisé, le même jour, à effectuer un achat de 13,75 millions de D.T.S. dans la première tranche de crédit.*

CREDIT « STAND-BY ». — *Un crédit « stand-by » d'un montant équivalent à 4 millions de D.T.S. a été consenti le 26 avril à la République populaire du Congo.*

VENTE D'OR. — *Le Fonds monétaire a procédé, le 2 mai, à sa vente mensuelle d'or par adjudication au bénéfice des pays en voie de développement. Un total de 470 000 onces d'or fin a été attribué entre 245,86 et 247,01 dollars l'once. En outre, 20 000 onces ont été attribuées à un pays membre.*

Groupe de la
mondiale

AVIGN
VILLE D'ART, DE T
ET DE CONG

ATIONALES



Groupe de la Banque mondiale

Quatorze prêts de la BIRD

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a annoncé des prêts en faveur des pays suivants :

— Indonésie (26 avril) : deux prêts, soit 50 millions de dollars pour financer un projet de lutte contre les inondations dans la partie ouest de Java et 42 millions de dollars pour un projet de formation de spécialistes de l'agriculture. Deux autres prêts ont été annoncés : le 17 mai, 130 millions de dollars pour le financement d'un projet routier et, le 21 mai, 50 millions de dollars pour approvisionner en devises étrangères la Bapindo, société financière de développement gouvernementale ;

— Thaïlande (26 avril) : 80 millions de dollars pour le développement du réseau électrique ;

— Colombie (3 mai) : 13,5 millions de dollars pour la réalisation d'un projet d'urbanisme au sud-est de Cartagena ;

— Egypte (3 mai) : 11 millions de dollars pour le financement du coût en devises de la création d'une petite mine expérimentale sur l'emplacement du gisement de phosphate de la Nouvelle Vallée ;

— Pérou (3 mai) : 115 millions de dollars afin que ce pays obtienne les devises nécessaires pour le financement d'importations prioritaires nécessaires au programme de redressement économique ;

— Maroc (10 mai) : 42 millions de dollars pour la réalisation du premier projet d'alimentation en électricité des zones rurales ;

— *Côte-d'Ivoire (17 mai) : 14,2 millions* de dollars pour le financement d'un complexe touristique dans la réserve nationale d'Azagny ;

— République Dominicaine (21 mai) : 25 millions de dollars pour le financement d'un projet touristique ;

— Portugal (21 mai) : 85 millions de dollars pour la réalisation de deux projets ; 40 millions de dollars aideront au développement des petites et moyennes entreprises et 45 millions de dollars à la réalisation d'un projet routier ;

— Tunisie (21 mai) : 25 millions de dollars pour le financement du cinquième projet d'adduction d'eau.

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD. — *Une émission d'obligations en francs suisses de la Banque mondiale a été offerte au public en Suisse, du 10 au 15 mai, par un consortium de banques suisses. Il s'agit de 100 millions de francs suisses d'obligations à dix ans et à 4 5/8 % d'intérêts, vendues au pair. Cette émission, intitulée « Emprunt en francs suisses 4 5/8 %, 1979-1989 » a été datée du 31 mai et viendra à échéance le 31 mai 1989. Les intérêts seront payables annuellement le 31 mai.*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale, a annoncé l'attribution de crédits à quatorze pays :*

— Gambie (26 avril) : 5 millions de dollars pour un projet d'entretien du réseau routier ;

— Indonésie (26 avril) : 10 millions de dollars pour financer l'assistance technique nécessaire à des études de pré-investissement et à la mise en place de services consultatifs en matière de gestion et de formation ;

— Rwanda (26 avril) : 5,2 millions de dollars rétrocédés à la Banque rwandaise de développement, seul organisme de financement du pays ;

— Sénégal (26 avril) : 2,5 millions de dollars pour la réalisation d'un projet concernant la modernisation et l'extension du système d'alimentation en eau de onze villes du Sénégal et, le 17 mai, 22 millions de dollars pour le financement d'un projet éducatif ;

— Inde (3 mai) : 48 millions de dollars pour le financement d'un projet d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées dans les villes et villages de l'Etat de Maharashtra ;

— Sri-Lanka (3 mai) : 16,5 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier ;

— Ghana (10 mai) : 19 millions de dollars pour aider la Banque nationale d'investissement à fournir les devises étrangères nécessaires à l'extension et à la modernisation du potentiel industriel du pays ;

— Madagascar (10 mai) : 13 millions de dollars pour l'amélioration du réseau national ferroviaire ;

— Soudan (10 mai) : 15 millions de dollars pour améliorer à la fois les cultures vivrières et les cultures de rapport, ainsi que le développement de l'élevage ;

— Zaïre (10 mai) : 20 millions de dollars pour le développement du réseau ferroviaire ;

— Somalie (14 mai) : deux crédits d'un montant de 18,5 millions de dollars, dont l'un (10,5 millions de dollars) financera un projet de création d'un centre de gestion des exploitations agricoles et de vulgarisation agricole et l'autre (8 millions de dollars) le développement de l'élevage ;

— Colombie (17 mai) : 30 millions de dollars pour un projet d'adduction d'eau, la construction d'égouts et de systèmes de drainage dans la ville de Bogota ;

— Maldives (17 mai) : 3,2 millions de dollars pour la mécanisation des navires afin de permettre de meilleures prises de pêche ;

— Egypte (21 mai) : 32,5 millions de dollars pour l'expansion et l'amélioration des installations touristiques, des services publics et des transports à Louxor et à Abou-Simbel ;

— Malawi (21 mai) : 14,5 millions de dollars destinés au développement de l'enseignement primaire et secondaire ;

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La Société financière internationale (S.F.I.), en association avec des investisseurs turcs et la Société générale de Banque (Belgique), a investi en Turquie, le 27 avril, dans la création de la société Trakya Cam Sanayii, spécialisée dans la fabrication de verre plat. L'opération de la S.F.I. a été réalisée sous la forme d'un prêt de 31 millions de dollars et d'une prise de participation au capital d'un montant de 4 millions de dollars.*

— D'autre part, le 7 mai, la S.F.I. a investi 375 000 dollars dans le capital de la société locale de développement du Botswana.

GROUPE CONSULTATIF POUR LE KENYA. — *La cinquième réunion du groupe consultatif pour le Kenya, qui s'est tenue à Paris, du 14 au 16 mai, a pris connaissance du mémorandum économique sur le Kenya, qui lui était soumis par la Banque, ainsi que du nouveau quatrième plan de développement 1979-1983. Après avoir constaté la dégradation de la situation de la balance des paiements de ce pays, les membres du groupe sont convenus, en accord avec les représentants du gouvernement kenyan, que le plan devrait subir des modifications. Ils ont décidé d'accroître leur aide et d'en fournir une grande partie sous une forme rapidement déboursable.*

● BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE. — *La cinquième assemblée annuelle du conseil des gouverneurs de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (B.A.D.E.A.) s'est réunie le 16 avril à Koweït. Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil ont approuvé le rapport annuel qui leur était soumis. Selon ce document, l'année écoulée a été défavorable aux pays africains qui ont vu croître leur dette extérieure envers le secteur privé.*

Le total des allocations consenties en 1978 par la B.A.D.E.A. s'élève à 282,61 millions de dollars (dont auront surtout bénéficié les pays les moins développés d'Afrique et ceux de la zone du Sahel) ; le montant de ces opérations n'inclut pas les transferts financiers du Fonds arabe spécial d'aide à l'Afrique.

— Le 11 avril, un prêt de 2,2 millions de dollars (d'une durée de dix ans, à 2 %) a été consenti au Botswana par la B.A.D.E.A. pour le développement de l'élevage.

● BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque asiatique de développement a accordé des prêts aux pays suivants : Iles Salomon (19 avril) : 2 millions de dollars, rétrocédés à la Banque de développement des Iles Salomon pour le financement de ses opérations de prêt ; Birmanie (24 avril) : 14,6 millions de dollars (à l'aide du fonds de ressources spéciales, pour quarante ans, à 1 %) pour financer la construction de la centrale de Sedawgyi ; Afghanistan (26 avril) : 20,1 millions de dollars (à l'aide du fonds de ressources spéciales, pour quarante ans, à 1 %) pour développer et améliorer la production de coton dans ce pays ; Bangladesh (29 mars) : 9 millions de dollars (pour quarante ans, à 1 %) pour la réalisation d'un système de stockage des grains et, le 26 avril, 25 millions de dollars (à l'aide du fonds de ressources spéciales) pour la construction d'une usine de production d'engrais au nord-est de Dacca ; République de Corée (26 avril) : 15 millions de dollars (pour vingt ans à 7,40 % l'an) pour le développement du réseau d'adduction d'eau de la ville de Busan.*

— Une émission d'obligations de la Banque asiatique a eu lieu le 10 avril dernier. Les obligations ont été achetées par les banques centrales et des institutions financières de membres régionaux ou extra-régionaux. Cette émission, d'un montant de 70 000 000 de dollars, intitulée « émission à deux ans de 1979, venant à échéance le 1er avril 1981 », a été vendue au pair. Elle porte intérêt à 9,25 % l'an payable deux fois l'an, les 1er avril et 1er octobre de chaque année ; le premier versement doit avoir lieu le 1er octobre 1979.

● BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES CARAIBES. — *La cinquante-deuxième session du conseil des directeurs de la Banque de développement des Caraïbes (B.D.C.) s'est tenue à Wilday, Saint-Michael (Barbade), les 23 et 24 avril. A cette occasion, le conseil a autorisé son président à parapher l'accord conclu par la Banque avec la République fédérale d'Allemagne, et aux termes duquel le gouvernement de Bonn accorde à la C.D.B. une importante assistance technique et financière dans le domaine du développement industriel. Il a aussi donné son accord pour l'ouverture à la B.D.C. d'un compte de crédit financé par les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord, d'un montant de 2 600 000 dollars, pour l'octroi d'un crédit à LIAT Ltd. En outre, le conseil a approuvé la demande de financement d'une étude technique intéressant les compagnies d'électricité de Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.*

Le conseil a approuvé des prêts en faveur des pays suivants :

— Antigua : 3 271 000 dollars à l'aide du Fonds spécial pour le développement de l'industrie de la pêche, et 2 984 000 dollars à l'aide de ses ressources ordinaires, pour la création par Antigua Sugar Industry Corporation de petites unités de raffinage ;

— La Barbade : 3 200 000 dollars à l'aide des ressources du Fonds du Venezuela pour contribuer au financement de la construction d'un village touristique ;

— Dominique : 312 000 dollars à l'aide du Fonds spécial pour financer une partie du coût d'un plan d'assainissement de plantations de bananiers ;

— Saint-Vincent : 2 380 000 dollars pour un projet de fabrication de produits laitiers et de jus de fruits.

Enfin, à l'échelon régional, un prêt de 4 675 000 dollars a été attribué à LIAT Ltd pour l'acquisition d'un nouvel avion pour ses lignes régionales.

● BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT. — *La Banque européenne d'investissement (B.E.I.) a effectué le mois dernier deux opérations de crédit en Irlande. L'Industrial Credit Company a reçu, le 3 mai, un prêt d'une contrevaleur de 5 millions de livres irlandaises (pour dix ans, à 9 %) destiné au développement de la petite et moyenne industrie. D'autre part, l'Electricity Supply Board s'est vu accorder, le 14 mai, un prêt d'une contrevaleur de 10 millions de livres irlandaises (pour vingt ans, à 9,35 %) pour la construction d'une centrale électrique dans le comté de Cork.*

— La B.E.I. a accordé à la Tunisie, le 11 mai, ses deux premiers prêts au titre du protocole financier conclu en avril 1976 avec ce pays. Soit au total un crédit de 24 millions d'u.c. (6,6 millions de dinars), qui se décompose ainsi : 12 millions d'u.c. (pour vingt ans) destinés à la mise en valeur des ressources en eau dans le nord du pays et 12 millions d'u.c. à la Banque de développement économique de Tunisie (pour douze ans), pour contribuer au développement d'initiatives de petite et moyenne dimension dans les secteurs de l'industrie et du tourisme. En tout, le protocole d'accord prévoit pour 41 millions de prêts d'ici à octobre 1981.

— Le 16 mai, la Banque européenne a aussi annoncé son premier crédit à la Syrie au titre du protocole d'accord conclu avec Damas en janvier 1977. L'opération se compose de deux prêts : l'un, de 15,7 millions d'u.c. sur les ressources propres de la B.E.I. (pour vingt ans au taux de 7,60 %) ; l'autre, de 3,5 millions d'u.c. sous forme de prêt à conditions spéciales à charge du budget de la Communauté (pour quarante ans, et à 1 %). Ce qui représente au total 19,2 millions d'u.c. (1 u.c. = 5,31 livres syriennes), qui serviront au financement de la construction d'une route entre Alep et Tall Kojak.

● BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque interaméricaine de développement a accordé des prêts en faveur des pays suivants : Panama (19 avril) : 13,9 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente-cinq ans, à 2 %) pour le financement de la seconde étape d'un programme concernant l'enseignement supérieur ; Equateur (19 avril) : deux prêts d'un montant de 45 millions de dollars pour la réalisation d'un programme de crédit en faveur de l'industrie. Ces deux prêts ont été octroyés à l'aide des ressources inter-régionales de la Banque : le premier s'élève à 30 millions de dollars (pour quinze ans et à 7,50 %) et le second à 15 millions de dollars ; Jamaïque (27 avril) : 6,4 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente-cinq ans, à 2 %) pour le financement d'un programme de recherche agricole ; Bolivie (27 avril) : 12,2 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % pendant les dix premières années et à 2 % ensuite), pour le développement de la production agricole avec l'irrigation de vastes terrains dans la région du Chaco.*

— La Banque interaméricaine a annoncé le 17 avril qu'elle avait placé au pair, entièrement sur les marchés extérieurs aux Etats-Unis, deux émissions d'obligations à court terme, d'un montant total de 73 millions de dollars. La première, qui s'élève à 68,5 millions de dollars, a été intitulée « obligations à court terme en dollars, capital ordinaire, quatorzième émission », et la seconde, d'un montant de 4,5 millions de dollars, « obligations à court terme en dollars, du capital inter-régional, deuxième émission ».

— Au cours de sa vingtième session annuelle, le conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine, réuni les 28 et 30 mai à Montego-Bay (Jamaïque), a pris connaissance du rapport annuel 1978 qui lui était présenté par M. Antonio Ortiz Mena, président de la Banque.

Selon ce document, un des faits les plus marquants de l'année a été la cinquième reconstitution des ressources de la B.I.D. pour la période quadriennale à venir (9,75 milliards de dollars dont 8 milliards au titre du capital et 1,75 milliard au titre du Fonds d'opérations spéciales). La Banque a fourni pour 1 870 millions de dollars de prêts en 1978, contre 1 809 millions de dollars en 1977 ; 133 millions de dollars ont été consentis au titre du financement complémentaire, et 56,6 millions de dollars au titre de la coopération technique non remboursable et à remboursement conditionnel.

GROUPEMENTS ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX

O.C.D.E.

Déclaration sur les politiques d'environnement

LES ministres de l'environnement des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), réunis à Paris les 7 et 8 mai au sein du comité de l'environnement de l'organisation, ont jeté les fondements des politiques qu'ils entendent suivre dans la prochaine décennie, et ont décidé de renforcer leur coopération dans un certain nombre de domaines. Les ministres étaient saisis du premier rapport international sur l'état de l'environnement dans les pays membres.

Dans la perspective des politiques d'environnement pour les années 80, les ministres sont convenus que, même si à l'avenir la croissance économique restait modérée, les conséquences qu'elle serait susceptible d'avoir sur l'environnement pourraient être considérables dans de nombreux secteurs. C'est pourquoi il y aura lieu de renforcer les mesures de protection, celles-ci devant être axées sur la prévention plutôt que sur l'action correctrice.

Reconnaissant la nécessité de mener des politiques d'environnement vigoureuses, tournées vers l'avenir, les ministres ont unanimement adopté, au nom de leurs gouvernements, une déclaration exposant les éléments-clés des politiques qu'il sera nécessaire d'appliquer au cours de la prochaine décennie.

Des résolutions ont été adoptées sur l'évaluation des projets ayant des incidences sensibles sur l'environnement, l'environnement et le tourisme, le charbon et l'environnement, et les rapports sur l'état de l'environnement.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE. — *Le conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) s'est réuni au niveau ministériel à Paris, les 21 et 22 mai, pour examiner la situation énergétique mondiale. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro.*

AGENCE DE L'O.C.D.E. POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. — *M. Hiroshi Murata, président de l'Institut de recherche sur l'énergie atomique du Japon (JAERI) a été élu, le 10 mai, président du comité de direction de l'énergie nucléaire, qui dirige l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.), créée il y a vingt et un ans. C'est lors de la prochaine réunion du comité de direction de l'énergie nucléaire, en octobre, que M. Murata succédera à M. Bo Aler (Suède) à la présidence du comité.*

— Selon des informations publiées le 17 avril, l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) se prépare, en consultation avec les autorités des Etats-Unis, à effectuer un examen approfondi des leçons à tirer du récent accident survenu à la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, près de Harrisburg, aux Etats-Unis.

REELECTION DU SECRETAIRE GENERAL. — *Le conseil de l'O.C.D.E. a réélu, le 24 avril, M. Emile Van Lennep au poste de secrétaire général de l'Organisation pour un troisième mandat de cinq ans avec effet au 30 septembre 1979. M. Van Lennep, tout en acceptant cette nomination, a annoncé sa décision de rester en fonctions pour deux ans et demi seulement, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1982.*

RECHERCHE ROUTIERE. — *Un symposium sur la sécurité des piétons et des cyclistes s'est tenu à l'O.C.D.E. du 14 au 16 mai, dans le cadre du programme de recherche routière.*

RECENTES PUBLICATIONS

- Dans la série « Etudes économiques » : *Islande*, 68 pages, Paris, 1979.
- *Balances des paiements dans les pays de l'O.C.D.E., 1960-1977*, 235 pages, 1979.
- *La protection de l'environnement dans les régions frontières*, 532 pages, 1979.

● ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE. — *Le rapport détaillé sur les négociations du « Tokyo round », établi par M. Olivier Long, directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), a été publié le 27 avril, sous le titre « Les négociations commerciales multilatérales du Tokyo round ».*

— Le groupe consultatif des Dix-Huit du GATT a tenu sa neuvième réunion les 23 et 24 avril à Genève. Au vu des résultats auxquels les négociations commerciales multilatérales du « Tokyo round » ont abouti, le groupe a poursuivi son examen du programme de travail futur du GATT ; il a passé en revue les tâches que la mise en œuvre des résultats du « Tokyo round » impliquerait dans l'immédiat et procédé à un premier échange de vues sur les questions qui pourraient être inscrites au programme de travail à plus long terme.

Les membres du groupe ont également procédé à un échange de vues sur les meilleurs moyens de se consulter au sujet de leurs mesures commerciales et de les concerter, ainsi que d'identifier et d'éviter les conflits éventuels de politiques commerciales.

● ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE. — *Le comité économique de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), composé de hauts fonctionnaires des ministères des finances et des banques centrales des sept pays membres de l'Association, s'est réuni à Vienne (Autriche), du 2 au 4 mai, pour passer en revue les politiques économiques et financières des pays membres.*

Le comité a constaté que l'Europe occidentale a connu une nette reprise de son activité économique, avec notamment un taux de croissance de près de 4 % pendant les douze derniers mois. Il estime néanmoins que les perspectives économiques internationales restent incertaines : les récentes hausses des prix de l'énergie et des produits de base pourraient conduire à des taux de croissance inférieurs dans maints pays européens. Il n'est donc pas exclu que la croissance économique de l'Europe occidentale subira un ralentissement marqué vers la fin de cette année et au début de l'année prochaine. Pour cette raison, le comité est d'avis que la continuation des mesures prises dans le cadre de la politique d'action concertée des pays occidentaux industrialisés est appropriée.

Le comité s'est félicité de l'établissement du Système monétaire européen. Il a également examiné l'évolution et les perspectives économiques de l'Autriche, de la Finlande et de la Norvège.

— L'examen des perspectives économiques des pays de l'A.E.L.E. avait été l'un des principaux points de l'ordre du jour de la réunion du comité consultatif de l'Association, à Genève le 26 avril.

Le comité, qui est formé de personnalité des associations de l'industrie, des syndicats et autres secteurs de la vie économique des pays de l'A.E.L.E., a consacré une attention particulière aux perspectives de l'emploi et aux risques d'une aggravation des mesures protectionnistes.

— Le conseil de l'A.E.L.E. et le conseil mixte A.E.L.E.-Finlande se sont réunis au niveau ministériel à Bodo (Norvège), les 21 et 22 mai.

● ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE. — *Le groupe de la valeur en douane a tenu sa onzième réunion annuelle à Montevideo, du 2 au 5 mai. Ses travaux ont été placés dans la perspective de la fin de la période transitoire du traité de Montevideo. Après l'examen de l'accord relatif à la mise en œuvre de l'article VII du GATT (code de la valeur en douane), la réunion s'est ensuite penchée sur l'organisation administrative nécessaire à l'application du nouveau code.*

● COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS. — *La sous-commission spécialisée de la santé et des affaires sociales de la Communauté économique des pays des grands lacs (C.E.P.G.L.) a consacré sa première réunion, du 19 au 23 février dernier à Giseny (Rwanda), à l'examen des points suivants : coopération sanitaire ; organisation des services sanitaires des Etats membres ; examen des propositions des Etats membres (coopération dans le cadre du laboratoire pharmaceutique du Burundi ; participation au cours de médecine tropicale de l'université du Burundi ; coopération dans les domaines de la médecine curative et de la recherche médicale ; implantation du centre régional de recherche et de formation en médecine traditionnelle à Butare) ; adoption du programme d'activités pour l'exercice 1978-1979.*

Un programme d'activités pour l'exercice en cours a été adopté, composé de quatre éléments : échange d'informations ; création au sein de la sous-commission d'un comité mixte de surveillance épidémiologique ; organisation de conférences sanitaires et renforcement de la coopération avec les organismes internationaux.

● CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT. — *La cinquième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est ouverte à Manille (Philippines) le 7 mai, devait se terminer le 1er juin. On trouvera un bref résumé de ces travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

● CONSEIL D'ASSISTANCE ECONOMIQUE MUTUELLE. — *Le comité exécutif du Conseil d'assistance économique mutuelle (C.A.E.M. ou Comecon) s'est réuni, le 15 mai à Moscou, pour sa quatre-vingt-dixième session, consacrée à l'examen des problèmes du développement des relations économiques entre les pays membres.*

● CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Selon des informations, publiées le 3 mai par le Conseil international du blé, la production mondiale de blé devrait être en 1978 de l'ordre de 440,6 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à la production de 1977 (385 millions de tonnes) et de 5 % par rapport à la production record de 1976 (419,3 millions de tonnes).*

● CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ETAIN. — *Le Conseil international de l'étain a tenu sa treizième session du 18 au 20 avril à Londres. Il a notamment révisé les pourcentages et les votes des pays consommateurs et examiné un rapport sur la législation en cours d'examen par le Congrès américain concernant l'utilisation des surplus d'étain des Etats-Unis. Le Conseil a pris note de l'intérêt du gouvernement britannique pour l'établissement d'un centre international pour les produits de base à Londres.*

● MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *La cinquième réunion des ministres de l'économie du Marché commun centraméricain a eu lieu au Guatemala, les 26 et 27 avril. En ce qui concerne les problèmes posés par la crise de l'énergie, les ministres ont décidé : a) d'apporter leur soutien à l'initiative d'El Salvador pour que l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) considère, lors de sa prochaine réunion, le problème de l'approvisionnement des pays consommateurs du sous-continent ainsi que la création d'un mécanisme de garantie des prix ; b) d'accélérer l'installation de la Commission centraméricaine de l'énergie (COMENER), dont la première réunion devrait avoir lieu à San-Salvador au cours du mois de juin. Outre ces décisions, les ministres se sont engagés à appuyer les initiatives tendant à constituer un groupe de pays consommateurs de pétrole.*

Les travaux de la session ont aussi porté sur l'élargissement de la liste de produits exonérés de l'impôt de stabilisation économique — créé par le protocole de San-José portant sur les mesures d'urgence pour équilibrer la balance des paiements du Costa-Rica.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Au conseil des ministres des finances : la Grande-Bretagne et le S.M.E., la situation pétrolière, etc.

A L'OCCASION du conseil des ministres des finances des Neuf le 14 mai, Sir Geoffrey Howe, nouveau chancelier de l'échiquier, a indiqué que le gouvernement de Londres préférait attendre le résultat des élections européennes et voir l'évolution de ses rapports avec les syndicats avant de prendre — probablement à l'automne, — sa décision d'entrer ou non dans le Système monétaire européen (S.M.E.).

De plus, selon lui, le cours de la livre sterling paraissait trop élevé et il faudrait attendre sa stabilisation à un niveau plus bas.

Les ministres ont aussi examiné dans quelle mesure la Grande-Bretagne pouvait être considérée comme l'un des pays les moins prospères de la C.E.E., comme l'Italie et l'Irlande. Bien qu'elle ne participe pas actuellement au fonctionnement du S.M.E., Londres souhaiterait bénéficier des mêmes bonifications de taux d'intérêt prévues par le S.M.E. pour l'aide financière à l'Italie et à l'Irlande. La définition de ces critères d'un « pays moins prospère » a été renvoyée à la prochaine réunion des ministres des Neuf à Luxembourg.

Par ailleurs, ceux-ci ont examiné un rapport de la Commission européenne sur les conséquences de la situation pétrolière pour l'économie des Neuf. Le document trace deux variantes. Dans la première hypothèse, la C.E.E. parviendrait à réduire en 1979 sa consommation de pétrole d'environ 25 millions de tonnes pour la maintenir à 425 millions de tonnes, la hausse des prix du pétrole ne dépasserait alors pas 15 %. Dans ce cas, l'augmentation des prix du pétrole aurait peu de conséquences économiques. Dans la seconde, la C.E.E. ne réduirait pas suffisamment sa consommation de pétrole. Les prix de celui-ci augmenteraient alors de 30 % en 1979, ce qui entraînerait une augmentation de l'inflation de 0,30 % et une diminution du taux de croissance dans la C.E.E. de 0,35 %.

L'effet négatif de cette augmentation sur la balance des paiements de la C.E.E., compte tenu de l'accroissement prévisible des exportations communautaires vers les pays de l'OPEP mais aussi de la baisse des exportations vers l'Iran, atteindrait près de 3 milliards de dollars. Le rapport de la Commission européenne souligne que les effets de l'augmentation des prix du pétrole seraient diversement ressentis dans la Communauté : pratiquement nuls en Grande-Bretagne, et très graves en Italie. Certains ministres présents à Bruxelles ont estimé que ce rapport péchait par excès d'optimisme.

Signalons enfin que les ministres des finances ont autorisé le 14 mai la Commission européenne à emprunter 500 millions d'unités de compte sur le marché financier international au titre de la « facilité Ortoli ». Cet emprunt doit permettre de financer divers projets d'infrastructure et d'économie d'énergie. Le principe de la « facilité Ortoli » avait été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement il y a plus d'un an. La décision prise le mois dernier permet à la Commission de passer à l'exécution pratique de cette décision.

Les ministres de l'énergie et l'approvisionnement en pétrole

Les ministres de l'énergie ont souligné le 18 mai à Bruxelles que la C.E.E. doit « *se préparer à faire face en bon ordre à une éventuelle aggravation* » de la situation de ses approvisionnements pétroliers. Ils ont constaté que le contexte était « *préoccupant, tant du point de vue des quantités que de celui des prix* », et décidé « *de maintenir sous surveillance les compagnies pétrolières opérant dans la Communauté* » et d'exiger de leur part des justifications au cas où elles diminueraient leurs livraisons.

Les ministres ont également « *chargé la Commission d'étudier le fonctionnement des marchés libres de Rotterdam et de Gênes afin d'assurer une meilleure transparence des transactions. Les quantités traitées sur ces marchés sont peu importantes, mais les prix qui ont grimpé récemment sur ces marchés pourraient entraîner vers le haut les prix officiels du pétrole* ».

Ils ont également rappelé que la C.E.E. doit poursuivre son programme d'économies d'énergie, afin que sa consommation totale de pétrole ne dépasse pas 500 millions de tonnes en 1979. Le ministre français, M. André Giraud, et le commissaire européen chargé de l'énergie, M. Guido Brunner, ont indiqué que cet objectif sera atteint. M. Giraud a remarqué toutefois qu'il n'est pas question de recourir en Europe, à des mesures aussi contraignantes que celles qui viennent d'être adoptées en Californie. En ce qui concerne la recherche d'un dialogue avec les pays producteurs de pétrole, les Neuf, selon le ministre français, envisagent d'établir « *des contacts de caractère technique au niveau approprié pour obtenir un dialogue international, qui constitue la meilleure solution sinon la seule, pour résoudre les problèmes de l'énergie dans le monde* ». Il a ajouté que « *cette recherche est délicate et que la discrétion nécessaire s'impose* ».

Les ministres de l'énergie se réuniront à nouveau le 18 juin à Luxembourg pour un conseil qui n'avait pas été prévu, ce qui témoigne de l'urgence des problèmes.

La coopération avec les pays A.C.P.

Les ministres des affaires étrangères des Neuf se sont mis d'accord, le 8 mai à Bruxelles, sur les modalités de leur future coopération avec les cinquante-sept pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) qui sont associés à la C.E.E. par la convention de Lomé : celle-ci, expirant en mai 1980, est en cours de renouvellement.

En ce qui concerne l'institution d'un système parallèle à celui du STABEX (Système de stabilisation des recettes d'exportation, appliqué actuellement à quinze groupes de produits agricoles et au minerai de fer) pour les minerais, innovation majeure de la future convention, les Neuf ont cherché à harmoniser leurs positions. Il semble qu'ils pourraient accepter la proposition de la Commission européenne d'accorder des aides-projets aux entreprises minières des pays A.C.P. menacées à la suite de circonstances exceptionnelles. Mais ils n'ont pas encore défini avec précision les mécanismes d'aide financière à court terme qu'ils sont prêts à donner à ces investissements européens dans les pays qu'ils prévoient. Les minerais concernés par ce système sont le cuivre, la bauxite, l'alumine, les phosphates et le manganèse.

Les Neuf ont aussi accepté d'inclure le poivre, les noix de cajou, les graines de coton, les crevettes, les calamars dans le STABEX, sans prendre encore de décision sur le caoutchouc.

En ce qui concerne le libre accès de tous les produits A.C.P. sur le marché communautaire, les Neuf ont maintenu leurs réserves sur les tomates, les primeurs, les oignons ; ils ont fait des concessions tarifaires sur les asperges et le maïs.

Les ministres des affaires étrangères ont également décidé la répartition de l'aide alimentaire donnée par la C.E.E. en 1979 aux pays en voie de développement, qui sera de 720 500 tonnes de céréales, 150 000 tonnes de lait écrémé en poudre et 45 000 tonnes de « butter oil ».

Le même jour, le conseil a décidé de la participation financière de la C.E.E. à un projet d'exploration d'hydrocarbures au Groenland.

AFFAIRES SOCIALES. — *Les ministres des Neuf chargés des affaires sociales se sont réunis le 15 mai à Bruxelles pour examiner les conditions dans lesquelles pourraient éventuellement être retenues des propositions concernant la réduction du temps de travail en Europe. Ils ont invité la Commission à poursuivre ses études afin d'élaborer un cadre communautaire dans le domaine de la politique du travail portant, notamment, sur sa durée annuelle, la limitation des heures supplémentaires, le développement de la formation professionnelle et la formation en alternance, l'accession à la retraite, le travail volontaire à temps partiel, le travail temporaire, le travail en continu par équipes. Le conseil fait également allusion au* « nécessaire maintien de la compétitivité » *et note que* « les mesures à envisager n'auront pas forcément d'effets mécaniques sur l'emploi ».

POLITIQUE COMMERCIALE. — *La Communauté européenne a averti les Etats-Unis, dans la deuxième quinzaine d'avril, que l'accord de Genève sur les négociations commerciales multilatérales du GATT pourrait être remis en cause par une attitude protectionniste du Congrès américain. Le chef de la mission de la Commission à Washington et l'ambassadeur de France, au nom de la présidence française de la C.E.E., ont effectué une démarche auprès du secrétaire d'Etat adjoint américain pour souligner que les Neuf attachent une importance fondamentale à ce que le Congrès américain approuve intégralement et sans modification les accords paraphés à la mi-avril à Genève.*

Il semblait, en effet, que la Commission des finances du Sénat américain était revenue sur certaines concessions commerciales jugées très importantes par les Européens et acceptées par les négociateurs américains à Genève.

— La Commission a mis fin, le 24 avril, à la procédure antidumping, ouverte le 13 janvier dernier contre le Brésil pour les importations de fonte à graphite sphéroïdal en provenance du Brésil. Ce droit avait été introduit en février dernier. Ces mesures de libéralisation ont été prises à la suite d'accords d'autolimitation et de respect des prix conclus pour le commerce de ces produits entre la C.E.E. et le Brésil.

— La Commission européenne a décidé, le 27 avril, d'ouvrir une procédure antidumping à l'encontre des importations de moteurs électriques en provenance de l'Union soviétique et des autres pays de l'Europe de l'Est.

DIALOGUE EURO-ARABE. — *L'ambassadeur d'Algérie auprès de la C.E.E., en tant que doyen du corps diplomatique des pays de la Ligue arabe, a demandé, dans un télégramme adressé, le 3 mai, à M. Claude Cheysson, commissaire européen, responsable du dialogue euro-arabe, d'ajourner, jusqu'à nouvel ordre, toutes les réunions du dialogue euro-arabe. Dans les milieux européens, on a estimé que cette décision avait sans doute été provoquée par les difficultés actuelles du monde arabe et l'existence de fait de deux secrétaires de la Ligue arabe, l'un au Caire, l'autre à Tunis.*

Lancé après la crise pétrolière de l'hiver 1973-1974, ce dialogue euro-arabe n'avait pas produit jusqu'à présent de résultats tangibles.

PECHE. — *Un accord de pêche entre la C.E.E. et le Sénégal a été signé à Bruxelles le 3 mai. Valable pour deux années avec une clause de tacite reconduction, cet accord a été soumis pour approbation au conseil des ministres de la C.E.E. Il est le premier accord de pêche conclu par la Communauté avec un pays en voie de développement.*

CECA

Le volet social du plan sidérurgique

TANDIS que, à l'occasion de la campagne pour les élections européennes, une série d'attaques — pas toujours de grande bonne foi — étaient lancées en France contre le « plan Davignon », la Commission européenne fignolait le volet social de ce dispositif, pour élargir notamment les mesures d'aide pour la reconversion des entreprises et la réadaptation des travailleurs.

Ce programme social, qui va être soumis aux neuf gouvernements, comportera essentiellement quatre séries de propositions :

1) *Retraites anticipées.* — Elles pourront être accordées aux « métallos » menacés de licenciement dans les entreprises qui procèdent à une fermeture totale ou partielle, à trois conditions : que l'entreprise ne procède pas à des rénovations ou à des extensions sans l'approbation de la Commission ; que le poste devenu vacant à la suite d'un départ anticipé ne soit pas occupé par un travailleur d'un autre secteur de l'industrie ; qu'un plancher uniforme d'âge soit fixé (cinquante-cinq ans, par exemple), auquel il pourra cependant être dérogé pour les travaux pénibles ou dangereux, le travail en continu, les handicapés, etc. Ce dispositif fonctionnerait pendant trois ans.

2) *Cinquième équipe.* — Pendant trois ans, la Commission européenne contribuerait (de façon dégressive) à la couverture du coût entraîné pour les entreprises par l'introduction d'une cinquième équipe (mesure qui créerait des emplois). Le solde serait partagé entre les parties intéressées : la firme, le salarié, l'Etat national.

3) *Limitation des heures supplémentaires.* — La Commission propose une aide qui n'a pas pour objet de payer les heures supplémentaires non effectuées, mais de compléter le revenu des travailleurs qui n'obtiendraient plus un minimum de ressources à la suite d'une limitation des heures supplémentaires. La Commission propose d'aligner ce minimum sur le gain moyen que touche un ouvrier non qualifié dans l'industrie sidérurgique de son pays.

4) *Fermetures par étapes.* — Cette méthode permettrait de mettre fin à l'activité de firmes appelées à disparaître sans opérer de licenciements massifs d'un seul coup. Pendant trois ans, la Commission accepterait de prendre à sa charge une partie des dépenses inhérentes au maintien partiel d'activité, le reste étant réparti entre l'Etat, la firme et le salarié.

Ces quatre séries de mesures n'interviendraient, selon la Commission européenne, que pour les opérations se situant dans le cadre des restructurations de la sidérurgie préalablement acceptées par la Commission. Les sommes à dégager à cet effet seraient de l'ordre de 70 millions d'unités de compte européennes en deux ans, s'ajoutant aux 72 millions d'u.c. déjà prévus pour les opérations sociales habituelles. Le nombre des travailleurs bénéficiaires est estimé à quelque quatre-vingt mille. La Commission ne s'est pas encore prononcée sur la façon de dégager les ressources en question : une partie proviendrait probablement du produit normal du prélèvement de la CECA et une deuxième serait constituée de dotations directes des gouvernements, notamment par recours aux droits de douane perçus sur les importations de produits CECA en provenance de pays tiers.

Les effets du « plan Davignon »

Pendant que ce volet social se mettait au point, la Commission gardait l'œil sur les autres aspects de son plan de sauvegarde de l'acier. C'est ainsi qu'elle a décidé l'instauration de droits antidumping sur certains profilés originaires d'Espagne, mais réexportés dans la Communauté par d'autres pays. Elle surveille également l'essor des ventes des « Bresciani » italiens qui, après s'être beaucoup intéressés au marché américain, développent de nouveau leurs livraisons de poutrelles, de ronds à béton et de laminés marchands en France. Pour cette dernière catégorie d'acier, les limites mensuelles convenues entre eux et Bruxelles auraient été dépassées de janvier à mars.

Le point qu'a fait à la mi-mai M. Davignon avec les patronats de l'acier des Neuf groupés dans Eurofer a permis de constater que les prix avaient tendance à monter pour la plupart des produits (la situation étant un peu moins bonne pour ce qui concerne les produits plats), aussi bien sur le Marché commun qu'à l'exportation. Le mécanisme anticrise, surtout celui des prix minima et des prix d'orientation, fonctionne donc actuellement d'une manière assez satisfaisante, sans que les objectifs préconisés par la Commission soient pour autant pleinement atteints.

Les commandes ont toujours tendance à légèrement dépasser celles de l'an dernier à pareille époque, et la production d'acier est partout en léger progrès, sauf en France où les grèves consécutives aux revendications de salaires et aux menaces sur l'emploi ont fait reculer la production de 900 000 tonnes en avril (1,33 million au lieu de 2,23 un an plus tôt). Dans une conférence donnée à Mons, M. Davignon a estimé que la capacité de production des forges des Neuf devrait être ramenée de 201 millions de tonnes par an actuellement à 174 millions en 1983, avant de remonter à 200 millions en 1990 (le taux d'utilisation des capacités étant alors de 85 %). Au Japon, ce taux est actuellement de 70 % seulement.

LA POLITIQUE CHARBONNIERE. — *La hausse continue du pétrole redonne des attraits nouveaux au charbon dans le monde entier. Lors de la réunion du 10 mai des patronats européens rassemblés dans l'UNICE, celle-ci a souligné la nécessité de maintenir la capacité de production de charbon communautaire et de favoriser l'écoulement de cette production par des mesures d'incitation à la consommation, notamment en réduisant les différences de prix qui existent entre le charbon communautaire et celui des pays tiers.*

Le même jour, le comité consultatif de la CECA, réuni à Edimbourg, déclarait que tous les pays du Marché commun devraient apporter leur contribution à la mise en œuvre d'une politique permettant le maintien des capacités de production indigènes de charbon et l'écoulement de cette production, sans que cette action en faveur du charbon communautaire se traduise par une hostilité à l'égard des charbons d'importation en provenance des pays tiers. Cette affaire sera examinée ce mois-ci par le conseil des ministres des Neuf

AIDE A LA READAPTATION. — *La Commission de Bruxelles a ouvert quatre séries d'aides pour la réadaptation de « métallos » touchés par la crise de la sidérurgie : pour la Belgique, 48 000 unités de compte européennes ; pour l'Allemagne, 139 750 ; pour le Royaume-Uni, 1 517 250, et pour le Luxembourg 986 250.*

LES BOURSES PAUL-FINET. — *La fondation Paul-Finet a accordé trois cents bourses pour un montant global de 2 520 000 F.B., lors de la réunion de son comité exécutif. Peuvent demander une aide financière les enfants d'au moins quatorze ans des travailleurs qui étaient employés dans une industrie CECA et qui sont décédés à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.*

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX. — *La Commission européenne a octroyé cinq groupes de crédits pour faciliter la construction de logements. Ils concernent quatre-vingt-treize appartements en France, deux cent vingt-six en Allemagne, dix-neuf en Grande-Bretagne, quatre cent cinquante-deux en Italie et trente-deux au Luxembourg.*

Parlement européen

La politique nucléaire

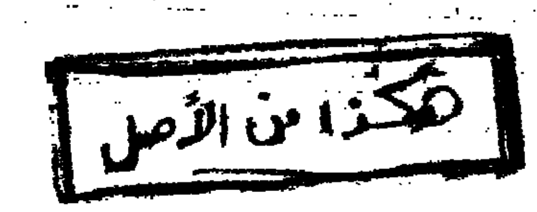
LE Parlement européen a tenu à Strasbourg, du 7 au 11 mai, sa dernière session avant les élections européennes au suffrage universel direct.

Au cours d'une réunion précédente, il avait adopté le 25 avril une résolution présentée par la commission de l'énergie et de la recherche à la suite de l'accident survenu à la centrale de Harrisburg aux Etats-Unis. Estimant que cet accident ne doit pas rester sans répercussions sur le programme nucléaire de la C.E.E., le texte invite la Commission à établir « *sur-le-champ* » un rapport qui devait être soumis au Parlement lors de sa session de mai et lui permettre d'examiner les incidences possibles de cet accident sur le programme nucléaire de la Communauté.

Par ailleurs, le Parlement européen a adopté en avril une autre résolution sur le fonctionnement du système d'inspection d'Euratom. Le texte reconnaît en particulier « la nécessité d'une étroite coopération » entre l'Euratom et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et se félicite de la nomination à Vienne d'un représentant permanent d'Euratom.

Enfin, cette résolution estime « *que la Communauté en tant que telle devrait adhérer à la convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires* ». Rappelons que la Cour de justice des Communautés avait estimé en novembre 1978 qu'aucun Etat membre ne pourrait faire partie d'une telle convention si la C.E.E. n'y adhérait pas elle-même.

LE CHOMAGE ET LA POLITIQUE DE L'EMPLOI. — *Le Parlement européen est revenu une nouvelle fois le 9 mai sur le problème du chômage et de la politique de l'emploi dans la Communauté, par le biais d'une question orale au Conseil et à la Commission présentée par le groupe socialiste.*



AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Association du transport aérien international

Détente avec le CAB ?

LE comité exécutif de l'Association du transport aérien international (IATA), réuni à New-York le 15 mai, a examiné les mesures prises la veille par le Civil Aeronautics Board (CAB) des Etats-Unis concernant les conférences de trafic de l'IATA.

Le comité a « *accueilli avec satisfaction les mesures par lesquelles le CAB approuve provisoirement la réforme que l'IATA propose d'appliquer à ses méthodes de procédure opérationnelle — proposition par-devers le CAB depuis novembre 1978 — et donne ainsi à l'Association l'occasion de mettre à l'épreuve ses nouvelles procédures assouplies* ».

Le comité a également « *noté avec satisfaction que la raison l'avait emporté, en tout cas pour un certain nombre d'accords entre compagnies aériennes mis au point au sein de l'IATA et régissant des questions d'ordre pratique, et dont dépend le bon déroulement du transport aérien de par le monde — qu'il s'agisse d'étiquettes inter-lignes pour bagages ou de billets standardisés — puisque ces accords ne sont désormais plus mis en cause par le CAB* ».

Toutefois, le comité « *considère non sans appréhension la perspective de la brièveté du temps imparti pour tester les procédures révisées de l'IATA — qui aboutiraient à une libéralisation et une ouverture dans l'intérêt du public. Ce laps de temps est, en effet, trop court pour permettre de démontrer de manière concluante leur efficacité, malgré les innombrables demandes formulées en leur faveur par les gouvernements étrangers, avec l'appui du département d'Etat américain* ».

Le comité a remarqué qu'aucune clause ne semblait avoir été prévue pour les consultations réclamées par les gouvernements avant que le CAB ne prenne de nouvelles dispositions. En outre il estime qu'il est difficile de comprendre la procédure des audiences législatives déterminées par le CAB pour la poursuite de son ordonnance de justification *(Show Cause Order)*. Cette question devra être examinée de manière détaillée et nécessitera un avis de droit ainsi que des consultations entre compagnies et gouvernements dans de nombreux pays.

Conseil de l'Europe

A l'Assemblée parlementaire : élection du secrétaire général

LES parlementaires du Conseil de l'Europe et les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'organisation se sont réunis à Strasbourg, respectivement du 7 au 11 mai et le 10 mai. Cette session a été marquée par la célébration du trentième anniversaire du Conseil de l'Europe et par l'élection de M. Franz Karasek (Autriche) au poste de secrétaire général de l'organisation, en remplacement de M. Georg Kahn-Ackermann (R.F.A.). L'élection de M. Karasek a été acquise au deuxième tour de scrutin par 78 voix (contre 74 voix pour M. Olof Rydbeck, Suède). Il prendra officiellement ses fonctions le 17 septembre prochain.

Au cours de cette session, les parlementaires ont examiné divers sujets : la nécessité d'un meilleur équilibre économique et social entre les pays du nord et les pays du sud de l'Europe, les dangers de la surpopulation des animaux de compagnie pour l'hygiène et la santé de l'homme, les politiques de transport aérien en Europe, le cinéma et l'Etat, etc.

La réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de l'Europe a, quant à elle, porté sur les progrès de la coopération européenne et sur la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les ministres se sont félicités de la perspective des élections directes et de l'élargissement des Communautés européennes et ont exprimé l'espoir que, entre autres, ces développements rapprocheront encore plus les Etats membres du Conseil de l'Europe et les encourageront dans leur poursuite d'une union plus étroite entre pays européens. Ils se sont félicités du fait que la Communauté étudie la possibilité d'adhérer à la convention européenne des droits de l'homme.

Le 10 mai, à l'occasion de la réunion du comité des ministres, deux instruments internationaux concernant la protection des animaux ont été ouverts à la signature des Etats membres : la convention européenne sur la protection des animaux d'abattage, et le protocole additionnel à la convention européenne sur la protection des animaux en transport international.

Droits de l'homme : arrêt de la Cour dans l'affaire « Sunday Times »

Par un arrêt prononcé à Strasbourg le 26 avril dans l'affaire *Sunday Times* contre Royaume-Uni, la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, par onze voix contre neuf, une violation de l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme (droit à la liberté d'expression) en raison d'une décision interdisant de publier dans le *Sunday Times* un historique des essais, de la fabrication et du lancement du médicament « thalidomide ». La Cour a rejeté à l'unanimité l'autre allégation selon laquelle il y aurait eu discrimination contraire à l'article 14 (jouissance sans distinction de toute nature des droits et libertés reconnus dans la convention).

COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME. — *Au cours de sa cent trente-huitième session, à Strasbourg, du 30 avril au 11 mai, la commission européenne des droits de l'homme a statué sur la recevabilité de quelque cinquante requêtes. Elle a repris l'examen de plusieurs requêtes déjà déclarées recevables et de diverses autres requêtes qui ont été portées à la connaissance des gouvernements mis en cause, afin qu'ils présentent des observations sur leur recevabilité. La commission a tenu deux audiences dans les affaires X... contre la Suisse (dans cette requête, qui concerne la détention provisoire du requérant, l'audience a porté sur le bien-fondé du grief retenu par la commission qui se rapporte à la durée de détention) et Y... contre la République fédérale d'Allemagne (les requérants se plaignent de la durée des procédures pénales engagées contre eux).*

Organisation de la conférence islamique

Suspension de l'Egypte et mesures de soutien aux Palestiniens

LA dixième session de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui s'est tenue à Fès (Maroc) du 8 au 12 mai, a rassemblé les ministres des affaires étrangères ou les représentants de quarante pays membres et de l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine) sur les quarante-deux membres que compte l'OCI. L'Ouganda n'était pas représenté et la participation égyptienne n'a été que temporaire. Les questions de la Palestine et de Jérusalem ont largement dominé les travaux de cette session, qui, dès l'ouverture des travaux, a décidé de se donner pour nom « conférence de la Palestine et de la ville sainte de Jérusalem ». La conférence a adopté soixante-quinze résolutions politiques, économiques et culturelles. Elle a notamment décidé :

1) De suspendre l'appartenance de l'Egypte à l'OCI et à tous les organismes qui en sont issus, en raison de la signature du traité israélo-égyptien. Le sultanat d'Oman et le Sénégal ont voté contre cette résolution présentée par la Syrie ; la Guinée-Bissau, le Niger, la Haute-Volta, la Gambie et le Gabon se sont abstenus dans le vote ;

2) De créer, sur proposition de l'Arabie Saoudite, un « comité Al Qods » composé des ministres des affaires étrangères de quinze pays membres de l'OCI et présidé par le roi Hassan II ; le comité a été chargé d'élaborer un programme politique et une campagne internationale d'information pour préserver la Jérusalem arabe ; des versements ont été effectués par certains pays au « fonds Al Qods pour la libération de Jérusalem » ;

3) D'assurer le peuple palestinien, représenté par l'O.L.P., du soutien total de la conférence et de dénoncer les traités de Camp David et de Washington et la politique des Etats-Unis, « *qui cherchent à imposer ces traités au peuple palestinien et qui entravent par leur action sa marche vers l'indépendance* » (cette formulation a été adoptée à la suite d'un compromis, le texte présenté par les Palestiniens étant au départ plus énergique) ;

4) Sur le plan économique, de fournir un effort plus important en faveur des pays les plus démunis et, notamment, les pays africains (en particulier ceux du Sahel, victimes de la sécheresse) ;

5) De tenir le troisième « sommet musulman » en Arabie Saoudite en décembre 1980, à l'occasion du quinzième siècle de l'hégire ;

6) D'exhorter les pays membres de l'organisation à prendre « *toutes les mesures nécessaires pour renforcer la solidarité avec la communauté musulmane de Chypre* » et d'inviter les communautés musulmane (chypriote turque) et chrétienne (chypriote grecque) « *à trouver une solution pacifique au conflit par voie de négociations directes* » ;

7) D'examiner la situation des minorités musulmanes dans le monde, et notamment des musulmans ougandais réfugiés au Soudan, et du mouvement « moro » des Sud-Philippines ;

8) D'assurer Djibouti et les îles Comores du soutien financier de la conférence.

Les Etats pétroliers du Proche-Orient (dont l'Arabie Saoudite) ainsi que quelques autres pays (dont le Maroc, le Niger et le Pakistan) ont décidé d'apporter leur soutien financier à la cause islamique en versant au total 34 millions de dollars dans les caisses du fonds de solidarité arabe et du fonds Al Qods.

Cette session de la conférence islamique avait été préparée les 4 et 5 mai par une réunion de hauts fonctionnaires.

Organisation des États américains

Admission de Dominique et de Sainte-Lucie

REUNIE en session extraordinaire le 22 mai, l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a approuvé l'admission à l'Organisation de deux pays de la communauté anglophone des Caraïbes : Dominique et Sainte-Lucie, pays qui avaient accédé à l'indépendance respectivement le 3 novembre 1978 et le 22 février 1979. Le nombre des pays membres de l'O.E.A. s'élève désormais à vingt-huit.

L'Assemblée générale a en outre procédé au renouvellement des mandats de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et à l'élection, pour la première fois, des sept membres de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont le siège sera établi à San-José (Costa-Rica).

LES EXPORTATIONS DE SUCRE AUX ETATS-UNIS. — *Les services du secrétariat général de l'O.E.A. ont distribué, le 19 avril, aux délégations des Etats membres un document d'information sur les entretiens que le secrétaire général, à la tête d'un groupe de conseillers techniques, avait eus avec le secrétaire d'Etat américain et différentes commissions de la Chambre des représentants et du Sénat de ce pays à propos des exportations de sucre des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux Etats-Unis. Il en ressort que ces entretiens n'ont pas permis au secrétaire général d'apporter le moindre apaisement aux pays producteurs d'Amérique latine et des Caraïbes, préoccupés par l'élaboration d'une nouvelle législation sucrière aux Etats-Unis. Ils craignent en effet que le Sénat, où les intérêts des producteurs nationaux sont âprement défendus, n'oppose un vote négatif à la ratification de l'Accord international sur le sucre, instamment demandé par les producteurs de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le secrétaire général conseille aux producteurs du sous-continent, à la fin du document, de tout mettre en œuvre pour éviter un recul de la production sucrière.*

EXPORTATIONS DE BANANES. — *Le directeur exécutif de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) — qui groupe sept pays d'Amérique latine : Colombie, Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, République Dominicaine et Panama — s'est réuni à Washington le 19 avril avec les représentants du secrétariat général de l'O.E.A., pour examiner la situation du marché international de ce produit et explorer les voies d'un éventuel élargissement des liens de coopération de l'UPEB avec l'Organisation interaméricaine. Le directeur exécutif de l'UPEB a exposé les efforts de prospection des marchés méditerranéens actuellement en cours, avant de souligner l'importance pour l'économie des sept pays des exportations de bananes. Celles-ci se sont élevées en 1977 — dernière année de référence — à 418 700 000 dollars (40 % approximativement du marché mondial), et si l'on y inclut celles de l'Equateur, resté à l'écart de l'UPEB, à 602 000 000 de dollars (60 % du marché mondial).*

CONFLIT ENTRE LE NICARAGUA ET LE COSTA-RICA. — *A la demande des gouvernements du Nicaragua et du Costa-Rica, le conseil permanent de l'O.E.A., réuni le 2 mai en séance extraordinaire a prorogé pour un délai de quatre mois la durée du mandat de la commission d'observateurs de l'O.E.A. à la frontière du Nicaragua et du Costa-Rica. La commission d'observateurs — dont la mission à la frontière des deux pays se poursuit depuis le 10 janvier — est formée de représentants de Grenade, du Honduras, de la Jamaïque, de Panama et du Paraguay.*

PROBLEME DE BELIZE. — *Au cours d'une de ses séances hebdomadaires, le 28 avril, le conseil permanent de l'O.E.A. a été saisi d'une déclaration du comité juridique interaméricain sur le colonialisme territorial en Amérique latine. Ce texte porte spécifiquement sur le cas de Belize, et sera soumis à l'Assemblée générale de l'Organisation qui se tiendra à La Paz (Bolivie) au dernier trimestre de l'année en cours. Il exhorte le Guatemala et le Royaume-Uni à accélérer les négociations en vue d'une juste solution du problème de Belize, fondée sur le principe de la libre détermination des peuples.*

En outre, le conseil a adopté une résolution et transmis à la commission générale de l'O.E.A. une note de la délégation des Etats-Unis sur la convocation de l'Assemblée générale en séance extraordinaire pour considérer les aspects relatifs à une réduction éventuelle de la contribution américaine au financement du budget de fonctionnement du secrétariat.

OTAN

Au groupe des plans nucléaires

LE groupe des plans nucléaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), composé des ministres de la défense de huit pays, s'est réuni à Homestead (Floride) les 24 et 25 avril.

Les ministres ont entendu un exposé du secrétaire à la défense des Etats-Unis sur la situation des forces nucléaires, et ils ont exprimé leur soutien constant pour les efforts des Etats-Unis tendant à faire aboutir les négociations SALT. Ils ont également évoqué, avec une préoccupation persistante, la modernisation des systèmes des forces nucléaires soviétiques de théâtre d'opérations, « *dont l'ampleur dépasse nettement les besoins de la défense et n'est justifiée par aucune initiative de l'OTAN* ». Le missile SS-20 a été particulièrement évoqué.

Les ministres ont examiné les impératifs de modernisation des forces nucléaires alliées de théâtre d'opérations dans l'optique du Programme de défense à long terme, et ils ont réaffirmé à ce sujet que l'OTAN ne saurait compter uniquement sur les forces classiques pour exercer une dissuasion crédible en Europe et que, sans accroître pour autant la dépendance à l'égard des armes nucléaires ni porter préjudice aux améliorations à long terme de la défense touchant les forces classiques, il serait nécessaire de maintenir en les modernisant les forces nucléaires de théâtre d'opérations.

Abordant à cet égard un problème-clé, et tenant compte des développements du potentiel soviétique, les ministres ont poursuivi l'examen d'une modernisation des systèmes à plus longue portée basés sur le théâtre d'opérations qui irait dans le sens de la stratégie alliée de défense en avant et de riposte graduée et qui permettrait de conserver une capacité crédible dans ce domaine. Aucune décision n'a été prise à ce stade.

COMITE DES PLANS DE DEFENSE. — *La réunion ministérielle de printemps du comité des plans de défense de l'OTAN s'est tenue à Bruxelles, les 15 et 16 mai. On en trouvera un bref résumé dans le prochain numéro.*

Organisation du traité de Varsovie

Les sept Etats membres proposent la convocation d'une conférence Est-Ouest en 1979

LE comité des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation du traité de Varsovie ont tenu à Budapest, les 14 et 15 mai, une session consacrée à des échanges de vues sur les problèmes de la sécurité et de la coopération en Europe, de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement. Les sept pays membres étaient représentés (R.D.A., Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Union soviétique).

Selon le communiqué final publié à la fin de la session, les ministres ont souligné que la conclusion d'un traité entre tous les Etats ayant participé à la conférence d'Helsinki et les engageant à ne pas employer les premiers l'un contre l'autre les armements aussi bien nucléaires que conventionnels, serait une action importante pour la consolidation du principe de non-recours à la force ou à la menace de la force sur le continent. Ils ont proposé, pour renforcer la confiance en Europe, de convoquer une conférence de tous les Etats européens, des Etats-Unis et du Canada en 1979, précisant que celle-ci pourrait commencer à concerter des mesures qui contribueraient au renforcement de la confiance, à l'atténuation de la confrontation militaire et, par la suite, à la réduction de la concentration et des effectifs des forces armées et des armements en Europe.

Toujours, selon le communiqué final, les pays du traité de Varsovie se sont montrés unanimes dans l'estimation de la situation actuelle. Particulièrement, ils sont insatisfaits de l'absence de progrès réel aux pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Ils estiment que les nouvelles actions entreprises par l'OTAN pour stimuler la course aux armements sont en contradiction directe avec les intérêts de la détente et de son approfondissement. Ils soulignent le danger particulier que représentent les plans d'installation en Europe occidentale de missiles à moyenne portée dirigés contre les pays socialistes européens, ainsi que la reprise des projets de déploiement de la bombe à neutrons.

Certaines autres questions de principe concernant l'organisation à Madrid en 1980 d'une rencontre de représentants des Etats ayant participé à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont également été débattues. Enfin, à propos de la conclusion et l'entrée en vigueur du nouveau traité soviéto-américain sur la limitation des armements stratégiques offensifs (SALT 2) et le passage à l'étape suivante des pourparlers sur leur réduction les pays du traité de Varsovie ont réaffirmé leur position fondamentale sur la nécessité d'arrêter la course aux armements et de passer résolument à des mesures réelles de désarmement, surtout de désarmement nucléaire.

CONSEIL MILITAIRE. — *Le conseil militaire des forces unifiées du pacte de Varsovie s'est réuni, le 25 avril à Varsovie, sous la présidence du maréchal soviétique Viktor Koulikov, commandant en chef des forces du pacte.*

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *Aux termes d'un arrangement entre l'Agence spatiale européenne (A.S.E.) et EUTELSAT Intérimaire, organisation regroupant les administrations de télécommunications de dix-sept pays européens, l'Europe disposera d'un système régional de télécommunications par satellite appelé « ECS », qui s'intégrera au cours des années 80 dans le réseau de communications à grande distance intra-européen pour la fourniture des services de téléphonie, télex, télévision et de transmission de données.*

L'arrangement, signé le 15 mai, prévoit la fourniture, par l'A.S.E., du secteur spatial du système pour une durée de dix ans. EUTELSAT Intérimaire, qui deviendra propriétaire des satellites dès leur mise en état de fonctionnement, assumera la responsabilité exclusive de la gestion du système.

Les stations terriennes ayant accès au secteur spatial seront construites et mises en service par les administrations de télécommunications.

Il est prévu que deux satellites ECS seront simultanément en orbite : un satellite en exploitation et un satellite de réserve. Le premier doit être placé en orbite par le lanceur européen Ariane à la fin de 1981, le second étant lancé dix mois plus tard environ. L'A.S.E. prévoit l'achat de cinq satellites pour répondre aux besoins du système au cours de la période de dix ans.

— L'Agence spatiale européenne a annoncé, le 14 mai, que le satellite scientifique I.U.E. était utilisé depuis le 23 avril par une équipe d'astronomes européens pour l'observation d'une supernova (les supernovae représentent le stade explosif final de la vie de certaines étoiles). Le satellite I.U.E. fait partie d'un programme effectué conjointement par l'A.S.E., la NASA et le S.R.C. (Conseil scientifique de la recherche) au Royaume-Uni.

— L'A.S.E., le Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) et le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) ont organisé au centre d'études nucléaires de Grenoble, du 24 au 27 avril, le troisième symposium européen consacré aux sciences des matériaux dans l'espace.

Ce symposium, qui a rassemblé plus de deux cents participants de vingt pays, a traité en particulier des sujets suivants : situation de la préparation des expériences s'appuyant sur la navette spatiale et le Spacelab ; résultats nouveaux d'expériences en microgravité ; développements scientifiques récents relatifs aux recherches au sol associées ; projets futurs : missions, équipements, expériences.

● ASSEMBLEE DE L'ATLANTIQUE NORD. — *Environ cent trente parlementaires des quinze pays membres de l'Alliance atlantique ont participé, du 26 au 28 mai à Oslo (Norvège), aux réunions de printemps des commissions de l'Assemblée de l'Atlantique nord. Les travaux ont été principalement consacrés à la préparation de la vingt-cinquième session annuelle de l'Assemblée à Ottawa, en octobre prochain.*

● COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES. — *Le quatrième séminaire sur l'adaptation et l'intégration des immigrants permanents, organisé par le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), a eu lieu à Genève du 11 au 14 mai. Les travaux ont porté sur les problèmes d'adaptation et d'intégration des enfants de migrants et de réfugiés, et sur les liens entre le migrant et son pays d'origine.*

● COMMONWEALTH. — *Réuni à Londres le 18 mai, le comité du Commonwealth sur l'Afrique du Sud, qui est composé des hauts commissaires en Grande-Bretagne des pays membres du Commonwealth, a condamné les récentes élections en Rhodésie. Selon un porte-parole du secrétariat du Commonwealth, le comité a considéré que ces élections ne s'étaient pas déroulées librement.*

● CROIX-ROUGE. — *Une mission du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a quitté Genève, le 24 avril, pour Pékin, pour s'entretenir avec les autorités chinoises des problèmes humanitaires en relation avec le conflit entre la République populaire de Chine et la République socialiste du Vietnam. Le C.I.C.R. avait offert ses services, le 19 février dernier, aux gouvernements de Pékin et de Hanoï et quatre délégués du Comité ont effectué du 5 au 14 avril une mission à Hanoï pour y organiser les opérations d'assistance aux populations. Aucun accord n'a cependant pu être conclu avec les autorités vietnamiennes pour la visite des prisonniers de guerre chinois détenus au Vietnam.*

— A la fin du mois de mars, mille deux cent cinquante-sept détenus avaient été recensés dans la prison de Qasr, à Téhéran (Iran), par les délégués du C.I.C.R., mais ceux-ci ont été contraints à renoncer à poursuivre leur mission en raison des difficultés qu'ils avaient à s'entretenir sans témoin avec les détenus.

— En Ouganda, deux délégués ont visité, du 17 au 25 avril, les hôpitaux de Rubaga, Nsambya, Masaka et Malago, et ont eu de nombreux entretiens avec les nouvelles autorités ougandaises. Parallèlement à son action de secours (fourniture de 10 tonnes de médicaments et du matériel médical pour une valeur de 200 000 francs suisses), le C.I.C.R. a poursuivi au mois d'avril ses efforts auprès des gouvernements tanzanien et ougandais, en vue de pouvoir exercer sa mission de protection en faveur des prisonniers de guerre et des détenus.

● ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *L'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.) a réuni à Madrid, les 9 et 10 avril, un groupe d'experts en aménagement du temps de travail et des loisirs. Cette réunion s'est tenue dans le cadre de la préparation de la conférence mondiale sur le tourisme que l'O.M.T. organise en septembre 1980 à Manille (Philippines).*

● ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE. — *La mission de médiation de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) sur le conflit du Sahara occidental a établi des contacts avec toutes les parties au conflit, y compris le Front Polisario ; le chef de l'Etat du Nigéria, le général Olusegun Obasanjo, qui conduit la mission, s'est rendu, entre le 2 et le 8 mai, en Algérie, en Mauritanie et au Maroc*

● PLAN DE COLOMBO. — *Mme Ampha Bhadranavik (Sri-Lanka) a été nommée, le 26 avril, président du Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique en Asie et dans le Pacifique. Elle remplace à ce poste, M. Adinsjah Jenie (Indonésie).*

● UNION INTERPARLEMENTAIRE. — *Au cours des réunions de printemps de l'Union interparlementaire (U.I.P.), qui se sont déroulées à Prague (Tchécoslovaquie), du 16 au 21 avril, en présence de quatre cents parlementaires venus de soixante-douze pays, le Conseil interparlementaire a admis comme membres de l'Union les Parlements du Bangladesh, du Mozambique, des Philippines, du Vietnam, et de la République arabe du Yémen. Il a suspendu l'affiliation de l'Iran.*

A propos de violations des droits de l'homme des parlementaires, le Conseil a adopté des résolutions sur les cas de vingt-trois parlementaires en Argentine, à Bahrein, au Brésil, au Chili, en Indonésie, au Kenya et en Uruguay ; il a enregistré avec satisfaction la libération de six de ces parlementaires en Argentine, en Indonésie et au Kenya, depuis le dernier examen de leur cas par le Conseil en septembre 1978. Il a également pris note du fait que les autorités de Singapour ayant donné leur accord, une mission de l'Union se rendra prochainement dans ce pays auprès du député Lee Tee Tong, détenu depuis 1963.

Le Conseil a adopté une résolution sur la situation au Chili et a décidé de convoquer à Genève, en juillet prochain, un comité spécial chargé de lui présenter (à Caracas, en septembre prochain) un rapport exceptionnel sur la situation des droits de l'homme en Amérique latine, en particulier en Argentine, au Chili, au Nicaragua et en Uruguay.

D'autre part, le Conseil a adopté une résolution sur la pollution de la Méditerranée et a décidé de convoquer un symposium interparlementaire sur l'environnement en Europe, à Genève, en octobre prochain.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

INTERROGATIONS

Un pouvoir bureaucratique mondial

Par DAVID ROUSSET *

NOUS possédions une arme excellente. Puissante, mais inutilisable. Sa capacité de destruction était plus élevée que jamais encore dans toute l'histoire ; mais elle était aveugle, absolument. Elle vitrifiait des villes entières ; mais sans discernement. Nul ne savait réduire ni contrôler cette violence. Personne ne pouvait rien affirmer de certain sur l'étendue de ses nuisances dans le temps. Ni sur les innovations proliférantes de sa nocivité.

Alors que sa propriété était encore un monopole et son énergie dispersée encore modeste, elle a été employée deux fois. Comme pour donner à sa terreur valeur d'exemplarité. Une exemplarité si parlante que les plus déterminés dans le clan des décideurs renoncèrent à un troisième coup. Nagasaki marqua le terme d'Hiroshima.

SUCCESSION suspendue, mais grande postérité. Comment préserver longtemps un secret de fabrication dans une société planétaire formée à la même science, pratiquant la même technologie ? Washington n'a pas su tirer de l'exclusive possession d'une terreur non maniable les instruments d'une suprématie durable ; l'exclusivité rompue accouche d'un duopole américano-soviétique.

Accouplement planétaire dans l'hostilité maintenue. Capable d'assurer — à l'encontre de tous les autres Etats — sa prépondérance militaire, de sans cesse la renforcer, de la faire inexpugnable. Mais incapable — plus incapable aujourd'hui qu'hier, — de se doter d'une assise politique. De sorte que le duopole est devenu le champ magnétique de toutes les tensions de la société mondiale, le champ clos de la vigilante agressivité des deux partenaires-ennemis.

Arme puissante inutilisable, mais pas inutile. Parce qu'elle était disponible aux deux pôles du duopole, parce qu'elle avait été deux fois expérimentée en tir réel, parce qu'elle était terrifiante, elle forçait à la paix. Moyen barbare, certes, mais très efficace. Qui interdisait tout affrontement nucléaire entre les deux puissances prédominantes et dans la sphère de leur coexistence armée, l'Europe.

Non pas parce que l'arme détenait une puissance de destruction trop élevée. Pour la seule, l'unique raison qu'elle n'était pas manipulable. Non-maniabilité rédhibitoire — puisque l'Etat ravagé gardait dans ses usines l'intacte capacité d'infliger à son adversaire un désastre équivalent. Réciprocité imparable. Neutralisante. En langage professionnel : équilibre de la terreur. Pour la première fois, l'emploi de la violence armée cessait d'être politiquement utile. Nous étions alors dans l'ère de la paix forcée, mais de la paix. Cette époque, dans sa barbarie heureuse, est révolue.

DEPUIS une dizaine d'années, tout a été fait pour rendre l'arme impossible, possible ; la guerre impraticable, opérationnelle. Une incroyable somme d'intelligence, des efforts tenaces, des crédits exorbitants pour que la foudre nucléaire entre dans les « *spéculations stratégiques* » et que son emploi se conforme à la bienséance « *des responsabilités morales et politiques* » (Kissinger). Le résultat, pour l'essentiel, est acquis. La foudre frappera avec discernement.

Étrange falsification que de présenter la course aux armements nucléaires comme une fatalité ! Elle est tout l'opposé : une entreprise délibérée dès son commencement. Tout est médité, concerté, voulu dans cette affaire. Programmes de recherches, projets adoptés, expériences faites, crédits alloués n'ont qu'un but — clair, net, longuement réfléchi : faire de cette bombe sauvage une arme maîtrisée, souple, efficace, pour tout dire une arme politique.

LES résultats sont là, probants. La portée des tirs est devenue ce qu'il fallait qu'elle soit : intercontinentale. La précision a fait de si prodigieux progrès qu'une cible à 10 000 kilomètres peut être atteinte dans un rayon de 100 mètres ; la comparabilité des charges permet enfin ce qui était espéré : un contrôle gradué de la puissance, qui l'adapte aux cibles visées.

Quant à la variété des vecteurs, à leur mobilité, à l'ample diversité des panoplies, il est évident qu'aujourd'hui tout est permis. Si la détection progresse à grands pas avec retard, les pièges et les ruses de l'interception révèlent une imagination folle de joie.

Qu'est-ce à dire ? N'est-on pas en plein dans la guerre en action ? Rendre l'arme opérationnelle ? C'est fait. Le champ de bataille lui-même est à configuration variable : les missiles de portée intermédiaire sont aux mesures étriquées de l'Europe. Ce qui compte maintenant : comment faire cette guerre, comment la conduire, selon quelle stratégie et de préférence avec quels moyens ?

Parce que la guerre nucléaire sera la première à se faire sans répétition préalable. On peut tester les armes, on ne peut tester la stratégie qu'en termes réels. Ce qui n'empêche pas les « spéculations stratégiques » d'aller bon train : l'objectif central de la course aux armements nucléaires, c'est la supériorité stratégique. Même précaire. Même transitoire.

C'est que chaque innovation technologique dans l'armement nucléaire a cette étonnante faculté de bouleverser immédiatement les structures politiques établies et de modifier la qualité du rapport des forces.

L'AVENEMENT des missiles intercontinentaux rend vulnérable le territoire des Etats-Unis. Jusqu'alors, seule la Russie était sous le feu nucléaire des bases américaines ; cette invulnérabilité donnait à Washington une grande liberté de manœuvre et de décision ; elle faisait ses engagements solides. Aujourd'hui, s'engager dans une guerre nucléaire en Europe signifie l'affrontement direct américano-soviétique, de sanctuaire à sanctuaire. La décision change de nature. Les missiles soviétiques de portée intermédiaire tiennent sous leur feu les bases de l'OTAN : ils peuvent simultanément et d'une seule bordée les anéantir.

Le général Gallois a mille fois raison de soutenir qu'il est absurde de croire que les Soviétiques, qui peuvent ce coup, accepteraient, pour faire plaisir à nos militaires, l'aléatoire d'une bataille classique. Les chars sont faits pour occuper le terrain déblayé par l'action nucléaire ; le renseignement a identifié tous les sites fixes : la précision permet de les détruire. Donc d'anéantir les forces adverses. Ce qui veut dire que l'initiative, qui seule permet la surprise, s'impose absolument.

N'est-ce pas là un changement radical du conditionnement politique ? L'objectif est d'anéantir de telle façon les forces ennemies que l'adversaire soit privé de riposte ou réduit à asséner des coups acceptables. Il faut donc atteindre simultanément la totalité du dispositif, et dès la première salve.

POUR tromper l'attaque, on multiplie aujourd'hui les faux sites, indistincts des vrais. On disperse les sous-marins lance-missiles. Il faut donc détruire tout, vrai et faux. L'initiative a donc besoin d'une supériorité numérique en vecteurs et en charges énorme. Si bien que cette accumulation, qui surprend à l'ordinaire, n'est pas dérisoire. Bien au contraire : elle établit qu'on se prépare à conduire la guerre. Et puisqu'il faut atteindre le dispositif dans son entier, que ce dispositif est aussi le dispersement aléatoire des sous-marins, la scène opérationnelle de la guerre nucléaire ne peut être que planétaire.

Ce qui pose la nécessité de la maîtrise de l'espace. Les satellites sont indispensables à la détection : il est donc vital de pouvoir les détruire. Ce qu'on recherche aujourd'hui activement, mais discrètement. Cette intégration stratégique de l'espace disqualifie tous les arsenaux américains et soviétiques. Serait-ce sans effets politiques prodigieux ?

Les SALT sont la première institution politique du duopole américano-soviétique. Ils n'ont certes pas pour objet d'arrêter ni même de freiner la course aux armements. Mais, en quelque sorte, de la canaliser. D'empêcher que se crée pour l'un ou l'autre une supériorité stratégique. Tout en la préparant. Mais c'est une autre affaire.

Ce qui importe : cette décision de faire de la guerre nucléaire impraticable une guerre opérationnelle. Parce que cette décision a été clairement prise. Qu'elle a mobilisé le plus vif de l'intelligence et les plus grands moyens. C'est l'événement majeur de notre siècle. Nous sommes maintenant sur l'autre versant de la décision.

CERTAINS sans doute croient encore à la valeur de leur archaïque arsenal dissuasif, comme d'autres, et non des moindres, inventent des plans stratégiques axés sur de longues périodes, de grandes batailles et des combats incertains. Ils manient des fusées imaginaires comme hier des chars réels. Dès lors que l'adversaire peut détruire d'un coup l'essentiel de vos forces et que vous ne pouvez pas lui rendre la pareille, à quoi servirait la bombe aveugle que vous lanceriez sur ses cités, sinon à provoquer votre propre anéantissement ?

Les deux stratégies sont inconciliables. Il faut aujourd'hui avoir les moyens de frapper les forces vives de l'adversaire pour compter de quelque façon dans le rapport des forces du monde. Si à grands frais vous vous payez un satellite, mais pas une armada de satellites et leur défense, vous vous payez d'illusions.

La guerre nucléaire opérationnelle, à l'encontre de la dissuasion nucléaire, crée objectivement une hiérarchie du pouvoir mondial. Les arsenaux américains et soviétiques sont les seuls capables de pratiquer cette guerre, d'exercer la puissance du jeu nucléaire. De sorte que, dans le duopole Washington-Moscou, se concentre la décision ultime. La vraie maîtrise. Donc la vraie liberté de décision. La concentration du pouvoir militaire planétaire organise une concentration du pouvoir politique planétaire. Et l'organise de façon bureaucratique.

LE secret des procédures, la nature hiérarchique des décisions, la stratégie elle-même, où l'initiative et la surprise jouent un rôle décisif, excluent l'examen démocratique. Déjà les Etats subordonnés subissent la décision. Mais la décision de la guerre ou de la paix nucléaire est elle-même dès maintenant un fait bureaucratique.

Nous voilà sur le seuil de *la* question. La question, dont nous savons seulement qu'elle trouvera sa réponse. Notre société est pour la seconde fois entrée dans une crise fonctionnelle organique. Elle récuse et rejette objectivement — par le seul jeu du système lui-même — ses structures capitalistes. Ma génération, qui a vécu les années 30, sait qu'une impasse ne reste jamais impasse ; que, faute de mieux, l'impasse est forcée par la violence. Saurons-nous faire le mieux ? Sinon la violence sera nucléaire. Et l'humanité saura ce qu'est sa domestication.

* Ecrivain.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » de mai 1979 a été tiré à 112 500 exemplaires.

